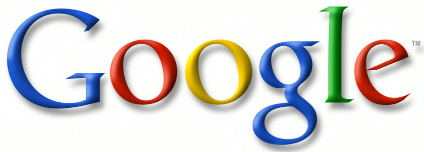
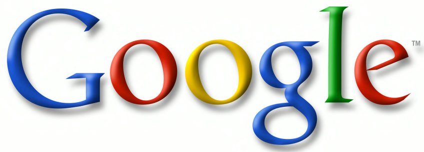

Google






SE TAIRE ET FAIRE

93

HISTOIRE

DE

GASTON IV, COMTE DE FOIX

HISTOIRE

DE

GASTON IV, COMTE DE FOIX



IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

HISTOIRE

DE

GASTON IV, COMTE DE FOIX

PAR GUILLAUME LESEUR

CHRONIQUE FRANÇAISE INÉDITE DU XV[e] SIÈCLE

PUBLIÉE POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

HENRI COURTEAULT

TOME PREMIER



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCC XCIII



EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

---

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome I de l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix, *préparé par* M. Henri Courteault, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 30 *avril* 1893.

Signé : M[is] DE BEAUCOURT.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

INTRODUCTION

La chronique française que nous publions dans le présent ouvrage est, si l'on en excepte un court fragment[1], restée jusqu'ici entièrement inédite; on ne peut dire qu'elle soit demeurée complètement inconnue. Mais, si on la trouve citée en quelques récentes publications, il faut reconnaître qu'on ne l'a point encore utilisée autant qu'elle mérite de l'être et que son intérêt comme sa valeur, pour l'histoire du xve siècle, sont loin d'avoir été suffisamment mis en lumière. Un tel abandon, — le mot n'est pas trop fort, — n'est point pour nous surprendre : l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix,* due à la plume d'un chroniqueur ignoré, Guillaume Leseur, ne s'est conservée que dans un seul manuscrit (qui n'est même pas le manuscrit original), et il ne semble pas qu'à l'époque où elle fut écrite cette chronique ait été répandue et mise en circulation.

Composée quelques années après la mort du prince qui en est le héros et sur l'invitation de son successeur et de sa famille, écrite vraisemblablement à la cour même des comtes de Foix, elle aurait dû, nous paraît-il, trouver sa place, — et une place honorable, — dans la bibliothèque de ces

1. C'est le fragment publié par M[lle] Dupont, dont nous parlerons un peu plus loin.

princes, dont plusieurs se montrèrent de chauds protecteur des lettres, dont quelques-uns furent eux-mêmes des lettrés il n'en est rien cependant. Si l'on consulte les inventaire de la bibliothèque d'Henri II d'Albret, arrière-petit-fils d Gaston IV, on n'y voit figurer, — pas plus en 1519 qu'e 1533, époques où ces inventaires furent rédigés[1], — aucu manuscrit de la chronique qui retraçait les exploits de so aïeul. Les vieux historiens du pays de Foix des XVIe e XVIIe siècles, qui auraient pu tirer grand parti de l'œuvre d biographe de Gaston IV, ne l'ont point connue : Guillaum de La Perrière, Bertrand Hélie, Olhagaray[2], pour ne cite que les principaux, ne s'en sont sûrement pas inspirés. Tout trace d'une chronique, déjà si rare moins d'un demi-siècl après sa composition, eût sans doute disparu, si, — nou ignorons par quel hasard, — le célèbre érudit gasco Arnaud d'Oihénart ne se fût trouvé, au commencement d

1. Ces deux inventaires ont été publiés, d'après les document des archives des Basses-Pyrénées, le premier par M. L. Soulice dans son *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Pau. Histoi locale* (Pau, 1886, in-8°; Introduction, p. IV-VI), le second pa M. Paul Meyer, dans la *Romania,* année 1885, p. 222 sqq. C dernier avait déjà été publié, mais d'une façon fort incorrecte e incomplète, par M. C.-A. Rahlenbeck, en 1882, dans les *Annal du bibliophile belge,* nouvelle série, I, p. 188-89. Nous voyons bie inscrite sous le n° 12 du premier de ces inventaires, une « cr nique du comte Gaston, » mais elle était, paraît-il, écrite e langue catalane ; il ne peut donc s'agir de l'*Histoire de Gaston I* Deux autres inventaires, publiés par M. Soulice (*ibid.*, p. XII-XI et concernant l'ancienne bibliothèque du château de Nérac, n renferment non plus aucune indication qui paraisse se rapport à notre chronique.

2. Guillaume de La Perrière, *les Annales de Foix.....* (Tolos 1539, in-4°); Bertrandi Helie Appamiensis, *Historia Fuxensiu comitum.....* (Tolose, 1540, in-4°) ; Pierre Olhagaray, *Histoire d comptes de Foix, Béarn et Navarre* (Paris, 1629, in-4°).

XVIIe siècle, possesseur du manuscrit original, et si André Du Chesne, à qui il le communiqua, n'avait eu le soin d'en prendre une copie presque intégrale; c'est cette copie qui seule subsiste aujourd'hui, après être passée de la bibliothèque de Du Chesne dans celle de Baluze et de celle de Baluze dans celle du Roi. Quant au manuscrit original, renvoyé sans doute par Du Chesne à Oihénart, il est jusqu'ici, si du moins il existe encore, resté introuvable; tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il n'est certainement pas entré dans un de nos dépôts publics de documents : pas plus dans les bibliothèques de Paris que dans les archives départementales du midi de la France, nous n'avons pu découvrir d'autre exemplaire de la chronique de Guillaume Leseur que celui que nous connaissons, et nos recherches dans les archives espagnoles d'Aragon et de Navarre, où quelque copie de cet ouvrage eût pu s'égarer, sont également restées vaines. Le hasard permettra-t-il qu'un jour l'on retrouve, dans quelque dépôt d'archives particulières, une autre copie de notre chronique, peut-être même le manuscrit original? Pareille bonne fortune ne serait pas impossible, si l'on songe que ces dépôts d'archives ne sont pas rares en Béarn et dans le pays basque et qu'ils n'ont point encore livré toutes leurs richesses; l'un d'eux, nous le savons, conserve une notable partie des papiers d'Oihénart[1], mais nous ignorons si le manuscrit qui nous intéresse y pourrait être retrouvé.

1. Du moins, il les conservait il y a encore peu d'années; nous faisons allusion ici au dépôt d'archives, propriété de Mme la comtesse de Brancion. Ainsi que nous l'apprend le dernier biographe d'Oihénart, M. de Jaurgain (*Arnaud d'Oihénart et sa famille*, Paris, 1885, in-8°, p. 24-25, note), une partie seulement des papiers de l'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiæ* vint à Paris après sa mort; elle forme aujourd'hui une notable portion de la *Collection Du Chesne*, à la Bibliothèque nationale. Sa bibliothèque et la plu-

C'est sous le n° 432, que portait dans la bibliothèque d
Baluze le manuscrit qu'il avait hérité de Du Chesne, que le
Bénédictins auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont conn
au XVIIIe siècle l'œuvre de Guillaume Leseur; ils l'ont plu
d'une fois mise à contribution, ainsi qu'en témoigne la cita
tion souvent répétée qu'ils en font dans leur dernier volum
sous cette forme : « Guillaume Leseur, *Vie de Gaston IV
comte de Foix*, ms. de Baluze 432[1] ; » on comprend ain
que, dans le volume XC de la *Collection de Languedoc*
la Bibliothèque nationale, on rencontre des extraits des tro
derniers chapitres de la chronique copiés d'après ce mên
manuscrit. D. Vaissète n'est pas le seul qui au dernier siècl
se soit inspiré de l'*Histoire de Gaston IV;* avant lui, l'ora
torien Joachim Le Grand, auteur d'une *Histoire de Louis X*
restée inédite, qui ne remplit pas moins de trois énorm
volumes in-folio, aujourd'hui conservés à la Bibliothèq
nationale[2], n'avait pas craint d'y introduire la copie presq

part de ses pièces originales restèrent à Saint-Palais, où D. Ma
tène et D. Durand les virent en 1711, dans leur voyage littérair
Plusieurs de ces manuscrits et de ces documents se trouvaier
en 1753, aux mains du comte d'Hérouville, lieutenant génér
des armées du roi, qui semble les avoir acquis d'un descenda
d'Arnaud d'Oihénart, et ils seraient aujourd'hui conservés da
les archives du séminaire d'Auch, après avoir passé par le cal
net de l'abbé de Vergès, historiographe de France. Tout ce q
du cabinet d'Oihénart, resta à Saint-Palais, faisait en 1885
fait sans doute encore partie des archives de Mme la comtesse
Brancion.

1. *Histoire générale de Languedoc,* anc. édit., t. V, p. 24 sq
édit. Privat, t. XI, pp. 45, 47..... — Nous ignorons pourquoi l
auteurs de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* écrive
toujours Guillaume *de* Seur (voir t. XI, *loc. cit.,* et t. X
p. 2017).

2. Mss, fr. 6960 à 6962; cette histoire est surtout précieuse p
les vingt-huit volumes de pièces justificatives qui l'accompagne
et qui forment les mss. 6963 à 6990 du fonds français.

textuelle de tout un chapitre de Leseur : chapitre des plus intéressants, puisqu'il constitue la source presque unique, à coup sûr la plus importante, que l'on puisse consulter pour un des notables événements militaires du règne de Louis XI, la campagne des Français en Catalogne et en Aragon en 1462-63. De plus, comme le recueil de l'abbé Le Grand a formé le fonds principal d'informations où ont puisé les historiens postérieurs du règne de Louis XI, on ne s'étonnera point de trouver comme un reflet de quelques pages de notre chroniqueur dans l'*Histoire de Louis XI,* écrite au XVIIIe siècle par l'académicien Duclos[1], et la reproduction plus fidèle, mais bien terne, des mêmes pages dans la compilation si confuse et si dépourvue de critique du dernier historien de Louis XI, Urbain Legeay[2].

Lorsqu'en 1840-1847 M[lle] Dupont publia pour la Société de l'Histoire de France son édition des *Mémoires* de Philippe de Commines[3], elle prouva qu'elle connaissait la chronique de Guillaume Leseur en publiant, dans les *Preuves* de son édition, — toujours d'après le même manuscrit, qui portait alors à la Bibliothèque royale le n° 9655[1], — le passage où l'historien du comte de Foix raconte l'entrevue de Louis XI et de Charles le Téméraire à Péronne; mais il ne semble pas que M[lle] Dupont se soit rendu autrement compte de l'intérêt d'une œuvre dont elle connaissait le manuscrit, car elle ne la cite nulle part ailleurs. A dire vrai, il n'est point étrange que cette chronique, perdue dans le fonds des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, ait échappé

1. Paris, 1745, 4 vol. in-12.
2. Paris, Didot, 1874, 2 vol. in-8°. — Legeay ne s'est même pas donné la peine de rendre aux noms de lieux leur forme actuelle; il les a écrits sous la forme que leur avait conservée, d'après Leseur, l'abbé Le Grand.
3. 3 vol. in-8°.

à l'attention de bien des érudits, qui, s'occupant de l'histoii du xv[e] siècle, auraient pu en faire bon usage. Le titre auss — si l'on peut ainsi parler, — n'en est guère suggestif, sur ces simples mots, inscrits dans les catalogues : *Histoii de Gaston, comte de Foix, par son domestique Gui laume Leseur,* on ne saurait imaginer qu'il y ait là aut chose qu'une simple biographie d'un grand seigneur pe connu ; on doit penser que l'on se trouve en face d'une chr nique toute locale et domestique, sans intérêt aucun po l'histoire générale. Il faut se donner la peine d'ouvrir manuscrit et de le feuilleter avec assez d'attention pour con mencer à y soupçonner d'abord une œuvre d'importance pl générale, pour y reconnaître ensuite une source historiq de premier ordre.

Ce n'est que dans ces dernières années que cette impo tance a été quelque peu révélée et que l'*Histoire de Ga ton IV* a été tirée de l'oubli d'où, depuis l'essai passager M[lle] Dupont, nul n'avait songé à l'extraire ; le mérite revient surtout à M. le marquis de Beaucourt, qui, lors d recherches si considérables nécessitées par la préparation sa magistrale *Histoire de Charles VII*[1], a de nouveau fa la découverte de notre manuscrit. M. de Beaucourt ne para pas cependant avoir connu, au début de sa grande public tion, la chronique de Guillaume Leseur : dans l'introducti bibliographique placée en tête de son premier volume, où détaille si complètement les sources manuscrites et imprimé de l'*Histoire de Charles VII,* il ne parle point de l'hist rien du comte de Foix, qui aurait pourtant mérité d'être cit ne fût-ce qu'à côté de Guillaume Gruel et de Perceval Cagny. C'est seulement dans les deux derniers volumes

1. Paris, 1881-1891, 6 vol. in-8° et un album.

son ouvrage (t. V et VI) que M. de Beaucourt s'est rendu vraiment compte de la valeur de notre chronique et que, soit dans son récit, soit dans les notes qui l'accompagnent, il a marqué, dans la mesure où ils l'intéressaient, les faits nouveaux apportés par Leseur. La chronique lui a été en particulier d'un grand secours pour reconstituer la marche des opérations et retracer les principaux épisodes qui signalèrent cette glorieuse campagne de 1453, où les Anglais furent définitivement expulsés de la Guyenne; Leseur est, ainsi qu'on le verra, une des sources les plus autorisées pour l'histoire de cette fin de la guerre de Cent ans.

A côté de M. de Beaucourt, il serait injuste de ne point nommer M. B. de Mandrot, qui a su tirer le plus heureux parti de quelques pages de notre chronique dans sa très intéressante étude sur Jean V d'Armagnac[1], et l'éditeur des *Lettres missives de Louis XI*[2], M. Vaesen, qui cite au moins une fois (pour la contredire, il est vrai) une allégation du biographe de Gaston IV. — Malgré tout, la chronique de Guillaume Leseur n'a pas encore fait l'objet d'un travail approfondi; si M. de Beaucourt, dans quelques notes forcément rapides, a pu en signaler l'intérêt pour la partie qui a trait au règne de Charles VII, il n'en a pas été de même pour celle qui concerne le règne de Louis XI. Nous essaierons, dans les pages qui suivent, de préciser ce qu'est au juste cette œuvre d'un chroniqueur inconnu et ce qu'elle vaut; nous montrerons tout ce que, dans la période de trente

1. *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure* (dans la *Revue historique*, année 1888; tirage à part, *passim;* voir, notamment, p. 23-24). — M. de Mandrot cite aussi G. Leseur dans son étude sur *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours* (Paris, 1890, extrait de la même *Revue*).

2. Publiées pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1883-1890, 4 vol. parus; voir t. IV, p. 325, note 1).

années qu'elle embrasse (1442-1472), elle apporte de fai nouveaux, ne fût-ce que pour l'histoire militaire du xv[e] siècle nous espérons prouver enfin que l'*Histoire de Gaston I* mérite d'être citée à côté des principales œuvres historique que nous a laissées cette époque, si riche en productions d ce genre, ou, — si l'on préfère, — que le nom, jusqu'i ignoré, de Guillaume Leseur n'est point indigne de figurer côté de ceux des Gruel, des Jacques du Clercq, des Berry des Jean Chartier, des Mathieu d'Escouchy, des Olivier d La Marche, — nous n'osons dire des Chastellain et de Commines.

I.

L'AUTEUR DE LA CHRONIQUE.

Il importe d'exposer tout d'abord ce que nous savons d l'auteur de l'*Histoire de Gaston, comte de Foix*. N connaissances à ce sujet se réduisent à fort peu de chose; la chronique était jusqu'ici peu connue, le chroniqueur l'éta moins encore; malgré tous les efforts tentés pour jeter quelq lumière sur sa personnalité, elle semble devoir rester aus mystérieuse que par le passé. De cet auteur, nous ne pou vons donner que le nom, sans même être sûr qu'il n'ait p été défiguré par une mauvaise lecture de copiste; un m très vague nous renseigne sur sa position sociale. Quant sa famille, à son lieu d'origine, à l'époque de sa naissanc à celle de sa mort, aucune donnée précise ne nous en e parvenue, et ce sont autant de particularités sur lesquelles l documents contemporains, comme le texte même de la chr nique, observent le plus complet silence. L'auteur, il faut reconnaître, est à son propre endroit d'une discrétion abs

lue, au moins dans la partie qui nous reste de son ouvrage[1], et peu d'œuvres sont aussi impersonnelles ; il ne prononce jamais son nom, il se désigne constamment d'une manière indirecte par ce seul mot : « l'acteur » ; nulle part il ne se met en scène, nulle part il n'indique ni ne laisse entendre à quels événements il a assisté. En raison de cette pauvreté, on pourrait dire de ce manque de notions même vagues, on comprendra que tout ce que nous allons avancer sur la personnalité de notre écrivain soit en grande partie du domaine de l'hypothèse : nous avons simplement cherché, par une analyse exacte et minutieuse du texte de la chronique, à lui arracher quelques indications sur son auteur ; mais nous nous gardons bien de considérer comme certaines et toujours satisfaisantes les conclusions auxquelles cette analyse nous a conduit, et d'avance nous sommes prêt à accueillir toute autre solution plus plausible de ce difficile problème d'histoire littéraire.

Le nom de l'auteur de la chronique nous est donné en deux endroits : 1° dans le manuscrit unique qui subsiste de l'ouvrage, dont le titre, écrit de la main d'André Du Chesne, porte : *Histoire de Gaston, comte de Foix, composée par son domestique Guillaulme Le Seur;* 2° dans un extrait qui se trouve au volume LX de la collection Baluze à la Bibliothèque nationale et qui, ainsi qu'on le verra plus loin, est des plus précieux, puisqu'il sert à compléter le texte tronqué du manuscrit ; en tête de cet extrait on lit : *Extrait de l'histoire manuscrite de Gaston, comte de Foix, composée par Guillaume Le Seur.* Ces deux mentions renferment tout ce que nous savons sur le mystérieux auteur

1. On verra plus loin que nous ne possédons pas le texte complet de la chronique.

de l'*Histoire de Gaston IV*: il s'appelait Guillaume Lese
et était attaché à la personne du comte en qualité
« domestique » ; on sait tout ce que ce terme avait autref
de vague et de général et combien le sens qu'on lui donn
était éloigné de la précision qu'il possède de nos jours ;
faut simplement entendre par là que Guillaume Leseur fa
sait partie de la maison du comte de Foix.

En présence du manque absolu de documents où se re
contre ce nom, ou plutôt ce surnom, de Leseur, on peut
demander si son orthographe, dont l'authenticité ne repo
que sur deux copies du XVIIe siècle, n'aurait pas été altér
et défigurée par une erreur de lecture de la part du copis
André Du Chesne, de la main duquel est l'une des deux me
tions où figure le nom du chroniqueur, n'a pu la tirer que
manuscrit original que lui avait communiqué Oihénart;
deux choses l'une : ou bien le nom était donné dans les pr
mières lignes de la chronique, lesquelles nous manque
malheureusement, puisque, dans la copie de Du Chesne,
chapitre premier fait défaut en entier, ainsi que le comme
cement du chapitre second; cu bien le manuscrit origin
portait quelque mention, contemporaine de l'écriture de
manuscrit, où ce nom était indiqué. On est plutôt porté
admettre la seconde hypothèse : le manuscrit original dev
être privé de ses premiers feuillets, contenant le chapitr
et le début du chapitre II; car il est probable que, s'il eût é
complet, Du Chesne en eût copié le début aussi bien que
reste; comme, d'ailleurs, sa copie, qui est le manuscrit actu
de la Bibliothèque nationale, ne porte point trace d'enlèv
ment des premiers feuillets, le début de la chronique da
cette copie coïncide très certainement avec le début
manuscrit d'Oihénart, qui devait être incomplet; il faut do
supposer que Du Chesne a connu le nom du chroniqueur p

une mention en dehors du texte relevée sur quelque feuillet du manuscrit original. Ce nom, qu'il a lu *Leseur*, peut, si on se l'imagine écrit en caractères de l'écriture du xve siècle, être lu différemment, et nous avons essayé, — en supposant l'une après l'autre deux nouvelles lectures[1] qu'autorise la paléographie de l'époque, — de retrouver sous une autre forme orthographique de son nom la personnalité insaisissable de l'écrivain. Au lieu de *Leseur*, on peut lire, soit *Lescur*[*e*], à cause de la ressemblance du *c* et de l'*e*, soit *Lefèvr*[*e*], à cause de la similitude de l'*s* et de l'*f*, de l'*u* et du *v*. Ces deux noms, Lescure et Lefèvre (que nous reconstituons par la simple adjonction d'un *e* final), sont fréquents aujourd'hui ; ils l'étaient aussi au xve siècle, plus assurément que celui de Leseur ; on trouve bien des *Lescure* dans le midi de la France ; quant aux *Lefèvre*, ils sont encore plus nombreux, et l'on peut faire remarquer, à titre de simple curiosité, que le vrai nom d'un chroniqueur presque contemporain du nôtre était précisément Jean Lefèvre, quoiqu'il ne fût guère connu à son époque que sous son surnom de héraut d'armes Toison d'Or[2]. Ces deux modifications orthographiques admises, nous avions l'espoir de pouvoir identifier l'auteur de l'*Histoire de Gaston IV* avec quelque personnage plus ou moins connu, ce qui était impossible en s'en tenant à la forme *Leseur*. Mais, après un minutieux examen de tous les documents d'archives, originaux, copies contemporaines ou postérieures, qui, de près ou de loin, se rapportent au comte de Foix Gaston IV et à son entourage,

1. La seconde de ces hypothèses nous avait été suggérée par M. Paul Meyer.
2. La chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, qui s'étend de 1408 à 1435, a été éditée pour la Société de l'histoire de France par M. F. Morand (Paris, 1876-1881, 2 vol. in-8°).

force nous a été de renoncer à ces deux hypothèses dont l'i
géniosité nous avait un moment séduit; il n'a pas existé, ·
du moins autant que les documents qui subsistent permette
de l'affirmer, — de personnage attaché à la personne
Gaston IV qui se soit appelé *Lescure* ou *Lefèvre*. Hâton
nous d'ajouter qu'il ne reste rien aujourd'hui dans n
archives, et en particulier aux Archives départemental
des Basses-Pyrénées, où sont conservées les principal
sources de l'histoire de Gaston IV, des comptes de la mais
de ce prince; s'il en eût été autrement, il est permis de su
poser que ces documents, d'ordinaire si riches en notio
historiques de toute espèce, nous eussent livré le secret de
véritable forme orthographique du nom de notre chron
queur. Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel de nos connai
sances, nous ne nous sommes point cru autorisé à modifi
le nom donné par Du Chesne au biographe de Gaston I
pour lui en substituer un autre que rien ne légitimait,
nous continuerons à croire à l'existence réelle de Guillaun
Leseur, sans plus nous attarder à des suppositions que l'
ne peut faire reposer sur aucun fondement sérieux.

Qu'était ce Guillaume Leseur, et quelles fonctions ren
plissait-il auprès du comte Gaston IV? Le titre vague
« domestique », sous lequel il est désigné dans le titre de
chronique, laisse là-dessus un vaste champ à l'hypothèse,
l'on ne peut que regretter d'autant plus vivement la disp
rition des premières pages de la chronique; car il n'est p
invraisemblable de croire qu'à l'exemple d'autres chron
queurs contemporains, le biographe de Gaston IV, malg
le grand caractère d'impersonnalité de son œuvre, donna
au début de son premier chapitre quelques renseignemen
qui, pour sommaires qu'ils eussent été, auraient pu aider
reconstituer sa biographie. Néanmoins, on peut affirmer q

Guillaume Leseur remplissait auprès de Gaston IV des fonctions à la fois subalternes et intimes; s'il faisait partie de sa maison, il n'y occupait certainement pas une place importante : il n'était ni de ses conseillers, ni de ses diplomates, ni de ses capitaines; on ne le voit souscrire à aucun acte, remplir aucune mission, commander à un titre quelconque sous les ordres du comte. Appartenait-il au clergé, soit séculier, soit régulier? N'était-il point, par exemple, le chapelain de Gaston IV? Non, assurément; malgré qu'on trouve parfois sous sa plume des réflexions pieuses, des attestations de la toute-puissance divine, on ne saurait s'arrêter à ces particularités pour en conclure que l'auteur portait l'habit ecclésiastique. L'esprit religieux qu'elles attestent chez lui était propre à tous ses contemporains, clercs ou laïques, et de pareilles considérations ne peuvent étonner de sa part; même, à le bien prendre, il ne faut peut-être voir dans ces manifestations de religiosité qu'un prétexte pour le chroniqueur à tourner de belles phrases, à chercher des effets oratoires qui dégénèrent le plus souvent en amplifications aussi creuses que sonores, où la recherche le dispute au mauvais goût. Enfin, si Guillaume Leseur eût été clerc ou moine, il semble bien qu'on devrait trouver chez lui des détails, qui y manquent, sur tel ou tel personnage ecclésiastique de l'entourage de Gaston IV, sur les évêques de Tarbes et d'Oloron par exemple, qui furent ses conseillers intimes, sur son oncle le célèbre cardinal Pierre de Foix, dont Leseur parle à peine, incidemment, et surtout sur son troisième fils, qui sous ce même nom de Pierre devint aussi cardinal et qui fut l'un des inspirateurs de la chronique; dans les deux ou trois endroits où Leseur le nomme, il ne donne point à son sujet les détails qu'on serait en droit d'attendre de lui, s'il eût été ecclésiastique et s'il eût connu de plus près le cardinal.

Tout, au contraire, dans son récit, indique que l'aute était, sinon un homme de guerre, du moins quelqu'un f au courant des habitudes militaires et professant pour tou les luttes guerrières, — combats sérieux aussi bien q prouesses chevaleresques, — un grand enthousiasme, u admiration sans bornes qui révèlent un homme du méti Son œuvre a surtout le caractère d'une histoire militair c'est le brillant chevalier qu'il a voulu dépeindre dans s héros. La première partie de sa chronique n'est qu'une su d'épisodes guerriers; il n'est vraiment à l'aise que lorsqu narre quelque beau fait d'armes, quelque glorieuse ca pagne, et, ainsi qu'on le verra, son autorité n'est consic rable que dans des récits de ce genre. Conter des négoci tions n'est point du tout son fait; s'il s'y hasarde, il ne fait qu'avec une certaine gêne, il passe rapidement, co mettant bien des erreurs et des inexactitudes, prouvant q sur ce point il est moins bien renseigné. Pour lui, la guei est le plus noble des métiers; à défaut de batailles, ce s les joutes et les tournois qu'il se plaît à décrire, et il le f avec un luxe d'informations qu'on ne trouve au même deg chez aucun autre chroniqueur de son époque. Le récit d' siège est pour lui matière à tout un long chapitre; il s'éte avec complaisance sur la composition des armées; il craint pas d'y revenir plusieurs fois, au risque de toml dans une monotonie fatigante. Qu'on suive ses vivantes d criptions, et il semble que l'on aperçoit en quelque so les troupes en marche, qu'on assiste à leur campement leurs manœuvres, reproduites avec un soin minutieux sait que tel capitaine commandait l'avant-garde, tel au l'arrière-garde, que tel autre enfin était chargé du ra taillement. Il connaît les mots du guet, il est au courant multiples opérations d'un siège; pour lui, les termes te

niques n'ont pas de secrets; on trouve sous sa plume les noms des machines de guerre en usage à son époque et la manière de s'en servir; il professe une profonde admiration pour le célèbre artilleur Jean Bureau, il sait les noms des principaux engins dont cet habile capitaine tirait de si merveilleux effets; il nous apprend que le matériel de l'artillerie française comptait deux canons fameux appelés « les deux pers » et deux autres nommés « les deux frères ». Il s'extasie devant telle ruse de guerre dont il apprécie tout le mérite et dont il connaît de près l'auteur; il serait trop long d'énumérer tous les capitaines qu'il cite; on voit qu'il a vécu à leurs côtés, il sait leurs noms de guerre, ces noms familiers qu'entre hommes d'armes on se donnait à cette époque. Lorsqu'il va raconter quelque bataille, on dirait presque qu'il se recueille pour mieux s'échauffer ensuite; deux des plus importantes du xve siècle, Castillon et Montlhéry, ont trouvé en lui un narrateur enthousiaste, plein de détails qu'on ne rencontre point ailleurs. En un mot, Guillaume Leseur a dû vivre de cette vie des camps qu'il raconte, et l'on ne peut hésiter à reconnaître en lui un homme, sinon rompu à la pratique des armes, familier du moins avec tout ce qui y touche.

Précisons davantage, s'il est possible. Attaché à la personne du comte de Foix, notre chroniqueur se montre fort au courant des habitudes de ce prince. Nous ne parlerons point des portraits physiques qu'il en donne; ils sont nombreux et peints avec une précision dont seul était capable un intime, avec un amour, une partialité même, où l'on reconnaît la fidélité passionnée du vieux serviteur. — Lorsqu'il ne lui reste plus de sièges, de batailles, d'entrées triomphales dans les villes prises à raconter, Leseur, avons-nous dit, entame le récit de tournois et de fêtes chevaleresques,

dont il n'est pas moins friand que son maître : des chapi entiers de sa chronique en sont pleins. C'est pour lui m à décrire les costumes des chevaliers qui prennent pa ces fêtes, et on s'aperçoit aisément qu'il y est grand c naisseur, pour ne pas dire passé maître. Il ne fait gr d'aucun détail; si l'on peut ainsi parler, c'est là son f Qu'on prenne le récit des fêtes de Nancy, de Châlons, Barcelone[1], on y lira, avec les noms de tous les « tenant de la joute et de tous ceux qui se mesurent avec eux, la d cription minutieuse de tous leurs costumes, et l'on voit p ser sous ses yeux, comme en un brillant défilé, les p illustres lances de la chevalerie française : tel, nous Leseur, était habillé de telle façon, le panache de son casc était ainsi fait, il avait pour le servir tant de gentilshomn et tant de pages, costumés de telle et telle manière; et ai de suite pour chacun. Mais, lorsqu'il en vient au comte Foix, il en étale en quelque sorte les costumes avec u complaisance où se trahit l'homme dont la charge était veiller sur ces costumes, de les entretenir, de les présen au maître, lorsqu'il les revêtait. De toutes ces riches décrites il éprouve comme un orgueil naïf, il en est perso nellement fier et ne se gêne pas pour répéter à tout insta — au risque d'exagération sans doute, — qu'il n'y av point en toute la cour de France de plus beau chevalier, mieux habillé, que le comte de Foix, son maître. A écou ces récits si détaillés de joutes, dont il ne perd pas un cou on s'imagine aisément cet excellent serviteur courant, au sitôt ses fonctions remplies, se mêler dans la foule qui presse autour des barrières pour en recueillir les impre sions, au besoin pour lui communiquer son enthousiasm

1. Chapitres VIII, IX, XVI.

il brûle de voir paraître son maître, et, lorsque celui-ci fait son apparition et donne le tour de la lice aux applaudissements du roi et des dames, le bon valet n'a plus d'yeux que pour lui, et c'est alors une description sans fin de tout ce brillant costume que tout à l'heure encore il aidait son maître à endosser. Jusqu'aux housses du cheval, il connaît tout, dans le détail le plus intime : l'une porte en brodure la mystérieuse devise du comte : *C'est moy qui l'a;* sur l'autre, sont représentées les armes de Béarn, avec les vaches accolées et clarinées. Parle-t-il des chevaux de son maître, on s'aperçoit de suite qu'ils lui sont familiers, qu'il les soigne, qu'il les aime, qu'il en apprécie la valeur, les qualités ou les défauts : il vous dira que tel est d'Andalousie et tel autre de Pouille, que l'un s'appelle *l'Emparadour* et l'autre *la Grue,* « pour ce qu'il avoit longue ancoleure. » A n'en pas douter, un homme aussi bien renseigné en costumes, aussi connaisseur en chevaux ne pouvait remplir, auprès du grand seigneur qu'il servait, d'autre charge que celle de valet de chambre ou plutôt d'écuyer, peut-être de chambellan. — Est-il besoin d'ajouter, pour prouver de quelle intimité étaient ses fonctions dans la maison du comte, qu'il connaît tous les êtres de cette maison? Il parle souvent de la comtesse et de ses nombreux enfants qu'il a vus sans doute grandir sous ses yeux; il sait les noms des demoiselles d'honneur de la fille aînée du prince et pousse l'indiscrétion jusqu'à s'informer de ceux des suivantes de la reine d'Aragon.

On est plus embarrassé pour donner des détails sur le lieu d'origine de Guillaume Leseur, pour fixer la date de sa naissance et celle de sa mort. A coup sûr, il n'était pas né dans les pays soumis à l'autorité du comte de Foix; ce n'était pas un méridional, quoique parfois ses élans d'en-

thousiasme le rendraient dignes de l'être. Son nom, — so la forme où nous le connaissons, — est français; son o vrage est écrit en français, et il manie la langue avec ass de correction et surtout d'abondance pour qu'il soit perm d'y reconnaître sa langue maternelle. A la cour des comt de Foix, on devait de préférence user du dialecte du pa de Foix ou du béarnais; c'est en ces deux dialectes, un p différents l'un de l'autre, qu'étaient rédigés les actes off ciels. Si Guillaume Leseur fût né dans les environs d'O thez, de Foix ou de toute autre ville du Midi, il se fût sa doute servi, en prenant la plume, non point de la lang française qui ne lui eût pas été familière, mais de celle qu aurait toujours parlée, de celle qu'ont employée d'ailleu dans leurs œuvres les deux historiographes officiels de Ga ton IV, méridionaux tous deux, Michel du Bernis et A naud Esquerrier[1].

Guillaume Leseur était donc Français de naissance; ne devait pas être rare de trouver, à la cour d'un prin comme Gaston IV, qui vécut de longues années dans l'in mité de Charles VII et de Louis XI, qui faisait de si fr quents voyages en France, des serviteurs originaires de pays. C'est sans doute lors d'un de ces voyages que Gu laume Leseur s'attacha à la personne du comte. Quand comment? c'est ce qu'il est presque impossible de précis Il y a tout lieu de croire que Leseur ne connut pas le con dans son enfance et qu'il n'était pas avant sa naissance service de la maison de Foix; il ne paraît pas avoir con le père de Gaston IV, Jean I[er], dont il ne parle qu'une fo sans le moindre détail sur sa personne. Il est certain d'au

1. Sur ces deux chroniqueurs et sur leurs œuvres, voir ci-ap la note 1 de la p. 10.

part qu'il assistait, en témoin oculaire, aux fêtes données par Charles VII à Nancy à l'occasion du mariage de Marguerite d'Anjou avec le jeune roi d'Angleterre ; il ne serait pas impossible que ce fût à cette époque que le chroniqueur entra dans la domesticité du comte ; à l'appui de cette assertion, on pourrait faire remarquer que Leseur ne dit rien d'un voyage de Gaston IV en Espagne, qui précéda immédiatement la venue du prince à Nancy ; il l'eût sans doute mentionné, s'il avait déjà à ce moment fait partie de la maison du comte. — On sait que ces fêtes de Nancy eurent lieu au début de l'année 1445 ; depuis lors, Guillaume Leseur ne dut plus quitter le service de Gaston IV, à qui il survécut.

Quelques années après la mort de son maître, le serviteur fidèle qui lui était resté pendant près de trente ans attaché, était chargé par les successeurs du prince défunt d'écrire les hauts faits de celui qu'il paraît avoir tant aimé. En fixant leur choix sur Leseur, les héritiers de Gaston IV savaient à qui ils s'adressaient : nul ne devait être plus capable de composer le panégyrique du comte que celui qui si longtemps avait vécu à ses côtés, presque de la même vie. Cette confiance qu'on mettait en lui prouve de plus que, si Leseur n'était pas un écrivain de profession, il était loin d'être un ignorant : nous apprécierons plus loin sa valeur comme historien et comme styliste ; mais il importe, pour compléter cet essai biographique, de constater qu'il devait être plus instruit que sa modeste condition sociale ne permettrait de le supposer ; il laisse voir, en plus d'un passage de sa chronique, que certains faits de l'histoire antérieure à son époque ne lui étaient pas inconnus, et il paraît avoir eu quelques notions de littérature ancienne. Il n'était point, somme toute, un valet ordinaire, et il ne peut être regardé

comme inférieur à ces autres chroniqueurs du même tem|
hommes de guerre ou hérauts d'armes, tels que Gruel, Ber
Jean Le Fèvre, qui, comme lui, ont su, avec un iné
mérite, manier la plume après l'épée.

II.

COMPOSITION ET SOURCES
DE
L'*HISTOIRE DE GASTON IV, COMTE DE FOI*

§ I.

LIEU ET DATE DE COMPOSITION DE LA CHRONIQUE.

Bien que l'on ne puisse déterminer exactement l'end
où l'*Histoire de Gaston IV* fut rédigée et que l'on
trouve dans le texte même aucune indication à ce sujet
est naturel de penser qu'elle fut écrite dans quelqu'une
résidences favorites de la cour de Foix, Orthez, Pau
Mazères, où Guillaume Leseur dut fixer son séjour aprè
mort de son maître. Il est peu probable que, Gaston
mort, son fidèle serviteur soit revenu en France où il é
né; tout dans son œuvre semble indiquer qu'il resta au s
vice de la maison de Foix et qu'il ne quitta point le M
c'est à l'instigation des successeurs immédiats du co
défunt, ou plutôt de son fils le cardinal Pierre de Foix, q
prit la plume, et c'est à lui qu'il dédia son travail, a
qu'à ses neveu et nièce, le jeune comte François-Phœbus,
succéda à son aïeul Gaston IV, et sa sœur la princesse Ca
rine, qui devait si tôt après prendre la place de son frèr

La date de composition de la chronique est plus faci
établir; il nous paraît certain que l'ouvrage ne fut

composé en plusieurs fois, mais qu'il fut écrit entièrement d'un seul jet après la mort de Gaston IV; on peut remarquer que, dès les premiers chapitres, l'auteur fait allusion à cette mort[1]; il en parlait peut-être déjà dans les premières lignes de la chronique. — Gaston IV mourut en juillet 1472 : Guillaume Leseur se mit-il à l'œuvre aussitôt? Assurément non, et nous en avons plus d'une preuve : dans les dernières pages de sa chronique, il rapporte des événements postérieurs à la mort du comte et relatifs au comte Jean V d'Armagnac, aux circonstances tragiques qui marquèrent les derniers mois de sa vie si agitée : son coup de main sur Lectoure en octobre 1472, l'envoi par Louis XI d'une armée pour reprendre la ville (novembre), enfin la mort violente de Jean V à la prise de cette place, qui capitula le 5 mars 1473[2]. On peut donc déjà affirmer que la chronique ne fut commencée au plus tôt que dans la seconde moitié de l'année qui suivit la mort de Gaston IV. Mais la simple lecture des dernières pages de Leseur indique qu'il faut retarder encore cette date : l'impression qui s'en dégage est que les faits qui y sont rapportés ont dû être antérieurs de quelques années au moins à l'époque où le récit en a été rédigé : il y a des erreurs chronologiques importantes qu'on ne s'expliquerait guère, même dans une œuvre écrite surtout de souvenirs, si l'on admettait que les passages où on les remarque ont été écrits seulement deux ou trois années après les événements : par exemple, la mort du prince de Viane, fils aîné de Gaston IV, est mentionnée à l'année 1471, alors qu'elle survint en réalité l'année précédente. Si Guillaume Leseur eût écrit sa chronique en 1473, c'est-à-dire

1. Voir notamment ci-après, p. 171.
2. Pour plus de détails sur ces dramatiques événements, cf. Mandrot, *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure, passim*.

trois ans après, il eût fait preuve à cette occasion d'ı manque de mémoire bien singulier et tout à fait ina missible.

Ces présomptions seraient presque suffisantes pour ét blir que le chroniqueur ne prit la plume que bien postérie rement; mais on peut les confirmer par des remarqı plus probantes encore. Nous disions un peu plus haut q l'*Histoire de Gaston IV* fut dédiée à François-Phœbus, sa sœur Catherine et à leur oncle Pierre de Foix. Lese donne formellement à ce dernier le titre de cardinal, et semble bien qu'il devait le lui donner dès le début de chronique, qui est perdu, car nous lisons, dans le passa où il est question de ce prélat : « très noble et très revere et circumspect monseigneur Pierre, cardinal de Foix, *s titullé et allégué...* » Or, ce ne fut que le 18 déceml 1476 que Pierre de Foix, troisième fils de Gaston IV, : créé cardinal-diacre du titre des saints Côme et Damieı La chronique ne dut donc être entreprise, au plus tôt, qu' commencement de l'année 1477. — D'autre part, elle : écrite avant 1490, car Leseur mentionne le roi de Napl Ferdinand, fils naturel d'Alfonse V d'Aragon, comme vivа encore à l'époque où il écrivait[2], et ce prince mourut 1490. Elle fut même écrite avant 1483, car le roi d'Ang terre Edouard IV, qui décéda en cette année, y est nom comme étant encore sur le trône[3]. D'ailleurs, sans recou à cette double preuve, il suffirait de remarquer que Fra çois-Phœbus, à qui est dédiée la chronique, mourut en ce même année 1483, le 29 janvier. La chronique a donc

1. Cf. E. Labeyrie, *Étude historique sur la vie du cardinal Pie de Foix, dit le Jeune, évêque de Vannes et administrateur du dioı d'Aire (1449-1490)* (Pau, 1874, in-8°), p. 16.

2. Chap. xvi.

3. Chap. xv.

être commencée au plus tôt au début de 1477 et terminée au plus tard dans les derniers mois de 1482.

On peut resserrer davantage les dates extrêmes de la chronique, si l'on fait attention à une particularité, du reste assez frappante : en parlant, dans une de ses dernières pages, du jeune héritier de Gaston IV, François-Phœbus, Leseur lui donne simplement les titres d'*infant et prince de Navarre;* il ne dit point qu'il régnât encore dans ce pays. Or, on sait qu'après la mort de Jean II, roi d'Aragon et de Navarre, en janvier 1479, sa fille Éléonore, veuve du comte de Foix Gaston IV, fut appelée à lui succéder dans le second de ces deux royaumes et que son règne ne dura que vingt-quatre jours : elle mourut elle-même le 12 février suivant, en désignant pour son successeur son petit-fils François-Phœbus[1]. Bien que celui-ci n'ait été couronné et reconnu roi par les Navarrais qu'en 1482[2], il n'était plus, dès le 12 février 1479, infant et prince héritier de Navarre, mais bien déjà roi de fait, et il en prenait le titre. Leseur, s'il eût écrit après 1479, n'eût pas manqué de le lui donner. — On peut donc conclure en définitive que le chroniqueur composa l'*Histoire de Gaston IV* entre le commencement de 1477 et le commencement de 1479, ou, si l'on préfère, qu'il y consacra les deux années 1477 et 1478.

§ II.

SOURCES DE LA CHRONIQUE.

Où Guillaume Leseur a-t-il puisé pour se renseigner sur

1. Zurita, *Anales de la Corona de Aragon* (Zaragoza, 1610, 6 vol. in-fol.), t. IV, fol. 301 r°; Yanguas y Miranda, *Historia compendiada del reino de Navarra* (San Sebastian, 1834, in-8°), p. 336.

2. Galland, *Mémoires pour l'histoire de Navarre* (Paris, 1648, in-fol.), l. I, c. IV, p. 50; Yanguas y Miranda, *loc. cit.*

les événements qu'il raconte? a-t-il eu connaissance chroniques contemporaines et de quelles? C'est mainten ce qu'il nous faut examiner.

Au cours de tout son long récit, le biographe de G ton IV ne cite qu'une seule fois une source écrite; c' dans son second chapitre, alors que, après s'être éte avec assez de détail sur le siège et la prise de Dax pa comte de Foix en 1442, il s'excuse de ne point nom tous les capitaines qui figurèrent à l'entrée triomphale l'armée victorieuse dans la ville prise : « Le conte, dit seroit long à réciter, et me rapporte à ce que en a bien s escripre le très suffisant et elegant orateur, qui a esté donné à faire la très louable et honnorable cronique du Roy Charles[1]. » Quel est l'écrivain que Leseur a vo désigner dans ces lignes? Il semble que ce ne puisse ê que Jean Chartier, l'historiographe officiel de Charles V le continuateur des *Grandes Chroniques*[2]. La difficu est que cette allusion de Leseur ne peut se rapporter en r à Jean Chartier : on ne trouve point, dans l'ouvrage chantre de Saint-Denis, — pas plus d'ailleurs que da aucune des autres chroniques contemporaines, — l'énun ration de ces capitaines présents à l'entrée de Charles V dans la ville de Dax, à laquelle le biographe de Gaston se réfère cependant en termes formels. Bien que ce p blème reste insoluble, on ne peut nier les rapports as étroits de l'œuvre de Leseur avec celle de Chartier, moins pour la première partie de notre chronique, celle a trait aux guerres contre les Anglais en Guyenne. M

1. Voir ci-dessous, p. 20.

2. La meilleure édition de la chronique de Jean Chartier celle qui a été publiée par Vallet de Viriville dans la Bibliothè elzévirienne (Paris, 1858-1859, 3 vol. in-18).

ici surgit une autre difficulté : il existe une chronique de la même époque, dont la valeur n'a point encore été suffisamment mise en lumière[1], et qui constitue la source principale où ait puisé Jean Chartier, au point que sa narration n'est souvent que la reproduction textuelle de celle de son prédécesseur : nous voulons parler de la chronique de Gilles Le Bouvier, plus connu sous son surnom de héraut d'armes Berry ; elle doit être considérée comme un document narratif de premier ordre pour l'histoire de Charles VII. Est-ce l'ouvrage de Berry, ou bien celui de Chartier, que Guillaume Leseur a connu ? Comme Chartier se borne d'ordinaire à copier Berry, qu'il apporte de son propre chef fort peu de renseignements nouveaux, on ne peut dire avec certitude de laquelle des deux chroniques l'auteur de l'*Histoire de Gaston IV* avait entre les mains un manuscrit. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'en dehors de l'une d'elles il n'a point connu d'autre chronique contemporaine, pas plus Monstrelet que Mathieu d'Escouchy, pas plus Du Clercq que Gruel.

D'ailleurs Leseur n'est point, comme Chartier, un copiste servile : s'il a eu connaissance de l'une des chroniques dont nous venons de parler, il ne fait d'ordinaire que s'en inspirer; il la complète ou la corrige à l'aide des moyens personnels d'information dont il dispose. S'il lui arrive de la copier textuellement, ce n'est que pour des faits qui lui étaient entièrement étrangers, qui ne se rapportaient en rien à son sujet, c'est-à-dire à la biographie du comte de Foix, et qu'il a insérés dans sa narration, on ne sait trop pourquoi. Dans ce cas, — mais il est unique, — Leseur

1. Cela tient à ce qu'il n'en existe point encore de bonne édition : la dernière est celle qu'on trouve dans Denis Godefroy, *les Historiens de Charles VII* (Paris, 1661, in-fol.).

se borne à reproduire sans commentaires le texte de s modèle, et il place d'ordinaire ces mentions d'événement qui ne sont guère que de brefs chronogrammes, à la f d'un chapitre, sans lien aucun avec ce qui précède : c' ainsi qu'à la fin du second chapitre il rappelle la mort de reine de Sicile, mère du roi René[1]; le chapitre xiv se te mine par les mentions du couronnement à Rome, comi roi des Romains, de Frédéric, duc d'Autriche, et de s mariage avec une princesse de Portugal, de l'insurrecti des Gantois contre le duc de Bourgogne, de la lutte Angleterre entre les ducs d'York et de Somerset, de l'ar bassade du cardinal d'Estouteville en France, autant d'év nements des années 1451 et 1452[2]. C'est là, avec la r production textuelle de quelques phrases de Berry ou Chartier, disséminées ailleurs dans le récit, le seul indi vraiment sérieux qui permette d'affirmer que Leseur a con l'un ou l'autre de ces chroniqueurs.

Mais, en somme, ce n'est que pour une partie de s œuvre que l'historien de Gaston IV a pu ainsi glaner ch ses prédécesseurs; pour toute celle qui se rapporte au règ de Louis XI, il ne paraît pas s'être inspiré de la moinc source narrative. A-t-il eu entre les mains des documer diplomatiques contemporains? A dire vrai, on ne retrou chez lui ni de ces copies textuelles d'actes, textes de trait de redditions de villes, qu'on rencontre par exemple da Chartier, ni même d'analyses plus ou moins fidèles, assin lées au reste de la narration et faisant corps avec el Cependant, s'il faut l'en croire, il a dû connaître des doc ments de ce genre, puisqu'en un passage il affirme qu écrit « selon les instruccions et memoires que sur ce il a p

1. Ci-dessous, p. 23.
2. *Ibid.*, p. 220-222.

veoir[1]. » Il n'y a là rien d'étonnant : il est naturel de supposer qu'en confiant à Guillaume Leseur la charge d'écrire la vie de son maître, les successeurs de Gaston IV durent mettre à sa disposition partie au moins des pièces conservées dans leurs archives; ces archives étaient riches et, paraît-il, bien classées; d'autres, avant Guillaume Leseur, y avaient puisé pour des travaux du même genre que le sien[2]; il est donc fort possible qu'à son tour notre chroniqueur ait parfois rafraîchi sa mémoire des événements par l'examen des documents précis qui s'y rapportaient.

C'est qu'en effet son œuvre est surtout faite de souvenirs : ce sont comme les mémoires d'un vieux domestique, qui raconte ce qu'il a entendu et ce qu'il a vu au cours de ses longues années de service. Attaché pendant la plus grande partie de la vie de Gaston IV à sa personne, Guillaume Leseur était on ne peut mieux en état de connaître tous les événements auxquels ce prince fut mêlé; s'il ne lui était pas donné, en raison de sa situation subalterne, d'entrer dans les conseils du comte de Foix et de pénétrer les secrets de sa politique, du moins pouvait-il recueillir à la cour de ce prince, dans son entourage, les nouvelles qui y circulaient et s'en faire l'écho. Tout ou presque tout ce que Leseur raconte, il le tient de la bouche de témoins oculaires ou il l'a vu de ses propres yeux. Il est difficile de faire le départ entre ces deux sortes de témoignages; car jamais le chroniqueur n'affirme d'une façon précise quels sont au juste les événements auxquels il a personnellement assisté. À vrai dire, si, comme il est probable, il est entré au service du comte de Foix en 1445, il a dû voir presque tous les épisodes

1. Chap. XVIII.
2. Notamment les deux chroniqueurs méridionaux Michel du Bernis et Arnaud Esquerrier.

du règne de ce prince se dérouler devant lui. Pour ceux q
sont antérieurs à cette date, il a pu consulter les compagno
d'armes du comte, qu'il devait bien connaître, car il les én
mère à plusieurs reprises avec une complaisance, avec ı
détail qui donnent une fort bonne idée de sa mémoire d
noms : c'est au point qu'on se demande si parfois il n'a p
eu sous les yeux des documents tels que montres ou rôl
d'hommes d'armes. Sans doute, plus d'un de ces capitain
était de ses connaissances ou de ses amis : tel, qu'il appe
par son nom familier, son surnom de guerre, a dû lui con
plus d'une fois ce qu'il a vu, les combats, les sièges,
prises de villes auxquels il a assisté. En réalité, la chroniq
n'a point eu d'autre source que les souvenirs personnels
l'auteur, corroborés et complétés par ceux de ses contemp
rains. Nous sommes donc en présence d'une œuvre esse
tiellement originale, où l'imitation n'a qu'une part extrêm
ment faible, et qui n'intéresse pour ainsi dire pas le fon
même du récit. — Mais, dira-t-on, Guillaume Leseur racor
bien des événements auxquels le comte de Foix n'a p
aucune part, et dont ni lui ni ses amis n'ont pu être
témoins : ainsi en est-il par exemple pour les batailles
Castillon et de Montlhéry. Il est très probable qu'étant dc
nés les détails circonstanciés qu'il nous donne sur de pare
faits et que parfois même on ne retrouve pas ailleurs, Gu
laume Leseur a cherché, en ce cas, à se renseigner aupı
de témoins oculaires, étrangers à l'entourage de son maît
qu'il a accueilli et recueilli les récits de personnes qui, aya
vu les choses de leurs propres yeux, venaient informer
comte des événements auxquels il n'avait pas assisté.
même, pour l'entrevue de Péronne, dont Guillaume Lese
donne une version bien peu conforme à la vérité, puisqı
prête au cardinal Balue un rôle que celui-ci fut loin

jouer[1], il est probable que notre chroniqueur s'est fait l'écho de bruits sans fondement, qui furent semés un peu plus tard à l'instigation de Louis XI lui-même et qui ne pouvaient manquer de trouver du crédit auprès des princes qui, comme le comte de Foix, restèrent en cette occasion fidèles à la politique royale.

Ne faut-il point voir enfin, dans cette sorte d'allégorie mythologique dont le chroniqueur a fait le cadre de son travail, une preuve nouvelle et bien caractéristique que ce travail n'est qu'une reconstitution de ses propres souvenirs? A chaque page de son récit, nous voyons Leseur en présence de la déesse « Mémoire », sous la protection de laquelle il s'est placé et qui le guide dans « le paracomplissement de son livre »; après chaque chapitre, elle apparaît au chroniqueur pour lui susciter, — en des vers dont, il faut l'avouer, la médiocrité ne fait guère honneur à une déesse, — ce qu'il doit dire dans le chapitre suivant, et, l'œuvre terminée, elle reçoit de son auteur un congé courtois et un remerciement plein de gratitude pour une aussi précieuse collaboration. Sous ce voile allégorique, sous cette fiction, qui ne doit point surprendre chez un écrivain du xve siècle[2], c'est la réalité

1. Sur le véritable rôle joué par l'évêque d'Angers en cette affaire, cf. Henri Forgeot, *Vie de Jean Balue, cardinal d'Angers,* dans les *Positions de thèses des élèves de l'École des chartes,* année 1892 (Mâcon, 1892, in-8°), p. 67. — L'auteur de la thèse a soutenu, — avec raison, croyons-nous, — que Balue ne fut point, comme l'ont dit la plupart des chroniqueurs, et comme, en particulier, l'affirme formellement Leseur, l'instigateur de l'entrevue de Péronne, mais que, bien au contraire, il s'y montra toujours opposé.

2. On pourrait citer de nombreux exemples de fictions de ce genre; pour n'en point prendre en dehors des chroniqueurs, il suffira de rappeler l'*Exposition sur vérité mal prise* de Georges Chastellain (édit. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 247 sqq.); on

qui se dissimule : cette « bonne dame Mémoire », que chroniqueur évoque si souvent et qui lui est si secourab ne représente pas autre chose que son propre souvenir, qu a personnifié en une Muse, peut-être pour donner plus d'a torité à sa parole; et c'est, en quelque sorte, au fil de souvenir qu'il se laisse doucement aller, avec une confiar presque aveugle, dont il ne se garde point assez et qui fait de temps à autre, sans qu'il s'en doute, interver l'ordre des années et brouiller la suite des événements.

Car c'est là l'écueil, dans une œuvre d'aussi long haleine : à combien d'omissions et, — chose plus grave, à quelles erreurs chronologiques ne s'expose-t-on point ne prenant d'autre guide que des souvenirs, parfois vie de trente ans! On verra un peu plus loin les fâcheuses co séquences d'un pareil système, mais il importe de noter (à présent certains faits, faciles à relever à la première le ture de notre chronique et qui prouvent qu'elle a été surt(écrite de mémoire. — N'est-il point fréquent qu'après long intervalle on ne se souvienne plus au juste si tel év nement a eu lieu en telle année plutôt qu'en celle qui pı cède ou qu'en celle qui suit? Au contraire, pour tel f caractéristique, dont on a été sur l'heure vivement frapı n'a-t-on point retenu le mois, le quantième de ce mois jusqu'au jour de la semaine, à l'heure même où il s'est pı

y voit personnifiées et décrites, sous une forme concrète, c taines facultés abstraites, qui apparaissent en songe à l'historie *Sire Entendement* est « un jouvencel angélique, riens tenant terre ne de matiere corruptible; » *dame Mémoire* est « blanc comme noif pure..... et vestue d'un manteau tant delié que, sa descouvrir rien du corsage, dit Chastellain, tout ce de d sous se pouvoit congnoistre legerement par dehors; » *da Volonté* « portoit sceptre et royal vestement, et decorée de c ronne luisant, usoit d'empire comme empereis sur les autres.

duit? Un tel phénomène n'est point rare; il nous est donné de le vérifier chez le biographe de Gaston IV : aucun chroniqueur n'a été plus porté à confondre une année avec ses voisines. Il écrira par exemple que le fils du comte de Foix a été tué dans un tournoi en 1471[1]; il aurait dû dire 1470; mais il se souvient fort bien que ce tragique événement eut lieu au mois d'octobre, et le 18 de ce mois. Il a parfaitement mémoire que Talbot débarqua en Guyenne le 22 octobre 1452 (il ne fait ici erreur que d'un jour)[2], que c'est un samedi que les comtes de Foix et de Dunois entrèrent dans Bayonne, repris aux Anglais[3]: il ira même jusqu'à affirmer, avec une précision qu'on hésite à ne pas suspecter, que ce fut « un grand mardi matin, entre neuf et dix heures, » que le comte de Foix arriva devant Guiche, qu'il venait assiéger[4]. On pourrait multiplier ces citations; en voilà assez pour permettre de se rendre compte des avantages et des inconvénients d'un procédé de composition qu'on reprocherait plus vivement au chroniqueur si, par là même où il pèche, il n'était un sûr garant de son originalité.

§ III.

LA CHRONOLOGIE DANS LA CHRONIQUE.

Ainsi que nous venons de le dire, nul auteur ne se montre peut-être aussi peu respectueux de la chronologie que le biographe de Gaston IV; il lui arrive à chaque instant de placer tel événement avant tel autre, alors que l'ordre inverse aurait dû être suivi, ou de rapporter à telle année

1. Chap. xviii.
2. Chap. xv.
3. Chap. xiv; ci-dessous, p. 216.
4. Chap. v; ci-dessous, p. 70.

des faits qui se sont passés l'année précédente ou celle qui suivi : à l'en croire, par exemple, l'ambassade de Gaston IV envoyé par Charles VII auprès du roi d'Aragon, serait de l'année 1458, tandis qu'elle eut lieu en 1459; le banqu offert par le comte de Foix aux ambassadeurs hongrois, q venaient demander pour leur roi Ladislas la main de Mad leine de France, n'eut point lieu en 1459, comme le d Leseur, mais bien en décembre 1457; ce n'est point en cet même année 1459, mais trois ans plus tôt, en 1456, que dauphin s'enfuit à la cour de Bourgogne; la mort du prin de Viane, fils aîné de Gaston IV, n'est pas de l'année 147 mais bien de celle qui précéda ; c'est en 1469, et non en 147 que le même prince de Viane fit procéder au mariage de sœur Jeanne avec le comte Jean V d'Armagnac[1]. Il sera trop long de relever toutes les erreurs chronologiques de genre, que l'on peut imputer au manque de mémoire du chr niqueur; nous avons d'ailleurs pris soin de les corrige dans le commentaire qui accompagne le texte de la chr nique, au fur et à mesure que nous les avons rencontrées.

Mais il est une erreur plus grave et dont l'énormité est choquante qu'elle mérite d'être relevée d'une manière tou spéciale et, autant que possible, expliquée : elle prouve qu si Leseur est parfois d'une merveilleuse exactitude dans précision chronologique du plus petit détail, il n'a point s en se remémorant son passé et classant, après vingt ou tren années, ses vieux souvenirs, retrouver l'ordre dans leq ils devaient se suivre et raffermir sa mémoire quelque p brouillée; il a été amené de la sorte à commettre la plus fo midable erreur chronologique dont on ait peut-être exem dans les œuvres historiques de cette époque. Malgré qu'il s

1. Chap. xviii.

aisé de la découvrir, il est bon néanmoins d'y insister ici, car elle étonne et choque au premier abord, en renversant toutes les notions chronologiques admises pour une période assez étendue de l'histoire du xve siècle.

Les sept premiers chapitres de la chronique, ou pour mieux dire les six premiers[1], retracent les principaux épisodes des guerres entreprises par le comte de Foix en Guyenne contre les Anglais, et dont le résultat devait être la réduction définitive de cette province à la domination française. D'une manière générale, on peut dire que chaque chapitre est consacré au récit d'un seul de ces épisodes; dans le second, l'auteur raconte, sans d'ailleurs en donner la date, le siège et la prise de Dax par Charles VII et Gaston IV[2]; mais on sait que ces événements eurent lieu au mois de juillet 1442, après la journée de Tartas et la prise de Saint-Sever. Puis vient, au chapitre III, — toujours sans indication de date, — le récit du second siège et de la seconde prise de Saint-Sever par le comte de Foix : cette ville, ainsi que Dax, s'était soulevée contre l'autorité française presque aussitôt après y avoir été réduite, et Gaston IV, lieutenant général du roi de France en ces pays, dut en refaire le siège[3]. Saint-Sever retomba entre ses mains en octobre de la même année 1442; jusqu'ici, malgré l'absence de toute date précise, Leseur a respecté, — virtuellement, pour ainsi dire, — la chronologie. Mais, tout aussitôt, dans son chapitre IV, il entame le récit du siège et de la prise de Mauléon, qu'occupaient les Anglais, par le comte de Foix[4]; à l'entendre, ce fut un mois

1. On sait que le premier chapitre fait défaut dans l'unique manuscrit qui nous reste.
2. Ci-dessous, p. 1 à 24.
3. *Ibid.*, p. 24 à 43.
4. *Ibid.*, p. 43 à 69.

après la réduction de Saint-Sever, lorsque revint le]
temps, que le comte, pris d' « une soudaine envie et mer
leux desir de réitérer sa guerre, » se décida à venir m
le siège devant Mauléon; Guillaume Leseur raconte don
épisode comme s'étant produit en 1443 et, semble-t-il
les premiers mois de cette année. — Vient ensuite, au
pitre v, la narration de la prise de Guiche par le com
Foix[1], qui, Mauléon emporté, remonte vers le nord et
prendre, presque aux portes de Bayonne, cette place o
Anglais tenaient garnison; puisque ces deux sièges de M
léon et de Guiche se succédèrent sans intervalle, il
nécessairement admettre, malgré l'absence une fois de
constatée de toute date, que, pour Leseur, le siège de Gu
eut également lieu en 1443. — Cinq jours après la pris
cette ville, le comte de Foix, à la tête d'une partie de
troupes, s'en va soumettre à son autorité les pays de Lab
et de Chalosse et enlever la place forte de Pouillon
s'étaient concentrées les dernières résistances des Angla
des capitaines gascons : autre événement de l'année 1
c'est la matière du chapitre vi[2]. — La soumission du]
achevée, Gaston IV revient à Orthez, où il semble s
reposé quelque temps; il repart ensuite pour assiéger I
qui, on s'en souvient, s'était soulevé contre le roi de Fr
presque en même temps que Saint-Sever; Leseur nous
que le comte entreprit ce siège au mois de mai; quoiqu'i
donne point encore de date d'année, on doit, en bonne logi
admettre qu'il s'agit, soit du mois de mai 1444, soit du
de mai 1443, si l'on suppose que le comte de Foix ait pu
quatre ou cinq mois, prendre Saint-Sever, Dax, Maul

1. Ci-dessous, p. 69 à 96.
2. *Ibid.*, p. 96 à 106.

Guiche, Pouillon, courir le Labourd et la Chalosse et revenir enfin devant Dax. — Après ce siège de Dax, dont le récit forme le chapitre VII[1], Gaston IV revient en Béarn et, en attendant la nouvelle de la trêve avec les Anglais, visite ses domaines héréditaires; après quoi, mandé par Charles VII, il se rend à Nancy au commencement de l'année 1445.

Tels seraient donc, si l'on en croyait Guillaume Leseur, les traits principaux de la biographie du comte de Foix, durant les années 1442 à 1444. En réalité, il n'en fut point du tout ainsi; ou plutôt, tout ce que raconte le chroniqueur est bien exact; il n'a fait qu'intervertir l'ordre des événements en transportant six ou sept années trop tôt certains épisodes de la vie militaire de son héros. — Si l'on n'était déjà prévenu contre une pareille erreur par la connaissance des véritables dates de faits aussi importants et aussi connus, on pourrait, à la simple lecture des pages où il les raconte, se douter que Guillaume Leseur s'est fourvoyé; outre qu'il ne donne, dans toute cette longue partie de sa chronique, aucune date d'année, il est bien surprenant de voir le comte de Foix, quelque activité qu'on lui prête, opérer autant de choses en si peu de temps, — moins de deux années, — tenir des sièges qui, de l'aveu même du chroniqueur, furent longs et difficiles; exécuter des marches aussi pénibles et trouver encore le temps de se reposer dans les intervalles. Est-il vraisemblable aussi qu'en présence de la rébellion presque simultanée de deux villes voisines, telles que Saint-Sever et Dax, Gaston IV, après avoir pris l'une, ne se décide à prendre l'autre, qui était pourtant sous sa main, qu'après être revenu au fond du pays basque, y avoir passé plus d'un mois devant Mauléon, puis s'être de nouveau porté sur

1. Ci-dessous, p. 106 à 129.

l'Adour, avoir enlevé Guiche, s'être ensuite livré à une long promenade militaire à travers tout le Labourd, de Guic jusqu'à Saint-Jean-de-Luz et s'être enfin reposé quelq temps de ses fatigues en sa bonne ville d'Orthez? Un tel pl de campagne est au moins singulier et ne prouverait gu en faveur de la science stratégique du comte de Foix, (cependant ne fut point un général médiocre, ainsi qu témoigne en plus d'un passage son biographe lui-même.

En réalité, l'ordre des faits fut tout différent de celui qu donne Leseur. Entre la prise de Saint-Sever, qu'il raco au chapitre III, et le siège de Mauléon, qui suit aussitôt d le IVe, il y eut près de sept années d'intervalle. Comme on voit dans les chroniques contemporaines, que confirment corrigent les documents diplomatiques, ce fut en 1449, mois de juillet au mois de septembre, que le comte de F assiégea et prit Mauléon; le siège et la prise de Gui vinrent immédiatement après et étaient terminés en décem de la même année; la campagne de Labourd et la prise Pouillon, qui eurent lieu dans les premiers mois de l'an 1450, étaient achevées au mois de mai; enfin, entre la s mission complète du Labourd et le siège de Dax, il s'éc toute une année, puisque ce siège ne fut fait qu'en mai- 1451; remarquons à ce propos que Leseur est exact donnant pour cet épisode la date de mois, tout en se sant sur celle d'année; jusque dans son erreur chron gique, il conserve le souvenir précis des dates de mois e jour. — C'est dans ce long intervalle de près de sept entre la fin de 1442 et le commencement de 1449, qu'il placer les événements que Leseur rapporte aux chapitres IX, X, XI, XII, XIII de sa chronique, et dont il fixe d'aill sans se tromper les dates d'année : nous voulons parle

séjour de Gaston IV auprès de Charles VII et des fêtes auxquelles il assista à Nancy et à Châlons (en 1445), à Saumur et à Razilly (en 1446), à Tours (en 1447). C'est après avoir quitté en 1448 la cour de France et être revenu dans ses Etats que, à la nouvelle de la rupture des trêves avec l'Angleterre, Gaston reprit les armes et commença cette glorieuse campagne, dont les principaux épisodes furent Mauléon, Guiche, Pouillon. — Quant au siège de Dax, il ne termina point une campagne, comme on pourrait le conclure du récit de Leseur, mais il eut lieu en 1451, alors que les hostilités étaient depuis longtemps déjà reprises en Guyenne; l'armée de Charles VII, commandée d'abord par le comte de Penthièvre, puis par le comte de Dunois, opérait depuis plusieurs mois sur la Dordogne et la Gironde, lorsque le comte de Foix vint, de concert avec le sire d'Albret et le comte d'Armagnac, mettre le siège devant Dax qui, depuis 1442, était resté aux mains des Anglais. Cette campagne de 1451, dont la prise de Dax ne fut qu'un épisode, Guillaume Leseur la raconte, et à sa vraie place chronologique, au chapitre xiv[1]; ce qu'il en dit à cet endroit est parfois nouveau et presque toujours exact, à ceci près pourtant que le récit du siège de Dax fait défaut. Guillaume Leseur, trompé par ses souvenirs, s'est imaginé que, dans cette campagne de 1451, il n'y eut pas de siège de Dax; aussi, après avoir rapporté en leur lieu les prises de Blaye, Bourg, Fronsac et autres places par le comte de Dunois, nous montre-t-il le comte de Foix, jusque-là inactif, s'armant pour aller avec le général français assiéger Bayonne; à l'en croire, cette action contre Bayonne serait la seule part prise par son maître à la campagne de 1451; mais on sait que Gaston IV avait débuté

1. Ci-dessous, p. 198 à 222.

par assiéger et prendre Dax, qui capitula à la fin de juin, que c'est de Dax qu'il alla investir Bayonne, devant laque il était dès le 6 août. En fait, il suffirait d'intercaler le ch pitre VII de la chronique, qui a trait au siège de Dax, milieu du chapitre XIV, juste avant le récit du siège Bayonne, pour avoir, de toute cette campagne de 1451, récit aussi complet, plus détaillé même parfois que ceux qu' donnent les autres chroniqueurs, tels que Chartier, Berr Escouchy et Du Clercq.

Comment Guillaume Leseur a-t-il été amené à commett une erreur aussi grossière et rapporter aux années 1443 1444 des faits qui ne se passèrent qu'en 1449, 1450 et 145 Il y a là une confusion étrange qui ne s'explique que par u transposition dans les souvenirs du chroniqueur; on pourr alléguer à sa décharge que, lorsqu'il écrivit sa chronique 1477 ou 1478, trente ans s'étaient déjà écoulés depuis circonstances qu'il raconte et qu'il pouvait avoir perdu notion exacte et précise de leur date. Mais l'on remarque qu'il n'y a rien d'absolument faux dans son récit, qu'au fo les événements ont bien été tels qu'on les y trouve et qu n'y a d'erroné que la place où il les situe dans le tem Tout en prouvant à chaque page sa profonde connaissan de ce qu'il rapporte, Guillaume Leseur est tombé dans u confusion qu'on peut expliquer, ce nous semble, de la maniè suivante. — On a vu qu'en 1442 les villes de Dax et Saint-Sever, après avoir une première fois reconnu la supr matie du roi de France, s'insurgèrent contre son autorité se livrèrent de nouveau aux Anglais. Saint-Sever fut imm diatement repris par le comte de Foix; mais Dax ne fut p même assiégé et resta anglais. C'est ici qu'il faut voir point de départ de l'erreur qui nous occupe : Leseur a c se rappeler que Dax avait dû être repris en même temps q

Saint-Sever; il lui a paru invraisemblable que les deux sièges n'aient pas eu lieu presque l'un après l'autre. Comme d'ailleurs il avait des souvenirs très précis sur une reprise de Dax par son maître, il ne s'est pas rendu compte que ces souvenirs ne dataient que de l'année 1451, époque où Dax fut réellement reconquis par le comte de Foix, et, vieillissant de neuf ans cet événement, il l'a raconté comme s'étant produit à la fin de la campagne de 1442-1444. De plus, comme il avait parfaitement conscience que les épisodes militaires qui remplissent les chapitres IV, V, VI, c'est-à-dire les sièges et prises de Mauléon et de Guiche, la course de Labourd et la prise de Pouillon, avaient été antérieurs à cette reprise de Dax, il a été amené à se figurer qu'eux aussi avaient eu lieu dans cette campagne de 1442-1444, et de tout cela est résultée, lorsqu'il a pris la plume, cette singulière transposition qui se remarque dans son ouvrage. Enfin, — dernière et naturelle conséquence de son erreur, — il n'a point parlé du siège de Dax à l'endroit où il aurait dû en parler, c'est-à-dire à son chapitre XIV, dans le récit de la campagne de 1451. — Un détail prouvera jusqu'à quel point Guillaume Leseur s'est abusé et combien il était persuadé que tout avait dû se passer dans l'ordre qu'il a adopté : au chapitre VIII, en rappelant le cordial accueil fait par Charles VII au comte de Foix en 1445 à Nancy, il met dans la bouche du roi des paroles que ce prince n'a pu évidemment prononcer; nous voyons Charles VII rendre grâces à Gaston IV des services que ce dernier lui a rendus en Guyenne, non seulement aux prises de Saint-Sever et de Dax de 1442, mais aussi à celles de Mauléon, Guiche, Pouillon et la seconde prise de Dax; en sorte qu'en 1445 Charles VII remercie le comte de Foix de services qui ne peuvent dater que de 1449, 1450 et 1451 !

Telle est, à notre avis, la seule explication plausible d'une

erreur aussi étrange. Il était nécessaire d'y insister pour all au-devant d'une objection qui n'aurait pu manquer de produire, à savoir : quel crédit faut-il accorder à un auteu qui se permet avec la chronologie de semblables licences quelle autorité peut lui être attribuée? En fait, cette autori ne saurait de ce seul chef être amoindrie; il n'y a eu ch Guillaume Leseur qu'une confusion regrettable, qui a amen dans le récit une interversion dont l'esprit du lecteur peut trouver d'abord dérouté, mais qui n'altère point d'ur manière sensible la véracité et l'exactitude de l'œuvre e général. C'est, pour ainsi parler, le cadre du tableau, nc le tableau lui-même, qui a souffert.

§ IV.

DIVISIONS, ÉTENDUE ET ÉTAT ACTUEL DE LA CHRONIQUE.

L'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, a été divis par son auteur en dix-huit chapitres; mais nous ne pouvoi juger de son étendue véritable, car le manuscrit unique q s'en est conservé n'est pas complet : le premier chapit manque en entier, ainsi que le début du second; les cha pitres x, xi, xii, xiii font aussi entièrement défaut. Comn nous l'avons établi plus haut, le manuscrit original, d'apr lequel André Du Chesne exécuta la copie qui nous est resté devait lui-même, au moment où cet érudit le consulta, êt privé de ses premiers feuillets, qui correspondaient au cha pitre i et au commencement du chapitre ii; cette pert avons-nous dit, est des plus regrettables, car on peut pr sumer que les premières lignes de la chronique contenaie quelques indications sur la personnalité de l'auteur. I moins, nous est-il permis de conjecturer, d'après quelqu passages de ce qui nous reste, quel était le contenu de

premier chapitre. A deux ou trois reprises[1], Guillaume Leseur fait allusion à une guerre de Comminges et d'Armagnac, dont le récit formait le début de sa chronique. L'œuvre du biographe de Gaston IV ayant, avant tout, le caractère d'une histoire militaire, le premier chapitre était consacré aux premières armes de ce prince; nous savons, en effet, par quelques documents qui nous restent et surtout par la chronique méridionale du notaire de Foix Michel du Bernis[2], qu'en l'année 1440, à peine âgé de dix-sept ans, Gaston IV débuta dans le métier des armes en prenant part à une guerre dans le comté de Comminges, où il soutint les droits de son oncle et tuteur Mathieu de Comminges contre le comte d'Armagnac Jean IV; ce dernier prétendait se rendre maître de ce comté au nom de sa légitime propriétaire la comtesse Marguerite, femme de Mathieu, qui, depuis de longues années, en avait été dépossédée par son mari et était même retenue prisonnière, contre le gré du roi de France, dans une des résidences du comte de Foix. Les renseignements que Michel du Bernis donne sur cette guerre sont assez précis, mais très brefs; ceux que nous possédons par ailleurs se réduisent à peu de chose; on ne peut donc que regretter davantage la perte des quelques pages que Guillaume Leseur y avait consacrées et qui nous auraient, sans doute, donné de plus amples et de plus précieux détails. Au début du chapitre II, qui fait aussi défaut, le chroniqueur devait rappeler les premiers faits d'armes de la grande expédition de Gascogne, entreprise en 1442 par Charles VII lui-même, à la tête d'une puissante armée; on sait que l'événement principal en fut la fameuse « journée » de Tartas, tenue le

1. Ci-dessous, pp. 42, 43, 83.
2. Cf. p. 596-597 de l'édit. Buchon, dans le *Panthéon littéraire*.

24 juin, et qui fut suivie de la prise d'assaut de Saint-Sev (25 juin). C'est à ce moment que commence le récit de Gu laume Leseur.

Pour les chapitres x, xi, xii, xiii, qui manquent total ment dans le manuscrit, Du Chesne nous donne lui-mêm dans une note placée au bas d'un des feuillets, la raison q l'a poussé à ne les point copier. Comme les chapitres v et ix qui précèdent et où sont retracées les fêtes de la co de Charles VII à Nancy et à Châlons en 1445, ces quat chapitres ne renfermaient que des récits de joutes et de tou nois; Du Chesne, les considérant comme inutiles pour l'i telligence générale de l'œuvre, les a supprimés dans copie. Nous ne saurions être du même avis et nous déplor rions très vivement l'absence de ces chapitres, si nous n' avions retrouvé un résumé qui, si court qu'il puisse êtr nous donne une idée à peu près suffisante de leur conten Dans un des volumes des *Armoires de Baluze*, conserv au département des manuscrits de la Bibliothèque national on trouve, écrit de la main d'Oihénart, un court résumé d chapitres xi à xviii de la chronique, ou plutôt des extrait des notes succinctes prises d'après le manuscrit original Le chapitre x est le seul dont il ne reste absolument rier quant au chapitre xi, on peut se rendre compte, d'après c extraits, qu'il contenait le récit de joutes qui eurent li entre Chinon et Razilly au mois de juin 1446 et auxquell le comte de Foix prit part; le chapitre xii était consacr semble-t-il, sans qu'on puisse l'assurer formellement, à d joutes que le roi René organisa à Saumur la même année

1. Nous avons inséré ces extraits dans la narration, en les di tinguant du texte proprement dit par un caractère d'impressi différent; voir ci-dessous, p. 194-198.

2. Cf. à ce sujet la note 4 de la p. 195.

et le chapitre XIII au tournoi que Charles VII, le comte de Foix et le comte d'Eu tinrent à Tours en janvier 1447. Malgré qu'on ait déjà, par les chapitres VIII et IX, une idée plus que suffisante de ce qu'étaient au XVe siècle ces fêtes chevaleresques, il est regrettable que nous ne possédions pas le texte in-extenso des chapitres X à XIV; on y eût sans doute trouvé des renseignements nouveaux, non seulement sur bien des personnages de l'époque qui assistèrent à ces fêtes, mais aussi sur des faits du règne de Charles VII que, seul de tous les chroniqueurs contemporains, Mathieu d'Escouchy mentionne en quelques lignes très brèves. — A partir du chapitre XIV, le texte complet de l'*Histoire de Gaston IV* nous a été conservé dans le manuscrit de Du Chesne.

La division en dix-huit chapitres, que Guillaume Leseur a adoptée dans la rédaction de sa chronique, est loin d'être rationnelle; une œuvre d'aussi longue haleine comportait un nombre plus considérable de divisions, et, au moins dans la seconde partie, à partir du chapitre XVI, le nombre de ces divisions, qui est très restreint, aurait pu être multiplié. Les trois derniers chapitres sont, à eux seuls, presque aussi étendus que les quinze qui précèdent, et le dix-huitième et dernier n'est pas loin d'occuper la sixième partie de tout l'ouvrage. Il y a là un défaut de proportions, une absence d'équilibre entre les parties assez choquante. Elle devient plus choquante encore, si l'on observe la manière dont les titres sont rédigés; car le chroniqueur a fait précéder chaque chapitre d'un titre où est d'ordinaire résumé en quelques mots le sujet du chapitre. Exemple : « Cinquiesme chapitre de l'Acteur, parlant au long de la déconfiture des Anglois et de la prinse de Guichen. » Comme chaque chapitre forme généralement un tout et n'est consacré qu'au récit d'un seul événement, le titre donne une idée suffisante du contenu.

Mais, pour les trois derniers, qui prennent des proporti démesurées, le titre ne correspond plus qu'à une faible p tie de la matière qui y est traitée, et on ne se rendrait p compte de tout ce que peut renfermer un de ces chapit on se tromperait par suite étrangement sur l'intérêt et valeur même de la chronique, si l'on s'en rapportait, s rien contrôler, aux titres mis par l'auteur en tête de ces t chapitres. Pour ne prendre qu'un exemple, on lit, au dé du chapitre XVIII : « XVIII[e] chapitre de l'Acteur, où il p de l'entrée faite par Monsieur le comte de Foix et l'armée Françoys en la ville de Sarragosse, du retour fait pa royaulme de Navarre et de la veue des roys de France e Castelle à Saint-Jehan-de-Luc. » Ce n'est là que l'indi tion des premiers événements racontés dans ce chapitre, en réalité en renferme bien d'autres, et des plus importa tels que la guerre de Gaston IV en Castille, la guerre Bien-Public, le mariage de la fille aînée du comte de F avec le marquis de Montferrat, l'expédition envoyée Louis XI contre le comte d'Armagnac, la mort de G ton IV, pour ne citer que les principaux. — Il semble le chroniqueur se soit rendu compte de ce défaut énorme proportions entre les dernières et les premières divisions son ouvrage et qu'il ait cherché à y remédier : car, dans chapitres si longs, le récit est de temps en temps cou mais sans méthode ni règle fixe, par des sortes de so titres qui suppléent quelque peu à l'insuffisance du t principal. Exemple : le récit de la guerre de Cast de 1466 est précédé du titre supplémentaire suivant : « parle l'Acteur de la prise de Calahourre et de la guerre Castelle. » Ailleurs, lorsqu'il vient de s'écarter un peu t de son sujet en parlant d'événements auxquels son héros pas été mêlé, il fait précéder son retour à la question de

quelques mots : « Regression de l'Acteur au propos de sa matière. » — On le voit, l'*Histoire de Gaston IV* n'a pas été écrite sur un plan tracé d'avance, avec des divisions nettement indiquées : l'auteur s'abandonne au cours de ses souvenirs, s'arrêtant tantôt plus tôt, tantôt plus tard, et ne s'apercevant pas qu'il dépasse parfois les bornes que, dans le titre mis en tête du chapitre, il semblait s'être d'abord imposées. En d'autres termes, en commençant un chapitre, Leseur n'en prévoit pas la fin.

Le biographe de Gaston IV a entremêlé sa prose de vers ; il n'y a là rien d'extraordinaire, et l'on pourrait citer plus d'un chroniqueur qui a fait de même ; c'est ainsi que dans Mathieu d'Escouchy on trouve, intercalées dans la narration, des pièces de vers, même assez longues[1]. Pour Guillaume Leseur la chose s'explique aisément ; on a vu plus haut que le biographe de Gaston IV a encadré son récit dans une fiction allégorique assez ingénieuse, qu'il a représenté la déesse Mémoire lui apparaissant, quand il l'évoque, et l'excitant à retracer les hauts faits de son ancien maître ; on la voit, au début de chaque chapitre, qui lui prodigue ses encouragements, ses conseils et lui rappelle sommairement ce qu'il va avoir à raconter. Une Muse ne pouvait parler en vulgaire prose ; aussi Guillaume Leseur s'est-il cru obligé, en cette occurrence, de recourir au langage des dieux. Avant chaque chapitre, il a introduit une « insidence » de « bonne Mémoire, » qui, en deux ou trois strophes de huit vers chacune, vient exciter le chroniqueur à l'achèvement de sa tâche ; parfois même, ce dernier se hasarde, avant de reprendre son récit, à tourner à l'adresse

1. Cf. notamment, dans l'édition de M. de Beaucourt, t. II, pp. 154 sqq., 230 sqq.

de sa protectrice un compliment versifié, où il s'excuse son insuffisance et de son « petit povoir. » Ces vers, bi que fort médiocres et parfois incompréhensibles, n'en so pas moins précieux, car ils nous ont conservé la menti de quelques faits, de quelques détails que l'on ne retrou point ensuite ailleurs. — Il faut remarquer que tous les ch pitres ne sont pas ainsi pourvus de cette sorte de prolog poétique; nous ignorons si les chapitres x à xiv, dont texte manque, en possédaient, mais nous constatons qu partir du chapitre xiv les vers disparaissent. Il est fort pr bable que, si ces dernières divisions de l'ouvrage avaient é précédées de vers comme les premières, la copie de l Chesne nous les eût conservés. On ne peut qu'en constat l'absence. Faut-il croire que Guillaume Leseur, qui, dans pièce de vers précédant le chapitre ix, semble avoir impo à sa muse un pénible effort, puisque cette « insidence » renferme pas moins de cinq strophes de douze vers chacun a senti, de ce coup, sa veine tarie? Il est difficile de se pr noncer sur ce point, qui, d'ailleurs, est sans importan pour l'étude critique que nous faisons.

§ V.

LA LANGUE ET LE STYLE DE LA CHRONIQUE.

Guillaume Leseur a plusieurs fois, au cours de s ouvrage, non seulement la modestie de s'excuser de s insuffisance notoire à mener à bien l'œuvre qu'il a ent prise, mais aussi la précaution de reconnaître sa médiocr d'écrivain en convenant que son langage est « rural, gro

1. Ci-dessous, p. 170-172.

sier ou vulgal[1]. » A dire vrai, il exagère, et sa modestie est outrée; sa prose est loin d'être aussi médiocre que ses vers; elle nous paraît en tout cas supérieure à celle de certains chroniqueurs de la même époque, tels que Jean Chartier, bien que Leseur ait avec ce dernier certains défauts de style communs. « Le discours de Jean Chartier, dit M. Vallet de Viriville, ne présente aucun repos, aucune division possible pendant le cours ou l'étendue de pages entières. Ses phrases infinies se lient à perpétuité par la conjonction *et*, qui se répète avec une constante monotonie. Les termes de *style*, tels que *ledit, susdit, icelle* et autres pléonasmes qui sentent le rouille littéraire du moyen âge et que les bons écrivains de son temps commençaient à secouer, sont prodigués dans la prose de Jean Chartier jusqu'à l'abus le plus insipide[2]. » Le même jugement, atténué, pourrait être porté sur la langue de Guillaume Leseur. Lui aussi, il abuse de ces termes de style surannés; lui aussi, il ignore l'art de couper ses phrases, au point que parfois, dans leur longueur interminable, il se perd lui-même et les laisse inachevées ou irrégulièrement construites. Enfin, on constate chez lui un excessif abus dans l'emploi des épithètes; on dirait qu'il prend plaisir à les accumuler parfois sur le même nom. La sécheresse, il faut le reconnaître, est le moindre de ses défauts; bien qu'il dise, en un de ses mauvais vers, que « prolixité est vice mal duysant[3], » il est loin de s'en garder personnellement, et en plus d'un passage, surtout lorsque le sujet l'inspire, qu'il a, par exemple, à conter quelque beau fait d'armes, à décrire

1. Ci-dessous, p. 25.
2. *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, *édit. citée*, t. I, *Notice*, p. XXXII-XXXIII.
3. Ci-dessous, p. 41.

quelque brillant costume, il est vraiment intarissable e en devient fatigant.

Ajoutons que, de temps à autre, en homme d'expérie qui en sa vie a vu bien des choses, il ne lui déplaît pas d livrer à des considérations générales et de s'oublier à phi sopher : de là, de longues tirades sur la toute-puissa divine ou bien, à propos, par exemple, de la mort Charles VII ou de celle de Gaston IV, d'amères réflexi sur l'inconstance de la Fortune, de cette Fortune « muable, la deslealle, » qu'il ne craint pas d'apostrop énergiquement « en la fureur de son courroux[1]; » mais d'ordinaire, dans de tels passages, le chroniqueur ne sait se garder suffisamment du mauvais goût, il y passe parf aussi comme un souffle d'éloquence qui fait songer, de lo à tel beau mouvement oratoire de Georges Chastellain d sa *Chronique* ou dans son *Exposition sur vérité n prise*. — Éloquent, Leseur ne l'est point toujours, mai ne manque aucune occasion de chercher à l'être : il aff tionne les beaux discours et il en imagine de toutes pièc qu'il met dans la bouche de ses personnages. Ces discou d'ailleurs, n'ont rien d'invraisemblable : s'ils n'ont pas prononcés tels que les donne le chroniqueur, le fond, moins, n'est pas le produit de son invention ; l'histoire vé dique fournit le thème sur lequel brode à l'infini l'imagi tion féconde de l'écrivain. Il est évident, par exemple, Gaston IV, assiégeant Guiche et menacé d'être pris à rev par une armée anglaise, n'a eu ni le souci de préparer, n temps de prononcer la belle harangue, si artistement com sée, que Leseur lui prête en cette occasion[2]; mais il est per

1. Chap. XVI et XVIII.
2. Ci-dessous, p. 79-84.

de supposer qu'ayant réuni autour de lui ses capitaines, il leur ait représenté, en quelques paroles énergiques, toute l'imminence du péril et toute la grandeur du devoir qui s'imposait à leur dévouement.

Ces beaux discours, ces ronflantes périodes sont aussi prétexte au chroniqueur pour faire étalage de savoir et d'érudition. Leseur n'était point, il s'en faut, un illettré; sa culture intellectuelle devait être plus développée que celle de la plupart de ses contemporains. On voit, en le lisant, qu'il n'est point ignorant des grands faits de l'histoire de la maison de Foix, et si l'on ne peut affirmer qu'il ait eu connaissance des lettres anciennes, du moins ne niera-t-on pas ses connaissances mythologiques; il en abuse parfois et tombe dans un étrange mauvais goût : ainsi, lorsqu'à propos de la mort de la fille aînée du comte de Foix, il nous parle de « dame Lachesis, » de l' « inhumaine Cloto » et de la « fière Antrope, » cette mise en scène des trois Parques produit un effet au moins bizarre et leur intervention nous paraît rien moins qu'opportune. Ces imperfections, dont on pourrait étendre la liste, ne peuvent toutefois empêcher de reconnaître un certain mérite littéraire au biographe de Gaston IV.

Où il excelle, et où peu d'écrivains de la même époque sont dignes de lui être comparés, c'est dans les récits militaires; sa verve s'y exerce avec un rare bonheur. Il sait, lorsqu'il raconte une campagne, un siège, une bataille, trouver de ces expressions pittoresques, énergiques, qui donnent la vie à sa narration, et elles arrivent sans effort et comme tout naturellement sous sa plume. Qu'il vienne à parler des soldats qui, à Montlhéry, abandonnèrent Louis XI et s'enfuirent du champ de bataille, il les flétrit en les désignant d'un seul mot : « ceux qui firent la poule. » Qu'il

peigne l'empressement des gens d'armes anglais, se di
tant avant la bataille de Castillon les pipes de vin que
général a fait défoncer, il nous les montre, y puisant à
mieux mieux « avecques leurs salades, comme en beau l
On ne saurait compter les traits de mœurs de ce genre, v
tablement pris sur le vif, que l'on trouve disséminés dan
chronique. Guillaume Leseur sait aussi parfois donner à
esprit un tour enjoué et, en vrai Français, il ne déda
point l'anecdote plaisante. En veut-on un exemple ? Q
écoute cet amusant passage où Talbot, en réponse à
arrogant défi adressé au comte de Clermont, s'attir
général français une riposte pleine à la fois d'humour
fierté : « Or advint-il ung jour que le sieur de Tal
envoya deux heraulx devers lesdits cappitaines [les co
de Foix et de Clermont], en leur faisant dire comme il a
entendu qu'il y avoit ung sieur de Clermont, lequel se t
sur les champs, maintenant çà, maintenant là, sans gu
arrester en une place, et que, pour ce qu'il le désiroit
de veoir et de le venir trouver en quelque lieu pour le
toyer, il envoyoit lesdits deux heraulx sur champs,
quels il avoit donné charge de tant le sercher que par
il sceust en quel lieu il pourroit trouver ledit sieur de C
mont et son armée. A quoy il fut dit et respondu au
deux heraulx par mondit sieur de Clermont, qu'ilz c
fiassent audit sieur de Tallebot, leur maître, que m
sieur de Clermont, pour luy fere passer son envie qu'il
de le veoir, luy promettoit en parolle de prince que, au
ou village là où il estoit, il attendroit illec ledit sire de
lebot jusques à troys jours, sans en desloger ne se p
d'illec en nulle maniere, et qu'il n'y sauroit venir de l
que il ne le trouvast là, durant lesdits troys jours, tout
et appareillé de le recevoir et de jouer avecques luy au t

poil et à touz aultres essays où chacun pourroit mieulx festoyer son compaignon[1]. » Quelques bons mots de ce genre, dont Guillaume Leseur sait agrémenter à point sa narration, aident à en supporter les longueurs parfois interminables et à excuser les défaillances de l'écrivain. Ils permettent de voir aussi dans notre chroniqueur, à côté de l'historien militaire si autorisé, un des conteurs les plus agréables de son époque.

III.

LE MANUSCRIT DE LA CHRONIQUE.

Le seul manuscrit qui nous reste de l'*Histoire de Gaston, comte de Foix*, est aujourd'hui conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans le fonds des manuscrits français, sous le n° 4992 ; c'est la copie exécutée par André Du Chesne d'après le manuscrit original communiqué par Oihénart. Il forme un volume de format petit in-folio, composé de 157 feuillets de papier numérotés, précédés de trois feuillets blancs non foliotés et suivis de six feuillets également blancs et sans foliotation ; l'un d'eux, celui qui vient immédiatement après le feuillet 157, avait été numéroté 158, mais ce numéro a été ensuite effacé. La foliotation est postérieure à l'écriture du manuscrit et semble avoir été faite lors de son entrée dans la bibliothèque du Roi. Au haut du premier feuillet non folioté, on lit : « Baluze, n° 9655¹. » C'est le numéro qui fut donné au manuscrit lorsqu'il passa dans la Bibliothèque royale. Il se trouve ainsi reproduit au haut du premier feuillet paginé : « Reg. 9655¹ ; » à côté on lit : « Baluze, 432. » Ce dernier

1. Chap. xv.

chiffre indique le numéro que portait le manuscrit dans bibliothèque du secrétaire de Colbert; c'est sous ce num que l'abbé Le Grand et D. Vaissète l'ont connu.

Les deux premiers feuillets paginés, qui sont d'un p petit format que le reste du volume, n'en faisaient point p mitivement partie; ils ont été insérés après coup dans reliure; ils renferment en effet la lettre autographe adres de Pau, le 25 juin 1635, par Arnaud d'Oihénart à An Du Chesne, pour lui annoncer l'envoi du manuscrit origi de la chronique[1]. Le texte proprement dit ne commence d qu'au folio 3 r°; au haut de ce feuillet et dans la marge gauche est reproduit le chiffre 432. Le titre dont Du Che avait d'abord fait précéder le texte était ainsi conç « Histoire de Gaston, comte de Foix, prise d'un ancien i *qui est au cabinet de* M. Doiennard. » Les mots que n venons d'imprimer en italique ont ensuite été rayés, et Chesne y substitua les suivants : « qui m'a esté commur qué par [M. Doiennard]. » Enfin, une nouvelle rature a faite, et, après les mots : « Histoire de Gaston, comte Foix, » on ne lit plus aujourd'hui que les suivants : « cc posée par Guillaulme Le Seur, son domestique. » Entre titre et la première ligne du texte sont tracées deux lig de points, sur l'une desquelles une main, postérieure à c de Du Chesne, a écrit : « Chapitre premier. » On sait c'est là une erreur; en réalité, le premier chapitre manq ainsi que le début du second, et le texte commence br quement, en plein récit. — Les feuillets 34 et 35 ont l'objet d'une transposition, ou plutôt voici dans quel or il faut lire ces deux feuillets : fol. 34 r°, fol. 35 r°, fol. 34 fol. 35 v°; cette interversion provient d'une distraction copiste.

1. On trouvera plus loin le texte de cette lettre d'Oihénart

Au bas du feuillet 62 v°, le récit du chapitre x, consacré à la description des fêtes de Châlons, s'interrompt d'une façon très brusque ; le chapitre devait encore avoir, sinon quelques pages, du moins quelques lignes. Aussitôt après et toujours au bas de ce feuillet, André Du Chesne a écrit cette mention, que l'usure du papier rend en partie illisible, mais dont le sens est bien compréhensible : « Les x, xi, xii et xiii chapitre (*sic*) ne contiennent que de semblables jouxtes et par consequent ennuieux... [peu ne]cessaires et obmis. » Du Chesne, visiblement fatigué de copier pendant des pages entières des récits de tournois, a supprimé les quatre chapitres qui auraient dû prendre place ici, et le texte de la chronique reprend au feuillet 63 avec le chapitre xiv, qui renferme le récit de la campagne de Guyenne de 1451. Au haut de ce feuillet 63 r°, et dans la marge de gauche, on lit de nouveau : « Extrait de l'histoire de Gaston, comte de Foix, escrite par Guillaume le Seur, son domestique. » Enfin le texte de la chronique se termine au bas du folio 157 r° ; le verso de ce feuillet est blanc.

La copie du manuscrit a été exécutée par deux mains différentes, toutes deux de la première moitié du xviie siècle ; ces deux écritures sont d'ailleurs fort lisibles. La première s'étend du début au bas du folio 62 v° ; c'est l'écriture de Du Chesne. La seconde, plus petite, plus menue, plus soignée aussi, va du folio 63 r° jusqu'à la fin ; le scribe de cette seconde partie a tracé une croix au haut de chaque feuillet.

Le manuscrit, qui mesure 304 millimètres de long sur 209 de large, est enfermé dans une reliure pleine en parchemin, très ordinaire et ne présentant, pas plus au dos que sur les plats, la moindre particularité ; elle est en bon état.

Outre ce manuscrit, qui est le seul à donner le texte entier

de la chronique (si, bien entendu, on en excepte les ci chapitres absents), il nous en reste ailleurs des extrai dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Le plus pr cieux est celui qui se trouve au volume LX de la collecti dite des *Armoires de Baluze,* à la Bibliothèque national il y occupe les feuillets 129 et 130 et est dû, semble-t-il, Oihénart lui-même; cet extrait est devenu, à la mort cet érudit, la propriété de Du Chesne, et c'est ainsi qu'on rencontre aujourd'hui dans la collection Baluze, dont volumes XXXVIII à LXI ont été formés, comme on le sait, papiers du savant historiographe du Roi[1]. Il débute la mention suivante : « Extrait de l'histoire manuscrite Gaston, comte de Foix, composée par Guillaume Leseur à laquelle Du Chesne a ajouté de sa main : « Communiq par M. Doihénard, qui en a l'original. » Cet extrait re ferme un résumé succinct de la chronique à partir du ch pitre XI jusqu'à la fin ; il est particulièrement important, ce qu'il nous permet d'avoir une idée du contenu des ch pitres XI, XII et XIII, qui, on l'a vu, font défaut dans manuscrit 4992.

Il nous faut enfin signaler les extraits, moins importan puisqu'ils ont été faits d'après ce manuscrit 4992, qui trouvent : 1° dans le volume XC de la collection de La guedoc, à la Bibliothèque nationale; ils commencent folio 9 et intéressent les deux derniers chapitres de la ch nique; 2° dans le manuscrit du fonds français de la mê bibliothèque, n° 6969, qui n'est autre chose qu'un volumes de pièces justificatives de l'*Histoire manuscrite Louis XI* de l'abbé Le Grand : du folio 77 v° au folio 90

1. Cf. le catalogue sommaire de cette collection, publié M. L. Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. année 1874, p. 267 sqq.

on trouve un extrait de la chronique de Leseur pour la partie qui se rapporte au règne de Louis XI et en particulier à la campagne de Catalogne de 1462; ce n'est point, à proprement parler, une copie textuelle du manuscrit 4992, mais plutôt un résumé très détaillé et où la langue du texte primitif a été rajeunie. Une reproduction exacte de cet extrait se trouve dans le même manuscrit 6969, du folio 273 r° au folio 277 v°; elle est écrite d'une autre main.

IV.

PLAN DE LA PRÉSENTE ÉDITION.

La chronique de Guillaume Leseur est jusqu'ici restée entièrement inédite, ou peu s'en faut. Mlle Dupont en a simplement extrait le passage qui a trait à l'entrevue de Louis XI et de Charles le Téméraire à Péronne, pour le publier dans les *Preuves* de son édition des *Mémoires* de Commines[1].

Nous ne pouvions songer, ne possédant qu'un seul manuscrit de l'*Histoire de Gaston IV,* à en donner un texte critique; nous avons scrupuleusement reproduit le manuscrit 4992, en ne nous permettant que de très légères modifications. Cette copie du XVIIe siècle n'est pas mauvaise; les deux copistes à qui elle est due semblent avoir assez fidèlement reproduit le manuscrit original, et ils n'en ont point sensiblement altéré l'orthographe. Toutefois, on peut relever dans leur travail certaines négligences : outre qu'ils ont laissé quelques vides, par suite sans doute de l'impossibilité de déchiffrer certains mots, ils ont aussi commis des omissions et sauté jusqu'à de petits membres de phrases, ce

1. T. III, p. 232-236.

qui nuit singulièrement à l'intelligence du texte; aut
qu'il a été en notre pouvoir, nous avons dans ce cas réta
la leçon primitive du manuscrit, ainsi que l'indiquait
contexte; mais il n'en reste pas moins quelques points d'
terrogation. Ajoutons que l'orthographe de certains m
ne laisse pas que d'être bien fantaisiste, sans qu'on pui
savoir si la responsabilité en remonte au manuscrit ori
nal; nous nous sommes simplement cru autorisé à ré
blir quelques lettres, quelques finales en particulier, d
l'omission était, à n'en pas douter, le fait du copiste. N
ne serions point surpris si quelques erreurs de dates étai
également dues à des distractions de scribe; les dates ét
toujours écrites en chiffres romains, les erreurs sont facil
il suffit de l'adjonction inopportune d'un jambage, ou b
encore de sa suppression.

Il nous a paru bon de faire précéder chaque chapitre d'
sommaire relatant les principaux faits qui y sont racont
c'est la longueur démesurée de certaines divisions de
chronique et l'insuffisance parfois notoire de leurs titres
nous a poussé à adopter ce système : l'introduction de
sommaires, tout en permettant de se rendre un compte ex
de la matière complète des chapitres, corrige, — atté
du moins, — le défaut de composition dont nous parli
plus haut.

Dans les notes et commentaires qui accompagnent le tex
nous nous sommes attaché à relever les erreurs historiq
et chronologiques échappées de la plume du chroniqueur
compléter les notions qu'il donne, quand cela nous a pa
nécessaire pour la meilleure intelligence du récit, enfi
identifier les noms de lieux. Pour les noms de personn
qui sont très nombreux et dont la forme a subi des mo
fications orthographiques, nous nous sommes borné à

identifier; mais nous l'avons fait d'une façon très brève, sans entrer dans des détails biographiques sur les personnages, préférant les renvoyer à une ample table des noms qui terminera le second volume. Nous n'avons fait qu'adopter ainsi un système dont la commodité a déjà été appréciée dans des éditions de chroniques du même genre que la nôtre, celles notamment de Mathieu d'Escouchy et d'Olivier de La Marche.

V.

AUTORITÉ HISTORIQUE DE GUILLAUME LESEUR.

Il est nécessaire, pour apprécier l'autorité historique du biographe de Gaston IV, de bien établir le but qu'il a poursuivi en entreprenant sa chronique et le point de vue très spécial auquel il s'est placé. Son œuvre a un double caractère : elle est essentiellement une histoire militaire; elle est aussi un panégyrique.

Guillaume Leseur n'a point prétendu retracer une biographie complète de son héros ni mentionner tous les événements importants auxquels il a pris part. Il nous explique lui-même ce qu'il a voulu faire, lorsqu'il nous dit que son ouvrage est « récitatif des haulx et nobles faiz » du comte de Foix et qu'il vise « au parfait compliment de touz les actes d'armes et explets de guerre[1]. » Plus d'un motif explique ce caractère presque exclusivement militaire donné par Leseur à sa chronique : écuyer du comte et ayant sans doute porté lui-même le harnais, il considérait la guerre comme l'occupation la plus noble, et, étant en mesure

1. Chap. XVIII.

d'en parler savamment, il en a fait le cadre de son livr
Pour lui, le comte de Foix n'a été qu'un grand capitain
c'est le grand capitaine qu'il nous dépeint, tel qu'il l
vu à l'œuvre. Il y avait là matière à de longs récits, c
Gaston IV fut un des grands seigneurs les plus guerriers
son époque, et cela a suffi au chroniqueur : batailles
tournois ont trouvé en lui un narrateur fidèle et entho
siaste; il ne faut point chercher autre chose dans s
ouvrage. Était-il d'ailleurs capable de conter davantage
son horizon pouvait-il être moins limité? Sa situation m
deste, ses fonctions toutes subalternes ne lui permettai
guère de connaître ce qui s'agitait dans les conseils d
princes où il n'avait point accès, et l'histoire diplomatiq
de Gaston IV lui échappait forcément tout entière; d
négociations, des manœuvres politiques, pourtant si no
breuses, auxquelles le comte se trouva mêlé, il ne lui
revenu que de vagues échos, et, s'il les mentionne, ce n'
qu'en passant, d'un coup de plume qui souvent les défigu
mais peu lui importe, ce ne sont point choses de sa comp
tence, et il ne s'y intéresse point. Ce contemporain de Co
mines ignore presque toujours, ou du moins oublie de me
tionner les causes politiques des guerres qu'il raconte;
besoin, il en imagine de bien étranges, et sa naïveté en
cas ne laisse pas que de faire parfois sourire; il affirme
de l'air le plus sérieux, que, si le comte de Foix repart
campagne, c'est que le beau temps l'y invite, que l'oisiv
au coin du foyer lui pèse et que « mieux luy plaît
chaude chambre la tente ou la ramée; » on dirait presq
à entendre le chroniqueur, d'un de ces preux du haut mo
âge, qui erraient par le monde en quête de beaux co
d'épée. On le voit, les vues politiques de Guillaume Les
sont très bornées, pour ne pas dire nulles; des causes p

fondes et intimes des événements il ne sait guère que ce qu'en pouvait savoir un homme d'armes de cette époque, rien au delà de notions vagues, et il ne se soucie pas d'en savoir davantage. En d'autres termes, il n'appartient point encore aux temps modernes, et le nom d'historien ne saurait lui convenir; on ne peut en rien le rattacher à l'école des Chastellain et des Commines : il est proprement un chroniqueur et un chroniqueur du moyen âge.

Pour la même raison, qui lui fait écarter tout ce qui ne se rattache point en quelque manière aux choses de la guerre, Guillaume Leseur ne donne pas de détails sur certains faits de la vie privée de son maître, qu'il devait pourtant bien connaître. Il nous parle, il est vrai, de sa personne, de sa famille, de ses enfants, mais il ne dit rien de l'administration de ses domaines, de leurs accroissements, de l'état des possessions de la maison de Foix au xv[e] siècle; cependant Gaston IV fut un des princes qui contribuèrent le plus à étendre la puissance territoriale de sa famille; grâce à lui, les comtes de Foix devinrent, dans la seconde moitié de ce siècle, les plus grands propriétaires du midi de la France, et du golfe de Gascogne à la Méditerranée, tout le pays, presque sans interruption, fut sien; ce ne fut point sans peine, sans luttes ni sans procès. Mais on en chercherait vainement la trace dans la chronique; Guillaume Leseur nous conte bien la prise de Mauléon par son maître, mais il néglige d'ajouter que l'occupation de la Soule en fut la conséquence; il ne souffle mot des négociations qui intervinrent entre Gaston IV et le comte d'Armagnac pour le règlement de la succession de Mathieu de Comminges, des débats que le comte dut soutenir pour rester définitivement maître du Lautrec et du Villemur; il ne mentionne même pas cette importante acquisition de la vicomté de Narbonne, qui, si

elle fut pour le prince une source d'interminables procè
d'embarras financiers considérables, lui permit de jeter
yeux sur le comté de Carcassonne et le Roussillon, q
faillit acquérir, qu'il posséda même un moment. En un n
à lire le chroniqueur, on ne soupçonnerait rien du gr
effort tenté par Gaston IV pour devenir, à la faveur
l'abaissement, puis de la ruine de la maison d'Armagn
le plus grand seigneur terrien du Midi, et du succès
couronna cet effort. C'étaient pourtant là des événem
qui avaient dû se passer sous les yeux de Guillaume Les
et qu'il devait à coup sûr connaître. S'il n'en parle po
c'est que cet ordre de faits ne rentrait pas dans le ca
qu'il s'était imposé, et que d'ailleurs des discussions ju
diques sur la propriété de tel ou tel domaine ou des pro
dures en Parlement n'étaient point aussi intéressante
conter qu'un bel exploit de guerre ou qu'une brillante jo

Il y a donc dans la chronique des lacunes, dont beauc
sont volontaires. Comme Leseur n'a voulu donner que
récits de campagnes ou de fêtes chevaleresques, on est l
de rencontrer chez lui une suite rigoureusement chrono
gique des événements survenus pendant la vie de Gaston l
alors qu'un siège, qu'une bataille, qu'un tournoi suff
remplir tout un chapitre, des années entières, employé
des négociations ou à des séjours à la cour de France,
sont mentionnées qu'en quelques lignes; le chroniqu
passe d'une guerre à l'autre, sans paraître se douter de t
les faits qui ont pu survenir dans l'intervalle. On ne sau
reprocher à Guillaume Leseur de n'avoir raconté que
qu'il avait vu, que ce qui l'intéressait et qu'il connaiss
mais il n'en subsiste pas moins dans sa narration des lacu
que l'on ne peut imputer à l'ignorance de l'auteur ou
manque d'intérêt, et qui sont précisément dues à ce ca

tère de panégyrique que nous signalions dans son œuvre. Tout ce qui, dans la biographie de son maître, pouvait amoindrir en quelque manière la haute idée qu'il veut nous inculquer de sa personne a été passé sous silence par Leseur ; de son récit, Gaston IV ressort comme une des plus grandes figures de l'époque, comme un chevalier toujours loyal, un général toujours heureux, un vassal toujours dévoué à son suzerain le roi de France. En réalité, se montra-t-il constamment tel que la chronique nous le représente? Les témoignages tirés des documents contemporains permettent d'en douter et de juger jusqu'à quel point, dans son aveugle admiration pour son maître, le chroniqueur a parfois dissimulé, dénaturé même la vérité.

Certes, l'on ne saurait nier que Gaston IV fut pour Charles VII et pour Louis XI un serviteur des plus fidèles; c'est en grande partie grâce à son appui, grâce à sa grande influence dans tout le Midi que les Anglais, depuis si longtemps maîtres de la Guyenne, en purent être définitivement expulsés; de 1442 à 1453, Charles VII trouva toujours le comte de Foix prêt à prendre les armes pour le service de sa cause. Plus tard, Louis XI, confiant en son dévouement, put lui confier le commandement de l'expédition française envoyée en 1462 en Catalogne au secours du roi d'Aragon, et ce ne fut pas en vain qu'il fit appel à sa fidélité, lorsqu'à deux reprises, en 1465 et 1468, les grands seigneurs ligués tentèrent d'ébranler l'autorité royale. On verra qu'en agissant de la sorte, en vassal soumis, Gaston IV était surtout dominé par son intérêt personnel. — Mais il n'en est pas moins vrai que ses désaccords avec le pouvoir souverain furent fréquents et prirent vers la fin de sa vie un caractère vraiment grave. On ne le soupçonnerait point, si l'on s'en rapportait à la chronique, et cependant Guillaume

Leseur devait être au courant de faits auxquels son ent rage fut si intimement mêlé.

Bien que le premier chapitre, où étaient racontés les p miers exploits du comte de Foix dans la guerre entrep en 1440 dans le comté de Comminges, ne nous ait pas conservé, il est permis de supposer que Gaston IV de être représenté en cette occasion comme le défenseur du droit et de la justice. Mais, à bien examiner les chose ne prit les armes que pour soutenir l'ambition de son o Mathieu de Comminges, qui retenait depuis de long années prisonnière sa femme Marguerite, légitime prop taire du comté, et qui prétendait en rester seul maître. cause défendue par le comte de Foix et son oncle était p fondément injuste; ils ne cherchaient qu'à légitimer, pa succès de leurs armes, l'usurpation la plus arbitraire. fut au point que Charles VII, malgré tous les embarras d il était à cette époque assiégé, crut devoir s'instituer p tecteur de l'infortunée comtesse prisonnière; de ce f Gaston IV se trouva en conflit avec le pouvoir royal; s'en fallut qu'il n'en résultât une guerre féodale, où le co de Foix eût été le champion des seigneurs contre le roi. jeune prince eut la sagesse de céder; mais, s'il le fit, ce à son corps défendant et parce qu'il sentait trop qu'il au un jour besoin de l'appui du roi de France pour servir ambition politique. Tel est le vrai caractère de cette affa de Comminges; Guillaume Leseur ne devait point le conserver.

On ne s'étonnera pas de ne point trouver chez lui moindre trace d'un second désaccord qui, trois ans ap en 1443, surgit entre le comte et son suzerain. Charles V préoccupé des velléités d'indépendance des grands seigne méridionaux, profita d'un voyage dans le Midi pour dres

contre eux de longues listes de griefs. Celle qu'il adressa au comte de Foix s'est conservée[1]; elle ne renferme pas moins de trente et un articles, ce qui prouve que le roi et son vassal étaient loin de vivre en bonne intelligence. Charles VII se montrait particulièrement irrité de le voir s'intituler « comte par la grâce de Dieu, » alors que lui seul avait le droit d'user de cette formule. Gaston IV protesta très vivement de la légitimité d'un titre dont la possession, disait-il, était séculaire dans sa famille, et il fit compulser tous les vieux documents de ses archives pour établir solidement cette légitimité. Encore une fois, il dut s'incliner devant la volonté royale, de peur d'un nouveau et plus grave conflit; mais il semble bien que sa soumission ne fut qu'apparente et que, au mépris du désir de son suzerain, il continua à porter un titre que ses prédécesseurs lui avaient légué. De ces difficultés, qui durèrent plusieurs mois, il n'y a point trace dans notre chronique.

Peut-on reconnaître le prince loyal et chevaleresque que Guillaume Leseur s'applique à nous dépeindre dans le vassal qui, en 1454, ne craignit pas d'aller secrètement à l'encontre d'un droit royal reconnu en s'alliant à l'un des hommes les moins estimables de son temps, le comte Jean V d'Armagnac, pour partager la succession de Comminges? Mathieu de Comminges venait de mourir, et, aux termes d'un accord intervenu avec le roi de France, ses domaines devaient faire retour à la couronne. La convention n'était point du goût du comte d'Armagnac, voisin avide, qui jetait un œil d'envie sur ce comté que, plusieurs années auparavant, son père avait vainement essayé d'accaparer. Mais, pour réussir dans ses desseins, il lui fallait un allié

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 441.

puissant; Gaston IV s'offrit et ne recula point devant une alliance avec une maison qui avait toujours été l'ennemie jurée de la sienne. A l'insu de Charles VII, le comté de Comminges fut en principe partagé entre les deux princes. Gaston IV savait bien qu'en agissant de la sorte il encourait la colère royale; mais il pensait qu'elle n'oserait point trop éclater et il avait confiance en sa force. La perfidie des deux associés fut néanmoins dévoilée, et Jean d'Armagnac, qui affichait d'ailleurs une conduite scandaleuse[1], devint la victime désignée à la vengeance du roi : dépossédé de toutes ses terres, il dut fuir en Aragon. Quant à Gaston IV, son complice, averti par cette dure leçon, il sut dégager sa responsabilité; il renonça à la succession de Comminges, qu'il avait préparée sous main, et se tint dès lors tranquille. — Des procédés aussi louches permettent-ils encore la moindre illusion sur la droiture de caractère du comte de Foix?

Il semblerait que de semblables manières d'agir, bien dignes d'un contemporain de Louis XI, prédestinaient Gaston IV à devenir un des plus intimes conseillers du fils et successeur de Charles VII. Il n'en fut rien cependant, et ses démêlés avec la royauté devaient être autrement graves sous Louis XI que sous son père; Guillaume Leseur n'en souffle mot, ou plutôt, — ce qui est plus grave, — il n'a pas craint d'altérer ici la vérité. — Gaston IV, en dépit des désaccords assez fréquents, — ainsi qu'on vient de le voir, — qu'il avait eus avec Charles VII, était parvenu, à force d'habileté, à s'introduire dans l'intimité de ce prince, et dans les dernières années de sa vie il était devenu un de ses conseillers les plus influents, au point de pouvoir aspirer à la connétablie, vacante depuis la mort d'Arthur de Riche-

1. On sait que le co[illegible]magnac avait épousé sa propre sœur.

mort. Cet excès de crédit lui fut funeste : à peine Charles VII mort, le comte de Foix, désigné, comme tous ses anciens conseillers, aux soupçons du nouveau roi, dut s'exiler dans ses terres, et pendant plusieurs mois il encourut une véritable disgrâce. Guillaume Leseur le nie formellement : il dit bien qu'on répandit le bruit d'une défaveur de son maître, mais il ajoute tout aussitôt que cette rumeur était mal fondée, en donnant pour preuve que, dès les premiers mois de l'année qui suivit la mort de Charles VII, le comte de Foix fut rappelé à la cour par Louis XI lui-même. Le fait n'a rien que d'exact ; mais le chroniqueur ne nous dit pas que, entre le mois de juillet 1462 et le mois de janvier 1463, Gaston IV reçut en Béarn la visite de commissaires royaux chargés de procéder et d'argumenter contre lui ; que, par ordre de Louis XI, la vicomté de Soule, conquise par Gaston IV en 1449 et légitimement rattachée par lui à ses domaines, lui fut enlevée pour être réunie à la couronne, et que ce ne fut que plusieurs années après qu'elle lui fut rendue[1]. Au commencement de l'année 1463, les évènements politiques amenèrent un revirement dans les dispositions hostiles de Louis XI envers Gaston IV, mais il n'en est pas moins vrai que Leseur se trompe, — et sciemment, — en niant la défaveur passagère de son maître ; vivant à ses côtés, il devait bien en avoir eu connaissance, et c'était un fait trop marquant pour qu'il en eût perdu la mémoire.

C'est là l'exemple le plus caractéristique que nous ayons d'une altération de la vérité par le biographe de Gaston IV. On comprendra que, puisqu'il n'a pas craint de pousser à ce point son excès de zèle, il n'hésite jamais à donner rai-

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 355 ; Bibl. nat., ms. fr. 6968, fol. 249 r° ; *ibid.*, ms. fr. 20428, fol. 3 r° ; *Lettres missives de Louis XI*, édit. Vaesen, t. II, p. 374.

puissant; Gaston IV s'offrit et ne recula point devan alliance avec une maison qui avait toujours été l'enn jurée de la sienne. A l'insu de Charles VII, le comté de C minges fut en principe partagé entre les deux pri Gaston IV savait bien qu'en agissant de la sorte il en rait la colère royale; mais il pensait qu'elle n'oserait trop éclater et il avait confiance en sa force. La perfidi deux associés fut néanmoins dévoilée, et Jean d'Armag qui affichait d'ailleurs une conduite scandaleuse[1], devi victime désignée à la vengeance du roi : dépossédé de to ses terres, il dut fuir en Aragon. Quant à Gaston IV, complice, averti par cette dure leçon, il sut dégager sa ponsabilité; il renonça à la succession de Comminges, avait préparée sous main, et se tint dès lors tranquille Des procédés aussi louches permettent-ils encore la moi illusion sur la droiture de caractère du comte de Foix?

Il semblerait que de semblables manières d'agir, dignes d'un contemporain de Louis XI, prédestina Gaston IV à devenir un des plus intimes conseillers du et successeur de Charles VII. Il n'en fut rien cependan ses démêlés avec la royauté devaient être autrement gra sous Louis XI que sous son père; Guillaume Leseur souffle mot, ou plutôt, — ce qui est plus grave, — il pas craint d'altérer ici la vérité. — Gaston IV, en d des désaccords assez fréquents, — ainsi qu'on vient d voir, — qu'il avait eus avec Charles VII, était parven force d'habileté, à s'introduire dans l'intimité de ce prin et dans les dernières années de sa vie il était devenu un ses conseillers les plus influents, au point de pouvoir asp à la connétablie, vacante depuis la mort d'Arthur de Ric

1. On sait que le comte d'Armagnac avait épousé sa propre sœ

mont. Cet excès de crédit lui fut funeste : à peine Charles VII mort, le comte de Foix, désigné, comme tous ses anciens conseillers, aux soupçons du nouveau roi, dut s'exiler dans ses terres, et pendant plusieurs mois il encourut une véritable disgrâce. Guillaume Leseur le nie formellement : il dit bien qu'on répandit le bruit d'une défaveur de son maître, mais il ajoute tout aussitôt que cette rumeur était mal fondée, en donnant pour preuve que, dès les premiers mois de l'année qui suivit la mort de Charles VII, le comte de Foix fut rappelé à la cour par Louis XI lui-même. Le fait n'a rien que d'exact; mais le chroniqueur ne nous dit pas que, entre le mois de juillet 1462 et le mois de janvier 1463, Gaston IV reçut en Béarn la visite de commissaires royaux chargés de procéder et d'argumenter contre lui; que, par ordre de Louis XI, la vicomté de Soule, conquise par Gaston IV en 1449 et légitimement rattachée par lui à ses domaines, lui fut enlevée pour être réunie à la couronne, et que ce ne fut que plusieurs années après qu'elle lui fut rendue[1]. Au commencement de l'année 1463, les événements politiques amenèrent un revirement dans les dispositions hostiles de Louis XI envers Gaston IV, mais il n'en est pas moins vrai que Leseur se trompe, — et sciemment, — en niant la défaveur passagère de son maître; vivant à ses côtés, il devait bien en avoir eu connaissance, et c'était un fait trop marquant pour qu'il en eût perdu la mémoire.

C'est là l'exemple le plus caractéristique que nous ayons d'une altération de la vérité par le biographe de Gaston IV. On comprendra que, puisqu'il n'a pas craint de pousser à ce point son excès de zèle, il n'hésite jamais à donner rai-

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 355; Bibl. nat., ms. fr. 6968, fol. 249 r°; *ibid.*, ms. fr. 20428, fol. 3 r°; *Lettres missives de Louis XI,* édit. Vaesen, t. II, p. 374.

son au comte contre tous ses adversaires et à touj
mettre le bon droit de son côté. Nous en avons une pr
dans la façon dont il parle de l'infortuné prince de Vi
Don Carlos, qui pourtant soutenait la cause la plus ju
On sait que ce prince, fils aîné de la reine Blanch
Navarre et de Jean II d'Aragon, était devenu, à la mo
sa mère en 1441, le légitime héritier et propriétaire
royaume de Navarre, mais que ses droits lui furent con
tés par son propre père, qui cependant, par son contra
mariage, s'était formellement engagé à reconnaître
roi de Navarre le fils qui naîtrait de cette union[1]. La
entre le père et le fils ne devint aiguë qu'en 1450,
comte de Foix se trouva mêlé à la lutte; beau-frère
prince de Viane par son mariage avec sa sœur Éléonor
avait offert à Jean II d'Aragon son appui contre son fi
conclu avec lui, dès 1444, une alliance, dont le but de
être de dépouiller Don Carlos de l'héritage de Navarre
le faire passer dans la maison de Foix. Jamais pacte n
plus inique ni usurpation plus arbitraire. En fut-il ain
en croire Guillaume Leseur? Il nous représente au contr
le prince de Viane comme un fils dénaturé, rebelle à l
torité paternelle, se rendant maître par les armes
royaume qui n'était pas sien et en expulsant violemment
père, seul légitime propriétaire. N'est-ce pas là tout l
posé de la vérité? Et lorsque Don Carlos, vaincu pa
forces coalisées de Jean d'Aragon et de Gaston IV, se r
gie en France pour implorer de Charles VII un appui co
l'ambition du comte de Foix, le chroniqueur nous le mo
dupant en quelque sorte le roi de France et lui faisan

1. Cf. Desdevises du Dézert, *Don Carlos d'Aragon, prin*
Viane. Paris, 1889, in-8°, *passim*.

Gaston le portrait le moins flatteur. Notre biographe s'en indigne; au fond, Don Carlos n'avait point tort, et il était en droit d'apprécier sévèrement la conduite de son beau-frère; il se voyait, lui, roi légitime de la Navarre, reconnu pour tel par tous ses sujets, expulsé de ses terres par un étranger dont rien ne justifiait les prétentions; à coup sûr, la raison et la justice n'étaient point du côté de Gaston IV.

Débarrassé de Don Carlos par la mort de ce prince en 1461, le comte de Foix pouvait, semble-t-il, tenir pour assuré l'héritage navarrais. Mais il s'élevait encore un obstacle qu'il lui fallut briser; on verra par quel procédé indigne d'un prince généreux il y parvint. Inutile d'ajouter que, de cet épisode de la vie de son maître, dont il dut pourtant être le témoin oculaire, Guillaume Leseur ne dit mot : le parti pris est ici bien évident. L'infortuné Don Carlos avait, en mourant, transmis ses droits sur la Navarre, non point à Éléonore, femme du comte de Foix, mais à sa sœur aînée Blanche, qui, après avoir épousé le roi de Castille Henri IV, s'était vu répudier par lui et vivait en Navarre. Blanche devenait bien, de par la naissance, la véritable maîtresse de ce royaume; aussi, à la mort de Don Carlos, tout le parti navarrais qui avait soutenu les revendications du frère se rangea-t-il autour de la sœur. Les ambitieuses visées du comte de Foix se trouvaient mises en péril; la couronne de Navarre, qu'il croyait tenir, lui échappait une fois encore; il fallait à tout prix se débarrasser d'une princesse dont la présence dans le royaume gênait si fort les menées du comte prétendant. Gaston n'hésita pas : soutenu par sa femme, la comtesse Éléonore, qui déploya en cette triste affaire un honteux acharnement, il fit, de complicité avec le roi d'Aragon Jean II, transporter de force la vraie reine de Navarre au delà des Pyrénées; on leurrait la mal-

heureuse princesse de l'espoir de lui faire épouser le frèr roi de France. A peine fut-elle arrivée à Roncevaux, oı lui laissa tout juste le temps de rédiger une vaine prote tion, que le comte de Foix la fit amener à Orthez où s doute elle fut enfermée prisonnière ; deux ans après, en 14 elle mourait d'une mort qui est restée mystérieuse. Les l toriens navarrais, le P. Moret, Yanguas y Miranda, n pas craint d'affirmer que cette mort ne fut pas naturell que la princesse fut victime d'un empoisonnement. document précis n'apporte à cette opinion quelque autor mais si l'on considère qu'au même moment où survin brusque mort de Blanche de Navarre, les Navarrais s'a taient et réclamaient à grands cris qu'elle leur fût ren il est permis de concevoir des doutes et de soupçonner q put se passer à la cour de Gaston IV un de ces drame famille, trop fréquents à ces époques violentes, et dont l' toire ne parvient que difficilement à éclaircir le mystère Ce drame, s'il eut lieu, Guillaume Leseur n'en fut-il pas des premiers témoins? Et cependant, rien ne transpire d son récit ; il passe rapidement sur l'histoire troublée de quelques années ; il ne parle point de la mort de Blanch Navarre, il ne mentionne même pas sa présence en Bé pendant deux ans. Encore une fois, le chroniqueur point dit tout ce qu'il savait.

De cette réserve voulue, de ce silence prémédité qu'obse Guillaume Leseur, nous donnerons une dernière preu Sur la fin de sa vie, Gaston IV vit son bonheur troublé e gloire compromise par de fâcheux événements que con bua à amener sa trop vaste ambition. Il vit se retour contre lui ceux qui jusque-là avaient été ses alliés les p fidèles ; il vit la discorde s'établir à son propre foyer. Deve par la disparition de sa belle-sœur Blanche, l'unique h

tier de la couronne de Navarre, il dut conquérir, les armes à la main, cet héritage acheté au prix de si longs efforts et aussi, il faut bien le dire, de si indignes manœuvres. Il trouva d'abord un rival dans la personne du roi de Castille, qui se prétendit détenteur des droits de Blanche, sa première femme; il s'ensuivit une guerre, sur laquelle Guillaume Leseur donne les détails les plus circonstanciés, mais dont l'issue ne fut point aussi heureuse qu'il veut bien le dire; après des succès assez éclatants pour le comte, qui passa l'Èbre et ravagea impunément les terres castillanes, il vint échouer devant Alfaro, dont il avait entrepris le siège; il vit la ville de Calahorra, dont il s'était emparé, massacrer la garnison qu'il y avait mise et dut battre en retraite. D'après Leseur, cette campagne de 1466 se serait terminée par des négociations et un arrangement avec le roi de Castille; il n'en fut rien, et ici encore la vérité a été habilement travestie; le prestige du comte de Foix aurait pu sortir amoindri d'une narration exacte des événements; son biographe a préféré se dérober à ses devoirs d'historien véridique. — Cet échec ne suffit point à instruire le comte; il lui fallait à tout prix ceindre au plus tôt cette couronne de Navarre pour laquelle il avait tant lutté; mais son beau-père, le roi d'Aragon, la détenait encore; à sa mort seulement, le comte de Foix pourrait prendre le titre de roi. Il n'hésita pas, pour hâter ce moment, à entrer en lutte avec son beau-père, qu'il avait jusqu'alors toujours soutenu. Sa tentative ne fut pas heureuse; le roi de France, Louis XI, inquiet de tant d'ambition, suscita à Gaston un adversaire dans la personne même de son fils, le prince de Viane, à qui il avait fait épouser sa propre sœur Madeleine; grâce à ses intrigues, Jean II d'Aragon déposséda son gendre de ses droits à la couronne navarraise et les transporta au

jeune prince. C'était la guerre imminente entre le com Foix et son fils; la mort inattendue du prince de Viane un tournoi suspendit cette lutte criminelle. Guillaume Le nous raconte bien cette mort, mais il n'y a point trace lui des graves dissentiments qui venaient de s'élever e le père et le fils; il n'est point permis de croire qu'il ai les ignorer.

Le comte de Foix, aigri par les procédés de Louis son égard, irrité surtout de se voir enlever par lui la tu des enfants mineurs du prince de Viane, se décida dès l rompre avec les traditions de fidélité à la couronne jusqu'alors il avait observées; il se rangea du parti mécontents. Pendant les deux dernières années de sa vi fut mêlé à toutes les intrigues des grands seigneurs m dionaux, groupés autour du duc de Guyenne, frèr Louis XI; il donna une de ses filles en mariage à l'un révoltés, le duc de Bretagne; un moment il fut ques d'une union entre Charles de Guyenne et une princess Foix; il prêta très probablement les mains au mari conclu malgré le roi, de sa fille Jeanne avec le comte d magnac. Enfin, il est hors de doute qu'il eût fini par pre ouvertement les armes contre l'autorité royale, si la ne l'eût prévenu; il assista, malade et impuissant, aux miers effets de l'exécution terrible dont Jean V d'Armag fut victime. Si Gaston eût été valide et moins accablé les malheurs des dernières années, se serait-il levé pou faire le vengeur de son gendre et le dernier défenseur d féodalité méridionale contre les empiétements du pou royal? Il est vraisemblable de le croire; la mort ne le permit point. — De toutes ces intrigues, de toute révolte sourde dont la cour de Foix était devenue l'un foyers, Leseur ne dit pas un mot; combien il eût été i

ressant de recueillir son témoignage sur des événements encore assez obscurs! Mais, parler de tout cela, c'eût été jeter une ombre sur le tableau enchanteur de la vie du prince que le chroniqueur a voulu retracer; le nom de Gaston IV aurait pu sortir diminué d'une peinture fidèle, et sa gloire quelque peu ternie. Leseur a préféré se taire sur des faits qu'il connaissait et dont il avait été des premiers à s'attrister. Il nous parle bien de la mort du duc de Guyenne; il nous raconte tout au long l'effondrement de la maison d'Armagnac, mais, dans tout ce récit, il laisse son maître à l'écart, comme si Gaston IV ne se fût point préoccupé d'événements qu'il avait contribué à préparer, comme si, observant la neutralité la plus stricte, il fût resté jusqu'au bout le fidèle soutien du trône qu'il avait toujours été.

On a pu déjà apprécier combien le portrait du comte de Foix doit être tracé différent de celui que nous a laissé Leseur; si Gaston fut le prince magnifique, le brillant chevalier, le vaillant capitaine qu'il s'est plu à nous dépeindre, il fut encore, il fut surtout autre chose. Les historiens des xvie et xviie siècles, qui cependant n'ont point connu notre chronique, n'ont voulu voir dans Gaston IV qu'un prince « chevalereux et droiturier. » Chevalereux, il le fut, sans doute; mais droiturier, il serait difficile d'en convenir. Gaston fut essentiellement un habile politique, que jamais aucun scrupule n'arrêta. Au moment où il succéda à son père Jean Ier en 1436, il recevait de celui-ci un héritage singulièrement accru et une influence devenue considérable à la faveur des désordres qui depuis de si longues années agitaient le midi de la France et y rendaient impuissante l'autorité royale. Fort de cette situation, Gaston IV conçut dès l'origine le plan d'une politique grandiose, dont il poursuivit toute sa vie la réalisation; devenu, par un heureux mariage,

l'allié de la maison de Navarre, il s'attacha constamment à poursuivre la réunion de ce royaume espagnol à ses possessions françaises et subordonna tout à l'exécution de ce projet. Il ne faisait que reprendre un rêve souvent caressé avant lui : son père Jean I[er] avait déjà failli devenir héritier de Navarre; Gaston IV voulut réussir où son père avait échoué. On a vu qu'il ne recula devant rien pour s'assurer le succès; il sut se débarrasser successivement d'un beau-frère et d'une belle-sœur qui le gênaient, et, lorsqu'il ne resta plus que son beau-père, dont le concours lui avait d'abord été nécessaire, il ne craignit pas de retourner contre lui ses armes et de reprendre en son propre nom les théories qu'il avait désavouées et combattues chez Don Carlos. Il osa davantage; la couronne de Navarre ne suffisant plus à ses vues ambitieuses, il voulut prendre aussi celle d'Aragon : c'était encore là le rêve d'un de ses prédécesseurs. A la fin du xiv[e] siècle, Mathieu de Castelbon, successeur de Gaston-Phébus, avait cherché à se faire proclamer roi d'Aragon; ses armes l'avaient trahi. Gaston IV, plus fort et plus heureux, reprit le projet de son aïeul. De même que, dans le midi de la France, il avait réussi à se créer, par des acquisitions successives, une véritable principauté et à occuper presque sans interruption d'un bout à l'autre la longue ligne des Pyrénées, de même voulut-il, sur le versant méridional de la chaîne, se tailler un aussi vaste royaume; déjà il était, par la possession de la vicomté de Castelbon et de ses dépendances, un des plus grands propriétaires de la Catalogne; dans son ambition, il jugea la conquête de la Navarre certaine, celle de l'Aragon possible. Peut-être rêva-t-il un moment de fonder, entre la France et la Castille, ces deux alliées séculaires, une royauté moitié française, moitié espagnole, capable de contre-balancer

la puissance de ses deux voisines. Mais il se perdit par des projets aussi vastes : l'Aragon ne lui appartint jamais, et la Navarre, où il avait dépensé tant d'argent et tant d'hommes, ne passa dans sa maison qu'après sa mort; il disparut trop tôt pour voir le succès, même partiel, de sa politique. Chose singulière, cette couronne après laquelle il avait tant couru ne devait même pas rester un demi-siècle sur la tête de ses successeurs : quarante ans après lui, son petit-fils Jean d'Albret s'en devait voir dépouillé par un roi d'Aragon, fils de ce même Jean II à qui Gaston IV avait voulu enlever son royaume.

Si le comte de Foix eut surtout les yeux tournés vers l'Espagne, il n'en joua pas moins en France un rôle considérable; il n'oublia jamais son origine, et, dans toutes les occasions où il s'agit de défendre l'intégrité du sol français, son bras fut toujours au service de son suzerain. Mais, là encore, son intérêt personnel le dominait; s'il combattit d'aussi bon cœur les Anglais en Guyenne, c'est que ces Anglais étaient les alliés du parti navarrais, qui lui était hostile; s'il resta fidèle dans ses guerres au roi de France, c'est qu'il pensait avoir un jour besoin de son appui en Espagne. Il recueillit plus tard les fruits de ce dévouement à la cause française : lorsque son adversaire le prince de Viane se réfugia auprès de Charles VII, il n'en reçut point l'accueil chaleureux qu'il espérait; le roi de France ratifia l'accord passé entre Gaston IV et son beau-père, aux termes duquel Don Carlos était dépossédé de la Navarre, dont l'héritage était transporté dans la maison de Foix; il permit encore au comte d'agir à main armée en Navarre, et ce fut enfin sur les conseils de Gaston IV que fut conclue, en 1459, entre la France et l'Aragon, une alliance qui devait être extrêmement favorable aux projets de Gaston IV. La

situation parut un peu compromise à l'avènement de Louis XI, qui fut un moment pour le comte de Foix un compétiteur inattendu à la succession navarraise; mais Gaston fut assez habile pour négocier un mariage entre la sœur du roi de France et son propre fils, et dès lors l'union fut intime entre Louis XI et son vassal pour une action commune au delà des Pyrénées. Le triomphe de la politique de Gaston IV fut de se faire donner le commandement en chef de l'expédition française envoyée au secours du roi d'Aragon pour châtier les Catalans révoltés; cette promenade militaire dans le nord de l'Espagne, à la tête d'une armée puissante, ne pouvait être que d'un grand effet pour le prestige du comte dans ces pays où il comptait un jour régner. — L'alliance entre Louis XI et Gaston IV, encore resserrée à l'occasion de la ligue du Bien Public et de la seconde guerre féodale, devait, comme on l'a vu, se briser dans les derniers temps de la vie du comte de Foix; si la mauvaise foi du roi de France fut pour quelque chose dans cette rupture, il faut bien reconnaître que les vues trop ambitieuses du comte, bien propres à effrayer un prince aussi autoritaire que Louis XI, y contribuèrent pour beaucoup. Gaston IV préféra cependant rompre avec son suzerain que d'abandonner une politique qui l'avait guidé toute sa vie et à laquelle, en dépit des insuccès et des discordes qu'elle amena, il resta fidèle jusqu'au bout.

Il convenait d'esquisser rapidement le vrai portrait du prince dont Guillaume Leseur s'est fait le biographe, afin de mettre en garde contre ses jugements, parfois trop empreints de partialité, de signaler les importantes lacunes qu'offre sa chronique et de bien délimiter le cadre où il s'est enfermé. On ne saurait apprécier à sa juste valeur le rôle considérable joué par Gaston IV, aussi bien en France qu'en

Espagne, si l'on ne s'en rapportait qu'aux dires de son historien : aucun chroniqueur n'a peut-être plus de besoin d'être complété et rectifié à l'aide des documents diplomatiques contemporains. Il faudrait un volume pour retracer, comme elle mérite de l'être, l'histoire du comte Gaston IV; nous ne pouvions songer à le faire ici. Du moins croyons-nous avoir précisé les points principaux laissés dans l'ombre ou inexactement présentés par le chroniqueur et donné une idée générale de la politique d'un prince qui eut le mérite de concevoir de vastes projets et d'en poursuivre l'exécution avec une rare ténacité. C'est ce qu'il serait difficile de démêler du seul récit de Guillaume Leseur. — Mais, cette réserve faite, il serait injuste de méconnaître la haute valeur historique de son œuvre au point de vue spécial où il s'est placé. G. Leseur a dressé, pour trente années du xve siècle, un journal militaire des plus complets, le plus souvent exact et toujours très vivant. Sa chronique peut être par là comparée à un ouvrage du même genre, nous voulons parler de la *Chronique d'Arthur de Richemont,* par Guillaume Gruel[1]; Gruel et Leseur ont tous deux écrit la vie de leurs maîtres respectifs avec les mêmes intentions; le panégyrique est peut-être plus exagéré chez le second, mais les deux œuvres constituent comme les mémoires militaires de deux contemporains et témoins oculaires; elles sont parfois des sources historiques de premier ordre; peut-être même trouve-t-on dans Leseur plus de renseignements nouveaux et totalement ignorés jusqu'ici.

L'histoire des dernières années de la guerre de Cent ans dans le midi de la France avait été déjà bien mise en lumière

1. La meilleure édition est celle qu'a publiée, en 1890, pour la Société de l'histoire de France M. A. Le Vavasseur (Paris, 1 vol. in-8°).

grâce aux nombreuses chroniques du xv[e] siècle, et il semble qu'il n'y eût plus rien à apprendre à son sujet. Les chapitres que Guillaume Leseur lui a consacrés présentent cependant plus de notions qu'on n'en rencontre chez les plus complets des historiens déjà connus; là où ils n'ont mis parfois que quelques lignes, il écrit des pages entières. Deux épisodes de la campagne de 1442, les sièges et prises de Dax et de Saint-Sever, sont racontés avec un luxe d'informations qu'on chercherait vainement dans Berry, Chartier ou Gruel. Il en est de même des deux faits d'armes de Mauléon et de Guiche, qui marquèrent la campagne de 1449; mais il importe de signaler surtout le chapitre VI, consacré à des événements militaires dont nulle part ailleurs on ne trouve même la mention et qu'aucune histoire générale du xv[e] siècle n'a encore rapportés : nous savions, par un seul document qui s'est conservé jusqu'à nous[1], que le Labourd se soumit à l'autorité du roi de France; mais nous ignorions que cette soumission fût le résultat de toute une campagne du comte de Foix dans ce pays; c'est cette campagne, terminée par la prise de Pouillon, qui fait l'objet du sixième chapitre de la chronique; tout y est inédit, et l'on en peut tirer d'intéressantes données sur la résistance opposée dans le sud-ouest par quelques chefs gascons à l'autorité du roi de France. Plus précieuses encore sont peut-être les pages où Leseur retrace les dernières guerres de Guyenne de 1451 et 1453 : ni Chartier, ni Berry, ni Mathieu d'Escouchy n'ont détaillé avec autant de précision la marche des opérations des armées françaises, la chute successive de toutes les places de la Dordogne et de la Garonne aux mains des généraux de Charles VII; en particulier, le récit de la prise de Bayonne

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 322.

et de la bataille de Castillon est plus complet chez Leseur que chez tous les autres chroniqueurs et confirme à merveille les renseignements fournis à ce sujet par les documents d'archives. — En résumé, pour tout ce qui concerne l'expulsion des Anglais de la Guyenne, notre chronique doit prendre rang parmi les sources historiques de premier ordre.

On en peut dire autant pour le récit des guerres entreprises par le comte de Foix en Espagne; les chroniqueurs français sont à peu près tous muets à leur endroit, et les historiens espagnols n'en parlent que d'une façon assez générale. Le dernier historien de Don Carlos d'Aragon, prince de Viane, M. Desdevises du Dézert, n'a pu raconter que très sommairement, d'après quelques documents des archives de Navarre, la guerre qui eut pour résultat l'expulsion de ce prince de son royaume en 1456; on sait que le comte de Foix et son beau-père Jean II d'Aragon, à la suite d'un traité conclu en décembre 1455 à Barcelone, unirent leurs forces pour se rendre maîtres de la Navarre; la campagne qu'entreprit alors Gaston IV est rapportée tout au long par G. Leseur, et il est permis de croire que son récit est des plus exacts; ce sont là des événements auxquels il avait dû prendre part, et il fait preuve d'une précision topographique qu'on rencontre rarement chez les auteurs de cette époque. Mais le morceau capital de la chronique, celui que Leseur semble avoir traité le plus en connaissance de cause, c'est le récit de l'expédition française envoyée en 1462 par Louis XI au delà des Pyrénées, sous les ordres du comte de Foix, pour venir en aide au roi d'Aragon et châtier la révolte des Catalans, partisans acharnés du prince Don Carlos. De tous les chroniqueurs français de cette époque, Thomas Basin est le seul, croyons-nous, qui ait mentionné en deux ou trois pages ces importants événements militaires : combien plus riche

est la narration du biographe de Gaston IV, qui occupe un des plus longs chapitres de la chronique! C'est véritablement le journal presque au jour le jour de la campagne; on suit pas à pas la marche de l'armée française depuis sa concentration à Narbonne jusqu'à Barcelone et Tarragone, avec le détail de tous les combats livrés, de tous les sièges entrepris, puis sa retraite vers l'Aragon, son entrée dans Saragosse et le démembrement de ses différents corps en Navarre. Il n'y a point d'exemple, dans aucune autre chronique de cette époque, d'un récit aussi suivi et aussi complet d'une expédition militaire. La révolte de la Catalogne et sa répression par les armes françaises nous étaient déjà très suffisamment connues par les documents publiés dans la *Coleccion de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon*[1]; mais encore fallait-il un certain effort pour y retrouver et reconstituer la suite ininterrompue des opérations militaires. Le récit de Guillaume Leseur devient leur complément indispensable; en combinant les renseignements fournis par ces deux sources, il sera permis d'écrire, — ce qui n'a point encore été fait, — une relation très complète de cette importante manifestation militaire des armées françaises dans le nord de l'Espagne. — Nous avons déjà dit ce que nous pensions de la narration que donne Leseur de la campagne entreprise en 1466 par le comte de Foix sur les frontières de la Navarre et de la Castille; si le dénouement n'en fut point tel que le prétend le chroniqueur, il n'est pas moins vrai qu'à cela près il a raconté toute cette expédition avec plus de détails qu'on n'en trouve chez les auteurs espagnols. Si l'on ajoute enfin qu'il nous a conservé le souvenir

1. *Levantamiento y guerra de Cataluña en tiempo de D. Juan II*, t. XIV à XXVI de la collection (Barcelone, 1852-1864, in-8°).

d'une petite expédition entreprise, sur l'ordre du comte de Foix, dans la vicomté de Castelbon par le capitaine français Raymond du Lyon, — expédition qui par ailleurs nous était absolument inconnue, — on verra de quel profit peut être notre chronique pour l'histoire militaire, encore si peu étudiée, du nord de l'Espagne au cours du xv[e] siècle.

Il suffira de rappeler les principaux événements militaires survenus en France sous le règne de Louis XI pour se convaincre que pour cette période l'*Histoire de Gaston IV* vaut encore la peine d'être consultée. Bien que le comte de Foix n'ait pas joué un rôle très actif dans la guerre de la Ligue du Bien Public, G. Leseur ne laisse pas de montrer qu'il en connaissait bien l'histoire : l'expédition de Louis XI dans le Bourbonnais, la bataille de Montlhéry sont rapportées avec des détails dont quelques-uns nous étaient encore inconnus ; évidemment Leseur devait les tenir de la bouche de témoins oculaires. Il en est de même pour le récit de la seconde guerre féodale, qui se termine par une assez longue relation du guet-apens de Péronne ; il ne semble pas que les faits se soient absolument passés tels que les donne ici le chroniqueur ; mais cette relation n'en est pas moins curieuse, car, ainsi que nous l'avons déjà dit, elle doit être l'écho de bruits répandus après coup à l'instigation de Louis XI lui-même. — Le dernier événement militaire mentionné dans l'*Histoire de Gaston IV* est l'expédition envoyée dans le midi de la France par le roi contre Jean V d'Armagnac sous les ordres de Gaston du Lyon ; nous avons là une histoire en raccourci, mais très exacte et très précieuse, — car on ne la trouve point ailleurs, — de la ruine de cette maison d'Armagnac qui avait été si longtemps la rivale redoutable de la maison de Foix ; bien qu'une partie de ces événements soit postérieure à la mort de Gaston IV,

il semble que Guillaume Leseur ait tenu à les mentionner à la fin de son œuvre, comme pour affirmer, en face d'une chute aussi profonde, la vitalité encore puissante de la famille qu'il servait.

De ce rapide résumé, l'on peut sans exagération conclure que, pour la plupart des événements militaires de la seconde moitié du xve siècle, survenus tant en France qu'en Espagne, l'*Histoire de Gaston IV* sera désormais une des sources les plus importantes à consulter, parfois même la source unique; son autorité est indiscutable; à part les quelques rares réserves que nous avons pris soin de faire, l'on peut se fier au témoignage de Guillaume Leseur; c'est celui d'un homme qui, presque toujours, a vu ce qu'il raconte, ou qui en tient le récit de témoins contemporains. — On se souviendra aussi qu'aucun chroniqueur n'a mieux que lui dépeint, et avec plus de complaisance, ces fêtes chevaleresques dont le xve siècle fut si friand; peut-être même estimera-t-on qu'il leur a donné dans son œuvre une trop large place; mais, si l'on songe à tout le profit que l'on peut tirer de ses longs récits, aussi bien pour l'histoire des mœurs que pour celle du luxe et du costume à cette époque, on excusera volontiers ses descriptions un peu fatigantes et son verbiage parfois excessif. N'y gagnons-nous point aussi de connaître une des plus intéressantes figures de la chevalerie française du xve siècle? Si Guillaume Leseur ne nous donne point une idée juste de ce que fut en politique le comte Gaston IV, il a fort bien retracé le portrait de ce prince guerrier et nous a donné une grande et exacte idée de sa magnificence. Si Gaston IV fut un politique peu scrupuleux, un habile capitaine et un vaillant chevalier, il fut aussi un des hommes de son temps les plus amis du faste et d'un luxe exagéré; tous les témoignages s'accordent sur ce point :

digne successeur de Gaston-Phébus, il ne recula devant aucun sacrifice, afin de paraître toujours « le plus pompeux et le plus gorgias de tous, » pour parler comme son biographe, engageant ses plus précieux bijoux pour parer aux frais d'une fête chevaleresque, se plaisant à étonner la cour de France par de somptueux banquets, dignes de rivaliser avec ceux qu'offrait à la même époque à la chevalerie bourguignonne le « grand-duc d'Occident, » Philippe le Bon. Tant de grandeur dut frapper l'esprit de ses contemporains, et l'on comprend que les successeurs d'un tel prince aient tenu à en faire consigner par écrit les hauts faits. Comme Gaston-Phébus, qui mérita d'être chanté par Froissart, Gaston IV trouva, aussitôt après sa mort, un biographe; loin de nous l'idée de tenter ne fût-ce qu'un lointain rapprochement entre l'illustre chroniqueur flamand et le modeste serviteur à qui un culte pieux de la mémoire de son maître persuada d'en rappeler l'histoire. Mais, si les deux écrivains ne sauraient être comparés, il n'en est pas de même des deux princes dont ils ont gardé le souvenir : de tous les comtes qui portèrent le nom de Foix, Gaston-Phébus et Gaston IV ont contribué le plus à accroître la grandeur de leur maison, et il est difficile de prononcer auquel des deux dans cette œuvre revient la plus large part.

Il nous reste, à la fin de cette étude, à remplir un double devoir. Il nous faut d'abord remercier M. le marquis de Beaucourt, qui a bien voulu nous servir de commissaire responsable; nous n'en pouvions souhaiter de plus compétent; M. de Beaucourt, on l'a vu, a été l'un des premiers à signaler l'intérêt de cette chronique; qu'il nous permette de lui exprimer toute notre gratitude pour la bienveillance et

le soin avec lesquels il a examiné notre travail et en a suivi l'impression.

Lorsqu'il y a quatre ans nous commencions à nous occuper de l'histoire de Gaston IV, le manuscrit de la chronique de Guillaume Leseur nous fut signalé par notre regretté confrère et ami Léon Cadier; bien que déjà très malade et absorbé par de multiples travaux, Cadier avait alors l'intention de publier cette œuvre d'un chroniqueur inconnu, et il l'eût sans doute fait sous les auspices de la Société de l'histoire de France; la mort vint le surprendre, au moment où il commençait à peine à copier les premières pages. Il était juste que son nom fût rappelé en tête d'une publication qu'il avait voulu entreprendre.

Henri COURTEAULT.

APPENDICE.

Lettre d'Arnaud d'Oihénart a André Du Chesne lui annonçant l'envoi du manuscrit de la chronique de Guillaume Leseur[1].

Monsieur,

J'aurois eu beaucoup de regret si j'avois apprins la nouvelle de vostre maladie auparavant que vous ne m'ayez informé de la guerison par celle qu'il vous a pleu de m'escrire; mais, ayant apprins l'un et l'autre tout à la foys, il m'a esté beaucoup de satisfaction de vous sçavoir garenty de cette facheuse incomodité, et vous souhaite une longue et heureuse continuation de santé. Au reste, n'ayant poinct trouvé de comodité dont je me peusse asseurer pour vous envoyer droict à Paris la cronicque manuscrite de Gaston et les memoyres que je vous ay promis, j'ay donné ordre pour les faire remettre à Bourdeaux entre les mains d'un parent de Monsieur de Cordes, afin de vous les faire tenir seurement par le messager de Tours.

Je vous ay ouy dire d'autrefois qu'une fille des vicomtes de Turenne avoit esté mariée à un comte d'Armagnac environ l'an 1100. Je trouve que le comte d'Armagnac, qui vivoit en ce temps-là, s'appelloit Bernard et sa femme Alpasia. Je ne sçay si cela s'accordera avec vostre memoyre. Il semble, en effect, ainsi que vous avez remarqué, que la relation du cartulaire de Lescar, touchant la suitte des comtes de Gascogne, Fesensac et Armagnac, soit tirée de mot à mot de celle d'Auch. Neantmoins, si vous y prenez bien garde, il y a quelque différence en ce que celle d'Auch faict mention d'un second Astanova, comte de

1. Cette lettre autographe d'Oihénart (qui forme les deux premiers feuillets du manuscrit 4992) est, croyons-nous, inédite; on peut la rapprocher de trois autres lettres de l'érudit mauléonnais, publiées, en 1869, par M. Tamizey de Larroque au tome X de la *Revue de Gascogne*, p. 167.

Fesensac, que l'autre a obmis, et aussy en ce que celle de Lescar appelle le second comte d'Armagnac Bernardus, au lieu que la relation du cartulaire d'Auch l'appelle Geraldus. J'attends de vous le memoyre des comtes Raymond et Louys de Begorre et du prince de Gascogne, qui vivoit l'an 815, que vous m'avez fait esperer. S'il vous plaist de le bailler à Monsieur de Cordes ou bien l'envoyer à Monsieur Desperiers, secretaire de Monsieur le comte de Gramont, à la rue Grenelle à l'Aigle-d'Or, ils auront comodité de me le faire tenir; et moy, j'auray d'autant plus d'obligation de m'affermir en la resolution que j'ay faict d'estre pour toute ma vie, Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

Doihénart.

A Pau, ce 25 juin 1635.

[*Au dos* :] A Monsieur,

Monsieur Du Chesne, géographè du Roy à Paris.

HISTOIRE

DE

GASTON, COMTE DE FOIX,

COMPOSÉE

PAR GUILLAULME LE SEUR, SON DOMESTIQUE[1].

CHAPITRE DEUXIÈME[2].

[*Siège et prise de Dax par Charles VII et le comte de Foix.*]

[SOMMAIRE.

Ordonnance de l'armée de Charles VII et du comte de Foix marchant contre Dax. — Siège de Dax défendu par les Anglais. — Escarmouche aux portes de la ville. — Le comte de Foix enlève un boulevard et est fait chevalier par le roi. — Les Anglais et les habitants, effrayés par les travaux du siège entrepris par l'armée française, se rendent. — Le comte Gaston, en récompense de ses services, est nommé gouverneur de Guyenne pour le roi. — Entrée de Charles VII dans la ville prise. — Siège et prise de la Réole par le roi. — Mort de la reine de Sicile, mère du roi René.]

... Et de l'armée dudit conte de Foix y avoit aussy

1. C'est le titre qui se trouve écrit au haut du fol. 3 r° du manuscrit où commence le texte de la chronique; les deux premiers feuillets sont représentés par la lettre d'envoi d'Oihénart à Du Chesne, dont nous avons parlé dans l'*Introduction*.

2. Le manuscrit porte les mots : *chapitre premier,* écrits d'ailleurs par une autre main que celle du copiste. Mais c'est une

quelques xx lances[1], que conduisoit messire Bernardt de Bearn[2], et estoint là avecque luy monsieur de Couraze[3],

erreur; le chapitre qui suit est intitulé : *tiers chapitre,* et c'est bien par le chapitre second que commence le texte de la chronique. Le chapitre premier manque en entier : il y est fait allusion une ou deux fois au cours du récit; il devait contenir la narration des premiers exploits guerriers du jeune comte Gaston IV, qui, on l'a vu dans l'*Introduction,* fit ses premières armes dans une guerre en Comminges contre le comte d'Armagnac.

1. Le récit commence très brusquement, par suite de l'absence du début du chapitre. Aussi est-il nécessaire, pour l'intelligence de ce qui suit, de donner quelques explications qui permettent de replacer les événements racontés ici dans leur cadre. Le siège et la prise de Dax, auxquels ce chapitre est consacré, constituent un des épisodes de la campagne entreprise par Charles VII en Guyenne dans l'été de l'année 1442. Cette expédition avait été décidée à la suite de l'occupation de Tartas par les Anglais et le comte de Huntingdon; tous les seigneurs méridionaux, dont le comte de Foix, avaient été invités à s'armer et à joindre leurs forces à celles du roi de France (D. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc,* édit. Privat, t. IX, p. 1143). La campagne avait débuté par la « journée » de Tartas, qui fut tenue le 24 juin 1442. [Voir les chroniques du héraut Berry, édit. Godefroy (Paris, 1640, in-fol.), p. 420; de Monstrelet, édit. Douët d'Arcq, t. VI, p. 51-53; de Gruel, édit. Le Vavasseur, p. 173 et suiv.; voir aussi Beaucourt, *Histoire de Charles VII,* t. III, p. 240-41.] Tartas redevenu français, Charles VII marcha sur Saint-Sever, qui fut pris d'assaut (*ibid.*) le 25 juin. Ce sont ces deux événements militaires que sans doute Guillaume Leseur devait raconter dans les premières pages de son second chapitre. Au moment où le récit commence, le chroniqueur donne le détail des forces françaises qui, Saint-Sever pris, viennent assiéger Dax, occupé aussi par les Anglais (juillet 1442).

2. Bernard de Béarn, fils bâtard de Jean Ier, comte de Foix, et frère de Gaston IV. Après avoir été un des plus terribles routiers du midi de la France et l'un des émules de Rodrigue de Villandrando, il devint un des plus fidèles serviteurs de son frère et s'illustra dans toutes ses guerres.

3. Le baron de Coarraze, seigneur béarnais (*Coarraze,* Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay). Il occupait le quatrième siège à la cour majour de Béarn.

le sieur de Berat[1], Menolton de la Salle, le bourg de Villa[2] et autres plusieurs vaillans hommes et bons avanturiers, qui, chacun en son endroit, y firent bonne contenance et très bien et honestement leur devoir, et sans gueres barguinier chargerent si asprement sur les Anglois, à leur venir, qu'ils, en peu d'heure, les remistrent et repousserent à pointes de lances jusques au dedans de leur[s] barrieres et à l'entrée de leur boulevert.

Après lesdits coureurs fut envoyée l'avant-garde, où qu'il estoint plusieurs seigneurs et capitaines des gens du Roy; et entre autres y estoint monsieur de Tartas[3], messire Pregent de Couëtivy, admiral de France[4], messire Olivier et Christofle de Couëtivy, Merignon de Castillon[5], Robin Petit-Leu[6], Ponsson de Riviere, Gaston de Lissago[7] et autres plusieurs; et

1. *Bérat,* Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes.

2. Ancien chef de routiers, comme Bernard de Béarn (D. Vaissète, t. IX, *passim*).

3. Jean d'Albret, fils aîné de Charles II, sire d'Albret.

4. Prégent, seigneur de Coëtivy.

5. Merigon de Castillon. M. de Beaucourt (*Hist. de Charles VII,* t. III, p. 396) l'appelle Merigon de Castelbon. Nous avons souvent constaté au xve siècle cette confusion entre *Castillon* et *Castelbon;* mais nous croyons que le nom de ce personnage doit s'orthographier plutôt *Castillon.* C'était un ancien chef de routiers; dans une promesse faite en 1438 à Gaston IV par plusieurs chefs de routiers de ne point ravager ses terres (Arch. des Basses-Pyrénées, E 438, original), il est appelé *Aymericus de Castellione* et *Aymeric de Castelhon.*

6. C'est le nom donné par tous les chroniqueurs du xv[e] siècle au capitaine écossais au service du roi de France Robin Petilo ou Pitilloch.

7. Serait-ce le même personnage qu'un capitaine du nom de Lesgo, qui figure au siège d'Orléans en 1429? (Beaucourt, *op. cit.,* t. II, p. 174, note 3.)

pareillement y estoit le préalegué jeune prince Gaston, conte de Foix, le conte Mathieu de Cominge[1], le sieur de Lautrec[2], le sieur de Nouailles[3], le sieur d'Andons[4], le sieur de Lavedan[5], le sieur de Domin[6], le sieur de Muyssans[7], le sieur d'Asté[8], le sieur de Riquault[9], le sieur de la Garde[10], Espaignol du Lyon[11], le sieur de Ros[12], le sieur de Garosse[13], le sieur de Castelbayac[14]

1. Mathieu, comte de Comminges, dernier fils d'Archambaud de Grailly, oncle et tuteur de Gaston IV.

2. Pierre, vicomte de Lautrec, frère cadet de Gaston IV; son père, Jean I[er], lui avait laissé en apanage les vicomtés de Lautrec et Villemur.

3. Lisez : Navailles. Le baron de Navailles était le premier baron laïque de Béarn (*Navailles*, Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze).

4. *Andoins*, Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaas.

5. Le Lavedan est un petit pays du Bigorre.

6. *Doumy*, Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze.

7. *Miossens*, ibidem.

8. *Asté*, Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Campan.

9. *Ricaud*, Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay.

10. Le manuscrit donne *Bigde* au lieu de *La Garde;* c'est évidemment là une erreur de copiste qui s'explique assez bien paléographiquement.

11. Ce seigneur, dont on trouve le nom écrit de diverses façons (en béarnais *Spaa deu Leu*), appartenait à une vieille famille béarnaise, dont les membres étaient marquis du Lion et de Campet, barons de Gelos et autres places. C'est un ancêtre du personnage dont il s'agit ici, nommé comme lui Espan du Lion, qui servit de guide au chroniqueur Froissart lors de son voyage à la cour de Gaston Phœbus. (Froissart, édit. Buchon, livre III, *passim.*)

12. *Arros*, Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay.

13. *Gayrosse*, château de la comm. d'*Audéjos*, Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez.

14. Sans doute Arnaud-Raymond de Castelbajac, plus tard sénéchal de Bigorre, dont Guillaume Leseur raconte la mort lors de

et partie des barons, chevaliers et escuyers, qui, pour ledit voyage, servoint en ladite armée, que ledit prince et conte Gaston y avoint apelés et choisis en ses batailles. Et en effet nos seigneurs dudit avant-garde, tant ceulx de l'ost du Roy que dudit conte de Foix, estoint là pompeusement acompaignés d'une très bonne et forte bande de gendarmes et d'archiers; et povoint bien estre estimés environ de sept à huit cens lances et quelque mille et cinq cens archiers, et d'arbalestriés, pions et autres gens de guerre environ quatre mille hommes, qui, le beau pas, unyment et en belle bataille bien arrangée, marchoint joints et serrés, soubs leurs bannieres, guytons et estandarts, en unne très bonne façon et en grand ordonnance.

Après ledit avant-garde, marcha l'artillerie menue, c'est à sçavoir environ trente ou quarente grosses couleuvrines et douce (*sic*) grosses serpentines, que conduisoit un des maistres et principauts canoniers de l'artillerie avecque ses pions, maneuvres et aydes necessaires. Et les contratandoint tousjours ceulx de l'avant-garde sur le chemin et metoyoint chevaucheurs et guet sur laditte menue artillerie, pour ce donner garde que, entre ledit avant-garde et la bataille, n'entrevenist par les Anglois ennemis alarme ou effray souldain qui les endommageast ou les mist en quelque desarroy; et tellement en si bon ordre se mainteindrent les chiefs et capitaines qui conduisoint ledit avant-garde, tenans terme et contenances de gens de guerre que, grâce à Dieu, jaçoit qu'ils fussent fort abbayés

la campagne de Catalogne de 1462 (chapitre XVII). Cf. La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. II, col. 771. — *Castelbajac*, Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Galan.

des ennemis, toutevoyes ils s'i acquiterent deument et honorablement, comme gens en tel cas expers et entendens, et sceurent très bien obvier à tous inconveniens et y pourvoir et prœvenir en maniere que ils n'y eurent nulle perte, domage ne deshoneur.

Après celuy avant-garde et menue artillerie, en un grand triumphe, conduite et très belle ordonnance, marchoit le très noble Roy, en sa grâce, tumultueuse et pompeuse bataille, ayant avecque luy plusieurs princes et nobles seigneurs de son sang, entre lesquels y estoit monsieur le Daulphin[1], monsieur le connétable[2], monsieur de Lebret[3], monsieur de Clermont[4], monsieur de la Marche[5], monsieur de la Tour[6], La Hire[7], le bastardt de Bourbon[8] et grand nombre d'aultres bons et vaillans capitaines, qui illec avoint leurs compagnies et marchoint ensemble, c'est à sçavoir environ deux mille archiers d'ordonnance, après

1. Le dauphin Louis, plus tard Louis XI.
2. Arthur de Richemont.
3. Charles II, sire d'Albret.
4. Jean de Bourbon, comte de Clermont.
5. Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, puis de la Marche en 1435.
6. Bertrand VII de La Tour, seigneur de Montgascon et de La Tour.
7. Avec qui Gaston IV avait l'année précédente (4 mars 1441) conclu un traité d'alliance (Arch. des Basses-Pyrénées, E 439). Jean I[er], père de Gaston IV, avait toujours vécu en grande amitié avec La Hire, qui devait à la générosité du comte de Foix la propriété de Montaut.
8. Il y a eu plusieurs bâtards de Bourbon au xv[e] siècle : le plus célèbre est Alexandre; mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit ici, car Alexandre avait été exécuté par ordre du roi en 1441 (Monstrelet, t. V, p. 458; Jean Chartier, t. II, p. 12; Berry, p. 412); c'est de son frère Guy, qui était aussi un ancien chef d'écorcheurs.

les guyton[s] ordonnement et espessement serrés, et avecque avoint unne bonne estade de gens d'armes, où ils povoint bien estre environ cent lances, gens bien esleus et bien montés, et chevauchoint en costoyant per à per desdits archiers, ayants unne grosse bande d'aultres gens de guerre comme arbalestriers et pions à leurs espaules; et en asés prochaine distance à leurs dos marchoint, soubs plusieurs bannieres et estandarts, les hommes d'armes, menés et conduits par le Roy et par les princes, seigneurs et cappitaines, où ils povoint bien estre ensemble en unne grosse bataille de douze à quatorze cens lances, tant de l'ordonnance du Roy que du secours du desus nomé prince Gaston de Foix, et aussy du ban et arriere-ban, dont il y en avoit belle et grosse compagnie.

Après laditte bataille, entre icelle et l'arriere-garde, marchoit toutte la grosse artillerie, c'est à sçavoir les bombardes, gros courtaulx et canons perryés, les manteaulx, aculs, grand nombre de chariots chargés de poudres, de pierres, de bombardes et de canons, de pavoys à potence, afusts, chevretes[1], pieds de chevres, pics, palles[2] ferrés, tranches[3] et autres cent milles choses spectables et pertinentes pour sequelle de siege et d'artillerie, ensemble les vivres et victuailles et autres bagaiges de l'armée, que conduysoit le maistre de l'artillerie, accompaigné de ses gardes, canoniers, de grand nombre de marchands suivants l'ost et de

1. Le copiste du manuscrit a écrit *chenetes,* qui n'a pas de sens; il faut évidemment corriger *chevretes* : c'était un des nombreux instruments de siège au moyen âge.

2. Pelles.

3. Ce mot signifie *bêches*.

ses charpentiers, massons et pioniers, qui suivoint la bataille ordonnement et en unne bonne et grande ordonnance.

Et à la queue marchoit l'arriere-garde, où ils estoint huict cens archiers et IIIc homes d'armes, qui faisoint dos et espaule à laditte artillerie et au bagaige qui tout bellement marchoit à leur dos, et venoint en belle bataille rangée après eux environ de la distance de trois giets d'arc ou peu moins[1].

Ainsy en un bel et grand ordre parvinrent toutes nos batailles jusques à un petit quart de lieue de la ville de Dacz[2] et là ils s'aresterent et prindrent champ pour faire decharger l'artillerie et le bagaige, pour d'elles ordonner et disposer de leurs approuches et de l'assiette de leurs sieges. Et combien que nos coureurs, comme j'ay dit cy-dessus, à leur venue eussent vigoureusement et vaillament remis et reboutés les Anglois, qui estoint hors saillis, jusques au dedans de leurs barrierres, touttevoyes iceulx Anglois, qui s'estoint doublés et enforcés d'autres, nouvellement yssus en leur ayde, avoint repris couraige et très bien et vaillament combatoint main à main avec nos gens. Mais sur ce debat survint et aproucha l'avand-garde, et acoururent au bruit des mieulx montés, et entre autre

1. Cette énumération des forces françaises pourra paraître un peu longue; mais elle n'est pas moins intéressante, car elle permet de se rendre très exactement compte de la manière dont étaient disposés les différents corps d'une armée en marche au xve siècle et dans quel ordre ils se déplaçaient.

2. *Dax*, Landes, ch.-l. d'arr. — Leseur écrit indifféremment *Dacz* ou *Acx;* cette dernière forme est plus ancienne; on trouve aussi chez les chroniqueurs du xve siècle d'autres graphies de ce même nom : *Arques* (Chartier), *Hacques* (Gruel).

y survint le dessus nommé jeune et vaillant prince conte de Foix, encore nouvel gendarme, monsieur de Lautrec, monsieur de Tartas, le sieur de Rye[1], le bourg de Viela, le sieur de Nouailles, le sieur de Bazillac[2], le sieur d'Attèle[3], le sieur de Myeusans, le sieur de Couraze, Ponsson de Riviere, Gaston de Lyssigo, Merigon de Castillon, le sieur de Berat, Espaignol du Lyon, Guytart de Bezaudun[4], le sieur de Lavedan, le bourg de Ros et plusieurs autres là venus en l'ayde desdits coureus; et sans marchander chargerent très aprement sur les Anglois, lesquels ne peurent porter ne soutenir l'estour ny le fais; ainçoys, après avoir là perdu des meilleurs de leurs gens, qui là furent tués sur le champ et grand nombre d'entre eulx blessés, à toutte peine se retirerent jusques au fort de leur boulevert et s'enfermerent dedans, qui gueres ne leur valut. Car nos gens en l'heure mesmes les assaillirent

1. Nous croyons que Leseur désigne ainsi (comme l'ont fait d'autres chroniqueurs, notamment Gruel, pp. 196, 199, 207, 280) Odet d'Aydie, seigneur de Lescun et de Castillon, chevalier. (Voir P. Anselme, *Histoire généalogique...*, t. VII, p. 859.)

2. *Bazilhac,* Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens.

3. Nous n'avons pu réussir à identifier ce personnage, dont le nom a certainement été défiguré par le copiste du manuscrit. On ne le retrouve d'ailleurs pas mentionné dans d'autres passages de la chronique.

4. Guitart de Bezaudun, dont on trouve une quittance de gages à la Bibliothèque nationale, *Pièces originales,* vol. 323, dossier Besodun, se trouve ici mêlé parmi des capitaines au service du comte de Foix; mais il ne servait pas sous ses ordres; c'était un écuyer languedocien à la solde du roi de France, au moins depuis l'année 1421 (Cf. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault,* t. I, p. 105). — *Bezaudun,* Drôme, arr. de Die, cant. de Bourdeaux.

si aprement, et mesme le gentil prince Gaston, qui estoit jeune, chaut et franc aus armes, avec une très bonne et forte bande de bons et vaillans avanturiers qu'il avoit là avecque luy, qui, le voyans illec faire armes si bien et si vaillament s'i porter que c'estoit merveilles, prindrent ceur et hardement et donnerent audit boulevert un assault si fort et si aigre que, jasoit que les Anglois se deffendissent à toutte puissance et combatissent bien vaillament main à main avec nos gens, ce neantmoints, à la longue, leur deffence ne peut resister ne eux endurer, porter ne soustenir les durs et pesans coups de nos gens, et en peu d'heure furent, eux et leur boulevert, prins et emportés de bel assault et la plus part morts et estendus illec en la place. Et audit assault fut fait chevalier le préalegué jeune prince Gaston de Foix[1], qui y fit mer-

1. Ce fait est rapporté par tous les chroniqueurs contemporains, et en particulier par trois chroniqueurs méridionaux, dont un seul était jusqu'ici connu, et encore sous un nom défiguré : nous voulons parler du chroniqueur appelé par Buchon (qui a publié son ouvrage) *Miguel del Verms* (*Panthéon littéraire*. Paris, 1841, in-8°). En réalité, le vrai nom de ce serviteur de Gaston IV, qui a écrit une *Chronique des comtes de Foix* des plus intéressantes, était *Michel du Bernis;* Buchon a mal lu le manuscrit original de cette chronique, qui se trouve aux Arch. des Basses-Pyrénées (E 392). Quand nous aurons occasion de citer ce chroniqueur, nous le ferons en lui restituant son véritable nom. Michel du Bernis mentionne la chevalerie du comte de Foix (p. 597).

Les deux autres annalistes méridionaux du xv° siècle qui relatent le même fait sont Arnaud Esquerrier, trésorier du comté de Foix, et Miégeville : tous deux ont écrit aussi des *Chroniques des comtes de Foix,* qu'on croyait jusqu'ici perdues. Celle d'Esquerrier, écrite sous Gaston IV en 1456, vient d'être retrouvée par M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, dans un manuscrit du xvii° siècle, faisant partie d'une collection particulière; il en existe

veilles de bien faire sur tous les autres, car il s'i montra si vaillant, si chault et si aspre qu'il sembloit bien, à le voir, qu'il eût hanté les armes un bien long temps; et touttefois il fit là ung de ses premiers essays, et n'y avoit homme ausdit assault qui de plus près combatit, qui plus s'y avanturast ny qui y fit plus grand marchié de sa peau qu'il faisoit, soy monstrant plus convoiteux et desirant acquerir honneur et bruit que regardant ne considerant le danger de la mort, où le bon et vaillant jeune prince exposoit et courageusement adventuroit et habandonnoit sa très noble personne.

En ce contemplé, et mesme cepandant que nos gens assailloint ledit boulevert, aucuns des capitaines legerement armés, ayans avec eux canoniers et gens entendus, chevauchoint en costoyant la ville pour voir, adviser et ordonner en l'assiete du siege au fait des aprouches et pour geter les lieux plus convenables pour assoir les bombardes et places avantaigeuses, dont on peut faire la batterie plus seurement et à la mendre perte et despense que faire se pourroit. Et estoint, comme il me semble, à la ditte visitation faite

une mauvaise traduction française à la Bibl. nat., collection Doat, vol. 165; moins importante que la chronique de M. du Bernis, celle d'Esquerrier donne des détails précieux pour le règne de Gaston IV; nous la citerons d'après le manuscrit de M. Pasquier: « Et aquy (à Dax), dit Esquerrier, p. 58, mosseignor lo comte foc fayt cavalier per la ma del rey en l'assault del baloard. » — Quant à la chronique de Miégeville, composée à la fin du xve siècle d'après Bernis et Esquerrier, nous en avons retrouvé un important fragment à la Bibl. nat., dans le ms. du fonds franç. nº 3920, fol. 7 à 23, et dans la collection Du Chesne, vol. 102 (Cf. ms. 3920, fol. 23 rº).

monsieur l'admiral de Coëtivi, monsieur de Bueil[1], monsieur Martin Grassie[2], maistre Jean Bureau, thresorier de France et maistre d'artillerie[3], et Jaspar Bureau, son frere, et deux des meilleurs canoniers de l'ost; et la ditte revisitation deument faite, vindrent faire leur raport au Roy, qui, tout du long de la nuict ensuyvant et le lendemain, fit faire de grands fossés et approuches en divers lieux pour approucher la ville seurement et à couvert. Et à celle heure mesme que nos pioniers besoignoint à faire les fossés, mynes et approuches de nuit, on avoit pourveu d'un grand nonbre de trompetes et de clerons, qui tous ensemble et aucune fois separement faisoint diverses sonnades et menoynt un si très grand bruit que les Anglois ne pouvoint rien sentir ne ouyr de nosdits pionniers qui jour et nuit ouvroyent. Et à la deuxiesme nuit le Roy

1. Jean de Bueil, amiral de France, auteur du *Jouvencel* (voir l'édition de cet ouvrage publiée pour la Société de l'histoire de France par MM. Favre et Lecestre. Paris, 1887-89, 2 vol. in-8°). Leseur est, croyons-nous, le seul chroniqueur qui mentionne la présence de Jean de Bueil à l'expédition de Guyenne de 1442. S'en rapportant à Monstrelet, les derniers éditeurs du Jouvencel inclinent à penser que Bueil ne prit pas part à la campagne de Tartas (*Introd. biographique*, p. xc, note 1). Cela cependant n'aurait rien d'invraisemblable, la présence de Bueil n'étant pas signalée ailleurs dans l'été de 1442.

2. Martin Garcie, chevalier espagnol au service de Charles VII; on trouve son nom écrit de diverses façons (Garssie, Grassie, Gracien, Gratian, Gracie, Garcye, Garcien).

3. Jean Bureau, seigneur de Montglat. Remarquons que Leseur donne formellement à Jean Bureau le titre de maître d'artillerie; en réalité, si Bureau exerça ces fonctions, il n'en porta jamais le titre, qui fut toujours réservé à son frère Gaspard (Cf. une note de M. de Beaucourt, dans son édition de Mathieu d'Escouchy, t. II, p. 70).

ordonna que le siege tout à l'entour de la ville fût assis et posé, et commanda à ses capitaines eux tirer avecques leurs bandes de gensdarmes chacun à leur quartier, et fist distribuer et departir l'artillerie, tant la grosse que la menue, aux lieux et endroits où il fut avisé qu'elle pourroit mieulx battre et porter plus grand dommage à ceulx de la ville. Et l'artillerie bien et convenablement assise, les aculs et manteaulx des bombardes deument faits et bien dressés, comme en tel cas est requis, comme aussy nos gensdarmes et gens de l'ost seurement logés et bien bastillés, nos canoniers commencerent à tirer fort et ferme contre la ville aux endroits où ils sentoint la muraille estre plus feble, et en peu de temps y firent tant et de si beaux coups que les murailles de laditte ville en furent fort empirés et endommaigés, et y firent des breches et de grands troux et pertuys, par où on pouvoit aysement voir le jour au travers. Laquelle chose mist les Anglois en une grand doubte, esbaïssement et crainte; car ils voyoint d'aultre costé que nos gens avoyoint fait plusieurs belles mines couvertes et bien ordonnée[s], par où nos gens d'armes entroint desjà à couvert jusques au dedans de leurs fossés; et estoyoint les mines si larges que trois hommes d'armes y pouvoint venir de front. Or avoit fait faire le Roy d'aultre costé bien près de leurs murailles taudis et bastilles dont il tenoit en subjetion ceulx de la ville, si que ils ne se sçavoint si peu montrer ny descouvrir, fut aux carneaulx ou breches ou ailleurs, qu'ils ne fussent incontinent blessés ou tués. Car assidument il y avoit archiers, arbalestriers et couleuvriniers qui y faisoint le guet et y tenoint l'eil, qui très fort les grevoint et

endommagoint ; et d'aultre costé le maistre de l'artillerie faisoit incessament tirer deux gros courtaulx[1] qui jetoint hault en l'air grosses pierres à feu qui, d'une merveilleuse hauteur à veue perdue, venoint choir sur les maisons de la ville et au choir rompoint et affondroint tout ce qu'ils atteignoint, qui tenoint en unne grande crainte ceulx de la ville et ne sçavoint où ils pussent seurement estre et demourer pour fuyer et éviter le peril desdit[s] engins. Et plus encore les esbahit ce qu'ils virent que le Roy avoit déjà fait faire son aprest pour leur donner l'assault, c'est à sçavoir grand nombre d'escheles longues, fortes et larges pour deux hommes, ponts volans, chats couverts et vestus de cuir de beufs assis sur grandes roes[2], qu'on pouvoit mener jusques au pié de leur[s] murail[l]es, infini nombre de fagots pour combler leur[s] fossés et plusieurs autres especes de subtils et guerroyables engins qu'on avoit fait preparer pour les assaillir.

Considerans doncques et regardans les Angloys et gens de la ville les grand[s] dangiers et les ennuyeux perils qu'on leur avoit apareillés de touttes parts et dont ils presuposoint prouchainement estre en disposition de les voir choir et tomber sur leurs testes, prevoyant aussi leur ruyne, inanimée lascheté, leur despourveue feblesse irresistable, et craintivement redoubtans la fiere, strenueuse et grand, à eux inex-

1. Pièce d'artillerie ayant la forme d'un petit canon gros et court (La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. historique de l'ancien langage françois*, t. IV, p. 339).

2. Le *chat* était une machine de guerre servant aux sièges et ayant la forme d'un château, monté sur roues, comme l'indique bien ce passage de Leseur (Cf. La Curne de Sainte-Palaye, *op. cit.*, t. III, p. 417).

pugnable, puissance du Roy, dont ils estoint deffiés, adjournés et aigrement menacés, leurs outrecuidés couraiges amoliés et abaisés, leur honneur mis à part et l'amour qu'ils avoint à leurs biens, richesses et possessions oubliés, après un bien court et brief parlement, furent tout joyeux de prendre et d'accepter unne telle quelle composition : c'est à savoir que le sieur d'Uza, seneschal des Lannes[1], qui en estoit cappitaine, rendroit et délivreroit au Roy les chasteaux de Bados et de Sernes[2]; et fut fait grâce aux Anglois de laisser la ville, touttes leurs possessions, bagues et biens qu'ils avoint en icelle ville confisqués et eulx en aller, les vies saufves, un baston blanc à la main[3]. Et

1. François de Montferrant, seigneur d'Uza et de Belin (*Usa*, Landes, arr. de Dax; — *Belin*, ch.-l. de cant. de la Gironde). Ce personnage est habituellement désigné au xv[e] siècle sous le nom de seigneur d'Usa ou d'Usar (Cf. H. Ribadieu, *Histoire de la conquête de la Guyenne*. Bordeaux, 1866, in-8°, p. 142, note 2). — Sur la sénéchaussée des Lannes et son organisation au xv[e] siècle, voir L. Cadier, *la Sénéchaussée des Lannes sous Charles VII* (Paris, 1885, in-8°).

2. *Budos*, Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Podensac; — *Castelnau de Cernes*, ou *Xernès*, dans le Bazadais, à 4 l. O.-N.-O. de Bazas (Expilly, *Dictionnaire géographique...*, t. II, p. 119). Ces deux localités avaient été concédées à François de Montferrant par le roi d'Angleterre en 1437 et 1440. Cette clause du traité de reddition de Dax ne fut jamais exécutée : François de Montferrant préféra laisser son fils en otage au roi de France que de livrer ses deux places (Berry, dans Godefroy, p. 421; Monstrelet, t. VI, p. 55).

3. Ce passage semble inspiré de Berry, qui dit (*loc. cit.*) : « Le Roy les prit à mercy, à condition que le seneschal des Lannes, seigneur d'Usa, qui estoit le chef, rendroit aussi les chasteaulx de Bedols (ou Bedos) et celuy de Serves et que les gens d'armes qui estoient dedans demoureroient prisonniers, et ceux de dedans la cité seroient conservez en leurs franchises accoustumées sans

au regard des citadins et habitans d'icelle ville, le très noble, benin et piteux Roy, obtemperant et acquiesçant à leurs très humbles remonstrances, supplications et requestes, meu de benigne pitié, courtoisement et debonnairement leur voulut faire grâce, leur pardonna et abolyst tous meffaits et les remist et restitua à tous leurs biens meubles et immeubles, maisons, posessions et heritages, esquels ils estoint alors et auparavant du siege mis par le Roy devant ladite ville et cité de Dacx; et fit prendre et recevoir les sermens tant de l'evesque, des chanoines et chapitre de l'eglise de Dacx et autres eglises de ladite ville que aussy des nobles, bourgois, manans et habitans d'icelle ville et cité de Dacx : c'est assavoir qu'ils seroint bons et loyaulx au Roy comme à leur souverain et naturel seigneur et qu'ils se le serviroint doresnavant de corps, de biens envers tous et contre tous san (*sic*) nul excepter, ainsy què bons, vrays et loyaulx vassaux et sugets sont tenus de faire à seigneur[1].

rien perdre. » Monstrelet nomme, à côté du seigneur d'Uza, comme un des chefs de la ville, Augerot de Saint-Per, dont nous aurons à parler plus loin.

1. Leseur ne nous dit rien de la durée du siège de Dax ni de la date de la reddition. D'après Guillaume Gruel (édit. Le Vavasseur, p. 177), le siège dura trois semaines; Monstrelet (t. VI, p. 54), Berry (p. 420), ainsi que Bertrand Compaigne, auteur d'une *Chronique de la ville et diocèse d'Acqs* (Orthez, 1654, in-4°, p. 17), disent avec plus de vraisemblance que Charles VII resta cinq ou six semaines devant la ville. En effet, Saint-Sever avait été pris le 25 juin; Charles VII dut arriver tout aussitôt devant Dax, et, s'il faut en croire un document qui se trouve aux Archives de Nevers et que cite M. de Beaucourt (*Hist. de Charles VII*, t. III, p. 244, note 2), Dax succomba le jeudi 2 août à un dernier assaut. Contrairement à ce qu'affirme ce document, Leseur, ainsi que

Et, ce fait, le Roy, ayant singuliere recordation et souvenance des grands notables services que le susdit prince Gaston de Foix luy avoit faits audit siege, tant de sa très-noble persone qu'il avoit là liberalement exposée au fer de belles et grandes armes que aussy de la fierre et puissante armée que ledit seigneur prince luy avoit là amenée, qui avoit si bien et si honnorablement servy le Roy, et encor plus qu'il avoit, par unne curieuse conduite et très extresme diligence, tant que ledit siege avoit duré, pourveu et avitallyé tout l'ost du Roy de pin, vin, farine, chars, avoines et touttes especes de vivres et victuailles qu'il faisoit assidument venir et amener de ses pays et seigneuries tant par rivières que par sommyers et charoys dont les chemins ne rompoint point, sans laquelle chose l'ost du Roy ne se fust nullement peu soustenir, ainçoys eussent esté de jour en jour les gensdarmes miserablement contraints à passer plusieurs necessités et jusques au crier la fain ou à laisser tout[1]; duquel

Gruel, semble croire que les habitants n'attendirent pas un assaut pour se rendre.

La prise de Dax fut immédiatement suivie de celle du château d'Orthe, situé au-dessus de Peyrehorade, à 4 lieues S. de Dax (Ribadieu, *op. cit.*, p. 159). Cf. aussi Michel du Bernis (p. 597), qui parle d'une prise de Sorde par le comte de Foix; c'est sans doute à la prise du château d'Orthe qu'il fait allusion; le texte de Buchon est assez mauvais pour permettre de croire à une altération dans l'orthographe de ce nom de lieu.

1. Cf. Michel du Bernis, p. 597, et Berry : « Et tant comme il (le roi) fut au siège devant icelle cité d'Acqs, le servit grandement de vivres de son pays de Bearn le comte de Foix plus qu'aucun autre. » Ceci n'est guère d'accord avec ce que dit Gruel (p. 176-77) : « Et vous certifie qu'il (le connétable) n'avoit gueres de vivres et n'avoit pour lui que une petite bouteille de vin qui ne tenoit pas ung pot... Et y eut bien petit à manger, car il n'avoit que des

inconvenient, iceluy prince Gaston sçeut très bien et convenablement obvier et pourvoir, dont le Roy luy en sçeut un très bon gré; et fut lors conseillé le Roy, tant pour lesdites causes que aultres, de commettre au gouvernement dudit pays de Guyenne ledit prince Gaston[1]; et le fit le Roy son lieutenant general et gouverneur esdittes marches, en luy donnant touttes puissances de pourvoir et ordonner en touttes choses, comme celuy de tous les princes qui là estoint, qui mieulx l'avoit mérité et desservy et qui estoit le plus digne et mieux seant d'avoir laditte charge pour la seureté du Roy et pour le bien commun, proufit et utilité du pays et des manans et habitans d'iceluy. Lequel seigneur prince Gaston, pour complaire au Roy, volontairement et agreablement prinst et accepta laditte charge et lieutenance générale du Roy et charge du gouvernement dudit pays de Guienne. Et pourveut aussy le Roy aux offices de laditte ville et y mit maire et tous officiers de par luy, tels que bon luy sembla[2].

Et tost après, triumphantement et victorieusement fit ledit seigneur très honnourablement son entrée en

oignons et du pourpié, et bien petit de pain et de vin... Et pour certain les gens de guerre eurent là moult à souffrir. »

1. Il est à peine besoin de faire remarquer la construction irrégulière de cette phrase; c'est un des principaux défauts de Leseur de faire souvent de trop longues phrases, où il finit par s'embarrasser et ne plus se reconnaître lui-même.

2. « Laissa dedans le chasteau dudit lieu, dit Berry (p. 421), un escuyer de la comté d'Armagnac, nommé Arnault Guillaume de Bourguignan, pour la garde dudit chasteau. » Monstrelet (t. VI, p. 56) l'appelle Renauld Guillaume le Bourguignon; Gruel (p. 177) le nomme simplement Regnaud Guillaume. C'est évidemment Arnault Guillem de Bourguignan, bailli de Montargis en 1444 et 1448 (Bibl. nat., Cabinet des titres, vol. 685, fol. 82 r° et 95 r°).

laditte ville, et y entra en un très bel, pompeux et grand ordre, accompaigné des princes et seigneurs de son sang qui le servoint en laditte guerre, entre lesquels y estoint, comme j'ay dit, monseigneur le Dauphin, eureux fils du très excellent Roy, monsieur le connetable de France, monsieur le comte du Maine[1], le dessus nommé jeune prince Gaston, comte de Foix, qui, dessus tous les autres, avec ce qu'il estoit beau personnaige, s'i monstra armé et monté gorgias et le plus pompeus de la feste, jasoit ce que tous fussent triumphantement armés et montés sur beaux coursiers pompeusement houssés et très richement aornés à qui mieux mieux. Aussy y estoint monsieur de Lebreth, monsieur de Clermont, monsieur de Tartas, monsieur de Lommaigne[2], monsieur de la Marche, monsieur de la Tour, monsieur l'admiral de Coëtivy, monsieur de Bueil, La Hire, Mer[i]gon de Castillon, Ponsson de Riviere, le bastardt de Bourbon, messire Olivier de Coëtivi, Christofle de Coëtivi, monsieur le mareschal de Jaloignes[3] et plusieurs autres cappitaines de l'ost du Roy, monsieur le conte Mathieu de Comminge, le seigneur de Lautrec, messire Bernard de Bearn, le sieur de Nouailles, le sieur de Couraze, le sieur d'Andoins, le sieur de Lavedan, le sieur de Domin, le sieur de Mauléon, Odet de Rye, le sieur de Rabat[4], le sieur de Saint-Paul[5], Espaignol de Leon, le sieur de Bazil-

1. Charles d'Anjou, comte du Maine.
2. Le vicomte de Lomagne, fils du comte d'Armagnac; c'est à lui, d'après la chronique de Bertrand Compaigne, qu'aurait été confiée la garde de Dax.
3. Philippe de Culant, seigneur de Jalognes, maréchal de France.
4. *Rabat,* Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège.
5. *Saint-Paul-de-Jarrat,* Ariège, arr. et cant. de Foix.

lac, le sieur d'Asté, le sieur de Myeussens, le sieur de Gere[1], le sieur de Castelbayac, ceulx de la maison d'Espaigne[2] et toutte la noblesse du gentil conte et prince [de] Foix, avecques un grand nombre de cappitaines et gens de bien, dont, à cause de briefveté, me passe de tous les nommer, et aussy de plus amplement declairer les grands triumphes, pompes, honneurs et misteres qui furent à laditte entrée de Dacx, dont le çonte seroit long à reciter; et me rapporte à ce qu'en a bien sçeu escripre le très suffisant et elegant orateur qui a esté ordonné à faire la très louable et honnorable cronique du bon Roy Charles[3].

Du partir de là[4], s'en vint le Roy prendre d'assault

1. Peut-être *Gère-Belesten*, Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. de Laruns.

2. Il s'agit ici d'Arnaud et de Bertrand d'Espagne, qui furent successivement sénéchaux de Foix; mais Arnaud ne put prendre part à la guerre de Guyenne; il avait péri l'année précédente dans la guerre de Comminges au siège de Plantier (Lahondès, *Annales de Pamiers*. Toulouse, 1882, 2 vol. in-8°, t. I, p. 253). Il fut remplacé comme sénéchal de Foix par son frère Bertrand, seigneur de Ramefort. — Sur la maison d'Espagne, cf. La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. VII, col. 367.

3. Il semble que Leseur veuille désigner ici Jean Chartier, l'historiographe officiel de Charles VII, de l'œuvre duquel il s'est souvent inspiré. Mais Chartier est muet sur le siège et la prise de Dax, et, quant à Berry, qui maintes fois est la source où a puisé Chartier, il ne donne nullement, avec le détail dont parle Leseur, le récit de l'entrée triomphale de Charles VII dans Dax.

4. Il est intéressant de remarquer que le biographe de Gaston IV ne dit mot d'un événement qui suivit de très près la prise de Dax et qui eut un grand retentissement dans le sud-ouest de la France. Berry en parle et le rapporte en ces termes : « Or, le jour que le « Roy estoit parti de ladite cité d'Acqx, plusieurs capitaines de « ses gens estoient sur les pays du comte de Foix, en Bearn, qui « faisoient beaucoup de maux; par quoy se mirent sus quatre « mille hommes dudit pays, et vinrent courir sur le logis d'un

« capitaine nommé Blanchefort, sans le sceu du comte de Foix, « lequel estoit devers le Roy : si advint que la pluspart des capi« taines du Roy estoient en un grand champ où ils s'attendoient « les uns les autres, tous à cheval, pour aller avec le Roy, et là « vinrent à eux les gens dudit Blanchefort, crians *à l'arme!* tous « en fuite. Adonc tournèrent lesdits gens d'armes tous ensemble « contre iceux Béarnois; et quand iceux Béarnois apperceurent « le grand nombre des François, ils se mirent en fuite. Les Fran« çois atteignirent les derniers d'iceux en une vallée, entre plu« sieurs buissons et hayes, et en tuerent bien sept cens, et envi« rons deux cens qu'ils prirent prisonniers; les autres s'enfuirent « de leur place en leur pays, et n'en fut autre chose. » Le chroniqueur méridional Arnaud Esquerrier mentionne aussi ce fait plus sommairement : « Quand Ax se rendec, Blanquefort et sas gens « entren en Bearn, et los Bearnes se leven contra lor et a Mes« pleda foc la batalha on los Bearnes morin, mossenhor lo comte « estan al seti et sens son conged, don mossenhor lo comte ne « cudec aver danger. » (Ms. Pasquier, p. 58.) Sur cet événement, voir aussi Olhagaray, *Histoire des comptes de Foix,* p. 353; Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn,* p. 337-338; Monlezun, *Histoire de la Gascogne,* t. IV, p. 269-270, *Histoire manuscrite de Béarn,* conservée à la bibliothèque municipale de Pau, p. 113. « C'est là, ajoute Olhagaray, ce que le vulgaire appelle en Béarn « la bataille de Mesplède. » Cette violation du territoire béarnais n'eut pas de suites : les torts étaient d'un côté comme de l'autre, et le comte de Foix n'osa sans doute se plaindre.

Mais c'est peut-être à cet épisode de la campagne de Guyenne que se rapporte l'envoi de lettres royaux à la date du 26 juillet, dont parle D. Vaissète (édit. Privat, t. IX, p. 1145) : le roi ordonnait aux sénéchaux du Midi de couper la route à plusieurs gens d'armes de ses compagnies, de celles de Charles d'Anjou, du connétable de Richemont, des comtes de Foix et de la Marche, qui, après l'avoir suivi jusqu'à Tartas, avaient abandonné « son ost et siège » sans permission, s'étaient débandés et parcouraient les sénéchaussées en commettant les plus grands désordres. L'ordre royal fut renouvelé le 11 août (Bibl. nat., ms. fr. 23962, fol. 2).

Partie de ces aventuriers, refoulés des provinces méridionales, se portèrent jusque sur les frontières de la Basse-Navarre et du pays basque, poussant des reconnaissances sur les territoires de Mixe, Arberoue, la Bastide-Clairence et Irissary (Archives de la Chambre des comptes de Navarre à Pampelune, tiroir 150, n° 34).

la Ryolle[1], où il [y] avoit cent hommes d'armes angloys et III[c] archiers soubs Georges Soliton et un nommé Le Baron, chevalier gascon[2]. Et bien tost après les villes de Saint-Sever et de Dacx se rendirent et furent de rechief Angloys[3]. Et le Roy, après la prinse de la Ryolle, s'en vint à Montauban[4] et de là [à] Tuylle[5] et de là à Poitiers[6].

Le prince de Viane, don Carlos, gouverneur de Navarre pour son père Jean II, dut faire renforcer la garnison de Saint-Jean-Pied-de-Port et envoyer même à Roncevaux un de ses conseillers pour obtenir la retraite des routiers. Ces incursions sont intéressantes à signaler : elles prouvent qu'on n'en avait pas encore fini à cette époque avec les déprédations des anciennes bandes de Rodrigue de Villandrando, de Salazar et autres chefs fameux et que, même enrégimentées dans les corps de troupes royaux, elles conservaient leurs mœurs indisciplinées. — C'est avec satisfaction que le prince de Viane vit l'armée française s'éloigner et remonter vers le nord, après la prise de Dax, au lieu de marcher sur Bayonne; ses courriers le tinrent journellement au courant de l'itinéraire de Charles VII : le 24 août, il savait que le roi de France avait passé la Garonne; le 3 septembre, qu'il s'avançait vers le Bordelais; le 23, don Carlos envoyait un courrier à la Réole pour savoir des nouvelles du siège.

1. *La Réole,* ch.-l. d'arr. du départ. de la Gironde. Cf. Berry, p. 421 : « Adonc fut mis le siège devant la Réolle ou estoient là « dedans George Soliton, écuyer anglais, capitaine du chasteau « de la ville, et un Gascon nommé le Baron, à tout 100 lances et « 300 hommes de trait. » Charles VII était le 3 octobre devant la Réole, qui ne capitula que le 7 décembre.

2. Sans doute le même que le personnage dont parle D. Vaissète comme d'un des plus terribles routiers de Guyenne et de Languedoc (édit. Privat, t. IX, p. 1131).

3. Dès le 24 août, Dax était retombé aux mains des Anglais (Beaucourt, t. III, p. 245).

4. Il y était le 23 décembre (*ibid.*, p. 246).

5. Tulle.

6. Charles VII n'arriva à Tulle qu'en 1443, à Pâques, et le 25 mai à Poitiers (*ibid.*, p. 256).

En ycelluy temps[1] mourut la royne de Secile[2], mere du Roy René, fille du Roy Jehan d'Aragon et de la Royne Volant[3], fille du duc de Bar; et fut sepulturée en l'église de Saint Maurice d'Aangiers[4]. — Et à tant l'acteur fait fin à ce chapitre.

Insidence de bonne Memoire, parlant à l'acteur, en le sollicitant et adressant à l'ordre du procès de son livre pour venir au tiers chappitre qui parle de la prinse de Saint-Sever.

Tu as esté en ce chapitre, acteur,
Un peu longuet en ta narration.
D'estranges actes ne sois graphicateur,
Suffize-toy faire exoracion
Des faits du prince en ta deploration.
Maintenant vueil que de Saint-Sever parles.
Faits-moy, beau sire, cy déclaracion
Du grand service qu'il fit là au roy Charles.

*
* *

A Saint-Sever ils s'estoint rebellés
Et réduits en l'anglicale obéissance;
Mais bien tost furent conquis et debellés
Par le bon prince; voire à pointe de lances
N'esprouva-t-il là très bien sa vaillance.
La matière vault bien d'en faire épistre;
Tels faits ne doivent demourer soubs silence;
Or en faits donc en prose un tiers chapittre.

1. Remarquons que Leseur n'a pas encore donné, du moins dans la partie qui nous est conservée, une seule date d'année.
2. Yolande d'Aragon mourut, en effet, le 14 novembre 1442, à Saumur, à l'âge de soixante-deux ans (Beaucourt, t. III, p. 250).
3. Lisez : *Yolande.*
4. Ces quelques lignes se retrouvent textuellement dans Berry, à qui Leseur a dû les emprunter (édit. Godefroy, p. 422).

L'acteur respond à bonne Memoire :

Dame excellent, humblement vous mercy
De vostre tant bon advertissement.
Mais de faire vostre enjoint me soussy,
Car mal instruit suis pour faitissement[1]
Narrer haults faits au deus complissements.
Mon deffault donc pour Dieu soit supployé;
En mots n'abonde exquis propicement,
Petit mercier a ton tout déployé.

TIERS CHAPITRE DES TRÈS NOBLES ET HAULTS FAITS DU PRÉALÉGUÉ PRINCE.

[*Siège et prise de Saint-Sever par le comte de Foix.*]

[SOMMAIRE.

Les Anglais reprennent Saint-Sever et Dax. — Le comte de Foix, lieutenant du roi de France en Guyenne, vient avec son armée, deux cents lances royales et l'artillerie de Jean Bureau, mettre le siège devant Saint-Sever, défendu par les seigneurs de Saint-Cricq et de Saint-Pé. — Détails du siège, prise du faubourg de l'Aiguilleterie. — Efforts infructueux des Dacquois et des Bayonnais pour secourir les assiégés. — Après plus d'un mois de siège, les Anglais et les habitants se résignent à rendre la ville; articles de la reddition. — Entrée du comte de Foix dans Saint-Sever. — Il se retire ensuite à Mont-de-Marsan[2].]

Pour donc obeir à l'enjoint et exhortacion de la bien sage, très prudente et elegante dame bonne Memoire, puisque j'ay emprins et commencé de vous dire, expo-

1. C'est-à-dire *habilement, artistement* (Cf. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. III, p. 709).
2. Ce second siège de Saint-Sever, auquel Guillaume Leseur consacre tout un chapitre, est très brièvement mentionné dans les autres chroniques contemporaines.

ser et aucunement vous declairer partie des haults et nobles faits du très noble, vaillant, jeune et bien morigené prince Gaston de Foix, dont, en termes grossiers et langaige rural ou vulgal, je vous ay jà cy-devant deduit et pernarré, beaucoup moins que suffisament, deus abregés et petits chapitres, je vueil maintenant venir au tiers chapitre de mon livre.

Et pour entrer au propos de ma matière, fault presupposer qu'après que le très noble Roy Charles eut prins, subjugué, mis et reduyt en sa subjection et obeissance plusieurs villes, places et forteresses au pays de Guyenne et mesme la ville de Saint-Sever, et subsecutivement ladite ville et cité de Dacx, en la maniere que je vous ay cy-devant devisé ou precedent chapittre, et que ledit seigneur se fut retiré avec son armée vers les marches de la Reolle, ayant laissé, comme dit est, et commis au gouvernement de Guyenne le susnommé prince Gaston de Foix, qu'il avoit fait et ordonné son lieutenant général oudit pays, certain temps après, les Anglois, qui, comme chacun sçait, avoint longtemps eu le gouvernement, seigneurie et totale jouissance et administracion de tout ledit duché de Guyenne, fort desplaisant d'avoir ainsy malheureusement perdu lesdittes villes de Saint-Sever et de Dacx, trouverent façon d'avoir accès, parlement et secrete communication avec aucuns des principaulx de laditte ville de Saint-Sever, que lesdits Anglois sçavoint bien estre afferts et enclins à leur obeissance et party; avecques lesquels, moyennant plusieurs promesses qu'ils leurs firent de leur faire de grands biens, ils menerent certaines practiques et eurent de secretes intelligences ensemble, et conduysirent tellement l'euvre

que, ne tarda pas longuement, ceulx de laditte ville de Saint-Sever qui s'estoint[1] n'a gueres reduits et faits François de bouche et non mye de cueur, et avoint fait le serment d'estre bons et loyaulx au Roy, monstrans leur intrinseque malice et dampnée inclinacion, alechée par long et accoustumé usaige au party anglois, où ils avoint injustement adheré et erratiquement favory par unne desordonnée volunté après leurs peres et grands peres par l'espace de IIc ans ou plus; non fatigés d'avoir par si long temps criminelement ademptéet incivilement encouru crime de leze majesté contre le Roy de France, leur souverain et naturel seigneur, qui si benignement leur avoit eslargi sa grâce et fait generale absolution de touts delits et meffaits par eus commis; meus d'une grande déloyaulté et ingratitude, superbieusement venant contre leur fidelité et serment, se rebellerent contre le Roy, eulx declairans de rechef Anglois, et mistrent honteusement hors de leur ville les gens et officiers qui y avoint esté mis et laissés de par le Roy, et en creerent et instituerent de nouveaulx de par le Roy d'Angleterre, et receurent en leur ville un certain nombre d'Anglois qui s'i vinrent mettre en garnison; lesquels et pareillement ceulx de laditte ville faisoint de jour en jour bonne et forte guerre au pays voisins estants du party et obeissance du Roy, et leur faisoint de griefves oppressions et dure molesté. Et en pareille faulte et erreur atempterent et se meffyrent de leur honneur et loyaulté envers le Roy ceulx de la ville et cité d'Acx[2]. Car, environ quinze jours

1. *Qui s'estoint* est, par erreur, répété dans le manuscrit.

2. Leseur est en contradiction avec les autres chroniqueurs, lorsqu'il dit que Saint-Sever redevint anglais avant Dax : « Estant

après la rebellion faite par ceulx de Saint-Sever, les dessusdits de Dacx, voulants danser de ce mesme pied, à se (*sic*) duits et subornés par le sieur de Saint Cric[1], qui, pour couvrir leur malice, trouva unne façon de faire et entra en laditte ville comme d'amblée par unne poterne[2]; mais cela ne fut qu'une fainte, car il[s] se

« lo rey à la Reula, dit Michel du Bernis (édit. Buchon, p. 597), « los de la dita ciutat d'Ax se rebellaren aldit capitani, quar lo « conegueren am pauc de vertuts et se retornaren Engleys com « davant. Et aixi ben se rebellet la villa de Sent Sever au rey « Frances. » D'après Berry (dans Godefroy, p. 421-422), « ceux « de Bayonne eurent aucun parlement avec ceux de la cité d'Acqx « secretement : si vinrent un matin se mettre en embuscade dans « une eglise, près de la porte dudit Acqx ; et quand on voulut ou « qu'on vint ouvrir la porte au matin, ils se jetterent dedans et « ainsi gagnerent la ville et mirent incontinent le siège devant le « chasteau et l'assaillirent très durement ; et, au troisiesme jour..., « Regnault Guillaume de Bourguignan leur rendit ledit chasteau ; « de quoy il fut fort blasmé, bien qu'il y demeura prisonnier « d'iceux Anglois de Bayonne où il fut mené après la reddition « de cette place ; car s'il eust tenu encores seulement un jour, le « comte de Foix le venoit secourir, et aussi y venoit de par le Roy « messire Philippe de Culant, mareschal de France. Et ainsi fut « perdue cette cité d'Acqx pour le Roy. Or incontinent que ceux « de Sainct-Sever sceurent que Acqx s'estoit ainsi rebellé, ils se « tournerent aussi du party des Anglois ; mais le comte de Foix, « qui estoit leur voisin, les reduisit peu de temps après en l'obeys- « sance du Roy. » Arnaud Esquerrier (ms. Pasquier, p. 59) mentionne simplement la rébellion de Saint-Sever, tandis que Monstrelet (t. VI, p. 56) ne parle que de celle de Dax, dont « le roy de « France fut très mal content, parce qu'il avoit perdu si en haste « et par malvaix soing ycelle cité, qui assés largement avoit cousté « au conquerre. »

1. Le seigneur de Saint-Cricq, un des principaux défenseurs de la cause anglaise en Chalosse et en Labourd ; ses domaines devaient s'étendre sur le territoire actuel, soit de la commune de Saint-Cricq-Chalosse (Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau), soit de celle de Saint-Cricq-du-Gave (Landes, arr. de Dax, cant. de Peyrehorade).

2. La phrase reste inachevée et comme suspendue.

firent tous volontairement Anglois, comme de cet article je reserve d'en parler plus à plain en temps et lieu.

Lesquelles choses venues à la notice et cognoissance de nostre dessus nommé jeune prince Gaston de Foix[1], tant pour l'interest et dommage du Roy que aussy en tant que le Roy l'avoit fait gouverneur et son lieutenant general oudit pays, et que son honneur y estoit aucunement foulé, fut fort indigné contre lesdittes villes de Saint-Sever et de Dacx. Par quoy, sans sur ce tenir long concille, nostredit prince se delibera de venir premierement assieger la ville de Saint-Sever; et, en unne grande et extrême diligence, manda ses cappitaines, ses nobles, barons, chevaliers et escuyers en grand nombre et aussy ses communes, et eut en bien peu de tems mis sus son armée. Et, incontinent, mist ses bannieres et estandars sur les champs, et pouvoint bien estre des nobles et gendarmes de ses pays de v à vi^c lances, entre lesquelles y estoint plusieurs bons cappitaines, vaillans et adroits hommes d'armes, et de bons adventuriers; et si y avoit de iiii à v^c pietons, unne bonne et grosse bande de bons arbalestriers, et grand nombre de pavoisiers[2], gens à sang, legiers,

1. L'itinéraire de Gaston IV ne permet pas de préciser en quel endroit la nouvelle de la rébellion de Saint-Sever et de Dax vint trouver le jeune prince; il est très probable qu'après la prise de Dax par Charles VII au mois d'août Gaston dut accompagner à Mont-de-Marsan (qui lui appartenait) le connétable de Richemont, qui se rendait à Nérac pour la célébration de ses fiançailles avec Jeanne d'Albret (Gruel, édit. Le Vavasseur, p. 177-178).

2. Les pavoisiers étaient des archers porteurs de pavois ou boucliers, derrière lesquels ils s'abritaient (Cf. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, édit. Favre, 1880, t. VIII, p. 231).

hardis et bons combatans. Et aussy faisoit mener son artillerie, pouldres, pierres, afusts, pavoys à potence, chevretes, pics, palles, trenchès et autres choses necessaires, requises et [pertinentes] pour fait de siege, qu'il avoit bien et convenablement fait charger en beaux chariots, et grand quantité de tous vivres pour l'entretenement de son ost.

Ainsi marcha nostredit prince avec son armée, très bien et honestement acostrée, en unne belle et grand ordonnance, après qu'il eut ordonné de son avant-garde, de sa bataille et de son arriere-garde, à laquelle chose il sceut très bien et sagement pourvoir; car il donna l'avant-garde, où ils pouvoint estre cent cinquante lances et de mille à VII^c arbalestriers et pavoisiers, à messire Bernard de Bearn, et y mist avec luy monsieur de Berat, le sieur de Meritain[1], le sieur de Ros, le sieur de Lavedan, Espaignol du Leon, le sieur de Saint Colombe[2], le sieur [de] Castelbajac, les seigneurs de la Garde[3], de Bazillac, le sieur d'Asté, le bourg de Villa et autres plusieurs; et à la queue dudit avant-garde, entre eux et la bataille, il mist unne partie de bagaige, c'est à sçavoir le leger sommaige et la menue artillerie et, pesle-mesle avec eux, ung nombre d'arbalestriers. Et à leur dos marchoit la bataille, que conduisoit et menoit le noble vaillant prince, accompagné de monsieur de Lautrec, monsieur de Nouailles, monsieur d'Aindoins, monsieur de Lescun, monsieur

1. *Méritein,* Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx.
2. *Sainte-Colome,* Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Arudy.
3. On ne remarque plus ici, pour le nom de ce seigneur, l'erreur orthographique que nous signalions plus haut, p. 4, note 10.

de Domain, le sieur de Benac[1], le sieur d'Alarboust[2], le sieur de Saint-Pol, le sieur de Montespan[3], le sieur de Rabat, le sieur de la Salle[4], Jennot de la Salle, Menolton de la Salle, le sieur de Mauleon et autres plusieurs nobles seigneurs, barons, vicontes, chevaliers et escuyers, bons et adroits gendarmes de ses pays et seigneuries; et pouvoint bien estre en laditte bataille environ IIIᶜ lances et quelques IIIIᶜ arbalestriers et pavoisiers. Et après laditte bataille marchoit la grosse artillerie, tant celle dudit prince que aussy celle du Roy, que mestre Jean Bureau, lequel estoit là venu au mandement de nostredit prince, y avoit amené, et la conduysoit avec II ou IIIᶜ archiers, et aussy les vivres et tout le gros bagaige de l'armée. Et, à petite distance après laditte artillerie et bagaige, marchoit l'arriere-garde, où ils pouvoint bien estre environ cent trente lances, ouyt cent arbalestriers et deus cens pavoisiers, qui marchoint bien et ordonnement, en belle bataille bien arrengée après laditte artillerie et bagaige, ayants tousjours l'œil au marcher et contenance de la grosse bataille de nostredit prince[5].

Ainsy, en l'ordre que dessus, marcha l'ost de nostredit prince, et firent si bonne diligence qu'environ

1. *Bénac,* Ariège, arr. et cant. de Foix.

2. *Castillon-de-Larboust,* Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon.

3. *Montespan,* Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies-du-Salat.

4. Peut-être *Lassales,* Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac.

5. Si les évaluations de G. Leseur ne sont pas exagérées, l'armée du comte de Foix comptait environ 6,000 hommes, sans y comprendre les renforts royaux.

le midy ils arriverent près de laditte ville de Saint-Sever, jusques à demy quart de lieue. Et là survindrent, pou après que l'ost fut illec arrivé, deus cens lances des gens du Roy, que conduysoint messire Martin Garssie et Robin Petit Leu, qui là se joignirent en l'ost de nostredit prince. Et, pour ce que il n'y avoit encores nulles approuches faites pour ce jour, il[s] s'arresterent illec et prindrent champ, et se logea chacun au mieulx qu'il peut. La nuit venuee, nostre bon prince et ses cappitaines adviserent le mot du guet, qu'ils baillerent pour celle nuit : *Nostre-Dame-Saint-Milran ;* et ordonnerent un grand et fort guet et bonnes escoutes pour celle nuit, et firent asseier de bonne heure leurdit guet et escoutes, tant devers la ville jusques bien près de leurs portes et poternes que aussy devers les champs, sur les venues et passages où il leur sembla que on eut peu endommager l'ost ou leur venir faire quelque bruit ou effray d'un alarme ou aultrement, et mistrent parties de leur guet et escoutes à cheval et autre partie à pied, pour plus seyement et sans bruit sentir de la convinne[1] des ennemis, et mesme prindrent des gens désarmés qui pussent legerement aller sans estre sentis ne ouys. Et, la nuit venue, qui fust assés propre pour nous, car il n'y avoit point de radiacion de lune, nostredit prince manda maistre Jean Bureau, le maistre de l'artillerie, et fist venir grand nombre de pionniers et fit besogner tout du long de la nuit à ses belles approuches et

1. Le texte du manuscrit donne *commune*, qui ne veut rien dire; c'est là sans doute une erreur de copiste, et à ce mot dépourvu de sens l'on peut substituer très vraisemblablement le mot *convinne,* qui signifie : situation, conduite, intentions, desseins.

larges et parfondes tranchées; et faisoit on sonner trompetes et clerons qui menoynt un merveilleux bruit entre les pionniers et la ville, affin qu'ils ne fussent sentis ne ouys en piochant et faisant lesdittes tranchées. A la minnuit, pour ce que c'estoit en temps d'hiver[1] et que les nuits estoint encore fort longuès, les cappitaines, chacun en leurs quartiers, firent changer et refreschir leur guet et escoutes, et à ce faire commistrent, chacun à son endroit, gens faiables[2], saiges et entendus, expers et cognoissans en practique de guerre, qui, sans murmurer et encore joyeux de l'honneur que leur cappitaine leur faisoit, très volontiers allerent et bien et deument s'y acquiterent, et, ce fait, s'en retournèrent à leurs cappitaines leur dire qu'ils dormissent hardiment et que tout estoit bien. Ainsi se passa celle nuit sans que ceulx de la ville fissent aucunne saillie.

Et si estoint ils leans grand nombre de gens de

1. Aucun document ne nous permet de fixer la date précise du siège de Saint-Sever par Gaston IV; cet événement militaire eut sûrement lieu dans la seconde moitié de l'année 1442; d'après ce que dit ici Leseur, il semblerait que ce ne fut pas avant le mois de novembre ou de décembre. Mais nous savons que Dax était retombé aux mains des Anglais dès le 24 août (voir plus haut, p. 22, note 3), que Saint-Sever suivit Dax de très près dans sa rébellion, et Berry nous dit (p. 422) que Gaston IV « les reduysit « peu de temps après en l'obeissance du Roy. » D'autre part, Leseur dit plus loin que le siège de Saint-Sever dura quatre ou cinq semaines, et nous savons aussi, par l'itinéraire du comte de Foix, que ce prince était de retour à Orthez au plus tard le 22 novembre (Archives de la Chambre des comptes de Navarre, tiroir 150, n° 17). De tout cela il nous paraît possible de conclure que Gaston IV était devant Saint-Sever en octobre; Leseur commettrait donc ici une légère inexactitude.

2. Fidèles.

guerre, tant Angloys que Gascons, soubz deux cappitaines : l'un estoit le seigneur de Saint Criq, celuy dont j'ay parlé, qui avoit fait la fainte de prendre Dacx d'emblée, et l'autre cappitaine se nommoit Ogerot de Saint Pé[1], qui avoit illec amené de la ville de Bayonne de troys à quatre cens hommes de guerre, dont il y en avoit bien deus cens armés de cuirasses, des harnois blancs qui lors couroyent, mais ils n'estoint point à cheval au moins que petit nombre. Et, au regard dudit de Saint Cric, il avoit bien environ trois cens

1. Ce personnage est communément appelé par les chroniqueurs et les historiens du xv[e] siècle Augerot de Saint-Per; mais nous préférons la forme *Saint-Pé,* car nous pensons que la famille de ce seigneur était originaire, soit de Saint-Pée-sur-Nivelle (Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Ustaritz), soit de Saint-Pé-de-Léren (*ibid.*, arr. d'Orthez, cant. de Salies). Saint-Pé-de-Léren formait, avec Came et Sames, une baronnie relevant du château de Dax et comprise dans le duché de Gramont (P. Raymond, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées,* p. 151). Augerot de Saint-Pé, fils naturel et légitime de Jean de Saint-Pé, fut, comme son père, un des plus déterminés partisans de la domination anglaise en Gascogne. Nous le voyons en 1440 nommé dans une requête présentée à Henri VI d'Angleterre par les États de la sénéchaussée des Lannes (J. Delpit, *Collection des documents français qui se trouvent en Angleterre,* 1847, t. I, p. 258). En 1441, il reçoit, conjointement avec le seigneur de Cauna, la garde de Tartas pris par les Anglais (Monstrelet, t. VI, p. 24; Jean de Wavrin, *Anchiennes cronicques d'Engleterre,* édit. de M[lle] Dupont, t. I, p. 321). Le 6 octobre 1441, il reçoit en don 20 marcs annuels sur les épaves de la côte de Fontarabie (Balasque et Dulaurens, *Études historiques sur la ville de Bayonne,* t. III, p. 482). Le 7 janvier 1442, il est nommé bailli de Labourd par le duc de Glocester (*Archives historiques de la Gironde,* t. XVI, p. 235). Le 23 octobre 1442, il obtient, conjointement avec son père, la prévôté de Dax et le bailliage de Hastingues (Balasque, *loc. cit.*). Il fut mêlé à presque tous les épisodes des guerres de Guyenne sous Charles VII.

hommes, tous lesquels, avec la commune de la ville, estoint grands gens et puissans.

La nuit passée et le jour venu, comme sur l'aube, nos cappitaines firent sonner au guet et fut dit par les legers de main en main que chacun se armast. Ort (*sic*) avoit-on dejà assis celle nuit un nombre de grosses couleuvrines et de serpentines au droit du portail, et du cousté là où estoint nos gens ou quartier là où on avoit fait les approuches; qui, incontinent que le jour fut cler, commencerent à tirer fort et ferme, et là où ils voy[oi]ent gens ensemble au descouvert, Dieu sçait s'ils les sçavoint bien departir! Après souleil levé, monseigneur le prince, chef et gouverneur de l'ost, ordonna à tous les cappitaines que l'on fit finance de fagos longs à trois lians (?) pour se approucher et taudis pour mettre le guet; et pareillement ordonna que chacun travaillast à se loger le plus [près] des murailles et du fossé que faire se pourroit.

Or avoint les Angloys et ceulx de la ville fortifié et bastillé un fort bourg de laditte ville, c'est à sçavoir l'Aiguilletterie, et le cuidoint deffendre et tenir par puissance contre nos gens; et se tenoint leans une grosse puissance de gens de guerre de ceulx de la ville qui avoint leur retraitte à unne porte saillant sur ledit fausbourg. Et notre susnomé prince, averty de ce, prist quelque trois cens hommes d'armes et environ mille hommes, qu'archiers qu'arbalestriés, et marcha pour les venir desloger dudit fausbourg, et avec luy vindrent monseigneur de Lautrech son frere, messire Bernard de Bearn, monsieur de Nouailles, monseigneur de Couraze, monseigneur de Lescun, mon-

sieur de Berat, Odet de Rye, monsieur d'Aindoins, Robin Petit Leu, messire Martin Garssye et plusieurs autres bons cappitaines, barons, chevaliers, escuyers, bons et vaillans hommes d'armes, Et, sans barguinier ne mander ayde, les vindrent assaillir si asprement par deux ou par trois pars que, certes, jasoit qu'ils se deffendissent bien et vaillament, et pour un pou de temps portassent et soustenissent l'estour et le fes au mieulx qu'ils peurent, toutevoyes, à [la] longue ils furent par nos gens tellement pressés de leur honneur et chargés si de près que ils se lasserent et ennuyerent de soufrir et endurer les durs et pesans coups de nos gens qui avoint desjà beaucoup tué et blessé des leurs, et leur commencerent à defaillir les courages. Et alors nos gens, cognoissans leur recreantise[1] et leur decouraigée lascheté, prindrent cueur et hardement et leverent un grand hu et les chargerent par un renfors si aigrement que de bel assault on les emporta et leur passa l'on par dessus les ventres, et y en eut bien grand nombre de tués et de morts en la place. Toutevoys, ceulx qui se peurent sauver et retraire en la ville s'y retirerent, et si ne s'en faillit pas gramment que nos gens n'entrerent pesle mesle avec les Angloys, eux retrayans par laditte porte; mais l'entrée estoit petite et estroite, et myrent si bonne peine de la deffendre, comme bien besoin leur fut, que nos gens pour celle heure ne purent tirer plus avant. Ainsy fut prins et gaigné sur les Angloys ledit fausbourg par nos gens en la maniere que vous

1. Ce mot signifie lâcheté, *ignavia* (Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis,* t. V, p. 633).

ay dit, et y feurent logés deus cens lances de nos gens et deux milles pietons.

Et, ce fait, on proceda en avant à asseoir la grosse artillerie; et estoit là maistre Jean Bureau, qui y fit bien grandement son devoir, et aussy fit Jaspar son frere; et fitrent faire plusieurs belles mines par lesquelles on pouvoit venir seurement et au couvert jusques dedans leur[s] fossés; firent aussy faire plusieurs beaulx et hauls taudeis[1] comblés de terre et de fagots et belles bastilles, dont nos gens grevoint et endommagoint fort ceulx de la ville; et pareillement nos bombardes et les grosses serpentines et gros canons, pierrés, courtaulx et l'autre artillerie qui estoit là firent en peu de temps unne merveilleuse et grand baterie sur la ville, et empirerent et endommagerent très fort les murailles et y firent plusieurs grandes breches et pertuys; mais ceulx de la ville faisoint unne merveilleuse diligence de les radouber et reparer. Et, pour ce que nos gens n'estoint pas si grand puissance qu'il[s] pussent de tous points ceindre et enclorre la ville, ceulx de laditte [ville] estoint souvent.....[2] de nuit secourus et refraichis des gens et de vitailles par ceux d'Acx et de Bayonne, qui venoint jusques au plus près de laditte ville par la riviere de l'Adou[3], là où souventefois nos gens se tenoint, et y venoint aucune fois querir leur part du

1. Un taudis désignait une sorte de gabionnage établi dans une tranchée (La Curne de Sainte-Palaye, édit. Favre, t. X, p. 18).

2. Lacune dans le texte; elle n'altère pas d'ailleurs le sens.

3. L'Adour, qui est en effet navigable à partir de Saint-Sever jusqu'à la mer; les bateaux de Dax et de Bayonne pouvaient aisément remonter la rivière et ravitailler la ville assiégée.

gasteau et de leurs vivres, et y prenoint et donnoint de bons coups de trait et de lances; mais le plus souvent les Angloys et ceulx de dedans qui sailloint pour recueillir lesdits Bayonnois et leursdits vivres estoient batus et affolés et avoint toujours du pire.

En ce point fut continué et mené ledit siege par l'espace de quatre ou cinq semaines, et tousjours nostre artillerie les batoit plus et plus, et estoint nos mines achevées et tous nos preparatoires faits et disposés pour donner l'assault à ceux de laditte ville; laquelle ville estoit fort batue et bas percée, car par les mines on pouvoit venir seurement jusques à combatre main à main avec les Angloys et habitans de laditte ville, qui, jasoit ce qu'ils eussent fort travaillé à radouber et fortifier la ville par dedans et qu'ils eussent fait des contremines, touttefois tout ce qu'ils y avoint fait et reparé ne leur pouvoit guere valloir ne profiter, et à l'euil ils le voyoint clerement.

Et touttes choses par eux bien considerées, prevoyans les grands et ennuyeux perils et dangiers où ils estoint, attendans aussy et regardans la feblesse et ruyne de leur ville et d'entre eulx mesmes, et que aussy ils avoint dejà despendu et usé leur trait et presque toutte leurs poudres, et estoint leurs vivres courts, eurent conseil et advis entre eulx qu'ils parlamanteroient avecques nos gens pour voir quelle composition ne quel apointement on leur voudroit faire. Et de fait firent un signe de dessus leurs murailles et parlerent ceulx du guet avec eux; ausquels ils dirent que, pour Dieu, on fit là venir aucuns des cappitaines ou que on donnast sauf conduit pour cinq ou six hommes d'entr'eux pour venir seurement vers l'ost

de monseigneur le prince et conte de Foix, et qu'ils vouloint venir à parlement et avoir composition.

Laquelle chose relatée à mondit seigneur le prince, il leur envoya par Bigorre[1], son herault, un sauf conduyt en la forme et maniere qu'ils l'avoint demandé; et alors saillirent avecque ledit sauf conduit le maire et ung des jurés de laditte ville, un cler, un gentilhomme et deux bourgois de laditte ville, ayans pouvoir, sindicat et procuration des cappitaines, bourgois et de toutte la commune de la ville, et furent ouys par monseigneur le prince, les cappitaines et gens de son conseil. Ils demanderent de prime face qu'on leur donnast unne treve et delay de quinze jours, disants que se, pendant ledit terme, ils n'estoint secourus, audit quinzieme jour il offroint de bailler et rendre la ville, mais qu'ils fussent abolis et pardonnés, et que l'on les laissat paisiblement à la jouissance de leurs biens meubles et immeubles. A quoy l'on fit brefve responce que monsieur le prince n'en feroit rien, et leur en fut roigné la broche tout court[2]. De quinze jours il[s] vindrent à dix, de dix à six et de six à troys; et, en effet, ledit terme de troys jours leur fut accordé et leur composition faite en la maniere que s'ensuit : c'est assavoir que tous les estrangers laisseroint leans leurs chevaulx, harnois, bagues et biens quelquonques confisqués et s'en yroint en robe, à pied, un baston

1. Les hérauts des princes et seigneurs portaient d'habitude les noms des pays appartenant à leurs maîtres.

2. Expression énergique; *rogner* ou *couper la broche* signifie arrêter, interrompre le cours de quelque chose, y mettre fin, enlever tout prétexte (La Curne de Sainte-Palaye, t. III, p. 134; Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. I, p. 737).

blanc à la main; et au regard de la ville, qu'il[s] feroint amande honnorable au Roy et luy criroint mercy ou à mondit seigneur le prince, comme son lieutenant general et son gouverneur oudit pays, en luy demandant grace et misericorde; et, ayants laditte grace, seroint tenus les habitans de ladicte ville de faire reffaire et deument reparer les murailles et fossés de la ville dedans un bref terme qui leur fut donné, sur peine d'estre corporellement punis et d'encourir unne grande amende de grosses sommes de deniers; et aussy qu'ils.....[1] et entretiendroint unne bone et grosse garnison qu'on leur laisseroit des gens du Roy, à leurs propres cousts et depens[2]. Et, du surplus, mondit seigneur le prince, comme benin, piteux et misericordieux seigneur, se condescendant au[x] très humbles et piteuses prieres du povre menu peuple de laditte ville, leur abolist, remist et pardonna touts delits et rebellions et meffaits, en quoy ils avoint peu encourir, attenté et delinquer envers le Roy, leur souverain et naturel seigneur, exceptant touttefois dudit apointement et composition cinq ou

1. Lacune dans le texte; il faut suppléer un verbe ayant à peu près le même sens que celui qui suit.

2. Ce n'est sans doute pas à ce siège de Saint-Sever qu'il faut rapporter une mention qui se trouve dans le neuvième compte de Jean de Xaincoins (Bibl. nat., Cabinet des titres, vol. 685, fol. 111 v°), et que voici : « Jacques le Jude, escuier, IIIc l. t. sur VIc l. t. à luy données en 1442, en faveur que à l'assault et prinse de Saint-Sever il entra le premier par dessus les murailles de ladite ville. » Il semble, d'après le récit de Leseur, qu'on ne peut contrôler par d'autres récits contemporains, qu'il n'y eut pas besoin d'assaut pour prendre la ville. Cette mention du compte de Xaincoins doit donc se rapporter au premier siège de Saint-Sever, en juin de la même année.

six personnages qui avoint esté inventeurs et principaulx auteurs de la trahison et rebellion faitte par ceulx de laditte ville, ausquels encor fut fait grace, et leur fut la paine corporelle[1], qu'il[s] avoint bien meritée et desservie, nullement remise et pardonnée en un simple bannissement, leurs bien[s] confisqués comme des estrangiers tant seulement.

Et, ledit terme de trois jours escheu, les Anglois et autres gens de guerre estans en laditte ville, en ensuivant le contenu des articles de laditte composition, s'en saillirent en leur[s] simples robes ou parpoints, ung baston blanc en la main, ainsy que ordonné avoit esté. Et, ce jour mesme, l'après-dinée, monseigneur le prince, lieutenant general du Roy, comme dit est, très honnourablement et en un grand triumphe, richement et pompeusement armé et monté sur ung beau coursier, couvert d'une très belle et riche housseure, avecque quatre beaux paiges, montés sur aultres quartes beaulx coursiers, houssés et habillés de mesme, ayant davant luy quelques deux cens hommes d'armes, montés et armés à qui mieulx mieux, ses heraults et trompettes et clerons devant, qui de leur son faisoint tout assonner et retentir, et touttes sa noblesses, ses capitaines, vicontes, barons, chevaliers et escuyers après luy, en unne belle et grande ordonnance, s'en entra victorieusement en laditte ville de Saint-Sever, malgré et non contrestant la residence des Angloys, de ceulx de la ville et de leur babau, qui, en leur folle et outrecuidée erreur, ne leur sceut oncques donner aucun conseil[2], confort ny vallable subterfuge

1. Entendez : la peine de mort.
2. Le sens de ce membre de phrase est assez difficile à saisir.

d'evasion, qu'ils ne fussent contraints à venir tous humiliés, genouls contre terre, mains jointes, supplier, demander et requerir grace et pardon à la mercy de mondit sieur le prince. Lequel, puis après, ordonna convenablement de touttes choses, y mist et institua officiers et fit prandre et recevoir les serments des habitants[1]. Et, ce fait, s'en retourna vinqueur, joyeulx et triumphant en sa ville du Mont de Marsan[2] pour laisser passer l'hyver, où il se reposa et refraichit certains jours[3]. Et sur ce point, j'ay fait fin à mon troisiesme chapitre de sa très honorable vie et abregée cronique.

Quarte insidence de bonne Memoire, instigant l'acteur à son IIII chapitre, où il parlera de la prinse de Mauleon de Solle.

Abregeons nous de ses prinses de villes,
Affin d'avoir propos plus deduysant;
Combien que tes matieres ne soint viles,
Prolixité, c'est vice mal duysant.

1. D'après Michel du Bernis, Charles VII fit don à Gaston IV de la ville de Saint-Sever (édit. Buchon, p. 597).

2. Mont-de-Marsan, auj. ch.-l. du dép. des Landes; au moyen âge, capitale du Marsan qui dépendait de la vicomté de Béarn.

3. Il ne dut pas y rester longtemps. On constate sa présence à Orthez dès le 22 novembre (Arch. de la Chambre des comptes de Navarre, tiroir 150, n° 17); il y était encore le 1er décembre (ibid., n° 22; Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 148 r° et 208 v°). Le 12 décembre, il était dans le comté de Foix, à Pamiers (Lahondès, *Annales de Pamiers,* t. I, p. 257), où il tint les États du comté et obtint d'eux une imposition de quatre gros par feu pour repousser les routiers qui, sans doute, s'étaient de nouveau organisés après la campagne de Guyenne. C'est probablement là que Gaston IV reçut de Charles VII une lettre, écrite de Marmande le 1er décembre : le roi le priait de vouloir bien, de concert avec

Du très bel ordre de ce prince luysant,
De sa conduite et très belle ordonnance
Parlé en as très bien, en deduysant
L'ordre des sieges jusques due suffisance.

*
* *

De Comminge, d'Acx et de Saint Sever
Voir ton procès au long ce m'a pleu fort;
Mais pour plus tost ton ouvrage achever,
Vueil que t'abreges; mets y donc ton effort.
Bien à l'effet faits nous sans plus rapport
Et bref recit des haults faits glorieux
Du noble prince qui prenoit son deport[1]
A los acquerir et non victorieux.

*
* *

Sans repos querir, ce hault cueur de leon,
Qui ja aux armes s'estoit affriandy,
Manda son ost venir à Mauleon,
Où en personne luy mesme se rendi;
L'orgueil Anglois dompta et refroydi,
Et des Navarrés y ait qui gronder oze,
Mauleon pris malgré eux. Or en dy
Le demené, beau sire, en belle prose.

les sires de Navailles et de Villars, faire restituer au seigneur de Gramont les seigneuries de Hastingues, Guiche et Cussac, les revenus de la Réole, Marmande et Langon, et l'indemniser des dommages qu'il avait subis pendant le siège de Dax (Arch. des Basses-Pyrénées, E 439). Il semble résulter de cette lettre que Gaston IV conservait toujours les fonctions de lieutenant général en Guyenne, que le roi lui avait confiées après la prise de cette dernière ville.

1. Son plaisir.

QUATRIESME CHAPITRE DES TRÈS HAULTS ET NOBLES FAITS DU TRÈS NOBLE PRINCE ET DESSUS MENCIONNÉ.

[*Siège et prise de Mauléon par le comte de Foix.*]

[SOMMAIRE.

Le comte de Foix vient mettre le siège devant Mauléon, occupé par les Anglais et soutenu par le roi de Navarre, beau-père du comte, qui vient en personne au secours de la ville à la tête d'une armée. — Combat aux portes de la ville et préparatifs du siège. — Le comte de Foix dépêche ses hérauts Béarn et Bigorre au roi de Navarre, pour lui offrir la bataille au cas où il se porterait champion pour les Anglais. — Le roi de Navarre envoie deux ambassadeurs à son gendre pour lui offrir son alliance. — Fière réponse du comte de Foix. — Le roi de Navarre, effrayé de l'attitude et de la puissance du comte, accepte toutes ses conditions et se retire à Pampelune. — Les Anglais, ainsi abandonnés, rendent la ville après avoir obtenu la vie sauve, et les habitants prêtent serment de fidélité au comte.]

En ensuyvant donc le propos et substance de ma matiere, puisqu'ès trois precedens chapittres, je vous ay assez au long, en mon grossier et rude parler, fait declairaicion du très bel prince[1] et nouvel exercitement du susnommé jeune prince Gaston de Foix et des belles et louables armes qu'il fit à son joyeulx avenement, tant à la guerre de Comminge et d'Arminiac[2] que

1. Ce mot n'a aucun sens ici; il a dû être substitué à un autre par suite d'une erreur du copiste du manuscrit.
2. Allusion, qu'on trouve déjà dans les vers précédant ce chapitre (p. 42), à la guerre soutenue par Gaston IV dans le Comminges contre le comte d'Armagnac en 1440-1441 ; c'est au récit de cette guerre que le premier chapitre de la chronique devait être consacré.

aussy subsequentement aux sieges et aux prises des villes d'Acx et de Saint-Sever, où, grace à Nostre-Seigneur, il s'y gouverna si vertueusement et couraigeusement, prouffitant tousjours de bien en mieulx, en vertu et en valleur et en augmentacion d'onneur qu'il n'y acquist pas seulement un petit bruit, mais une grande voix et recommandable louange en tout le peuple d'honneur triumphal et de glorieuse fame, je, desirant continuer et paracomplir l'effet de mondit propos, satisfaisant de mon petit povoir à l'injonction à moy faite par la très prudente et eloquente dame bonne Memoire, je veux maintenant venir à vous deduyre et legierement pernarrer le magnanimeux acte et haulte entreprise du siege et prise de la ville et chastel de Mauleon de Sole, dont je fais mon IIII chapitre.

Et, pour y entrer, il nous fault prœsupposer que, après la prise de la ville de Saint-Sever, dont cy devant je vous ay fait mencion, le susnommé prince se retira et s'en vint en sa ville du Mont de Marsan; et pour ce que, celle année, il fist un long et fort yver, et que le temps n'estoit pas bien disposé, propre ne convenable à faire la guerre, iceluy prince fut conseillé de faire un peu sejourner et refreschir son armée, et leur donna congié d'eulx aler reposer à leur maisons et faire leurs besognes, jusques qu'ils fussent mandés de nouvel. Laquelle chose ils eurent fort agreable, car ils avoint passé de grands paines, froidures et maisaises audit siege de Saint-Sever.

Et, l'armée ainsy departie, environ un mois après[1],

1. Ainsi, à en croire Guillaume Leseur, le siège de Mauléon,

ledit seigneur prince, voyant et regardant que le beau printemps se remetoit sus, et que touttes gelées, neges, vents, pluyes et froidures s'estoint dejà comme de tous points cessés, les jours alongés, le souleil haussé et le beau cler temps s'estoit doucement et amenable-

qu'il va raconter, n'aurait été séparé de celui de Saint-Sever que par un hiver : quoique le chroniqueur ne donne pas de date d'année, on devrait rigoureusement conclure de ce qu'il dit que le siège et la prise de Mauléon par le comte de Foix eurent lieu au printemps de l'année 1443. On sait qu'il n'en est rien et que Mauléon ne fut assiégé et pris qu'en 1449. C'est ici en effet que commence cette grossière erreur chronologique, commise par le biographe de Gaston IV, et dont nous avons déjà parlé dans l'*Introduction ;* les trois chapitres qui suivent (IV, V, VI), relatifs au siège de Mauléon, à celui de Guiche et à la course de Labourd, devraient, en réalité, ne venir qu'après les chapitres VIII, IX, X, XI, XII et XIII, où sont racontés des événements des années 1445-1447. De plus, le chapitre VII, qui parle du second siège de Dax, devrait prendre place et être intercalé, en quelque sorte, au milieu du chapitre XIV, qui est consacré au récit de la campagne de Guyenne de 1451. Considérés en eux-mêmes, les chapitres IV, V, VI, VII rapportent des faits exacts, souvent avec un luxe de détails qu'on ne trouve pas chez les autres chroniqueurs contemporains ; mais il importe de les remettre à leur véritable place.

Nous avons essayé d'expliquer dans notre *Introduction* la genèse de la formidable erreur chronologique commise ici par G. Leseur. Il nous suffira, pour l'intelligence de ce qui va suivre, de rappeler les quelques événements qui précédèrent le siège de Mauléon. — La trêve de Tours, conclue entre la France et l'Angleterre en 1444 pour deux ans, avait été prolongée à plusieurs reprises ; elle dura en réalité cinq ans. En mars 1448, après l'affaire du Mans, qui avait failli rallumer la guerre, la trêve avait été prolongée jusqu'au 1er avril 1450 ; mais les hostilités reprirent avant l'expiration de ce nouveau délai. Dès 1448, on avait pu juger, de part et d'autre, qu'une paix définitive était impossible et que la guerre recommencerait sans tarder. De nouvelles infractions des Anglais à la trêve précipitèrent ce dénouement prévu : l'occupation par leurs troupes de Saint-James de Beuvron et de Mortain, sur les limites de la Normandie et de la Bretagne, après

ment mundifié et purifié, si qu'il estoit dejà chault et amoderement temperé, unne soudaine envie et merveilleux desir le prist de reiterer sa guerre et de recommencer hanter et remettre sus son très noble exercice et metier d'armes. Et se delibera de venir mettre le

l'évacuation du Mans (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 311), la surprise de Fougères par François de Surrienne, dit l'Aragonais (24 mars 1449), à l'instigation du duc de Suffolk (*ibid.*, pp. 322-23), suffirent pour donner le signal des hostilités. Les Français, après avoir montré la plus grande modération et essayé de négocier, ripostèrent, devant le mauvais vouloir manifeste de l'Angleterre, par l'occupation successive de Pont-de-l'Arche (16 mai) et de Conches en Normandie (*ibid.*, pp. 328-329), de Cognac et de Saint-Mégrin en Bordelais (*ibid.*, p. 328). L'assemblée des Roches-Tranchelion (17 juillet) décida officiellement la guerre, toutes voies de conciliation étant épuisées. Depuis quelque temps, Charles VII concentrait des troupes; aussitôt l'appel aux armes fut lancé et adressé à tous les vassaux de la couronne. Le comte de Foix le reçut à Lescar, où il tenait à ce moment une session de la Cour Majour de Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, B 1, *passim*); dès le mois de juillet, il se trouva prêt à commencer les opérations.

Il était utile, avant de porter la guerre dans le nord de la Guyenne et de la Gascogne, de s'assurer des places que les Anglais possédaient au sud de l'Adour. De plus, au début de la guerre, les armées françaises restèrent dans le Nord et l'Ouest, et le comte de Foix ne pouvait, avec ses seules forces, entreprendre une expédition dans des contrées aussi solidement attachées à la cause anglaise que la Guyenne et la Gascogne. Mais il était habile, dès le début des hostilités, de frapper un grand coup en s'emparant d'une place que les Anglais détenaient depuis plus d'un siècle et de ruiner leur influence dans le pays environnant. C'était chose facile pour le comte de Foix de se transporter dans le pays de Soule et d'y surprendre les Anglais presque à l'improviste. Il suffisait de franchir les frontières du Béarn pour se trouver à quelques lieues de Mauléon, en plein pays basque.

Un intérêt personnel portait aussi Gaston IV à se rendre maître de Mauléon. En 1339, Philippe VI de Valois avait con-

siege devant la ville et chastel de Mauleon[1], pour ce qu'il fut averty qu'il y estoit venu de froys unne forte et grosse garnison de gens d'armes de par le Roy d'Angleterre, lequel avoit tenu laditte ville et le pays d'environ par l'espace de deux cens ans. Et pareillement fut averty comme près de laditte ville de Mauleon estoit venu en ce contemplé le Roy de Navarre[2], avec unne grande puissance de Basques et de Navaroys. Et lequel Roy de Navarre, jaçoit qu'il fût son beau-pere, savoir est pere de madame la princesse de Navarre, contesse de Foix, très chere compagne dudit prince Gaston[3], si estoit il neantmoins pour lors de l'aliance du Roy d'Angleterre et tenant son party[4]; et encore estoit

cédé à Gaston II, prédécesseur de Gaston IV, le château de Mauléon et le pays de Soule, à condition d'en faire la conquête sur les Anglais (Arch. des Basses-Pyrénées, E 355; publ. par L. Flourac, dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau,* 1890, t. XIX, p. 360). Mais Mauléon était resté anglais : en faisant la conquête de cette place, Gaston IV comptait bien faire valoir les droits que les lettres patentes de Philippe VI lui donnaient sur la Soule, et, par l'acquisition définitive de ce pays, arrondir singulièrement son patrimoine dans le sud-ouest de la France.

1. Mauléon, autrefois capitale de la Soule, est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement du département des Basses-Pyrénées.

2. Jean II d'Aragon, frère d'Alfonse V, roi d'Aragon et lieutenant général pour ce dernier dans ses royaumes d'Espagne. Jean II était devenu, en 1425, roi de Navarre, par suite de son mariage avec l'infante Blanche, fille de Charles III le Noble qui ne laissa pas d'enfants mâles pour lui succéder dans son royaume.

3. Éléonore de Navarre, seconde fille de Jean II et de Blanche, que Gaston IV avait épousée du vivant de son père en 1434.

4. Le roi de Navarre, lieutenant général en Aragon, était toujours en guerre avec la Castille, alliée de la France (Sur ces guerres, voir Desdevises du Dézert, *Don Carlos d'Aragon, prince*

expressement deliberé de mouvoir et commencer la guerre à l'encontre du susdit prince, son beau-fils, et de ses pays, vassauls et sujets, pour quelque different qui estoit entre eux[1], soy confient que les Angloys luy tiendroint bon, dont il tenoit estime que son fait en seroit beaucoup plus fort et plus aysié à conduire.

De touttes lesquelles choses le susdit prince avoit été à plein informé et assavanté. Pour parfournir doncques et executer son très noble vouloir et honnorable entreprise, mondit seigneur le prince en toutte diligence manda son armée, y tenant l'ordre que autrefois il avoit acoustumé de tenir; et, pour ce que, en faisant laditte entreprise, il voyoit plus avant et entendoit, après laditte ville reduite, mettre d'aultres plus grands besognes sur le mestier, après certaines remontrances departies de son vouloir qu'il sceut bien faire dire et expliquer par gens saiges aus plus grands et

de Viane; Paris, 1889, in-8°, chap. II, *passim*). Il devait par suite favoriser les entreprises des Anglais dans le midi de la France, et nombreux furent les Navarrais qui servirent dans les rangs des armées anglaises pendant les guerres de Guyenne. De ce nombre, il faut citer surtout deux des principaux seigneurs de la cour de Navarre, chefs d'une des plus puissantes maisons de ce pays, Louis de Beaumont, connétable de Navarre, petit-fils de Philippe d'Évreux, et son frère Jean, prieur de Saint-Jean de Jérusalem. Louis de Beaumont était même à la tête de la garnison anglaise qui défendait Mauléon; c'est lui qui dut faire appel aux secours des Navarrais.

1. Les documents ne nous permettent pas de nous rendre compte de quel différend parle ici le chroniqueur; il semble au contraire que depuis 1444, date où Gaston IV eut à Barcelone une entrevue avec le roi de Navarre, les deux princes aient vécu en bonne intelligence, bien que Gaston fût dévoué à la cause française, tandis que Jean II ne cachait pas ses sympathies pour l'Angleterre.

plus notables gens des communautés de ses villes, leur demanda ayde pour le fortifiement de sa guerre, c'est à savoir à chaiqu'une desdittes villes de certains nombres de gens d'armes et d'arbalestriers, selon leur pouvoir et faculté, qui, debonnairement et d'un hilarissime et joyeux couraige, liberalement acorderent ledit ayde[1], et en unne très grande et prompte diligence luy fournirent chacun en son endroit leur nombre de hommes d'armes et d'arbalestriers à quoy ils avoint esté taxés et ordonnés, et tellement que mondit sieur le prince eut dedans briefs jours sur les champs unne très belle et grosse armée, où ils pouvoint bien estre plus de six cens bons hommes d'armes bien montés, armés de harnois blanc[2] et très bien acostrés et de parsonnages bien pris et bien esleus, et de dix à douze mille pietons[3], arbalestriers, pavoisiers et brigandi-

1. Il est permis de supposer que, dans les circonstances où le comte de Foix réclamait de ses sujets argent et troupes, tout ne se passait pas aussi facilement que veut bien le dire Leseur. En 1451 notamment, le trésorier de Foix reçut ordre de faire emprisonner tous les habitants qui refusaient de fournir leur contribution de guerre (Olhagaray, *Histoire des comptes de Foix*, p. 358; Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, p. 340). Les États du comté de Foix étaient obligés de s'endetter pour satisfaire aux exigences du comte.

2. Le harnais blanc, ainsi appelé lorsqu'il était de fer ou d'acier poli, était, sous Charles VII, l'armure préférée pour la guerre; Leseur a déjà parlé de ces « harnois blancs qui lors couroint. » Dans les joutes et les tournois, on faisait usage de harnais brunis, vernis, en couleur ou dorés (J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 268).

3. Le chiffre est peut-être exagéré; Mathieu d'Escouchy parle seulement de 6,000 hommes, Berry et Chartier de 10,000. — On peut d'ailleurs comparer le récit du siège de Mauléon, donné par Leseur, avec ceux des autres chroniqueurs contemporains : Berry (dans Godefroy, p. 439), Chartier (t. II, pp. 127-129), qui n'a guère

niers[1]; et si avoit aussy grand foison d'artillerie grosse et menuee, garnie de touttes choses requises et pertinentes et grande quantité de tous vivres. Ainsy, voyant son fait en bon et suffisant appareil, fit marcher son armée soubs ses bannieres et estendars, et ordonna ses batailles, ses coureurs, son avant garde, sa grand bataille et son arriere garde[2], y gardant bien et convenablement l'ordre que jà par deux foix vous ay cy devant declairé[3]; et marcherent tellement qu'ils parvindrent jusques à deus ou trois giets d'ar (*sic*) de laditte ville de Mauleon.

Les Angloys, avertis de la venue de nos gens, sonnerent le tocque saint et mistrent en arme en grand haste, et saillirent à cheval et à pié jusques à leur barriere; et là se trouverent quelque vingt hommes d'armes angloys, lances sur cuisses, qui jusques au dehors de leurdittes barrie[r]es saillirent; mais ils ne vinrent pas guere loing qu'ils trouverent assés à qui parler, c'est à savoir nosdits coureurs que conduysoint et menoint monsieur de Lautrech, monsieur de

fait que copier Berry, Escouchy (édit. Beaucourt, t. I, pp. 206-208), dont la narration présente beaucoup d'analogie avec celles de Berry et de Chartier. Berry donne encore un récit du siège de Mauléon (à peu près identique d'ailleurs à celui de son *Histoire chronologique de Charles VII*) dans son *Recouvrement de Normandie*, édité par le Rev. Jos. Stevenson, *Narratives of the expulsion of the English from Normandy (1449-1450)*, ouvrage qui contient surtout le *De reductione Normanniæ* de Robert Blondel (London, 1863, gr. in-8°). On peut voir dans cet ouvrage la relation latine du siège de Mauléon par Blondel, p. 115; celle de Berry, pp. 280-84.

1. Ainsi appelés du nom du pourpoint couvert de plaquettes de fer qu'ils portaient, la *brigandine* (voir Quicherat, *op. cit.*, p. 241).

2. Le manuscrit donne *avant-garde;* c'est évidemment une erreur du copiste; il faut corriger *arrière-garde.*

3. Voir plus haut, aux chapitres II et III.

Couraze, monsieur de Berat et le sieur de Bazillac, qui accomplirent bien et vertement ausdits Angloys de beaux faits d'armes plus qu'ils n'en demandoint, en rencontrant chaicun son compaignon à qui mieux mieux; et si bien et asprement choquerent les uns contre les autres qu'il y en eut et de l'un et de l'autre party qui perdirent estrieux et seelles et vuiderent les arsons, lourdement reboutés et guindés à pointe de lances pardessus les croppes de leurs chevaulx, si qu'à tard pouvoint venir au relever, s'ils n'eussent esté secourus de leurs compagnons; et presque tous rompirent leurs lances et y gagnerent nos gens de bons chevaulx. Puis vindrent aus espées, dont ils ne s'epargnoint pas, ainsois s'entredonnoint de rudes et pesans coups, si estroit que le feu du harnois et des aucuns le sang en sailloit. Touttesvoyes celle meslée ne dura pas longuement, car nos gens, qui tousjours croissoint, furent en peu d'heure si forts que certes les Angloys ne peurent fournir ne foisonner, et furent là tellement atournés que des vingts hommes d'armes qui premiers estoint saillis et d'autres dix lances qui leur estoint venus à secours avec grand nombre de leur pietaille, la pluspart en demoura illec sur le champ, et les autres, presque tous navrés et fort blessés, à bien grand paine peurent avoir temps ne loisir d'eulx retraire, jaçoit que ceulx [de] dedans fussent encore freschement saillis pour les recuillir et retraire; et si furent chacés et chargés de si près à leur retraite qu'il y en demoura largement, et si perdirent de plaine venue leur boulevert, quelque deffence ou resistance qu'ils y pussent metre, et ne tint à guere que nos gens n'entrerent pesle mesle avec eux jusques dedans leur

ville à laditte retraite. Mais pour ce que, tant du portail que de deux grosses tours qui près d'ilec estoint, ils tiroint souvent et menu de gros canons et serpentines qui jetoint pierre de fer sur nos gens, on sonna retraite, et à tant, sans plus faire pour ce jour, ils se retirerent chaicun à son enseigne[1].

Cela fait, l'ost fut arrivé, et, toutte l'armée venue et le champ pris et ordonné, chaicun se logea en son quartier aux mieulx qu'il peut. La nuit venue, le susnommé prince et ses capitaines ordonnerent de leur guet et de leurs escoutes tant devers la ville que aux champs et sur les passages, et fut baillé le mot du guet; et, cela fait, on fit venir les pionniers en grand nombre, qui très diligemment besongnerent à faire parfons fossés et belles tranchées. On besogna aussy à l'assiette de l'artillerie à faire divers taudeys pour mettre guets et belles bastilles, et se logerent nos gens le plus près de leurs fossés et de leurs murailles que faire se peut. Les logis faits et bien ordonnés, on fit de belles, larges et parfondes mines jusques à venir en leurs fossés; et tiroit nostre artillerie jour et nuit, qui batit et empira fort leur muraille, jaçoit qu'elle fut bien forte sur roc et bien avantageuse.

Or, est-il vray que, en ce mesme temps[2] que ledit

1. D'après Berry et les autres chroniqueurs, la ville se rendit immédiatement; le château seul, où s'enferma la garnison anglaise, résista. « Quand ceux de la ville se veirent enfermez, se doutans d'estre pris d'assaut, ils se rendirent par composicion et mirent ledit comte de Foix dedans... Le comte de Foix fut adverty et acertené par ceux de la ville qu'il y avoit peu de vivres dedans ce chasteau; si y mit le siège de toutes parts. » (Berry, p. 439.)

2. D'après Berry et Chartier, le siège de Mauléon eut lieu en

prince et conte de Foix tenoit son siège devant laditte ville de Mauleon, le Roy de Navarre, son beau-pere, comme je vous ay dit devant, estoit près d'illec vers

septembre 1449; M. Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, t. III, p. 158) adopte la date donnée par ces deux chroniqueurs. M. de Beaucourt (*op. cit.*, t. V, p. 9, note) estime avec raison que Mauléon dut être assiégé dès le mois d'août; il se fonde, pour le prouver, sur une lettre, écrite par Guillaume Cousinot au comte de Foix le 25 septembre, et répondant à une autre lettre du comte, qui annonçait à Charles VII la prise de Mauléon; cette lettre de Cousinot, datée de Louviers, a été publiée par D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 1814-1818, et réimprimée par M. de Beaucourt, t. V, *Pièces just.*, p. 437. « J'ai veu vos lettres, » écrit Cousinot à Gaston IV, « et aussi celles que ecrites avez au Roy, faisant mention de la prise de Mauleon, dont le Roy et tous messeigneurs de par deçà ont esté et sont très joieux; et vous certifie, Monseigneur, que le Roy est très bien content de vous et des bons termes que y avez tenus. » On peut ajouter, pour prouver que le siège de Mauléon était déjà entrepris au mois d'août, que, le 24 août, les consuls de Pamiers ordonnaient dans leur ville une procession à l'intention du seigneur comte qui se trouvait alors devant Mauléon (Lahondès, *Annales de Pamiers*, d'après les registres de délibération de la ville).

Mais nous pensons que la date du siège de Mauléon doit être encore avancée et nous en prenons la preuve dans un document tiré des Archives de la Chambre des comptes de Navarre à Pampelune (tiroir 155, nº 15), que nous donnons ici in-extenso, en raison de son importance et de sa brièveté; c'est une lettre du prince de Viane D. Carlos, gouverneur de Navarre, à ses gens des comptes :

« El princep,

« Gentes de comptos, bien amados nostros, como vos otros « sabedes, en nostra cambra de comptos son ciertas letras obli- « gato[rias da]das al Rey de Anglaterra sobre la restitucion del « logar et castillo de Mauleon en cierta manera, las qu[ales], por « el caso et novidat subseguida del sitio puesto à los dichos logar « e castiello por gentes de Francia, nos [son] necessarias de pre- « sent. Por esto vos rogamos et encargamos que, vistas las pre- « sentes, dedes et entreguedes aq[uellas] al amado nostro Johan

Saint-Jean-de-Pié-de-Port[1], avecque toutte sa puissance, acompagné d'une grosse armée de Navarroys et de Basques[2], et lequel estoit, comme j'ay dit, de la ligue et intelligence des Angloys. Et mondit seigneur le prince, de ce bien averty, envoya devers le Roy de Navarre deux de ses heraulx, c'est à sçavoir Bearn et Bigorre, pour voir l'ost et la puissance dudit roy de Navarre, et pour aussy parler à luy de part nostredit prince, lequel avoit donné charge à sesdits heraulx de dire au Roy de Navarre comme on l'avoit averty qu'il avoit mis sur son armée et estoit venu luy mesme en personne deliberer et donner[3] secours au[x] Angloys contre luy, et lesquels Angloys luy devoint lesser ladite

« Forment, al qual nos asi ben scrivimos que aquellas nos trayga. « Si vos rogamos [que falta] no aya. *De la ciudat de Tudella, pri-« mero dia de agosto l'aynno M CCCC XLIX.* — Charles. »

Il ressort de cette lettre que, puisque, dès le 1er août, le prince de Viane était informé à Tudela du siège mis devant Mauléon, le comte de Foix devait être devant la place au moins dans les derniers jours de juillet.

Enfin, l'on peut tirer une nouvelle preuve de ce fait de l'itinéraire du roi de Navarre Jean II pendant les mois de juillet et d'août. Le roi de Navarre passa presque toute l'année 1449 en Aragon et en Castille. Le 11 juillet 1449, il était à Saragosse (Zurita, *Anales de la corona de Aragon,* t. III, fol. 316 v°); mais, à la fin d'août, on le trouve à Tudela et, le 10 septembre, il était de retour dans la capitale de l'Aragon (*ibid.,* fol. 317 v°). C'est évidemment dans l'intervalle du 11 juillet au mois d'août que dut avoir lieu l'intervention de Jean II en faveur de Mauléon; pour que, à la fin d'août, il fût déjà revenu à Tudela, qui se trouve à l'extrémité méridionale de la Navarre, il fallait évidemment qu'il eût été devant Mauléon dès le début de ce même mois.

1. *Saint-Jean-Pied-de-Port,* Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, chef-lieu de canton.

2. 5 à 6,000 hommes, d'après Berry et Chartier.

3. Il faut corriger : deliberé de donner.

ville de Mauleon entre ses mains, et que, au moyen de ce, il se devoit essayer de faire lever le siege que mondit seigneur le prince tenoit devant laditte ville de Mauleon; sur quoy iceluy prince manda audit Roy de Navarre que, ou cas que ainsy fût qu'il fût là venu au secours et en l'ayde desdits Angloys, que de cette heure et dès lors il le deferoit comme son ennemy et qu'il luy offroit et presentoit bataille de cent hommes contre autre cent ou de plus ou de moins en pareil nombre de gens ou de puissance contre puissance, lequel qu'il ameroit le mieux, dedans trois jours après prouchains ensuyvans; laquelle bataille, au cas qu'il ne l'accepteroit, si estoit-il deliberé de l'aler visiter et de le faire recuillir et lever hors de là, et que ja pour cela son siege n'en demoureroit depourveu ne degarny et qu'il estoit assez fort et assez puissant de gens pour luy et pour les Anglois.

Et ainsy s'en partirent lesdits herauls et vindrent jusques devers ledit Roy de Navarre, auquel, après qu'ils luy eurent fait la reverence, luy dirent bien au long leur legacion et les propres parolles de leur charge en la forme qu'avés ouy. Lesquelles parolles à plain ouyes et bien entendues par ledit Roy de Navarre, voyant et considerant que mondit seigneur le prince ainsy vertement et couraigeusement le prenoit, fut for esbay et aucunement espaoury et effrayé; car dejà avoit-il à plain esté informé de la vaillance, vertu et grand audace de sa personne, jasoit qu'il fût encore jeune et de nouvel donné aux armes; et aussy avoit esté esbruyté de la strenueuse et asseurée puissance qu'iceluy prince avoit en son ost devant laditte ville de Mauleon. Par quoy, iceluy roy de Navarre tout froi-

dement et gracieusement dit aux heraulx de mondit seigneur le prince qu'il avoit bien ouy et entendu ce qu'ils luy avoint dit de par son beau fils prince conte de Foix, leur seigneur, et que sur cela il vouloit parler à son conseil, et incontinent leur feroit touttes bonnes responses dedans deux heures après.

Et lesdittes matieres deduytes et debatues en son conseil et sur ce advis et meure deliberacion, par l'oppinion de tous, uniquement fut conseillé de plus tost demander paix, amour et alliance avecque mondit seigneur le prince que de faire semblant ne encore moins entreprandre de luy faire guerre. Et ce fait, fit apeler nosdits heraulx, lesquels il avoit fait fort festoyer et honnourer, et de sa bouche luy mesme les voulut expedier, en leur disant : « Vous dirés à mon beau « fils le seigneur prince le conte de Foix, voustre sei« gneur et maistre, que, au regard de moy, quelque « chose qu'on luy ait peu raporter ou donner [à] « entendre, je ne suis point en vouloir, en propos, ne « nullement deliberé de luy fairre ne mouvoir aucune « guerre par moy ne par les miens; ainçois que je « l'ayme et le vueil aymer et cherir, ainsy que pere « enfant, et comme la prouchaine affinité et ligue « d'entre nous deus nous y semonts [et] convoque, et « que, pour plus à plain l'en certifier et sur ce l'infor« mer de mon vouloir et intencion, j'envoye presen« tement avecque vous deus chevaliers, mes privés et « espiciaulx serviteurs, domestiques et ordinaires de « ma maison, portans de par moy lettres avecque « creance soubs mon sellé, et ausquels aussy j'ay « donné toutte puissance de traiter et besogner avecque « luy sur fait d'aliance et de bonne paix, accord et

« amour perpetuel à tousjours mais. Et de ces choses « vous en pouvés hardiment certifier et acertener mon « beau fils le seigneur prince et conte de Foix, voustre « seigneur, et luy dirés de ma part que je luy prie qu'il « me vueille avoir et d'icy en avant me tenir et reputer « pour son bon pere, amy et álié, et que si ainsy luy « plaist le faire, la riens plus que je desire de mon « costé[1], suys bien deliberé de luy faire et entretenir « le semblable. » En cette forme furent par luy depeschés lesdits heraulx, ausquels il fist et ellargit de beaux dons; et puis s'en retournerent à l'ost et avecque eux lesdits chevaliers, lesquels ils amenerent à la tante de mondit seigneur le prince, parlerent à luy et luy firent leur raport.

Et lequel, après que les eut ouys, manda et fit venir lesdits deus chevaliers par devant luy[2]. Et avoit alors mondit seigneur le conte avec luy monsieur de Lauthrec, son frere, messire Bernard de Bearn, le sieur de Nouailles, le sieur d'Aindoins, le sieur de Couraze, le sieur de Lescun, le sieur d'Asté, le sieur de Bazillac, le sieur de Sainte Colombe, le sieur d'Orthe, le sieur de Domin, le sieur de Lavedan, le sieur de Ros, messire Espan du Leon, le sieur de Meritain, le sieur

1. Le copiste a dû omettre dans ce membre de phrase un ou plusieurs mots; le sens n'en est pas très clair.

2. D'après les autres chroniqueurs qui ont raconté cet épisode, le roi de Navarre eut personnellement une entrevue avec son gendre. D'après Berry (p. 439), le roi de Navarre « envoya ses herauts au siege requerir qu'il peust parler à icelluy comte de Foix : lequel comte leur fit grande chere et envoya par eux à son sire le roy de Navarre une seureté; lequel, au plus tost qu'il peut, vint à petite compagnée, à tout sa seureté, à un quart de lieue près dudit siege, parler audit comte de Foix. »

[de] Saint Paul, le sieur de Lerboust, le sieur de Castelbayac, le sieur de Benac, le sieur de Myeussans et plusieurs autres barons, vicontes, chevaliers et escuyers, en la presence desquels mondit seigneur le prince voulut recueillir et ouyr lesdits deux chevaliers du Roy de Navarre; lesquels, après avoir fait bien et saigement touttes humbles reverences à mondit seigneur le prince, comme il est de coustume, en baisant leurs lettres et donnant du genouil à terre humblement, les luy presenterent de par le Roy de Navarre, leur seigneur, et les ouvrit mondit seigneur le prince et les fit lire par un sien secretaire, et puis apela lesdits chevaliers pour ouyr leurs charges et la creance qu'ils avoint à luy dire de par leurdit seigneur et maistre; qui, incontinent, dirent par la bouche du plus ancien des deux leurdicte charge et creance, selon que leurs instructions le portoint; dont l'effet estoit que ledit Roy de Navarre prioit et requeroit très acertes et tant que pouvoit à mondit sieur le prince qu'il vousist estre content que doresnavant entre eux deux ensemble fussent bons amis et voisins, et qu'ils fissent unne bonne paix et accord perpetuel et eussent pour le temps advenir amour et bonne aliance ensemble. Et, en outre, ledit Roy de Navarre offroit à mondit seigneur le prince, s'il avoit besoing avoir ayde ne service des gens de son armée, de luy en bailler tel nombre que bon luy sembleroit, des plus gens de bien et des plus suffisans, tant de ses gens de cheval, hommes d'armes et genetayres[1] que de ses laquais,

1. On appelait *genetaires* les cavaliers montés sur des genets, chevaux d'Espagne de petite taille; ils formaient la cavalerie légère (La Curne de Sainte-Palaye, t. VI, p. 386; Godefroy,

et encores d'y venir et assister personnellement, sy mestier estoit; car il estoit meu d'un si affectueux desir de reformer et reconcilier l'amour, paix et alliance de entre eux deux qu'il luy sembloit que à cecy faire il ne s'y povoit trop ne assez pouroffrir selon son bon vouloir excitatif d'amour et de paix desirée[1] : offrants

t. IV, p. 258). — Quant au mot *laquais*, il désigne des soldats en général.

1. Il nous paraît évident que, dans l'esprit du roi de Navarre, sa démonstration militaire en faveur de Mauléon devait se borner à être toute platonique, et qu'il l'entreprit simplement pour ne point mécontenter ses alliés les Anglais. Il était, à ce moment-là, trop soucieux de rester en bons termes avec son gendre, le comte de Foix, pour oser entrer en lutte avec lui. Il était, à cette époque, sur le point d'entrer en lutte avec son fils le prince de Viane ; ce dernier, gouverneur de Navarre, prenait dans ce pays des allures d'indépendance qui, bien que légitimes (puisque, par la mort de sa mère Blanche, la couronne de Navarre lui revenait), ne pouvaient que mécontenter son père. Le comte de Foix Gaston IV, qui, de 1436 à 1444, avait entretenu de cordiales relations avec le prince de Viane, son beau-frère, les avait interrompues à la suite d'un voyage fait en 1444 (décembre) à Barcelone, où il s'était rencontré avec son beau-père le roi de Navarre Jean II (Cf. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 597). Jean II dut être assez habile pour détacher Gaston IV de l'alliance de D. Carlos, et, s'il faut en croire le chroniqueur bourguignon George Chastellain (édit. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 170), le jeune comte de Foix aurait eu, dès 1445, « plusieurs affaires et estrifs à l'encontre de ses voisins, especialment contre le prince de Navarre. » Peut-être y eut-il, dès 1444, un traité conclu entre Gaston IV et Jean II, qui dut faire briller aux yeux de son gendre l'espoir de lui succéder en Navarre au détriment de D. Carlos. Dans tous les cas, en 1449, au moment du siège de Mauléon, Jean II dut faire tout son possible pour éviter un conflit avec son gendre, dont il escomptait l'alliance pour sa lutte contre le prince de Viane. C'est là ce qui explique sa retraite immédiate, au premier mot de Gaston IV refusant de lever le siège de la place. Le roi de Navarre fut récompensé de son attitude conciliante : pendant la guerre civile qui éclata dès 1450 en Navarre, le comte de Foix

lesdits chevaliers de par ledit Roy de Navarre de bailler à heure presente son sellé à mondit seigneur le prince, de faire indeficiblement entretenir et accomplir les choses que desus et d'avoir ledit accord, tel que par eux seroit fait, agreable, ferme et estable.

Ouye laquelle creance, legacion et charge desdits ambassadeurs, par mondit seigneur le prince leur fut dit que il metroit et debateroit laditte matiere en son conseil et lendemain leur feroit response; et dit à monsieur de Lauthrec, son frere, qu'il les fist bien loger et festoyer en son pavillon; lequel s'en voulust duement acquiter et très honnestement en fit son devoir. Et, après que mondit sieur le prince eut prins l'advis et opinions de ceulx de son conseil sur laditte matiere et que le tout eut esté bien discuté, deduyt et debatu, il recuillit la deliberacion que lors fut prinse en sondit conseil et y voulut encore penser jusques au lendemain; et, après souleil levé, fit venir les ambassadeurs navarroys et pour responce leur dit : « Vous « dirés de par moy à mon beau-pere le Roy de Navarre, « voustre seigneur, que je le remercie des belles offres « qu'il me fait et aussy de tant qu'il me requiert que « je vueille estre son bon fils et affin[1], amy et allié et « cesser tous differens; laquelle chose touttevoye sur « les differens encore pour cette heure je n'accepte ne « aussy peu la refuse; mais vous vous en irés, et après « vous envoyray devers luy mes ambassadeurs, par « lesquels, touchant ce point, je luy feray sçavoir mon

observa une neutralité tout à fait malveillante envers D. Carlos; en 1455, il devait se jeter dans la lutte et prendre résolument parti pour Jean II.

1. Allié, parent par alliance.

« vouloir et intencion; et en tant que touche l'offre « qu'il me fait de m'envoyer, si je en avoye besoing, « un grand nombre de ses gens pour m'en servir en « ma guerre et encores d'y venir et assister luy « mesme en sa personne, vous luy dirés que très fort « je l'en remercie, et que, la mercy Dieu, pour cette « heure je n'en ay point de besoing; car je suis puis- « sant et ay des gens assés et de bons tant qu'il me « suffit. Et pour l'avertir de l'estat de mon ost et du « vouloir aussy que j'ay à luy pour satisfaire au sien, « s'il est tel qu'il dit, vueil bien que vous luy diés que, « nous acordés ensemble, s'il vouloit faire quelque « grand exploit où il eût besoin de gens propres à « faire son execution, je l'en fourniroye bien[1]; car « j'ay ici avecque moy et en mon ost si grande et si « puissante compagnie et de si bons hommes que, « seulement avecque la moitié de mes gens, je ose- « roie bien entreprendre de mener, Dieu aydant, « avecque les Angloys la guerre que je leur ay com- « mencée; et, quand ainsy seroit qu'entre luy et moi « serions de tous points accordés bons amis et il « auroit besoing de mon ayde, sans nullement deffaire « mon armée ne mon siege de moins que de la moitié, « je l'en fourniroye d'une si bonne bande que, quand

1. Tout ce discours du comte de Foix ne saurait être considéré que comme un produit de l'imagination du chroniqueur, qui trouve ainsi moyen de satisfaire son amour des belles phrases. Néanmoins, il ne laisse pas d'y avoir, au milieu de cette rhétorique, un fonds de vérité : c'est ainsi qu'on peut voir dans ce passage une allusion à l'aide que le roi de Navarre pouvait attendre de son gendre dans une guerre contre D. Carlos; il est très probable que le comte de Foix dut faire à son beau-père une offre de ce genre.

« il les verroit sur champs et il seroit mon ennemy, « il jugeroit de luy mesme qu'ils seroient gens abastans et suffisant puissance pour l'assaillir, luy et « tout son ost, en quelque rencontre où ils se pourroint trouver. Et de par moy vous luy pouvés dire « ces choses pour response, et mes ambassadeurs luy « diront le surplus[1]. »

Ainsy, avecque cette response qu'avés ouye, s'en partirent et s'en retournerent devers leur seigneur lesdits deux chevaliers du Roy de Navarre; qui luy sceurent bien relater leur charge et legacion, ensemble ce qu'il leur sembloit et qu'ils avoint veu de la personne de mondit seigneur le prince, son beau-fils, comme il s'estoit parvenu depuis qu'il ne l'avoit veu[2] et de sa très belle estature, force et puissance. Aussy luy sceurent bien dire comme c'estoit ung jeune et beau prince, grand et puissant de corps, hault et droit, croisé d'espaules et bien fendu de bras et de jambes, bel en robe, plus bel en arme, très bel et asseuré chevaucheur, ayant bonne main, bon esperon et bien domptant un cheval, pour estourdy ou rude

1. D'après Berry (*loc. cit.*), le comte de Foix répondit plus brièvement en disant « qu'il estoit lieutenant du roy de France, son homme et son parent, et que, par son commandement, comme son lieutenant général ès pays d'entre la Guaronne et les monts Pyrenées, il avoit mis le siege devant ladite place, et pour ce il n'en partiroit point ny ne s'en lèveroit pour homme jusques à ce qu'elle fust en l'obeissance du roy de France, s'il n'estoit desconfit et combatu devant. Mais, en toutes autres choses et manières qui luy seroient possibles, il luy ayderoit et le conforteroit, reservé contre le roy de France, ses subjets et alliez, et autrement, non. »

2. Leseur semble connaître ici le voyage et l'entrevue de Gaston IV à Barcelone avec Jean II en 1444; c'est, en effet, la seule fois où les deux princes s'étaient vus avant l'année 1449.

qu'il peut estre[1]; et ne se peurent taire que, armé et à cheval, ils luy avoint veu manier unne grosse lance d'armes et la courir le long d'un gueret en s'esbatant et s'essayant avec un tas de jeunes seigneurs et gentilshommes de sa maison, et louoint fort sa puissance et belle facon de courir et de bien manier son boays, disant qu'en luy avoit un puissant, bel et adroit gendarme, bon et seur coureur et fort aysié en son harnoys; ne taisoint pas aussy son très bel et seigneurial maintien, l'asseurée, fiere et audacieuse contenance qu'il avoit, tenant couraigeux et hauls termes à ses ennemis et là où faire le devoit; et aussy dirent ce qu'il avoint veu de la belle puissance de son ost, du bel et grand ordre qu'il tenoit au fait de son guet, des belles aprouches, mines, bastilles qu'il avoit illec fait faire; et tant dirent en effet que ledit Roy de Navarre fut à cent doubles encores plus desirant et plus envieux d'apaiser tous leurs differens et d'avoir accord, paix et amour avecque luy qu'il n'estoit par avant pour les grands biens que luy dirent lesdits chevaliers de la très noble personne dudit prince, son beau-fils.

Lendemain, environ soleil levant, monseigneur ledit prince manda ceulx qu'il avoit esleus à faire son ambassade, entre lesquels il y avoit un evesque de ses pays, sage et notable prelat, deux barons, quatre

1. C'est ici le premier portrait que le chroniqueur donne de son héros; il y revient souvent dans son ouvrage avec complaisance. On peut rapprocher de ce portrait de Gaston IV celui que donne Michel du Bernis (édit. Buchon, p. 598) : « Lodit mossen Gaston, per la gracia de Diu, a lo cos mot haut et per tots sos membres be partit de honorable forma, senhoria, statura, ben mesurat, et lo visatge bel, gracios, amoros, plazen à totas gens. »

chevaliers et douze gentilshommes; lesquels, bien instruits et avisés de ce qu'ils devoint dire, tant par instructions signées et seellées que autrement, il fit partir; et très bien accompagnés s'en allerent jusques devers ledit Roy de Navarre, qui joyeusement et à grand honneur les recueillit, et ouye par luy leur charge et leur legacion, ne trouva chose nulle en l'instruction et legacion de nosdits ambassadeurs, qui luy fut griefve ne difficile, pour le grand desir et affection qu'il avoit d'avoir et obtenir paix, accord et bon amour et alliance avecque mondit seigneur le prince, son beau-fils; et sans nullement querir aucuns subterfuges et delais, n'ayant encor regard se ledit accord estoit aucunement à sa foulle, charge et depense ne autrement, touttes ses difficultés obmises à sa grand instance, pourchas et requeste, fut très joyeux et content de passer, octroyer et accorder tous les points, chiefs et articles dudit accord en la presente forme et maniere que mondit seigneur le prince conte de Foix, par ses instructions et chapitres, avoit donné charge à sesdits ambassadeurs de besoigner. Et ainsy d'un costé et d'autre fut accordée, promise et jurée laditte paix et accord de bonne amitié et d'aliance entre les deux princes pere et fils[1], au grand honneur et proffit de mondit seigneur le prince, plaisir et liesse de l'un party et de l'autre. Et, après les seels baillés, prins et receux, s'en retourna ledit Roy de Navarre à Pampelune.

Or, mondit seigneur le prince demoura avecque son

1. G. Leseur affirme donc formellement qu'il y eut un traité d'alliance conclu entre le roi de Navarre et son gendre; tout porte à croire que son affirmation est exacte.

ost à son siege devant laditte ville de Mauleon. Et comme les Angloys, habitans de la ville et aussy du chastel de Mauleon, veissent leurs murailles ja fort batues et endommagées, les plusieurs d'entr'eulx blessés, fort lassés, ennuyés et fatigués d'estre assidument au guet sur les murailles, où ils recevoint de très bons coups de traits et de l'artillerie qui fort les batoit, considerans d'autre costé que du Roy de Navarre ne d'ailleurs il[s] n'estoient point en esperance d'obtenir ny d'avoir aucun secours, et voyans mesme que nos gens les avoint tellement batus et minés en divers lieux que ils estoint bas percés et en estat et disposicion d'avoir l'assault de heure en heure, que très fort ils redoutoint, pour dernier remede furent meus et contraints de parlementer et de demander composition et apointement[1]. Et, combien qu'ils demandassent par les articles de leur composicion qu'ils s'en peussent aller, leurs biens, chevaulx, harnois et bagues saufves, cela leur fut rayé et oultrement refusé, et furent les

1. D'après M. Ribadieu (*Histoire de la conquête de la Guyenne*, p. 169), le comte de Foix entra dans Mauléon moins par la force des armes que par la trahison de Louis de Beaumont, capitaine du château, qui l'aurait livré de lui-même au comte. Nous croirions plus volontiers qu'en livrant la place le connétable de Navarre ne fit qu'obéir à un ordre venu de son maître Jean II, qui venait de contracter alliance avec Gaston IV. — C'est d'ailleurs sur Louis de Beaumont que retomba la colère du roi d'Angleterre, quand arriva à ce dernier la nouvelle de la reddition de Mauléon : le connétable de Navarre, possesseur dans le pays d'Entre-Deux-Mers, non loin de Bordeaux, de la seigneurie de Curton, se la vit confisquer, et, par acte du 13 novembre 1449, Henri VI en fit don à la ville de Bordeaux (Cf. Rymer, *Fœdera...*, t. V, pars II, p. 15 : *Super proditione Ludovici de Beaumont, alferitz de Navarre*). — Mauléon dut succomber dès le commencement de septembre.

Angloys contraints d'eux rendre leurs vies saufves, pour leur en aller ung baston blanc à la main, sans en emporter aucun harnoy, or et argent, bagues ne autres biens quelconques, fort un grand blanc[1] pour homme que on leur donna pour boire sur le chemin. Et au regard des habitants, monseigneur le prince et conte de Foix reserva de leur faire grace telle que bon luy sembleroit, sans qu'à ce il fut aucunement lyé, fors qu'à son bon plaisir et son espiciale grace.

Les Angloys yssans par unne porte, le susnommé prince, avecque sa noblesse, vicontes, barons, chevaliers et escuyers, faisoit à l'autre porte très honnorablement son entrée, en un grand triumphe et ordonnance, à grand bruit de trompettes et heraulx en leurs cotes d'armes, les seigneurs fierement montés, richement houssés et pompeusement habillés à qui mieux mieux, et se logerent en laditte ville chacun en son quartier, où ils se refreschirent et sejournerent environ huit jours; et y mist et ordonna nostredit prince cappitaines et tous officiers, y fit ses loix et ordonnances et fit prendre le serment des habitans[2], ausquels très benignement il fit et imparty de grandes et singulieres graces, obtemperant à leurs humbles supplications et requestes. Et leur tinst lors et depuis

1. Monnaie d'argent valant dix deniers sous Charles VII (Cf. Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, v° *moneta*).

2. Gaston IV, se fondant sur les lettres de donation de Mauléon octroyées par Philippe VI de Valois à Gaston II (voir plus haut, p. 44, note 1, *in fine*), garda la ville ainsi que le pays de Soule, qu'il réunit à ses domaines de Béarn. Il en resta paisible possesseur jusqu'à l'avènement de Louis XI; nous voyons, en 1451, un de ses officiers, Simon Dessa, chargé de gouverner en son nom le château de Mauléon (Arch. des Basses-Pyrénées, E 355).

leur a tenu si bons termes que tousjours successivement ils sont demourés, comme bons et loyaulx et sans luy faire faute, en sa bonne et fidelle subjection et obeissance, ainsy que vrays subjets sont tenus de faire envers leur droiturier et naturel seigneur[1].

1. Guillaume Leseur ne dit mot d'un événement assez important qui suivit immédiatement la prise de Mauléon et dont parlent tous les autres chroniqueurs. Voici en quels termes le héraut Berry en parle (dans Godefroy, p. 439-440) : « Le sire de Lucé sceut que ledit chasteau estoit rendu, dont il estoit subjet, se vint à tout six cent combatans, portans les croix rouges, faire hommage au Roy de France en la main d'iceluy comte de Foix. Et, après le serment fait, il s'en retourna en son pays, luy et tous ses gens, portans la croix blanche; dont leurs femmes, enfans et serviteurs furent fort esbahis. » Cf. aussi, sur cette soumission du seigneur de *Lucé*, Jean Chartier (t. II, p. 130), Mathieu d'Escouchy (t. I, p. 208), Robert Blondel (édit. Stevenson, p. 117), Berry, *Recouvrement de Normandie* (*ibid.*, p. 284 : *Comment le seigneur de Lucé se fit Franchois*). D'après M. de Beaucourt (Escouchy, I, p. 208, note), ce seigneur de Lucé serait fils d'un Arnault, sire de Lucé, chevalier, conseiller et chambellan de Charles VII en 1425. Pour nous, nous serions plus disposé à voir dans ce personnage le seigneur de Luxe (*Luxe*, Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais). Le comté de Luxe relevait du royaume de Navarre (P. Raymond, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 106); à l'exemple de Louis de Beaumont, le seigneur de Luxe avait pris la croix rouge, c'est-à-dire qu'il s'était enrôlé dans les rangs anglais. Il était le chef de cette puissante famille de Luxe qui s'était rendue célèbre en Navarre par sa rivalité acharnée avec la maison de Gramont (voir Desdevises du Dézert, *Don Carlos d'Aragon*, p. 215-217); le souvenir des guerres qui se prolongèrent longtemps en Basse-Navarre entre ces deux familles était si fort qu'au xv[e] siècle les deux grands partis navarrais, dont les chefs furent d'une part les Beaumont, de l'autre les Péralta, prirent à l'origine les noms de *lusetans* et d'*agramontais;* cette dernière appellation subsista toujours; la première fit place à celle de *beaumontais.* — La soumission du seigneur de Luxe dut avoir dans tout le pays basque un grand retentissement et entraîner celle d'autres seigneurs souletins et navarrais.

Et, sur ce pas, faisant fin à mon IIII chapitre, vendray au cinquiesme, qui fera mencion de la desconfiture des Angloys à Guichen et de la prise de laditte ville, ainsy que pourrés voir cy après.

Cinquiesme insidence de bonne Memoire, venant sur le cinquiesme chapitre, qui parle de la deconfiture des Angloys et de la prinse de Guichen.

Or avons-nous Mauleon en nos mains
A force d'armes et par juste conqueste,
Qu'Angloys tindrent deux cens ans ou peu moins,
Et aux Navarrés paix à leur grand requeste.
Bien s'est conduyte jusques cy noutre queste
Des armes tant au prouffit qu'à l'honneur;
De bien en mieulx nostre prince y acqueste
Grandes louanges, grace à Nostre-Seigneur.

*
* *

Mauleon prins, il s'en vint à Guichen
Avec son ost, pour leur orgueil abatre,
Où les Angloys, depourveus de bon sen,
Cuidoint bien ledit prince combatre.
Mais quoy qu'ils fussent dix contre un au debatre,
Nos gens chargerent sur eux d'estoc, de taille,
Et combatirent si vaillamment qu'au batre
Sur les Angloys gagnerent la bataille.

*
* *

Angloys y eurent leur peau très bien forbye,
Labourthains, Basques, Biscaiyins et Bayonnois;
Là furent morts le seigneur d'Arthebye
Et plusieurs nobles Chalossans et Angloys;
Douze estendars furent à celle fois
Sur eux gagnés; de morts y eut trois mille
Sans les noyés, et de prins toutefois
S'y en trouva quelque neuf cens ou mille.

Cinquiesme chapitre de l'Acteur parlant au long de la deconfiture des Anglois et de la prinse de Guichen.

[Sommaire.

Le comte de Foix vient mettre le siège devant Guiche, occupé par les Anglais. — Prise d'un faubourg en avant de la place. — Sorties malheureuses des assiégés, qui envoient demander du secours aux chefs anglais de Dax et de Bayonne. — Ceux-ci, considérant l'importance de la ville assiégée, lèvent une puissante armée et projettent de surprendre le comte en l'attaquant de trois côtés à la fois. — Le comte apprend leur dessein par un de leurs émissaires qui est fait prisonnier. — Discours énergique du comte aux gens de son conseil, qui décident d'attendre l'ennemi de pied ferme. — Préparatifs de bataille. — Défaite complète des Anglais, qui, se croyant sûrs de la victoire, attaquent dans le plus grand désordre. — Les assiégés tentent une sortie, qui est repoussée par l'arrière-garde du comte de Foix. — Le lendemain, la ville se rend.]

L'Acteur.

La ville et chastel de Mauleon prins et reduits en la forme qu'avés ouy cy devant, et les apointemens et alliances faits entre le Roy de Navarre et le susdit prince Gaston, conte de Foix, il se partit dudit Mauleon et fit partir son ost et tous ses chariots et artillerie pour venir mettre le siege devant Guichen[1]; et tellement exploita que luy et toutte son armée arriverent auprès

1. C'est le nom généralement donné par les chroniqueurs du xv[e] siècle à la localité actuelle de *Guiche*, Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Bidache, au confluent de la Bidouze et de l'Adour et à 25 kilom. de Bayonne; Berry, dans le *Recouvrement de Normandie*, l'appelle *Guisant*. Leseur donne du siège de Guiche

dudit Guichen à demy cart de lieue un grand mardy matin, entre neuf et dix heures. Et dès si tost que

un récit bien plus détaillé que tous les autres chroniqueurs; on peut rapprocher de sa narration celles de Robert Blondel (édit. Stevenson, p. 152-153), de Berry (dans Godefroy, p. 448), du même, dans son *Recouvrement de Normandie* (p. 325), de Jean Chartier (t. II, p. 186-187). — Nous ne savons point la date précise à laquelle commença le siège de Guiche; mais il y a tout lieu de croire qu'il dut suivre immédiatement la prise de Mauléon, ainsi que Leseur le laisse entendre. Il entrait dans les plans du comte de Foix de soumettre tout le pays avoisinant le Béarn; les places de l'Adour barraient la route de Dax et de Bordeaux; il était urgent de s'en rendre maître le plus tôt possible. D'ailleurs il n'était pas encore temps de se porter vers la Garonne. L'armée royale était occupée à la conquête de la Normandie et devait y être retenue jusqu'à la fin de l'année 1450 (Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, chap. Ier du liv. V, *passim*). Au moment où Mauléon tombait aux mains du comte de Foix, les armées des comtes d'Eu et de Dunois ne faisaient encore que de s'emparer des places avancées de la Normandie : Mantes, Vernon, Gournay, Neufchâtel; Rouen ne devait succomber qu'en octobre. Le comte de Foix ne pouvait, avec ses seules forces, s'aventurer au delà de la ligne de l'Adour; c'est pourquoi il se borna à venir mettre le siège devant Guiche, position stratégique des plus importantes et dont la chute pouvait mettre Bayonne en péril. — Le siège et la prise de Guiche eurent lieu dans les derniers mois de 1449; c'est à tort que Jean Chartier en fait un événement du mois de février 1450.

D'après Berry et les autres chroniqueurs, il semblerait que le comte de Foix n'assista pas en personne au siège de Guiche : « Le comte de Foix, dit Berry, ordonna grosse armée et fit mettre le siège par le sire de Lautreic, son frère, et le bastard de Foix devant le chasteau de Guisant. » Pendant ce temps-là, Gaston IV aurait été occupé à s'emparer de la place voisine de Hastingues (Cf. F. de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, p. 339; Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre*, t. II, p. 126; Cénac-Moncaut, *Histoire des Pyrénées*, t. IV, p. 112). Ceci serait en contradiction formelle avec ce que dit Leseur; mais il semble bien improbable que le comte de Foix n'ait pas dirigé lui-même les opérations contre Guiche.

l'eschiguiete, qui faisoit le guet en unne guerite sur la grosse tour du dongeon, vist venir nos coureurs qui estoint venus quelqu'un cart d'heure devant la venue de l'avant garde, il tira la corde de sa cloche et commença à sonner à tout à bien grand haste, et fit un alarme. Par quoy tous les Angloys se mistrent incontinent en armes et saillirent quelques deux cens hommes des Angloys de leans en un fort bourg qu'ils avoint bastilhé et fortifié au pié de leur chasteau; ils estoient de sept à huit cens Angloys, gens de guerre bien en point et en bon et suffisant habillement, dont il y en avoit quelques deux cens à cheval; et entre iceux estoint bien de quarante à cinquante hommes d'armes bien montés, et le plus estoint archiers, armés de jacques[1] et de brigandines. Et comme lesdits Angloys eussent bien deliberé de tenir et deffendre contre la puissance dudit prince ledit fortbourg par eux ainsy fortifié que desus, et ouquel ils avoi[nt] assis et affusté de l'artillerie, faits à l'entour de grand[s] et parfonds fossés, et tellement l'avoint emparé et fortifié qu'il leur sembloit bien qu'il fust tenable et deffensable contre tout le monde; ce neantmoins, incontinent que nostre avent garde fut arivée, chacun mit pié à terre et baillerent les chevaux aux paiges et vindrent nos Bearnois, hommes d'armes et arbalestriers, les ungs se jeter dedans le fossé dudit fort bourg, les autres le traverser et saillir outre à l'aide de leurs lances d'armes; et vous planterent beaux estendars jusques à

1. On appelait *jacque* un pourpoint serré au corps, en toile ou en cuir, qui était une des pièces du costume militaire des francs-archers au xve siècle (La Curne de Sainte-Palaye, édit. Favre, t. VII, p. 96).

l'autre lès[1] dudit fossé. Et là pouvés vous dire qu'il y eut grande huée et grand hutin, maint beau coup de lances d'armes, maint coup de haches et de espées donnés et receus, et sy y firent nos arbalestriers et nos pavoisiers très fort leur devoir. Ceux de dedans se deffendirent pour unne piece bien et vaillamant et y bleserent de nos gens, et nos gens d'autre costé y faisoint des plus belles armes de tout le monde. Le susdit jeune prince Gaston ouyt le bruit de l'effray, et à grant diligence y accourut, acompagné d'une bonne bande de ses barons, chevaliers et gentilshommes, entre lesquels y estoint monseigneur de Lautrhec, messire Bernard de Bearn, monsieur de Couraze, monsieur de Riquault, le seigneur de Bazillac, monsieur de Myeussans, monsieur d'Asté, monseigneur d'Aindoins, monsieur de Berat, messire Espan du Leon, monseigneur de Lavedan et plusieurs autres, lesquels, suyvants nostredit prince, qui de plaine venue se vint getter oultre le fossé, firent tous après luy le sault et chargerent si asprement sur les Angloys que certes en celuy endroit ils ne furent pas assés forts ne puissans pour deffendre, et, en tournant le dos pour eux cuider retraire, furent illec la plus part abatus morts et accablés sur le champ; et servit bien à ceulx qui eurent meilleur corps de tost et legierement gagner la porte de leur chasteau; et les chacerent et menerent nos gens en les tuans jusques sur le pont levis de leurdit chasteau. Toutefois, ceulx de la place y accoururent grands gens et firent là unne grande resistence et deffense, comme bien besoing leur en

1. Côté.

estoit, et firent tirer leur artillerie, dont leans ils avoint largement, si dru et si menu où ils voyoint la presse de nos gens qu'ils en blesserent. Par quoy nos cappitaines, voyans que pour celle heure on y avoit assés fait et que on y pouvoit desormais plus perdre que gaigner, firent sonner à la retraite par les trompetes. Et ainsy nos gens se retirerent chacun à leur enseigne et mistrent peine à eux loger chacun au mieulx qu'ils peurent, tant oudit fort bourg, ceux qui y peurent estre, que aussy allieurs, là où les quartiers de l'ost avoint esté departis, de toutes pars avironant la place le plus près du fossé que bonnement faire le pouvoint. Ainsy se trouverent assiegés et enclos de nostre armée ceulx de ladite place.

Et adonc le susnommé prince fit venir tous les pionniers, le maistre de son artillerie, ses canoniers, et fit besogner en grand diligence à faire fossés, tranchées et belles approuches, taudeys, bastilles et mines larges et parfondes, très bien couverte[s] jusques à venir à leur fossé et au pied de leur muraille; fist aussy asseoir l'artillerie, tant la grosse que la menue, aux lieux plus convenables et plus avantageux, qui tost après commença à besogner et tirer fort et ferme contre leurs tours et murailles, si que, en peu de temps, en divers lieux de leur place, avecque laditte artillerie on leur abatit et mit l'en par terre touttes leurs deffences de leurs tours et de leurs carneaux et avants murs, et y fit nostreditte artillerie de grandes et lourdes breches que ceux de dedans jaçoit qu'ils y besognassent vigilamment et soigneusement jour et nuit, si ne peurent ils venir à chief de les reparer, et s'y trouvoint souvent eux et leurs tau-

dis rués et portés par terre, les uns morts, autres blessés et durement navrés. Assés de fois s'estoint essay[é]s ceuz de la place de grever et guerroyer nos gens du siege, et estoint deux ou trois foix saillis par l'une poterne au long de leur murette, et venoint aucune fois par lieux couverts jusques près des tentes de nos gens faire une alarme; mais nos gens et mesme ceux du guet leur estoint incontinent en barbe, qui les reboutoint lourdement jusques près de leur muraille. Et jaçoit que les Angloys aucune fois, quand ils se trouvoint en place avantaigeuse dont ils se tenoint seurs de leur retraitte, tenissent à nos gens l'escarmouche pour ung bien peu d'espace, touttefois, incontinent que ils voyoint que nos gens estoint prests de charger sur eux, il[s] cessoint leurdit escarmouche et se retiroint; mais, quoy qu'il y eut, tousjours il y demouroit des leurs et s'en retournoint blessés la pluspart; pour laquelle chose ils s'en estoint fort chastiés et ne ozoint plus faire aucunes saillies.

Or est-il vray que le cappitaine de laditte place[1] avoit envoyé de nuit deux ou trois messagés desguisés et portans la livrée de nos gens, l'un à Baionne, l'autre à Dacx et devers le seigneur d'Arthebye[2], aussy devers le seigneur de Saint Cric et Ogerot de Saint Pere, qui estoint trois grands cappitaines du party angloys, pour querir et demander secours, ou, si que non, qu'ils rendroint la place dans certain jour qu'il leur

1. Il s'appelait Jean Péritz de Sainte-Marie, ainsi que l'apprend le texte de la capitulation qui nous a été conservé (voir plus loin).

2. Il faut sans doute reconnaître dans ce seigneur un noble du pays de Labourd, le seigneur d'Urtubie (*Urtubie,* Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Saint-Jean-de-Luz, comm. d'Urrugne, château).

faisoint sçavoir. Pour laquelle cause lesdits cappitaines et les nobles de Labourth[1] et de Chaloce[2], aussy les gouverneurs desdittes villes de Dacx et de Bayonne, considerans de laditte place de Guichen, que, se cas estoit qu'elle fut prinse de nos gens, d'icelle place et aussy de Mauleon que on avoit prins de nouvel, nos gens luy feroynt forte guerre, les tendroynt en grand subjection et de jour en jour les pouroint courir jusques à leurs portes, et leur faire et porter d'icelles deux places maulx et dommaiges irreparables, tinrent sur ce leur conseil et, par deliberacion entr'eux follement et moins que saigement prinse, conclurent et proposerent d'eux assembler toutte leur puissance, pour venir lever le siege estant devant laditte place de Guichen. Et, le plus secretement et diligemment qu'ils peurent, mistrent sus et assemblerent leur armée, en laquelle ils avoint tous les nobles de Labourth et de Chalosse, grand nombre de Basques et de Biscayns[3]

1. Le Labourd, qui forme aujourd'hui une partie du département des Basses-Pyrénées et dont Bayonne était la capitale, était borné au nord par l'Adour, à l'est par la Basse-Navarre, au sud par la Navarre espagnole et à l'ouest par le golfe de Gascogne. Il comprenait les cantons actuels d'Espelette, de Saint-Jean-de-Luz, d'Ustarits, de Bayonne (nord-ouest et nord-est), deux communes du canton de Bidache (Bardos et Guiche), quatre du canton de Hasparren (Bonloc, Hasparren, Macaye, Mendionde), une du canton de la Bastide-Clairence (Briscous) (Cf. Raymond, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 88).

2. La Chalosse proprement dite, qui forme actuellement une partie du département des Landes, était bornée au nord par les Landes, au sud par le Béarn, à l'est par le Tursan, à l'ouest par le Marensin ; elle mesure douze lieues de longueur sur quatre de largeur. Les villes principales sont Saint-Sever, Dax, Hagetmau (Expilly, *Dictionnaire géographique*, t. II, p. 177).

3. Il est peu probable qu'il y eût des Biscayens dans les rangs

et des communités desdittes villes de Baionne, de Dacx, de Bazas et des Lannes, unne bien grande quantité de gens comme terre couverte, tant qu'ils pouvoint bien estre de XVI à XVIII cens combatans[1] et avoint fait leurs amas et assemblée le plus couvertement qu'ils avoint peu, pensans surprendre nos gens et les trouver en depourveu. Mais Nostre-Seigneur Dieu, en qui seul gist et consiste la force, l'heur et la victoire des grands batailles d'entre les princes et seigneurs terriens, en le donnant gaigné à qui il luy plaist, et qui souventefois parmet au petit nombre et à la maindre bande de gens debellés vaincre et subjuguer en peu d'heure les orgueilleuses et fieres puissances en nombre infiny, monstrant que heur et salut de victoire ne procede point de la force des hommes ne de humain povoir, mais seulement du hault trosne de la Majesté divine, voulut voir et regarder en pitié le bon et catholique prince Gaston et son armée, qui,

anglais, la Biscaye appartenant au roi de Castille, qui était l'allié du roi de France. Les flottes de Biscaye vinrent plus d'une fois en aide aux armées françaises dans les guerres de Guyenne.

1. Nous ne croyons pas qu'il faille comprendre par ce chiffre que l'armée anglaise comprenait seulement 1,600 ou 1,800 unités de combat; s'il en était ainsi, elle eût été inférieure en nombre à l'armée du comte de Foix, et Leseur dit formellement ensuite qu'elle lui était bien supérieure; nous pensons qu'il faut entendre par *combattant* l'homme d'armes et sa suite, ou, si l'on préfère, la *lance fournie,* qui comprenait six hommes. On arriverait ainsi à un chiffre d'environ 10,000 hommes pour l'armée anglaise : chiffre évidemment exagéré, car Leseur grossit volontiers les effectifs d'armées, mais se rapprochant davantage du chiffre véritable que celui de 1,600 ou 1,800. — Berry (dans Godefroy) et Chartier donnent seulement un chiffre de 3,000 hommes pour l'armée anglaise; Berry le porte à 5,000 dans son *Recouvrement de Normandie* (p. 325).

jaçoit qu'il fut illec servy et accompagné d'un nombre de bons, vaillans et nobles hommes, si n'estoit pas la puissance qu'il avoit là pour devoir donner champ ne attendre une si grosse armée que estoit celle des Angloys, et encore en ung lieu où ils pouvoint estre guerroyés et invadés, c'est à sçavoir de ceux de laditte armée par deux pars, et tiercement par ceux de la place de Guichen, qu'ils estoint unne grosse et puissante garnison[1], voire de gens de guerre expers et entendus au metier des armes.

Advint doncques que, Dieu parmetant, ung des messagers, qui s'en retournoit à la place pour les advertir du secours qui leur venoit des Angloys, fut prins par nos gens et amené à nostre prince, et avoit ledit messager unnes lettres portans creances sur luy. Et alors nostredit prince luy fit presenter que, sans contrainte, il eût à dire au vray ladite creance pour estre en sa grace et luy faire de grands biens, ou, sinon, le faire pendre par la gorge à heure presente; lequel, sans estre autrement pressé, voyant le danger où il estoit, esleut plus tost dire la verité que de mourir; et incontinent dit à nostredit prince toutte la convine et deliberacion des Angloys et comme lendemain, sur l'aube du jour, il[s] devoint estre et venir donner sur son ost par deux parts, et ceulx de la place à celle mesme heure devoint saillir et faire tirer toutte leur artillerie sur la presse de nos gens, laquelle ils devoint asseoir sur la partie où se devoit faire l'effroy; et que pareillement lesdits Angloys aportoint grand force de menue artillerie de champ[2], et qu'ils ne faisoint pas

1. 800 hommes (voir plus haut, p. 71).
2. Entendez : *artillerie de campagne.*

grand estime de nos gens, ainsoys qu'ils s'atendoint bien, veu la grand puissance qu'ils estoint, que de legier[1] il seroint vainqueurs et maistres sur ceux de l'ost et de y gaigner un bon butin; et dejà s'estoint abutinés par bandes, esperans qu'ils seroint tous riches du gain qu'ils y feroint et des bons prisonniers qu'ils y prendroint. Dit aussy que les Angloys avoint entre eux conclu et ordonné que la bande conduite par Arnault de Saint Cric et messire George Soliton, chevalier angloys[2], en laquelle estoint les nobles de Chaloce et des Lannes, grand nombre d'Angloys et grand nombre de gens de commune desdits pays et des villes de Dacx et de Basax[3], ceux-là devoint venir frapper sur l'ost de la partie venans de devers ledit pays de Chaloce; et ceulx de l'autre bande, en laquelle estoint les Labourthans, Basques, Biscayins et Bayonnois, devoint venir charger par la venue tirant vers Labourt et Bayonne, de laquelle bande estoint chiefs le maire de Bayonne, le seigneur d'Arthebye et Ogerot de Saint Pé. Et outre avoint deliberé que on ne devoit prandre à mercy aucuns prisonniers de nos

1. C'est-à-dire : *facilement*.

2. D'après G. Leseur, le personnage appelé George Soliton, ou plutôt Swillyngton, était un des chefs landais et chalossans et non bayonnais; or, Chartier, Blondel, Berry disent qu'il était maire de Bayonne. Pour Leseur, George Soliton et le maire de Bayonne sont deux personnages distincts; c'est lui qui a raison : George Soliton ne figure pas sur la liste des maires anglais de Bayonne, dressée par Balasque et Dulaurens (*Études historiques sur la ville de Bayonne*, t. III, p. 620 sqq.) : en 1449, le maire s'appelait John Astley. — Remarquons que Leseur ne nomme pas, parmi les chefs des Bayonnais, le connétable de Navarre, ce que font les autres chroniqueurs.

3. Bazas.

gens, ainçoys que on les y mist tous à mort, jusques à ce que les Angloys seroint de tous points vainqueurs et maistres de la bataille.

Ainsy donçque nostredit prince, adverty de touttes ces choses en la presence de plusieurs de ses nobles barons, chevaliers et escuyers, ne monstra pas chiere[1] couarde ne esbahye, mais fit apeler de par luy ceulx qu'il avoit acoustumé d'apeler en son conseil, et commança à dire : « Or ça, seigneurs, vous avés bien « ouy et entendu ce que vous a esté dit presente- « ment et relaté de la convine, vouloir et intencion « de nos ennemis, et sommes bien tenus de regracier « et remercier Dieu dont il a voulu permettre que de « bonne heure nous en ayons esté advertis et par « homme mesme de leur party, qui, en lieu d'avertir « ceulx de la place, nous a advisés de ce que avons à « faire et de nous tenir sur nostre garde. Et par ce « devons avoir ferme esperance en Nostre-Seigneur, « veu que de sa grace il nous a donné advisement et « a parmis que nous ayons en ce point sceu la ma- « chine et entreprise de nos adversaires, qu'il est et « sera pour nous en nostre ayde pour la meilleure « piece de nostre harnoys.

« Messeigneurs, j'ay tousjours ouy dire qu'aux « grands, durs et redoutables affaires, c'est là où l'on « cognoist les bons, couraigeux, vaillans et vertueux « hommes. Au regard de moy, comme savés assés, « je suis encore jeune et nouvellement adonné aux « armes. Par quoy il est bien chose convenable et « loisible que à vous, messieurs de mon conseil, qui

1. Visage.

« avés trop plus veu et hanté le fait de la guerre
« que je n'ay, j'aye à vous dire et communiquer mes
« affaires, et sur iceux demander, oyr et sçavoir vos
« bons advis, oppinions et saiges deliberacions, selon
« lesquelles, bien acertené que vous tous aimés et
« desirés mon bien et mon honneur, ainsy que tenus
« y estes, je suis totalement deliberé de les ensuivre
« et de, selon vosdittes oppinions, m'y regler et gou-
« verner.

« Et, pour le premier, il me semble, quand au regard
« de la venue de nos ennemis, pousé ores qu'ils soint
« estimés et nombrés pour double puissance de la
« nostre, si n'est-il pas besoing, et fussent-ils troys
« fois plus, que cela engendre en nos cœurs aucune
« terreur, espouvantement, crainte ne esbayssement
« quelconques; ainçoys devons louer et remercier
« Dieu de l'honneur qu'il nous a preparé, et soubs luy,
« avecques le bon droit et la bonne querele que nous
« avons, exposer et couraigeusement adventurer le
« sang de nos persones et nos vies jusques à mourir,
« sans nullement nous y espargner; mais, puisque
« ainsy est qu'ils nous viennent assaillir, nous les
« devons joyeusement, sur bonne esperance de glo-
« rieuse victoire, atendre de pié ferme et audacieuse-
« ment les recueillir à la pointe de nos lances et de
« nos espées, donner dedans vigoureusement et asseu-
« rement, sans crainte nulle; et seurement, si en leur
« venir ils nous trouvent constans et fermes, et tels
« que gens de bien doivent estre, avecques bonne
« pointe d'esperon, et que soyons bien joints et serrés
« ensemble à charger et donner dedans le plus fort
« de leur bataille hardyment et fierement, faisans nos

« devoirs un chacun de bien ferir et d'esprouver nos « forces et vertus sur eux, je vueil mourir, si unne « fois nous faisons unne bonne breche en leur bataille « et que nous les puissions un tant soit petit desar- « royer, se tout incontinent ils ne vous tournent le « dos; et si unne fois nous les pouvons mettre en « cela, j'espere, à l'ayde de Nostre-Seigneur, que nous « leur chauserons les esperons de si près[1] que nous « les garderons bien de ralier et en aurons si bon « marchié que nous voudrons. Qu'ils ne soint de trop « plus grand nombre et de plus de la moitié que nous « ne sommes, je vous dy bien que si sont; mais quels « gens sont-ce? Sont-ils tous de mesme [que] nous? « Nenny, car jasoit qu'il y en ait quelque nombre de « bons, toutevoys, la pluspart d'entre eulx sont gens « de commune[2]; et quand nous aurons mis unne « bonne bande de gens bien esleus à l'encontre d'eux, « qui feront la premiere venue, qui les sauront bien « et rigoureusement reculer, se ceulx-là les demar- « chent tant ne quant, certainement je les tiens « nostres.

« Messeigneurs, je vous prie, remambrés vous de « nos[3] bons antecesseurs et peres, comme de leur « temps et mesme de la guerre de mon bon anteces- « seur le conte Phœbus[4], que Dieux absolve, honno-

1. C'est-à-dire : *les obliger à se servir de leurs éperons pour fuir.*

2. On sent ici le mépris du grand seigneur et de la chevalerie pour les gens de commune : ce sentiment, si fort au XIVe siècle, était loin d'avoir disparu au XVe.

3. Il vaudrait peut-être mieux : *vos.*

4. Gaston III Phœbus, comte de Foix de 1343 à 1391. Ce prince nous est surtout connu par Froissart et Michel du Bernis; sur son règne, il n'y a qu'une monographie qui ait quelque

« rablement ils se gouvernerent, et de la belle victoire « qu'ils eurent contre le conte d'Armigniac, estant « petite compagnie de gens à comparance de l'armée « qu'avoit le conte d'Armegnac de lors, lequel estoit « luy VIme de contes en son ost, que toutevoys furent « tous desconfits, morts et prins en belle bataille, « dont nos gens obtinrent bruit de haute louenge et « couronne triumphale d'honneur perpetuel. Et encore « depuis icelle journée gagnée sur ledit conte d'Ar- « megnac, nos subsequens peres, du temps de mon « ayeul le conte Gaston, premier de ce non, gagne- « rent-ils pas unne autre bataille sur un conte Jehan « d'Armignac[1]? Et tiercement, n'a gueres, à mon

valeur, c'est celle de M. Gaucheraud, *Histoire des comtes de Foix de la première race. Gaston Phœbus* (Paris, 1834, in-8°). — Il serait trop long de rappeler en détail les événements auxquels Leseur fait ici allusion; qu'il suffise de dire qu'ils se rapportent à la rivalité des maisons de Foix et d'Armagnac, qui remplit tout le XIVe siècle et se continua au XVe jusque sous Gaston IV. On sait à quelle occasion naquit cette rivalité : Gaston VIII, le dernier des vicomtes de Béarn de la maison de Moncade, était mort en 1290, laissant ses États à sa fille Marguerite et à son mari Roger-Bernard III, comte de Foix. Mais Mathe, autre fille de Gaston VIII, qui avait épousé Géraud V, comte d'Armagnac, disputa, au nom de son fils Bernard IV, l'héritage de Béarn à la maison de Foix; de là entre les deux familles de Foix et d'Armagnac une rivalité qui devait être séculaire. — Leseur veut parler ici de la bataille de Launac, qui eut lieu le 5 décembre 1362, entre Gaston Phœbus et Jean Ier, comte d'Armagnac, et où ce dernier fut vaincu et fait prisonnier.

1. Nous ne savons à quel événement Guillaume Leseur fait ici allusion; il faut dire qu'il commet une grave erreur chronologique. Il semble parler d'une bataille livrée sous le comte de Foix Gaston Ier, et postérieure à la bataille de Launac de 1362; or, Gaston Ier, grand-père de Gaston Phœbus, fut comte de 1302 à 1315, et son règne est en effet rempli par la lutte contre la maison d'Armagnac. D'autre part, entre Gaston III Phœbus et Gas-

« nouvel advenement, par vostre valleur, prouesse et « bonne conduyte, ne nous sommes-nous pas trouvés « vainqueurs et maistres sur le conte d'Armignac qui « de present est, en la guerre qu'il avoit mené[e] et « commencée contre mon bel oncle de Commenge[1]? « Et pourquoy, beaux seigneurs, ne sommes-nous « pas gens pour avoir et obtenir unne belle adventure « sur ces Angloys et leurs coadjuteurs? Ne vault-il pas « mieux que vertueusement et couraigeusement nous « les atendons, et que, sans avoir crainte d'eux, en « expletant nos forces, les combatons et vaincquons, « que se maintenant, par unne lascheté, nous levions « de nostre siege et que nous les veissions à nos dos « et à nos espaules, fiers et esjoys de nostre confusion « et honteuse ruine, et dont infailliblement s'en sui- « vroit nostre perdicion et emynent danger de mort, « ou, se nous eschapions, pour le residu de nos vies, « diffamables et ignouminieux reprouche[s] d'eter- « nelle durée, et voir encore à nos yeux nostre pays « et nos hommes et subjegts perdus et detruits, sans « espoir de vallabre[2] ressourse? Et vrayment la mort « en nous honnestement deffandant nous seroit beau- « coup plus salutaire que nous voir vivre en captivité

ton IV, il n'y a pas eu de comte de Foix du nom de Gaston; il est donc impossible de savoir ce que Leseur a voulu dire. L'erreur même est si grossière, si invraisemblable, que peut-être faut-il l'attribuer à une erreur de copiste, qui aurait fait subir au texte véritable une grave altération dont l'effet est de rendre le passage absolument incompréhensible.

1. Nouvelle allusion à la guerre soutenue en 1440-1441 en Comminges par Gaston IV au secours de son oncle Mathieu contre les empiètements du comte d'Armagnac.

2. Corr. : *valable*.

« et tributaires de nos ennemis, dont aysement et « facillement, faisant nostre mestier et continuant « nostre très honnouré exercice d'arme, me semble « qu'en peu d'heure, Dieux aydant, en vendrons bien « à chief à nostre honneur, à leur honte et confu-« sion[1]. »

Et, ces choses par nostredit prince ainsy dittes et remontrées, tous les nobles seigneurs, vicomtes, barons, chevaliers et escuyers qui là estoint en son conseil, eux voyants par luy ainsy audacieusement conseillés et confortés, meus d'un grand hardement et reconsolidés en un concordable, constant et vertueus couraige, uniquement conformes, et eux rengeans et condescendans au très saige et vertueux vouloir et oppinion de nostredit prince, sans attendre ordre de oppiner ou sur ce dire particulierement leurs advis, tous à unne voix dirent : « Laissons ce conseil, « Monseigneur; vostre deliberacion et advis nous « semble très bon, honnorable et salutaire; pour Dieu, « soit fait, executé et accomply vostre très noble vou-« loir et soint vos batailles ordonnées, et elisons

1. Il est difficile d'apprécier jusqu'à quel point G. Leseur, en rapportant ce discours, se conforme à la vérité. Il est vraisemblable qu'en cette occasion le comte de Foix dut réunir son conseil et lui tenir un langage assez analogue dans le fond à celui que lui prête ici le chroniqueur. Mais ce dernier, qui aime par-dessus tout les belles phrases et prête volontiers à ses personnages des discours très étudiés, a dû mettre une bonne part d'imagination dans la composition de cette harangue, qui laisse surtout l'impression d'une pure œuvre de rhétorique; c'était prétexte pour lui à faire étalage de son érudition, à rappeler les hauts faits des prédécesseurs de son héros et à montrer que chez le jeune prince l'éloquence ne le cédait pas à la bravoure.

« champ et place pour les combatre. Car nous espe-
« rons, moyennant la grace de Dieu et le bon droit et
« asseuré courage que nous tous y avons, que sommes
« en propos de monstrer chacun en nostre endroit
« que nous amons voustre bien et honneu autant que
« nos vies, lesquels (*sic*), expectans et attendans la
« prosperité de voustre bonne fortune, nous expose-
« rons, esperans qu'avec vostre bonne ayde nous les
« emporterons. Et pour ce, Monsieur, n'ayés doubte
« de riens et vous tenés ferme en voustre noble vou-
« loir et louable entreprise; car seurement nous vous
« tendrons bon et ne vous manquerons point jusques
« à la mort. »

Or, povés penser se nostre vaillant et vertueux prince, oyant la tant honneste response de ses nobles et loyaulx vassaulx et subgets et voyant leurs bons et asseurés courages, fut grandement joyeux, consolé, asseuré et reconforté; certes si fut tellement qu'il luy sembla jà voir de cette heure ses ennemis demy vaincus et comme deconfits. Et adonc il apella son beau freres monsieur de Lauthrec, monseigneur Bernard de Bearn et cinq ou six de ses cappitaines et plus privés, et vindrent chosir et eslire leur champ, tel qu'il leur sembla bon, en place advantaigeuse, et lequel champ on fit incontinent clorre d'un parfond et large fossé, reservé aux entrées et saillies, où l'on fit faire bonnes et fortes barrieres volantes, et lesquelles saillies on fit laisser fort larges pour saillir quelque cinquante lances de front; et fit nostredit prince très bien arrenger et accoster sur beaulx petits chariots son artillerie, en laquelle y avoit grand nombre de grosses couleuvrines de metal et de grosses serpentines. Cela fait, il fit ses

estadres (?)[1] de ses batailles, et ordonna de son aventgarde et de ceux qui recevroint le premier heurt à la venue des ennemis sur les deux venues par où ils s'estoint deliberés de venir donner et charger sur les gens de nostre ost. Pour lequel fés soustenir, il y ordonna et estably deux bonnes et fortes bandes, chacune de environ cent cinquante lances de hommes d'armes bien pris et bien esleux, montés et armés de mesme, dont l'une des bandes fut par nostredit prince baillée en charge à messire Bernard de Bearn et l'autre à monsieur de Lauthrec, qui avec eux avoint monseigneur de Couraze et le seigneur de Berat, le seigneur de Meritain, le sieur de Saint Paoul, le seigneur de Domain, messire Espan du Leon, le bourg de Domin, Odet de Rye, le sieur de Garosse, Menauton de La Salle, le seigneur de Bazillac et seigneur de Riquault et plusieurs autres chevaliers et escuyers; et à leurs espaules en chacune des bandes fut ordonné de mille à douze cens arbalestriers et pavoisiers. Monseigneur le prince demoura en sa grand bataille, laquelle il sceut très bien acoustrer en un très bel ordre et près à moins d'un giet d'arc de l'advent garde; en laquelle bataille ils povoint bien estre environ IIII^{c} hommes d'armes et de cinq à six milles arbalestriers et pavoisiers; et là estoit monseigneur de Noailles, le sieur d'Asté, le viconte d'Orthe, le sieur de Lavedan, le sieur de Castelbayac, le sieur de Benac, le seigneur d'Abois[2], le seigneur de Mauleon, le sieur de Rabat, les sieurs de

1. Peut-être faut-il lire simplement : *il fit ses estats de ses batailles*, etc.

2. Peut-être *Abos*, Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. de Monein.

Gere, de Lag[ar]de, de Navarrot[1], de Nouailles[2] et plusieurs autres; et se sceut bien mettre en le hault pour voir de loing où il seroit plus tost mestier de donner secours à ceulx de son advent garde. Au regar de son arriere garde[3], il l'estably et l'ordonna en partie pour recueillir et recevoir ceux de la place, s'ils faisoint aucune saillie et aussy pour ayder et subvenir là où ils verroynt que nos gens seroint trop foullés et chargés; et povoint estre environ IIc lances et quelque mile arbalestriers; et dudit arriere garde estoint Monsieur de.....[4] et le sieur d'Andoins, avecque eux le seigneur de Ros, le bourg de Vila, le bourg de Ros, le sieur d'Escores (?)[5], le sieur de Myeussans, le segneur de Nysan[6], ceux d'Espaigne et plusieurs chevaliers et gentilshommes; car oudit arriere garde mondit seigneur le prince y voulut bien mettre de bons cappitaines et des meilleurs combatans qu'il eût, pour tant qu'ils avoint à faire le guet en deux pars, c'est à sçavoir sur ceulx de la place et sur les autres de l'ost. Ainsy ordonna nostredit prince du fait de ses batailles.

Et, la nuit venue, dont à l'aube du jour devoint estre nos gens assaillis des ennemis, nostredit prince fit tousjours enforcer son champ, fit faire grands feux

1. Nous ignorons quel peut être ce seigneur.

2. Remarquons que quatre lignes plus haut on trouve déjà *monseigneur de Noailles;* il est difficile de savoir si c'est le même personnage et si le chroniqueur a répété son nom par erreur.

3. Le texte donne *advent garde;* c'est la même inadvertance de copiste que nous avons déjà signalée une première fois.

4. Lacune dans le texte.

5. Ce mot a dû être défiguré; peut-être faut-il y reconnaître le nom de la localité d'*Escosse,* Ariège, arr. et cant. de Pamiers.

6. Sans doute *Nizan,* auj. Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne.

parmy ledit champ, mit sur les champs gros guet et grosses escoutes, tant de gens de cheval que de gens de pié, et leur donna le mot du guet : *Nostre-Dame-Saint-Denis*. Et aussy fit tenir toutte celle nuit vigilanment armés et sur bonne garde ceulx de l'ost, les chevaux sellés et chacun homme d'arme ayant le cors de la cuirasse; et fit defoncer belles pippes de vin, sonner trompete et tabourins pour esjouir et esbaudir ceux de l'ost, affin que homme ne s'endormît, et lesquels passer[1] la nuit qui ne fut pas longue, à danser armes et faire divers jeux, attendans joyeusement la venue des Angloys, leurs mortels ennemis.

Or estoit celle nuit belle et clere, car il couroit plene lune, qui luysoit tout du long de la nuit. Environ deux heures devant le jour, nos escoutes commencerent à ouyr de bien loing le bruit et esmeute de l'armée des Angloys et le trepeleys[2] des chevaulx qui couvroint plus d'une grande lieue de terre de chaicune part de leurs deux venues, c'est à sçavoir les ungs de la part de Labourth et de Bayonne, et les autres de la part de Dacx et du pais de Chalosse et des Lannes. Et, tout incontinent, nosdittes escoutes, chaicune de leur quartier, envoyerent deux hommes bien montés, pour venir advertir nos gens comme lesdits Angloys venoint et estoint jà près de nostre ost. Par quoy, en grand diligence, au lieu de mettre selles, nos cappitaines firent sonner au guet, et s'armerent tous nos gens à leur belle aise et monterent à cheval, et furent faits tous bons preparatoires, tant au

1. On trouve ici une sorte d'infinitif de narration, qui revient plusieurs fois dans la chronique.

2. Le trépignement.

fait de l'artillerie que à tout le demourant, tellement que nos gens furent tous prests de recevoir et recuillir ses Angloys. Et, à celle heure que l'aube commençoit de crever, ves vous en venir nostre guet à nos escoutes, sur qui les Angloys estoint affondus et leur donnoint la chace, et s'en vindrent à course de cheval faire unne alarme à l'entrée de nostre ost, dont nos gens ne s'effrayerent aucunement; car dejà ils avoint esté advertis et estoint en belle bataille, les lances sur les cuisses, environ cent cinquante lance[s] sur chaicune venue, hors et joignant la barriere du champ, attendens illecques que les ennemis fussent à leur barbe et que on leur dit : Hare le livrier!

Or s'en venoint les Angloys fierement et impetueusement, par grands trouppes, ignorans et non sçachans que les gens de nostre ost fussent advertis de leur venue; et pensoint bien en avoir grand marché et ne trouver pas en eux grande deffense ne resistance, et cuydoint bien dejà que tout fût leur. Mais souventefois on voyt advenir que moult remaint de ce que fol pense[1]; et ainsy en prit-il aux Angloys qui y venoint follement et à l'estourdy, sans tenir ordre qui vausist gueres; et s'estoint tellement hastés qu'ils avoint laissé bien loing derriere leur artillerie et partie de leur pietaille. Et, si tost qu'ils vindrent près des gens d'armes de nostre advent garde, qui les attendoint à beaux estandars desployés, en grand devocion de bien ferir et de faire chacun leur devoir, à leur venir nos trompetes commencerent à sonner si très impetueusement

1. Proverbe fréquemment usité au moyen âge et dont le sens est facile à saisir : « tout ce que pensent les fous ne se réalise pas toujours. »

que tout le champ et ciel en retentissoint; et nos gens, en levant un grand hu, brocherent leurs chevaulx et baisserent leurs lances plus de cent hommes d'armes tout de front, et donnerent dedans les Angloys à leur venue si rudement que de plaine arrivée il n'y eut guere celuy qui ne portast son compagnon par terre; et d'entrée ils firent unne si bonne breche que nos gens trouverent place à charger sur eux. Et adoncques toutte nostre advent garde et mesmes nos arbalestriers et pavoisiers chargerent et donnerent dedans les Angloys soudainement et à la foulle, enforsissans tousjours de plus en plus, et, en leur venir, firent un tel essart[1] et unne si grande occision desdits Angloys que nos gens avoint au joindre ouvers et esperpilhés que certes, après petite deffence, les premiers qui estoint venus, commencer[2] à virer les dos et à cuyder fuyr. Et, combien que les autres batailles des Angloys, qui arrivoint tousjours et venoint à la fille à grosse bande, missent toute paine de prendre champ et de ralier ceux qui rencontroint fuitifs et en dessaroy, toutevoys cela leur fut desvoyé par nos gens; car nostre gentil prince, avecque sa grosse bataille, qu'il sceut bien departir et supplier aux deus bandes des Angloys, en l'une et en l'autre d'icelles bandes fist si bon devoir de charger et d'affondrer sur lesdits Angloys que ils n'en sçavoint tant ralier que nos gens n'eparpillassent et qu'ils ne les tuassent et meirent tous par terre. Car, ainsy que les Angloys croissoint et venoint, nos gens en faisoint unne occision et les sçavoint si bien recuillir

1. C'est-à-dire : *destruction*.
2. Même observation que plus haut, p. 88, note 1.

à pointes de lances, à grands coups de haches, à pointe d'espée, à traits d'arbalestre qui voloint sur lesdits Angloys aussy dru que mouches, et d'autre costé nostre artillerie qui tiroit contre eux en la plus grand presse incessamment, dont les Angloys furent touchés si de près que certes, jaçoit qu'ils fussent en nombre quatre fois plus de gens que n'estoint les nostres, si furent-ils miserablement vaincus, et tourna sur eux la deconfiture, et se prindrent à eux en cuyder fuir de touttes pars. Mais nos gens leurs estoint tousjours à l'espaulle, et en tuerent tans que les champs en estoint tous semés et couvers; et si se noyerent desdits Anglois en la fuite plus de douze cens en la riviere de l'Adou, où ils se fourroyent jusques aux oreilles pour evader les coups de nos gens; et de prisonniers il y en eut bien de mille à VI^c; au regard des morts que on trouva illec sur le champ, il[s] furent nombrés environ III[^m][1] que Angloys, que Labourthains, Chalossans et Bayonnois[2].

1. Il faut évidemment suppléer *mille*, ainsi que l'indique le sixième vers de la troisième strophe qui précède le chapitre (voir plus haut, p. 68).

2. Voici en quels termes assez différents Berry raconte l'entreprise des Anglais et leur défaite devant Guiche : « Les Anglois... s'assemblerent jusques au nombre de trois mille combatans..., lesquels se chargerent dans des navires sur une riviere qui passe par Bayonne et vinrent descendre près dudit chasteau. Quand ceux qui tenoient le siege le sceurent, ils partirent secretement pour aller au-devant desdits Anglois, lesquels ils rencontrerent, puis frapperent si asprement dessus qu'ils les deconfirent et mirent en fuite jusques là où estoient leurs vaisseaux; à cette besongne, furent que morts, que pris douze cent Anglois. Ledit Soliton, se doutant qu'il ne peust recouvrer les navires, quand il vid la destrousse, passa au travers le siege et se mit dedans le boulevart dudit chastel à tout quarante lances. Et, tost après, quand il vid qu'il ne pouvoit estre secouru, il partit de nuit avec

Ainsy doncques, par la grace et vouloir de Nostre-Seigneur, furent illecques les Angloys vaincus et deconfits, le grand orgueil et bombance de leur grosse armée humilié et abaissié, les ungs morts sur les champs, les autres prins et noyés en la maniere qu'avés ouy; et les autres serchoint leur salvacion et evasion du peril de la mort par unne vituperable et honteuse fuyte; c'est à sçavoir ceux qui estoint bien montés et qui ne s'estoint pas trouvés des premiers assaillans ou aus coups recevoir, nonnobstant que, en la chasse qui par nos gens leur fust donnée, il y en eut beaucoup de morts et d'occis que on trouvoit tous roide estendus sur les chemins, qui ne sont point du compte de ceulx qui furent mors sur le champ.

Or est-il vroy que alors du premier bruyt, quand l'armée des Angloys affondra sur l'ost de nos gens, ceulx de la place qui ne dormoint pas, et qui aysee-ment povoint oyr le cry de leurs gens, unne fois : *Saint-George! Saint-George!*[1] *Labourth! Labourth! Bayonne! Bayonne! Chalosse! Chalosse!* ainsy que par les trouppes de leur[s] batailles à hautes voix ils proclamoyint chaicun leur cry, aiants cognoissance certaine que c'estoit leur secours, pour se mettre en devoir de leur costé, baisserent leurs pontleveys de la porte qui sailloit celles part, et saillirent très bien armés unne grosse bande de ceux de leans, tous les plus gens de bien et comme le tout, c'est à savoir

tous ses gens, croyant retourner à Bayonne; mais ledit bastard de Foix le poursuivit et le prit avec la plus part de ses gens; dont ceux de ce chasteau furent fort esbahis, tellement que le lendemain ils se rendirent... »

1. Cri de guerre des Anglais.

ceux qui estoint pour faire armes et qui avoint sang à l'eil, quelque VII ou VIII[c] hommes, les ungs à cheval, les autres [à] pié; et n'eut esté la bonne provision que nostredit prince y avoit bien sceu mettre et donner, prevoyant ce que en povoit enssuyr, ceulx de laditte place, à la puissance qu'ils estoint et en la maniere qu'ils saillirent, eussent peu de prime donner un grand effray à faire un grand mal et mauvais eschac à nos gens, et les eussent bien peu mettre en desarroy, quand ils ne s'en fussent donné garde. Car eux, ignorans et non sçachans le bon ordre que nos gens y avoint mis, inadvertis de la bande des gens de nostre arriere garde qui estoint en aguet et les attendoint en lieux couvers, lesdits Angloys saillirent estourdyement et follement, faisans unne grant huée, et ne garderent l'heure qu'ils ne se trouverent assaillis, enclos et envelopés de gens de nostreditte arriere garde, où ils furent tellement recueillis que, jasoit que les aucuns d'entr'eulx meyssent toutte paine de eulx deffendre et y feissent de belles et grands armes, nos gens, qui les avoint bien sceu prendre et assaillir à leur adventage, chargerent sur eux si asprement que, certes, leur deffence n'eut comme point de durée, et furent illec en petit d'heure les uns pris et les autres hachés et mis en piece plus toust et avant que le surplus des grands batailles feussent deconfits ne oultrés.

Et en cette forme de touttes pars s'ensuyvit la dolente[1] et miserable ruine, improspere et malheureuse fortune des Angloys pour icelle journée; et

1. Il y a dans le texte, répété par erreur : *et dolente*.

demoura illec nostredit prince glorieusement victorieux et maistre de ses ennemis et de leurs complices, en son champ triumphal, avecques ses beneurés et très honnourés nobles, vaincqueurs, vassaulx et subjegts, domtens (?) participans et très joyeux, riches et assouvis non pas seulement de biens, richesses et bagues de la deferre des ennemis, mais avecques ce exultés, exaulcés et enrichis illec en renommée de hault honneur et glorieux triumphe de perpetuelle durée.

Et lendemain se rendirent ceulx qui estoint demourés dedans laditte place de Guichen, tous joyeux d'emporter leurs vies saufves et ung petit baston blanc en la main[1]. En ce point fut la bataille vaincue, en

1. La capitulation, dont le texte nous a été conservé (Arch. des Basses-Pyrénées, E 322, original; Bibl. nat., collection Du Chesne, vol. 98, p. 373, copie), fut signée, le 15 décembre 1449, par Jean Péritz de Sainte-Marie, capitaine de la place pour Louis de Beaumont, connétable de Navarre, à qui la baronnie de Guiche appartenait; elle lui avait été donnée par le roi d'Angleterre le 18 août 1444 (Cf. Balasque et Dulaurens, *Études historiques sur la ville de Bayonne,* t. III, p. 484). Aux termes de la capitulation, la place dut être remise aux mains du seigneur de Lavedan pour être gardée pendant six mois. Au cas où Louis de Beaumont ferait sa soumission et prêterait serment de fidélité au comte de Foix dans ce délai, la place lui serait rendue; sinon elle resterait au roi de France. A la prière du vicomte de Lautrec, le comte de Foix voulut bien faire grâce de la vie aux défenseurs de la place et accorder aux habitants le maintien de leurs privilèges, sous promesse du serment de fidélité; ils durent aussi restituer tout ce qu'ils avaient pu enlever pendant le siège aux gens d'armes français.

La prise de Guiche eut un grand retentissement : le 23 janvier 1450, un procureur de Gaston IV lui écrivait de Narbonne que ses sujets avaient appris « avec grant plaisir la grande et bonne victoire que Dieu lui avoit donnée contre les Anglois »

laquelle nos gens gagnerent douze enseignes, bannieres et estandars, lesqueles bannieres nostredit prince fist sur signe de victoire [porter] en ses pays; et aussy fistrent les gens de nostre ost emmener leurs prisonniers, chaicun où mieulx leur sembla, et furent departis les butins du gaignage, dont nos gens furent fort enrichis; et tant pour les s'approufiter et faire charroyer les bagaiges que pour touttes autres choses, sejourna illec l'armée après laditte bataille et place gaignée quatre ou cinq jours. Et c'est, en effet, le substantif de mon narré pour le cinquiesme chapitre, parlant du fait dudit Guichen.

Sixiesme insidence de bonne Memoire
venant sur le VI[e] chappitre de ce present livre.

A Guichen prendre, ainsi qu'avés ouy,
Le noble prince constant et vertueux
Demoura maistre en son ost resjouy,
Angloys vaincus et luy victorieux,
Acumulant en ses faits glorieux

(Lettre de Philippe Melet; Arch. des Basses-Pyrénées, E 440). Chose singulière : il vint en France une fausse nouvelle; la victoire du comte de Foix fut transformée en déroute. Le 3 juin 1450, un solliciteur du duc de Bourgogne au Parlement de Paris écrivait de cette ville aux gens des comptes de Dijon : « On dit que les Anglois ont fait en Guiaine une grosse destrousse sur les François, et y sont morts, comme on dit, plus de II[m] » (Lettre publiée par MM. Beaune et d'Arbaumont, dans leur édit. d'Olivier de La Marche, t. II, p. 208, note). — Charles VII ne tarda pas à reconnaître le service que le comte de Foix venait de rendre à la cause française : le 7 février 1450, il lui envoya de Jumièges des lettres patentes le nommant son lieutenant général en Guienne et en Languedoc et lui déléguant les pouvoirs les plus étendus pour la continuation de la guerre (Arch. des Basses-Pyrénées, E 440, original).

Bruit sur triumphe d'honneur, gloire sur gloire;
A ceur vaillant, pourveu laborieux,
Voit-on souvent eschoir briefve victoire.

*
* *

Quand là se fut séjourné quatre jours,
Il fit partir et marcher son armée,
Plus duyt à paine et travail qu'aux sejours,
Soigneux d'honneur à guerre et renommée.
Mieux luy plaisoit la tente ou la ramée
Que chaude chambre, et aussy le harnoys
Qu'abits pourprés, avec sa gent armée,
Comme Foyxeyns[1], Begordans, Byarnois.

*
* *

Luy et son frère de Lauthrec et le bourth
Messire Bernard de Bearn, eux troys ensemble,
Delibererent d'aller courre en Labourth
Sur Ogerot de Saint Pé, ce me semble,
Qu'on disoit qui faisoit nouvel assemble
De Labourthans; mais, quand nos gens sentirent,
D'entre eux n'y a si hardy qui ne tremble;
Poilhan cuydoint garder, mais ils mentirent.

Dy-nous, acteur, comme ils s'en garentirent.

SIXIESME CHAPPITRE OU L'ACTEUR FAIT MENCION DE LA COURSE DE LABOURTH ET DE LA PRINSE DE POILLAN.

[SOMMAIRE.

Guiche pris, le comte de Foix, avec une partie de son armée, va faire une « course » en Labourd pour détruire les bandes du capitaine Augerot de Saint-Pé. — Il parcourt le pays jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, pillant et ravageant tout, et, après avoir mis à sac les domaines particuliers d'Augerot, il vient assiéger la place forte de Pouillon, où ce dernier s'est retiré et qui est

1. Habitants du comté de Foix.

prise par une ruse de guerre. — Augerot réussit à gagner Bayonne; la ville est brûlée et rasée de fond en comble, et le comte s'en retourne en Béarn[1].]

L'Acteur.

Tantost après laditte bataille gagnée et laditte place de Guichen prise par nos gens, le cinquiesme jour prouchain ensuyvant, le susdit prince fist partir de là son ost et les feist marcher, c'est à sçavoir les uns vers Orthés en son pays de Bearn, conduysants son artillerie, les prisonniers et la pluspart du bagaige, et l'autre partie de l'ost, c'est à sçavoir ceux qu'il luy pleut eslire et choisir, il les voulut mener avecques luy à faire unne coursse sur les ennemis ou pays de Labourth, pour ce qu'il avoit entendu que un des cappitaines des Angloys, nommé Ogerot de Saint Pé, lequel estoit eschapé avecque les autres fuytifs de la

1. Ce petit épisode de la guerre de Guyenne, auquel Guillaume Leseur consacre tout un chapitre, ne nous est connu que par lui; tous les autres chroniqueurs n'en disent rien; c'est à peine si on lit dans Chartier qu'après la prise de Guiche « tout le pays autour de mer et Bayonne, ouquel pays avoit quinze ou seize places fortes, se rendit au comte de Foix. » L'*Histoire manuscrite du Béarn*, conservée à la bibliothèque municipale de Pau, parle de la prise de Hastingues et de Peyrehorade (fol. 116 v°). — Ce chapitre de Leseur est donc très précieux, puisqu'il donne des détails intéressants et absolument inconnus jusqu'à ce jour sur un épisode de la reprise de la Guyenne sur les Anglais : on ne savait guère comment tout le pays compris entre le golfe de Gascogne, Bayonne, Dax, le Béarn et la Soule, était rentré sous l'autorité française; G. Leseur nous l'apprend dans ces quelques pages. Ajoutons que son récit si neuf n'a encore été utilisé par aucun historien. — Quoique le chroniqueur ne fixe point la date des événements qu'il raconte, on peut affirmer qu'ils eurent lieu dans les premiers mois de 1450, de janvier à mai, immédiatement après la prise de Guiche.

bataille, avoit rallyé un grand nombre de gens, et encores faisoit tout son pouvoir d'assembler laqueys et autres gens de guerre pour les mettre en la place de Poillan[1], que ledit de Saint Pé avoit fort reparée et

1. Ce nom a peut-être été altéré par le copiste du manuscrit; il n'existe pas aujourd'hui de localité portant précisément le nom de Poillan. Mais nous croyons pouvoir identifier sûrement le *Poillan* de G. Leseur avec la localité actuelle de Pouillon (Landes, arr. de Dax, ch.-l. de cant.), malgré quelques difficultés que soulève cette identification. La première, c'est que Pouillon n'est point situé en Labourd, mais en Chalosse; mais il est très probable que Gaston IV, une fois le Labourd soumis, dut se porter vers le nord pour menacer Dax, dont Pouillon n'est distant que de 12 kilomètres. D'après ce que dit Leseur, la place de *Poillan* appartenait à Augerot de Saint-Pé; ce dernier avait été en effet, nous l'avons déjà dit, investi de la prévôté de Dax, dont Pouillon faisait partie. La grande difficulté, c'est que la localité actuelle de Pouillon n'occupe point exactement, — il s'en faut, — la situation topographique que Leseur semble assigner à *Poillan* : d'après lui, cette place ne serait distante de Bayonne que de trois lieues; or, la distance de Bayonne à Pouillon est évidemment bien plus considérable. Malgré tout, nous ne croyons pas que cette difficulté soit assez forte pour empêcher d'adopter l'identification que nous proposons; il s'en faut que Leseur soit exact quand il donne des chiffres, et la désinvolture dont il use à l'égard de la chronologie permet de supposer, avec quelque raison, que son exactitude dans les détails topographiques est aussi sujette à caution. Nous estimons donc qu'aucune objection sérieuse ne s'oppose à l'identification de Poillan et de Pouillon. D'ailleurs, à défaut de Pouillon, on serait embarrassé pour trouver une localité qui pût correspondre à la situation indiquée pour Poillan : il n'existe point dans toute la contrée d'endroit dont le nom présente quelque ressemblance, même lointaine, avec le nom donné par le chroniqueur. — A l'appui de notre identification, nous ajouterons enfin que Pouillon était, au xv[e] siècle, une des principales places fortes de la Chalosse; dans un document de l'année 1444, conservé à la Bibl. nat., collection Doat, vol. 217, fol. 162 r°, nous voyons mentionné plusieurs fois le « loc et fortalesse de Polhon, » ce qui concorde bien avec l'idée qu'on se

fortifiée, et laquelle place il estoit bien deliberé de garder et deffendre contre tout homme.

Ainsy le prince, pour faire saditte course, tira et choisit en la fleur de son ost environ trois cens hommes d'armes bien armés, bien montés et des bons, entre lesquels y estoint monseigneur de Lautrhec, messire Bernard de Bearn, monsieur de Nouailles, monsieur d'Aindoins, monsieur de Lescun, le sieur d'Asté, le seigneur de Bazillac, le sieur de Lavedan, le sieur de Domin, le seigneur de Ros, messire Espan du Lyon, le vicomte d'Orthe, le seigneur de Berat, le seigneur de Villa, le bourg de Villa, le seigneur de Gere, le seigneur de Meritan, le seigneur de La Garde, le seigneur de Riquault, le sieur de Saint Paul, le sieur de Dufort[1], le sieur de My[u]ssins et plusieurs autres barons, chevaliers et escuyers et bons gensdarmes, et de gens de pied environ de mille à VII^{c} arbalestriers et bons combatans, avecques quelques VII grosses collouvrines de metal. Ainsy, avecque cette bande il s'en partit et les fit marcher en unne très belle et grande ordonnance, s'en entra oudit pays de Labourth et traversa tout iceluy pays jusques à Saint-Jean-de-Lux[2], sans ce que par ceux du pays luy fust mis aucun contredit ny qu'il y eut homme qui s'i osast monstrer ne trouver sur les chemins ne mesme sur les villaiges; ainsois estoint tous fuytifs et cachés par

fait de cette place d'après le récit de Leseur; remarquons de plus que l'orthographe de *Polhon* se rapproche beaucoup de celle de *Poillan*.

1. Sans doute *Villeneuve-Durfort*, Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Fossat.

2. *Saint-Jean-de-Luz*, Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, ch.-l. de cant.

les boys et bien loing arriere main et hors de la voye par où ils pouvoint sentir ne sçavoir que nos gens povoint passer, fust d'aller ou de retour, et avoint nos gens beau prandre de leurs biens et de leurs bestiails en telle quantité que bon leur sembloit, car arme n'y avoit qui contredist ny empeschement y meist. Et gagnerent là nos laqueys à celle course plus de trois cens chiefs de gros bestail, comme bœufs, vaches, chevaulx et jumens, et de menu betail plus de six cens chiefs, et d'autres biens tant et en si grande quantité que merveilles.

Toutevoys l'adventure donna que, en faissant ladite coursse, le chemin de nos gens se trouva à passer par un vilaige dudit Ogerot de Saint Pé[1], et ouquel villaige ledit de Saint Pé avoit unne maison un peu forte et closse de fossés et des moulins à eau; et combien qu'il y eut en laditte maison ving ou trente arbalestriers, lesquels furent si fols et outrecuidés qu'il leur sembla qu'ils deffendroint bien laditte maison, touttefois nos gens, sans barguigner ne marchander, voyans leur rebellion, leur donnerent l'assault de touttes pars et les chargerent si asprement que en moins d'un quart d'heure on prist sur eulx laditte mainson d'un bel assault, et leurs passerent nos gens par dessus leurs ventres, et fust laditte maison pillée et fouragée, et tost après meit le feu dedans; et pareillement furent bruslés les molins dudit Ogerot de

1. L'itinéraire de la « course » du comte de Foix est si difficile à suivre sur les indications vagues du chroniqueur qu'il est impossible de dire quel peut être ce village, propriété d'Augerot de Saint-Pé, dont il parle ici; peut-être est-ce un des deux *Saint-Pé,* d'où ce seigneur tirait son nom.

Saint Pé, comme d'un homme traistre et rebelle au Roy son souverain seigneur.

Et, pour ce que le susdit prince fut adverty par ung des gens de laditte maison que ledit Ogerot de Saint Pé estoit à la place de Poillan, qui n'estoit qu'à unne lieue de là, et que leans il avoit bien de deux à trois cens hommes, incontinent il se delibera d'y aller pour leur donner sur corne, et meit un nombre de gens pour mener et conduire leur prinse en sureté et jusques au pays de Bearn, qui n'estoit pas qu'à six ou sept lieues de là; et, en grand diligence, avecque sa petite armée qu'il avoit illec amenée pour faire sa course, il s'en vint embuscher en un bois qui estoit bien près de la place, et envoya courir devant la place dix ou douze laqueys, bons hommes, legiers et gentils compagnons, qui vindrent près jusques devant la porte de laditte place, et firent maniere d'estre là venus pour ravir le bestail de laditte place, ne sçay quantes vaches qui paissoint illec en unne petite prayerie. Les pastres s'enfuyrent à la place et firent ung bruyt, disans qu'il y avoit dix ou douze laqueis qui emmenoint leur bestail. Et adonc ceux de laditte place saillirent incontinent pour cuider recourre[1] leur[s]dittes vaches, et chacerent nos laqueys qui s'en affuyoint pour attirer ceux de la place jusques à nostre embusche; laquelle chose ainsy fut faitte. Et, quand nos gens virent leur point, ils saillerent de nostre embusche et chargerent sur ceux de la place, dont ils estoint sallis quelques cens hommes, et encore sailloint tousjours à la fille et venoint follement et

1. Reprendre, délivrer en venant à la rescousse.

sans ordre vers le bois où ils ouyoint l'effray, ignorans et non advertis de l'embusche et de l'aguet que nos [gens] avoint mis oudit bois, lesquels les recuilloint ainsy que ils survenoynt.

Or s'estoit mis messire Bernard de Bearn avecques ungs cinquante hommes d'armes au plus hault du bois, dont il voioit saillir ceux de la place et avoit du chemin que il povoit venir jusques à la porte par pays couvert et bien chevauchant. Et, quand il veit que ceux qui estoint sallis hors estoint bien embesoignés avecques ceux de la grosse embusche, qui ne les espargnoint pas, il saillit promptement de son aguet et se vint mettre entre eulx et la place, et vint gagner la basse court de laditte place et le pont leveis, là où touttevoys ceulx qui estoint demeurés encore dedans la place et qui n'avoint pas esté les premiers armés vindrent fort puissans à deffendre laditte porte et cuyderent bien lever le pont leveis. Mais, certes, nos hommes d'armes et mesme ledit messire Bernard, qui très vaillanment s'i porta, le leur sceurent bien debatre; et y eut là de belles et grandes armes faites, car nos gens et ceulx de la place combatoint main à main, et y estoit venu le cappitaine, lequel, avecque ses gens, se deffendoint (*sic*) bien vaillament.

Touttefois, monsieur le prince et monsieur de Lauthrec, qui bien tost se sceurent despescher de la bande des premiers qui estoint saillis hors, quand ils les eurent tous illec tués et occis, ils accoururent à la porte où messire Bernard et nos gens combatoynt, et renforcerent l'assault sur ceulx de la place, et tellement chargerent sur eux à pointes de lance et grands coups de haches que ils rebouterent les Angloys et

leur firent guerpir et habandonner tout le pont. Et, ainsy que les Angloys se cuidoint retraire en leur place, nos gens leur furent si près à leurs espaulles que ils entrerent pesle mesle avecque eux, et par ce pont fut la place prinse de bel assault, et furent illec presque tous mors et prins ceux de laditte place. Touttevoys, le cappitaine Ogerot de Saint Pé, qui s'estoit retiré des premiers, fit tant qu'il saillit sans estre veu du hault du mur ou fossés, du fossé se tira jusques au boys et par petits chemins et voyes umbraigeuses fit tant qu'il se sauva et gagna la ville de Baionne qui n'estoit qu'à trois lieues de sa place, laquelle il perdit avecque ses gens et tous ses biens estans en laditte place.

Ainsy doncques, laditte place prinse, nos gens prindrent et ravirent tous les biens qu'ils trouverent en icelle place, où ils conquesterent assés or, argent et de bonnes bagues largement, tant dudit Ogerot, qui avoit leans le plus de sa chevance, que aussy de plusieurs du pays, qui leans avoint retiré leurs biens, presumans que là ils estoint en seureté pour ce que la place estoit forteresse de guerre en frontiere forte et vigilamment gardée; dont touttevoys ils se trouverent deceus de leur entente. Et, laditte place vuidée et fouragée des biens que on povoit emporter, mondit seigneur le prince y fist mettre le feu, et fut laditte place bruslée et de tous points desruye et desemp[ar]ée. Et, ce fait, il s'en retourna joyeusement en son pays avecques son armée, que, laditte course [faite], en apporterent grand gaing et prouffit qu'ils peurent multiplier avecque l'autre gaing que la semaine prece-

dente ils avoint fait à la journée et prinse de Guichen, comme avés ouy, sur les Angloys[1].

Et c'est ce que l'acteur avoit proposé vous dire en ce present et VI[e] chapittre.

1. La campagne dut être achevée dès le commencement du mois de mai; car, le 18 mai, Gaston IV se trouvait à Belsunce (Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Labastide-Clairence, comm. d'Ayherre), où se rendit une délégation d'habitants du Labourd pour offrir la soumission du pays. Le 18 mai, des conventions furent signées pour la réduction du Labourd à l'obédience du roi de France (Arch. des Basses-Pyrénées, E 353; Bibl. nat., collection Du Chesne, vol. 98, p. 372). Tous les habitants du pays durent prêter entre les mains du comte de Foix le serment de fidélité, à l'exception de ceux d'Ustaritz et de Hasparren qui obtinrent un délai jusqu'à Pâques suivant. Le comte promit d'informer le roi de Castille de la soumission du Labourd au roi de France et de le prier de ne plus inquiéter les habitants; il fut permis à ceux-ci de tirer des vivres du Béarn, à condition de n'en point faire profiter les Anglais. Les seigneurs de Gramont et de Luxe durent être priés de ne point porter dommage aux habitants du pays, qui, de leur côté, s'engagèrent à rester neutres dans la querelle de ces deux maisons. Enfin ceux-ci promirent de payer au comte de Foix 2,000 écus qu'ils lui devaient et à donner des otages pour garantir ce paiement. On voit que, tout en parlant au nom du roi de France, le comte ne négligeait pas ses propres intérêts.

La campagne de Labourd ne fut pas du goût des Bayonnais, qui, voyant un seigneur navarrais, le seigneur de Luxe, se joindre au comte de Foix, s'en plaignirent au prince de Viane Don Carlos, gouverneur de Navarre, qui s'en émut (Arch. de la Chambre des comptes de Navarre, collection des *Papeles sueltos*, legajo 23, carpeta 17).

Sixiesme[1] *insidence de bonne Memoire sur le recueil du prince au retour de sa victoire par ses subgets, venant au VII chapitre, où l'acteur parle du II siege de la cité de Dacx.*

Bonne Memoire à l'acteur.

Ces choses faites, nostre prince honnouré
En Bearn s'en vint avecque sa noblesse,
Triumphateur, d'honneur tout decoré,
Où receu fut en grand joye, en humblesse
De ses subgets tous remplis de leesse,
Voyants leur prince d'Angloys maistre et vainqueur,
Gracians Dieu, chacun s'en esleesse,
Foix et *Bearn* cryoint du bon du cœur.

***

Danses par villes, grands feux par les carrefours,
Les tables mises, vin, pippes deffonsées,
Tartes volloint et pastés à plains fours,
Menesterles bruyoint testes dressées,
Tabourins, harpes, touttes joyes redressées,
Veyssies en gloire à la venue du comte,
Touttes viandes estoint là dispersées,
Quoy qu'il coutat, arme n'en tenoit compte.

***

A Orthés vout un petit sejourner,
Non pour son ayse, mais pour ceux de son ost;
Puis prœpara son cas pour retourner
Assieger Dacx, aux Anglois veut que on le host.
Dedans huit jours propousa ou plus tost
Les venir veoir. Jacques Cueur là survint,
Du Roy transmis, son argentier dispost,
Pour le fait d'Acx o grand finance y vint.

1. C'est une erreur, il faudrait : *septiesme*. La précédente « Insidence » est déjà la sixième, et celle qui vient en tête du chapitre suivant est bien numérotée la huitième.

Septiesme chapitre, ou l'acteur parle de la joyeuse reception que les citadins, bourgeois et subgets de nostredit prince luy feirent a son retour de Guichen et de Labourth, et aussy parle du siege d'Acx et de la derniere prinse de laditte cité.

[Sommaire.

Préparatifs faits par les bourgeois d'Orthez pour recevoir dignement leur seigneur à son retour de la campagne de Guiche et de Labourd. — Entrée solennelle du comte dans sa capitale. — Arrivée à Orthez de l'argentier du roi de France Jacques Cœur, venant de la part de Charles VII prier le comte de Foix d'aller assiéger Dax, de nouveau rebelle à son autorité. — Le comte part d'Orthez et, arrivé devant Dax, commence les travaux du siège. — Son armée ne pouvant bloquer toute la ville et les assiégés recevant des secours par la rivière de l'Adour, le comte fait garder la rivière et saisir tous les bateaux venant de Bayonne. — Les Dacquois, ainsi abandonnés à eux-mêmes et se voyant exposés à un dernier assaut, finissent au bout de six semaines par se rendre, après avoir obtenu la vie sauve. — Entrée du comte dans la ville. — Retour de Gaston à Orthez et de Jacques Cœur auprès du roi de France.]

L'Acteur.

Ce gentil prince doncque, après sa beneurée et prosperée fortune de laditte bataille des Angloys par luy victorieusement vaincue, Guichen pris et reduyt, saditte course de Labourth honnourablement faite et laditte place de Poillan prise d'assault et autres exploits deument faits et paracomplis, il se delibera venir et faire une retraite en son pays, non pas pour illec sercher le repos de sa très noble personne ne ses ayses, mais pour aucunement refraischir et sejourner ses nobles barons, chevaliers et escuyers, ses gens d'armes et

gens de son ost, et aussy pour redresser, remonter et fornir de nouvel son artillerie tant de poudre que de pierres, manteaulx, afuts et autres choses à ce pertenens et necessaires, dont du tout il se disposa pourvoir en sa ville d'Orthès[1].

1. Nous avons déjà dit que la campagne de Labourd était terminée au mois de mai 1450; c'est sans doute immédiatement après qu'eut lieu cette triomphale entrée dans Orthez, que raconte Leseur au début de ce chapitre. Gaston IV paraît avoir résidé en Béarn pendant la seconde moitié de l'année 1450; nous constatons sa présence à Lescar le 28 août (Bibl. nat., f. lat., ms. 6024, fol. 80 v°). Pendant ces quelques mois, il eut avec le roi de Castille des démêlés dont son biographe ne dit mot, mais qui sont d'une grande importance pour la politique du comte de Foix en Espagne. Il est intéressant de les résumer ici, car ils se rapportent à des événements dont nous avons déjà eu occasion de parler.

On se souvient de l'alliance conclue devant Mauléon en 1449 entre Gaston IV et son beau-père Jean II, roi de Navarre; elle était surtout dirigée contre le prince de Viane, Don Carlos, que Jean II était résolu à dépouiller de toute autorité en Navarre; il y réussit, et Don Carlos se réfugia en Guipuzcoa, se mettant ainsi ouvertement sous la protection du roi de Castille, ennemi juré de Jean II, qui se disposa alors à envahir la Navarre. A ce moment le comte de Foix crut bon d'intervenir, non point en son propre nom, mais sous couvert de son titre de lieutenant du roi de France. On se souvient qu'au mois de mai de cette année 1450 il avait signé une convention avec les habitants du Labourd et leur avait promis d'écrire au roi de Castille pour qu'il n'eût plus à les inquiéter comme alliés de l'Angleterre. Le 28 août, Gaston IV envoya donc au roi de Castille son écuyer Arnaud de La Salle (ms. lat. déjà cité); il demandait l'expulsion du Guipuzcoa des conseillers du prince de Viane, Louis et Jean de Beaumont; ces deux seigneurs étaient les alliés des Anglais, les ennemis du roi de France, et avaient combattu de toutes leurs forces dans les campagnes de Soule et de Labourd contre le comte de Foix, lieutenant de Charles VII; de plus, du Guipuzcoa, où ils étaient réfugiés avec le prince de Viane, ils tentaient de soulever de nouveau le Labourd contre l'autorité française; il fallait donc que le roi de Castille, allié séculaire de la France, les traitât en ennemis, sinon le comte

Et quand ses bourgeois, marchands et habitans de laditte ville sentirent sa venue, de ce tous consolés, resjouys et reconfortés, se voulurent preparer de le bien recueillir et honestement recevoir à son entrée, comme il estoit bien chose requise et decente, et que à tel prince estoit bien afferant et loisible : à ce meus tant par l'extremité et ferveur de la grand et loyalle amour et reverence que à luy ils avoint et portoint, que aussy par sa meritée valeur et digne deserte[1] et recordacion et resjouissance de sa triumphale, leable et recommendable victoire, par luy de nouvel vailla-

de Foix se verrait obligé d'entrer avec une armée en Navarre « pour resister à la malice desdits sire Loys et sire Jehan. »

En semblant vouloir ne sauvegarder que les intérêts du roi de France, Gaston ne servait en réalité que les siens; il voulait amener le roi de Castille à se déclarer contre le prince de Viane, seul obstacle qui empêchât Jean II de Navarre de proclamer le comte de Foix héritier de son royaume. Mais le roi de Castille ne fut pas dupe : il consentit à vivre en paix avec les habitants du Labourd (ms. lat. 6024, fol. 81 v°), mais il établit son droit d'être le défenseur du prince de Viane contre son père. Il agit en même temps auprès de Charles VII, se le rendit favorable en approuvant le 12 septembre 1450 la rupture entre la France et l'Angleterre (Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII,* t. V, p. 289-91), et réussit à faire infliger par le roi de France un désaveu à son lieutenant le comte de Foix : il fut interdit à Gaston, ainsi qu'à tous les autres vassaux de la couronne, d'assister le roi de Navarre dans sa lutte contre le roi de Castille. C'était un grave échec pour le comte; il était manifestement prouvé qu'il s'était indûment autorisé de son titre de lieutenant de Charles VII pour servir ses vues personnelles et essayer d'intimider le roi de Castille. Gaston, soucieux avant tout de conserver la faveur de Charles VII, s'abstint donc de toute action en Navarre et attendit une occasion plus favorable. Il s'attacha à bien servir son suzerain dans la campagne de Guyenne qui allait s'ouvrir afin de dissiper ses préventions et de se créer des droits à sa reconnaissance.

1. Ce mot signifie : *mérite.*

ment et chevalereusement obtenue sur ses ennemis les Angloys; dont entr' eulx ses eureux subgets se voyoint leurs ceurs exultés et promeus à gloire de hault los et reconsolidés en souveraine liesse, qui de l'heur et felicité de leurdit seigneur et prince en eux redomdoit. Et ainsy, pour eux mettre en devoir de tout possible exibition d'onneur, de loange et de retribucion de grace, firent à la venue et entrée de leurdit prince très bien honestement parer et tendre leurs rues, grands feux en signe de joye par tous leurs carrefours, pippes de vin illecques deffoncées, tables misses, chargées de diverses viandes à tous venans, plusieurs dances, gieux et esbats à touttes manieres de menestreles, d'instruments, gens richement habillés à diverses livrées, en Morisques et autrement; et, en effet, ils firent là tout leur pouvoir de donner et faire à leurdit prince et à sa très noble compagnie touttes les plaisances, reverences et honneurs dont ils se peurent adviser, et le sceurent très bien faire.

Nostredit prince aussy de sa part, adverty de leurs preparatifs, voulut bien faire pompeusement et advenament son entrée, comme à l'estat de sa haulte magnificence apartenoit, non mye pour vaine gloire ne pour supersticieuse presumption, mais pour satisfaire à la ponderosité de son très noble estat, y voulut bien user de seignourialle gravité et y tenir train et contenance de prince. Et à l'entrée de laditte ville feit chevaucher devant luy cent hommes d'armes fort bien montés, dont les aucuns portoynt riches houssures, et leurs paiges après eux portans les lances d'armes, très bien en point et honnestement habillés à diverses livrées; et devant tous eux venoit monsieur de Lau-

threc, ayant devant luy ses trompetes, monté sur un grand, bel et puissant coursier, couvert et houssé d'une très belle et riche housseure de veloux cramoisy, ses trois pages après luy vestus de mesme, montés sur trois autres beaux coursiers; et les tous ensemble portoint sur leurs salades et bicoquets vers chappeaux de branches de lorier en signe de triumphe et de victoire. Après ces cent hommes d'armes venoit nostre gentil, vaillant et victorieux prince Gaston, ayant devant luy quatre heraulx parés de leurs cotes d'armes, quatre grosses tromppetes et quatre clerons parés de houppes et riches bannieres au[x] très nobles armes de Foix et de Bearn, qui tous ensemble sonnoint si haultement et si bruament que toutte la ville en resonnoit [et] retentyssoit. Et, petite distance après, marchoit nostredit prince, très richement armé de tout son harnoys, salade en teste[1], portant le chapeau le lorier[2] comme les autres et un très riche plumail garny d'or; et estoit monté sur un très bel et puissant coursier qui sembloit estre puyllois ou secillean, couvert d'unes très belles et riches bardes sous unne housseure de veloux blanc brochée d'or et semée d'orphavreriee d'or, à grosses poire[s] d'or campansées[3]. Et après luy avoit six paiges très beaulx et fort honnestes sur six coursiers, lesquels paiges estoint vestus et housés de mesme la housseure de nostredit prince, duquel la monstre et representacion estoit indisiblement agreable et plai-

1. La salade était un casque pointu à couvre-nuque, auquel on adaptait une visière mobile (Cf. Quicherat, *Histoire du costume en France,* p. 268).

2. Il vaudrait mieux : *le chapeau de lorier*.

3. C'est-à-dire : *ornées de clochettes*.

sante aux yeux de ses beneurés subgets et de tous ceux qui le voyoint. Car, pour le premier, il estoit grand homme, hault et droit, fendu de bras et de jambes, il avoit seure main, bon esperon, et si estoit bon et asseuré chevaucheur et le plus beau gendarme que on sceut voir et regarder; et, soubs sa très riche salade, monstroit un très bel, plaisant, jeune et froys visage, joyeux et tout amoureux, à ungs beaux yeux voers[1] et rians, ung regard fier et eveillé, un sourris voultis, ung hault et large front blanc et luysant soubs son beau chief, un nés droit et aligné, unes joes vermeilles et sa face d'un teint si bien composé que certes, à veoir sa très belle figure amesurement proportionnée, tout œil humain se delectoit, et le povoit-on bien juger assouvy de touttes les beautés que on sçauroit ne pouroit souhaiter en homme parfait et tant acomply[2].

Après luy venoint messire Bernard de Bearn et le sieur de Noailles, montés sur coursiers richement houssés et ung grand nombre de barons, chevaliers et escuyers bien armés, richement montés, et bardés et houssés à qui mieux mieux; et povoint estre environ IIc hommes d'armes après nostredit prince, tous

1. *Vairs,* c'est-à-dire : *nuancés, variés.*

2. Guillaume Leseur aime à revenir souvent sur le portrait physique de son maître; mais c'est le plus complet et le plus détaillé qu'il nous donne ici. — Il nous reste de Gaston IV un portrait qu'on peut rapprocher de cette description de Leseur; il nous a été conservé par Montfaucon dans ses *Monumens de la monarchie françoise* (Paris, 1731, in-fol., t. III, p. 278, pl. LVIII), d'après une miniature d'un manuscrit de Berry. Gaston est représenté en armes, à cheval, l'écu au bras et sur l'écu les armes de Foix et de Béarn (d'or à trois pals de gueules, écartelé d'or à deux vaches également de gueules).

gens d'eslite, richement et pompeusement armés et montés et de tout si bien arroyés qu'il ne leur falloit boucle ne hardilhon. Ainsy triumphantement fist là nostredit prince sa joyeuse et très honnourable entrée, à grand bruyt de trompetes, son de menesterles et de tous plaisans instrumens, et à hauls cris en grand tumulte de ses bons et loyaulx subgets, qui, observans leurs loables et amables coustumes, le menerent jusques à son chasteau[1], cryans à hautes voix : *Foix et Bearn! Foix et Bearn!*

Et à cette belle entrée veoir print grand plaisir Jacques Cueur, argentier de France, qui ce jour mesme estoit arrivé à Orthès, envoyé de par le Roy devers nostredit prince[2], qui, à grand honneur et joye, le receut et le fit loger sa personne pour honneur du Roy avecque luy dans son chasteau d'Orthés, où il le festoya et honoura grandement. Car ledit Jacques Cueur

1. Le château de Moncade, séjour de prédilection des comtes de Foix du xiv[e] siècle et aussi de ceux du xv[e]. Quoique sous Gaston IV plusieurs villes de Béarn, Pau notamment, aient vu grandir leur importance, Orthez n'en resta pas moins la capitale incontestée de la vicomté. C'est à Orthez que de préférence se tenaient les sessions de la Cour Majour et des États de Béarn. Gaston IV y résidait très souvent, à cause de la proximité de la ville avec ses domaines situés au nord du gave de Pau et de l'Adour et avec les possessions anglaises; de là il pouvait mieux s'acquitter de ses fonctions de lieutenant du roi en Guyenne et Gascogne. — La ville d'Orthez et ses habitants lui durent, grâce à ces séjours fréquents, de nombreux privilèges (voir notamment, aux Archives communales d'Orthez, le cartulaire coté AA[1], dit *le Martinet*, fol. 45 v° et 49 r°).

2. Ce voyage de Jacques Cœur en Béarn n'est, croyons-nous, connu que par le récit de Leseur; il n'est pas de document ni de chronique contemporaine qui en fasse mention (Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 47, note).

estoit homme saige, bien entendu et qui valloit beaucoup, et lequel avec ce avoit unne grand et singuliere amour et affection à mondit sieur le prince[1].

Et jasoit ce que, grand piece paravant la venue dudit Jacques Cueur, mondit sieur le prince eut proposé et se feust deliberé d'aler mettre le siege devant la cité de Dacx, quand il eut esté sur ce bien adverty du vouloir du Roy par ledit Jacques Cueur, qui expressement pour laditte matiere avoit esté envoyé[2], il eut encor plus grand desir que devant d'executer laditte entreprise, et manda de touttes pars son armée estre ensemble et sur champs au xvi[e] jour du mois qui estoit en may, dont desjà en estoint escheus les huict jours premiers. Et, en attendent ledit terme, ledit sieur prince fit faire provisions de pouldres et de pierres

1. Gaston IV, comme tous les grands seigneurs de la cour de Charles VII, était le débiteur du célèbre argentier. Nous avons mention d'une dette de 2,985 écus qui ne fut jamais payée (Bibl. nat., ms. fr. 4420, fol. 189 r°; cf. Clément, *Charles VII et Jacques Cœur*. Paris, 1866, in-8°, Appendice, pièce n° 12). Pour une autre dette de Gaston, datant de 1443, voir Beaucourt (*op. cit.*, t. V, p. 99, note 4).

2. Le roi attachait une grande importance aux opérations sur Dax. On trouve dans le deuxième compte de Mathieu Beauvarlet la mention suivante : « Nicolas de Vallehau, dit le Prieur, chevaucheur de l'escurie, xx l. t. pour son voyage de la Guerche en Touraine devers mess. les comtes d'Armagnac, de Foix et d'Albret, mess. d'Orval, Poton, mess. Jehan d'Erlon, chevalier, mess. Martin Garcia, Robin Petitlo, Lespinasse, Helion le Groin et autres capitaines et chiefs de guerre estans au pays de Guyenne, leur porter lettres du Roy touchant le siège qu'on avoit entrepris mettre devant Acqs. » (Bibl. nat., Cabinet des titres, 685, fol. 145 v°.) Et encore, dans le même compte : « Raoulin Regnaut, escuier, IIII[xx]II l. t. x s. pour avoir esté de Tours en avril devers le conte de Foix touchant le fait de la guerre de Guyenne. » (*Ibid.*, fol. 145 r°.)

pour son artillerie, fit faire manteaulx à bombardes, taudeis, afusts, pavoys à potence, charetes[1], pics, palles, trenches, piés d'ahurée et touttes autres choses pertinentes et requises pour sequelle de siege ; feit aussy faire provision de grande quantité de charroys, de farines, avoynes, bœufs, moutons, larts et touttes espèces de vivres pour la fourniture de son ost, et tellement y diligenta que, ledit xve jour dudit mois de may escheu, il eut tout son fait prest, tant son artillerie que ses vivres, et aussy toutte son armée audit Orthés et aux environs[2].

1. Peut-être faut-il corriger : *chevretes.*

2. Poursuivant son erreur chronologique, Guillaume Leseur place le siège de Dax comme ayant eu lieu avant 1444 et ayant suivi immédiatement la « course » de Labourd. Il y a ici double inexactitude : d'abord ce siège de Dax fait partie de la campagne de Guyenne de 1451, que Leseur raconte dans un chapitre suivant (chap. xiv), et le récit aurait dû en être intercalé dans ce chapitre juste avant la reddition de Bordeaux et le siège de Bayonne. De plus, entre la « course » de Labourd, terminée en mai 1450, et le siège de Dax, entrepris en mai 1451, il y a toute une année. Ce n'est pas à dire qu'avant ce siège il n'y eût pas eu d'autres opérations militaires; les hostilités commencèrent dès 1450, ainsi que nous aurons occasion de le dire à propos du chapitre xiv. Il était simplement important de faire remarquer que le siège de Dax que raconte ici Leseur ne fut pas un fait d'armes isolé comme il semble le dire, mais qu'il ne constitue qu'un épisode de toute une campagne poursuivie sur divers points.

Dès le mois de février 1451, Gaston IV se préparait à entreprendre le siège de Dax : nous le voyons à cette époque demander une aide aux États de Foix (Archives de l'Ariège, *Inventaire des archives de la tour de Foix en 1760,* t. I, fol. 17 r°), et ce ne fut pas sans peine qu'il l'obtint. Le 2 avril, il reçut de Charles VII des harnais et des brigandines (*Supplément aux preuves de Mathieu d'Escouchy,* par M. de Beaucourt, p. 29). Enfin, s'il faut en croire Olhagaray (*Histoire des comptes de Foix,* p. 358), Gaston aurait encore été à Foix le 15 mai; cet auteur publie une lettre du prince ordonnant la levée d'un impôt dans le comté de Foix sous peine

Le XVIe jour dudit mois de may, ung lundy matin[1], mondit sieur le prince se partyt de sa ville d'Orthés, avecque luy monsieur de Lauthrec, messire Bernard de Bearn, ledit Jacques Cueur, monsieur de Noailles, monsieur d'Aindoins, monsieur d'Asté, monsieur de Bazillac, monsieur de Lescun, le sieur de Domin et plusieurs barons, chevaliers et escuyers, et s'en vint trouver son ost à unne lieue dudit Orthés. Et alors il fit marcher ses batailles en ung très bel ordre, et ordonna que messire Bernard de Bearn auroit l'advent garde, auquel il bailla deux cens hommes d'armes et environ mille et cinq cens arbalestriers et pavoisiers pour marcher et faire espaulle après les gens de cheval; et feist marcher après ledit advent garde la menue artillerie et le plus legier bagaige. Et assés petite distance après marchoit ledit sieur prince en sa grosse et fiere bataille, en unne très bel et grant ordonnance, où il povoit avoir de trois à quatre cens hommes d'armes bien armés et bien à cheval, et de six à sept mille arbalestriers et pavoisiers; et après laditte bataille marchoit à leur queue toutte l'artillerie, les vivres et tout le gros bagaige, soubs la conduyte de l'arriere garde, où ils estoint environ cent cinquante lances et mille arbalestriers et pavoisiers[2].

d'emprisonnement. A ce compte, la date du 15 mai, que donne Leseur pour le départ de l'expédition, serait un peu prématurée : si Gaston était encore à Foix le 15 mai, il ne put arriver devant Dax qu'à l'extrême fin de ce mois.

1. C'est la première date très précise que Leseur nous fournit; mais remarquons qu'il ne donne pas de date d'année. Quant à celle du mois, elle est exacte ou à peu près; le 16 mai de l'année 1451 tombait un dimanche et non un lundi. Chartier et Berry donnent aussi la date du mois de mai.

2. Les chiffres donnés par Leseur pour l'effectif de l'armée du

En cette maniere marcha l'ost dudit sieur prince, si qu'ils parvindrent à unne petite lieue de la cité de Dacx, et là prindrent champ et furent les quartiers departis par le mareschal des logeys, et se logea chacun en son quartier, au mieulx qu'il peut, jusques au lendemain; et fist ledit sieur prince faire bon et fort guet tout du long de cette nuit. Le jour venu, sur l'aube, ledit sieur prince feit partir et desloger son ost pour tirer en avant et feit marcher son advent garde, sa bataille, son bagaige et artillerie, et puis son arriere garde en l'ordre qu'ils avoint marché le jour d'avant, reservé qu'il ordonna que de l'advent garde le sieur de

comte de Foix sont très certainement exagérés et diffèrent sensiblement de ceux de Berry (dans Godefroy, p. 460-61) et de Chartier (t. II, p. 265), qui donne d'ailleurs du siège de Dax un récit assez différent de celui de notre chroniqueur. D'après Chartier, « le seigneur d'Albret avec les seigneurs de Tartas et d'Orval ses fils, lesquels avoient en leur compaignie trois cents lances et deux mille arbalestriers, vinrent mectre le siège devant la ville d'Arques, du costé de devers Bourdeaux au bout du pont de la riviere de la Doue; et environ dix ou douze jours après que ledit siege y fut mis, vint aussi le comte de Foix, et avec luy le viconte de Lautrec, son frere legitime, messire Bernard de Berne, son frere naturel illegitime, les barons de Navailles, de Lourdin, de Ros et de Coarase, messire Martin Gracis, cappitaine des Espaignolz, Robin Petillot ou Petit-Loup, cappitaine des Escossois, et plusieurs autres seigneurs, escuyers et gens de guerre jusques au nombre de cinq cents lances et les archiers et deux mille arbalestriers, lesquels misdrent semblablement le siege devant la mesme ville, du costé de devers la Navarre et de Bieurre. » Guillaume Leseur semble croire que le comte de Foix entreprit seul le siège de Dax; il ne parle pas de la présence à ce siège du sire d'Albret et de ses fils, que mentionnent Berry et Chartier; il est bien certain en effet que ce ne fut pas avec ses seules forces que Gaston IV assiégea et prit Dax; le sire d'Albret partagea avec lui la direction des opérations (voir plus haut, p. 113, note 2).

Berat, le sieur de Bazillac, le sieur de Riquault et autres, jusques au nombre de XL hommes d'armes bien montés, s'en iroint davant en maniere de coureurs pour descouvrir le pays jusques au[x] barrieres de la ville de Dax et ausquels fut ordonné que, se cas estoit qu'ils trouvassent sur champ gens trop puissans pour eux, que tout bellement ils se retirassent à l'advent garde qui marchoit après eux.

Ainsy prindrent nosdits coureurs les lances sur les cuisses jusques aux barrieres de laditte ville de Dacx devant que la porte fut ouverte, et n'y trouverent à qui parler. Mais, le jour esclaircy, nos gens s'estoint embuschés derriere un petit tertre, si qu'ils ne povoint pas bien estre veus de dessus leurs murailles, et, quand ceux de la ville eussent ouvertes leurs portes, il en saillit de tous desarmés ne sçay quans dehors, lesquels, quand ils aperceurent ceux de l'embusche, furent tous effrayés et s'en cuyderent fuyr et gagner la porte. Mais ils n'y peurent pas tous venir et furent prins cinq ou six hommes. Ceulx qui purent gagner la porte de bonne heure baiserent la herce et leverent le pont levys en criant : Alarme! Alors fut toutte la ville esmeue, tant les Angloys que les habitans sonnerent leur toquesaint et furent tantost tous en armes sur leurs murailles et se doubterent bien que le siege leur venoit; car dejà le jour devant avoint senty la venue de nos gens. Et tantost après survindrent nos gens de l'advent garde à bannieres et estendars desployés, et se mistrent en belle bataille sur le hault des vignes à un bon trait de canon de la ville. Et jasoit que nos gens coureurs eussent grand piece attendu pour veoir se ceulx de la ville feroint point quelque saillie

sur eux, ils y musserent pour neant[1]; car ceulx de la ville avoint autrefois esté chastiés et batus à semblab[l]e feste; par quoy ils craignoint le fillé[2] et ne s'y osoint plus aventurer ne aussy peu eux tenir en leur boulevert, où l'autre fois on les avoit festoyés[3]; ainssoys l'abandonnerent, et y peurent venir nos gens, ainsy que bon leur sembla, sans dangier, fors de l'artillerie; mais ceux de la ville l'avoint rompu, en maniere que on n'y pouvoit pas seurement demourer pour le trait qui venoit de laditte ville.

Nos batailles arrivées et l'artillerie et tous nos bagaiges, monsieur le prince et ses cappitaines adviserent à prandre champ au plus près de la ville que faire se peut; et, les quartiers departis, chacun se logea, et assorta l'en la menue artillerie pour commencer à tirer contre la ville, en attendent que la grosse artillerie seroit assise et affustée, en quoy on besogna en unne très grande et extreme diligence. La nuit venue ordonna mondit seigneur le prince et les cappitaines au fait du guet et de leurs escoutes, et mistrent tant devers la ville que aussy au[x] champs sur les venues, guet, escoutes, tant de gens de cheval que de gens de pié, ainsy qu'il est accoustumé de faire en tel cas, et fut le mot du guet pour celle nuyt : *Nostre-Dame-Saint-Jacques*.

Le guet ordonné, mis et assis, nostre prince fit venir force de pionniers et de maneuvres, ausquels, tout du long de la nuyt, il fit faire approuches larges et parfons fossés et trenchées, fist aussy asseoir sa

1. C'est-à-dire : *ils y perdirent leur temps.*
2. Le piège.
3. Voir plus haut, chap. II, p. 9-10.

grosse artillerie, y mettre les aculs et manteaulx, et y fut tellement diligenté que laditte artillerie fut preste à tyrer au point du jour ; et pareillement mondit sieur le prince feit ses taudeys à force de clayes et de fagots comblés de terre, en manierre d'une large butte, pour tauder ceux du guet contre l'artillerie de la ville ; et furent les trenchés tellement advancés que on povoit le lendemain venir seurement et à couvert de l'un quartier du siege en l'autre, et pareillement povoit-on venir par lesdites approuches à l'artillerie et jusque près de leurs fossés. Et tousjours jour et nuyt lesdit[s] pionniers y besoignoint ; et d'autre costé les gens d'armes, arbalestriers et autres gens de l'ost en peu de temps eurent fait leurs logeis, les ungs en terre, les aultres en loges de boys, et les autres dresserent tentes et pavillons, tellement que chaicun fut bien logé, seurement et hors de dangier. Si approucherent-ils touttevoys leurs logeys au plus près du fossé des murailles de ceux de la ville que faire le peurent ; et, les logeis faits, nos gens feirent belles et parfondes mynes jusques à percer le fossé et venir jusques à la muraille de la ville ; et, d'autre part, on faisoit tyrer la grosse artillerie assiduement jour et nuyt, qui dedans briefs jours eut fait unne grande et belle baterye, si que les deffences des tours sur la partie de devers le siege et grand partie des avant murs furent abatus et rués par terre ; et y fist nostreditte artillerie de grandes et lourdes breches, sur lesquelles on tenoit guet ; et y faisoit l'en tyrer de grosses coulevrines, tellement que, quand ils cuydoint faire taudeys ou autrement les reparer, nos couleuvrines y tuoint et blessoint souvent de leurs gens et les ruoint

et renversoint, eux et leurs taudeys, par terre, les ungs morts et les autres griefvement blessés et navrés, et tellement que bien à tard s'y osoint-ils plus presenter ne monstrer.

Or, est il vroy que, parce que nos gens n'estoint pas là en nombre ne puissance suffisans pour de tous points enclorre et enseindre la ville, ils ne tenoint laditte ville assiegée que d'un costé; et ainsy de l'autre part ils avoint la riviere de l'Adou, laquelle porte vaisseaulx et par laquelle ils estoint journellement securus, refreschis de gens et avitaillés de vivres, laquelle chose les entretenoit fort et leur estoit un grand ayde, secours et aventaige, et à nos gens eut esté à la longue un grand reculement et eloignement de leur conqueste, se par eux n'y eut esté pourveu par quelque voye. Eulx de ce bien assavantés et advertis, monsieur le prince fit tenir ung bon et fort guet à un pas estroit de la riviere, et eut des bateaulx tous prests, bien esquipés et garnis de bons guindarmes, d'arbalestres et d'artillerie; et comme ceux de Bayonne, de ce non advertis, y cuydassent venir sans trouver empeschement, ainsy qu'ils avoint accoustumé, et pour ce faire y fussent venus six bateaux chargés de gens et de vivres, nos gens saillirent de leur aguet avecques leurs bateaux, vindrent joindre aux Anglois et Bayonnois. et chargerent si asprement sur eux qu'ils en peu d'heure les desconfirent, tuerent et occirent, si qu'il n'en eschappa, sinon ceulx qui se jetterent dedans l'eau, qui, à noer et traverser l'eau, à bien grand peine eschapperent et s'en retournerent fuytifs à Bayonne, porteurs des mauvaises nouvelles des aultres leurs compagnons; dont ceux de Bayonne furent si espaourys

et effrayés que oncques depuis ils n'y oserent plus aller ny frequenter moins que au feu[1].

Et en cette maniere fut depuis le pas gardé par nos gens, si que ceulx de la ville d'Acx ne pov[oi]ent plus avoir aucun ayde ne secours de gens ne de vivre; laquelle chose très fort les espoventa et esbahyt. Ce neantmoins ils se tindrent bien par l'espace d'un mois ou de six semaines sans plus lamenter ne faire aucun semblent d'eulx vouloir rendre[2]. Et touttefois nostre artillerie besognoit, abatoit et empiroit fort leurs murailles; nos gens d'aultre costé avoint tellement avancé les mines que on povoit venir au travers du fossé et jusques oultre les murailles, qu'il ne restoit plus qu'à crever lesdittes mynes. Par quoy ceulx de la ville, voyant que nos gens avoint leurs eschelemens tous prests et infiny nombre de fagots pour combler leurs fossés et que leur muraille estoit en plusieurs lieux tellement batue que par diverses breches ils estoint prenables d'assault, leur meschance par eux considerée, et mesment que leurs vivres estoint fort acourcis, prevoyans d'aultre costé plusieurs dangiers où ils se voyoint en perils de mort, furent meus de parlamenter et demanderent composicion et appoin-

1. Cet épisode du siège de Dax ne se trouve raconté que par Leseur; d'ailleurs les autres chroniqueurs donnent fort peu de détails sur ce siège : « Lequel siege fut vaillemment tenu, dit Chartier (*loc. cit.*), et s'y passerent plusieurs beaulx faicts d'armes. » Berry est encore plus bref. Leseur est donc à peu près l'unique source où l'on puisse puiser des détails sur cet événement militaire.

2. Ce délai d'un mois ou six semaines est exact; Dax se rendit à la fin de juin, et, si le comte de Foix n'arriva devant la ville qu'à l'extrême fin du mois de mai, le sire d'Albret, d'après ce que dit Chartier, l'y avait précédé d'une douzaine de jours.

tement. Et, combien qu'ils demandassent leurs biens et leurs bagues saufves, l'article leur fut oultrement refusé, et après tous delais ils furent contraints d'eux rendre, leurs biens perdus et confisqués, leurs vies saufves seullement, et à leur en aller, ung baston blanc en la main[1], et les biens de ceux de la ville à la

1. Ceci est fort exagéré et même tout à fait inexact : Dax obtint les mêmes conditions que Bordeaux, et elles furent très avantageuses (Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII,* t. V, p. 50). D'ailleurs, d'une manière générale, le récit de Leseur est ici peu conforme à la vérité; notre chroniqueur ne mentionne pas du tout les négociations qui précédèrent la reddition de Dax et où le captal de Buch, Gaston de Foix, oncle de Gaston IV, joua le principal rôle (Cf. Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 337-39; Jean Chartier, t. II, p. 277-279; Beaucourt, *op. cit.,* t. V, p. 48-49; Ribadieu, *Histoire de la conquête de la Guyenne,* p. 219-221). La reddition de Dax ne fut qu'une conséquence de celle de Bordeaux. Le captal de Buch, l'un des plus anciens et des plus illustres soutiens de la cause anglaise en Guyenne, fut chargé par les Bordelais de diriger les négociations. Le captal songea d'abord à s'adresser à son neveu Gaston IV, qui pouvait être un excellent intermédiaire pour obtenir de Charles VII des conditions favorables; il vint le trouver devant Dáx; Gaston examina les offres des Bordelais et les transmit ensuite au comte de Dunois, général en chef de l'armée française, auquel il envoya le juge de Marsan, Auger de Bresquit, son conseiller. Dunois reçut le mémoire au moment où il se préparait à occuper l'Entre-Deux-Mers. Il voulut bien consentir à entamer les négociations; elles furent longues et difficiles, les prétentions des Bordelais étant dès l'abord exorbitantes. Enfin, le 12 juin, le traité fut signé au nom de Charles VII par Poton de Saintrailles, Jean Bureau et Auger de Bresquit (Arch. des Basses-Pyrénées, E 65, original). Charles VII l'approuva le 20 juin à Saint-Jean-d'Angély (*ibid.;* cf. *Ordonnances des rois de France,* t. XIV, p. 139); le 30 juin, Dunois fit son entrée dans Bordeaux. C'est à ce même moment que Dax obtint de Charles VII, par l'entremise du comte de Foix, les mêmes conditions favorables que la capitale de la Guyenne (Arch. des Basses-Pyrénées, E 4, fol. 67 v° : « Traicté et appoinctemens entre le Roy Charles et les manans et habitans de la ville d'Ax,

volonté de monsieur le prince; dont touttefois, jaçoit que des biens d'aucuns de la ville des plus coupables et conducteurs de la rebellion et trahison, il les donnast comme confisqués aux gentilshommes et gens de guerre, à ceulx qui l'avoint mieux merité et desservy, touttefois, touchant la generalité et commune de ceux de la ville, le susdit prince, meu debonnairement à clemence et à pitié, enclin à leurs très humbles supplications, favorisant à leurs larmeuses prieres, comme ung large prince tout bon et tout noble, se voulut benignement et liberalement condescendre à leur ellargir et impertir sa grace et misericorde, leur faisant plainiere quittance et relaxance de leurs biens meubles et immeubles, perdus et droicturierement à nostredit prince acquis et confisqués, s'il eût voulu, en leur ottroyant d'abondant generale abolicion et pardonnance de leur criminelle deffaulte et de tous leurs meffais, comme iceux non advenus.

faits par le comte de Foix et le sire d'Albret, ayant mis le siège devant laditte ville, et ratiffiez par ledit seigneur Roy, au mois de juillet 1451. » Cf. *Ordonnances*, t. XIV, p. 158). Le captal de Buch signa un traité spécial le 13 juin (Cf. Chartier, t. II, p. 292 sqq.; d'Auriac, *la Reddition de Bordeaux sous Charles VII*. Paris, 1864, in-8°, p. 20 sqq.). — M. Ribadieu dit à ce sujet : « Petit-fils ou neveu des captaux de Buch, le comte de Foix était-il dans le cœur sympathique à cette guerre que la France faisait à ses compatriotes? Aux longueurs du siège de Dax qui résistait encore, lorsque Blaye, Bourg, Fronsac et d'autres villes presque aussi puissantes s'étaient rendues, il serait permis d'en douter. » (*Op. cit.*, p. 219-20.) Nous ne pouvons admettre de pareils doutes sur la loyauté du comte de Foix; le dévouement sans bornes à la cause française dont il fit toujours preuve dans la guerre contre les Anglais, les lourds sacrifices qu'il s'imposa pendant plusieurs années interdisent le moindre soupçon sur sa fidélité à son suzerain.

Et, lendemain, le susdit prince voulut faire très honnourablement son entrée en laditte ville de Dacx, et voulut que tous les hommes d'armes logeassent en laditte ville. Et devant luy fist entrer monsieur de Lautrhec, son frere, avecque deux cens hommes d'armes richement armés et très bien montés, leurs chevaux des aucuns houssés; et après ceux-là marchoit monsieur le prince, ayant devant luy ses trompettes et clerons sonnans et menans grand bruyt, qui avoint belles et riches bannieres aux armes du prince à leurs trompettes; avoit aussy devant luy ses heraulx à leurs cottes d'armes; et, au regard de luy, il estoit richement armé à unne très riche manteline de velours cramoisy, toutte semée et couverte d'orphaverie d'or, très bien à cheval sur un très beau coursier andelusian, portant unes très riches bardes couvertes de mesme la manteline; avoit après luy quatre paiges sur quatre coursiers habillés et houssés très richement. Et après luy venoint messire Bernard de Bearn, Jacques Cueur, argentier de France, qui là estoit gorgias et fort honneste, puis toutte la noblesse du susdit prince, monsieur de Noailles, monsieur d'Andoins, monsieur de Lescun, monsieur de Couraze, le sieur de Domin, Odet de Ryt, le sieur de Bazillac, le sieur d'Asté, le sieur d'Orthe, le sieur de Myeussans, le sieur de Lavedan, le sieur de Riquault, le sieur de Ros, messire Espan du Leon, le sieur de Saint Paul, le sieur de La Salle, le sieur de Sainte Colombe, le sieur de Meritain, le sieur de Benac, le sieur de Gere, le sieur de Castelbayac, le sieur de Garosse, le sieur de Berat, le sieur de Villa, le sieur de Rye[1] et plusieurs autres

1. Remarquons que Leseur a déjà nommé Odet de Rye; nous

barons, chevaliers et escuyers, dont le roolle seroit trop long qui tout y voudroit mettre, les tous richement armés, très bien montés et la pluspart houssés et pompeusement habillés l'un mieux de l'autre.

Et eux ainsy très honnourablement entrés, monsieur le prince venu et descendu en son logeys, c'est assavoir à l'evesché[1], chacun se tira à son logeys pour eux desarmer; et en laditte ville se refreschirent nos gens cinq ou six jours. Cependant monsieur le prince mist et ordonna cappitaines et officiers en laditte ville de par le Roy[2], fit prendre et recevoir les sermens des bourgois et habitans de laditte ville et donna bonne ordre à touttes choses; et ordonna aussy la ville estre reparée et fortifiée aux depens des habitans, et pour garnison y establi cent lances et IIIc arbalestriers.

Et, ces choses faittes, le susdit sieur le prince et victorieux, triumphant, grace à Dieu, de touttes ses entreprises jusques icy, s'en retourna tout joyeux, enrichy d'honneur en sa ville d'Orthés, où il sejourna certains jours, et d'illec donna congié à ceux de son armée d'eulx aler reposer et faire les besognes à leurs maisons[3]. Et, au regard de Jacques Cueur, il s'en

ignorons si c'est là une simple inadvertance ou s'il s'agit de deux personnages différents.

1. Dax était au moyen âge le siège d'un évêché qui n'existe plus aujourd'hui.

2. D'après Berry et Chartier, la garde de la ville et du château de Dax fut commise par le comte de Foix et le sire d'Albret à quatre seigneurs béarnais.

3. Il est possible que Gaston IV, après la reddition de Dax, se soit retiré quelque temps à Orthez; mais il est difficile de croire qu'il ait à ce moment licencié son armée. Leseur semble croire (toujours à cause de son erreur chronologique) que la campagne se termina par cette prise de Dax. Mais on sait qu'il n'en est

retourna devers le Roy, auquel il sceut bien faire rapport de la vaillance, du bien et de l'honneur qu'il avoit vu en la personne de monseigneur le prince, et aussy des grands succès qu'il y avoit faits, tant à la prise de Mauleon et à la bataille et prinse de Guichen que aussy audit pays de Labourth et aux prinses de Saint-Sever et de Dacx, que le susdit prince avoit victorieusement prins et reduyts avecque son armée, sans qu'il y eût autres gens que ses nobles vassaulx et subgets et à ses propres couts et depens. Dont le bon Roy Charles, povés penser, eut grande et legitime cause de s'en contenter et de le cordialement honorer et cherir et amer, au temps de lors advenir, ainsy que, non ingrat de tant recommandable et fructiferable service, iceluy très noble Roy Charles le sceut bien et honnourablement faire.

Et c'est l'effet du contenu en ce present chapitre.

VIII[e] incidence de bonne Memoire venant sur l'huitiesme chappitre en loant la personne du prince.

O cueur vaillant, prince de grand emprise,
Nulle, tant soit impossible, entreprise
Ne se presente à ton œil difficile.
L'orgueil angloys as domté, Dacx reprise;
En tes haulx faits plus y voy, plus te prise;
Tant plus est l'œuvre doubteux, plus t'es facile.
Là esvertüees tout hault maintien docile,
Aux durs affaires es promps sans long concile.

rien : le siège de Dax fut presque immédiatement suivi de celui de Bayonne, que Leseur raconte au chapitre xiv de sa chronique. Comme le comte de Foix fut avec Dunois chargé de la direction de ce nouveau siège, qui commença dans les premiers jours d'août, il est impossible d'admettre qu'il ait licencié son armée, une fois Dax redevenu Français.

Partout te voy vaincqueur en tes assaulx;
Toy conduysant par prudence facille,
Pervenu es d'honneur au clerc luxille,
Aydé sans plus de tes nobles vassaulx;
Là où ils sont, assurement va saufs.

*
* *

La cité d'Acx reduyte au franc party[1],
Le gentil prince à son ost s'en party,
Puys à Orthés s'en veut repatrier,
A ses nobles mains beaux dons departy;
Lors de l'armée chacun se departy,
Quand il luy pleut congié leur octroyer.
Car les Angloys, eux voyans mestrier
De nos gens, firent au Roy Charles prier
Qu'entre Françoys et Angloys y eut trefve;
Accordée fut sans y contrarier
Des deulx partis, puis on la fit crier;
Cinq ans dura et quelque saison brefve
Sans faire guerre par terre ne par eve.

*
* *

La trefve prise, le Roy fist desloger
Tous ses gendarmes pour ses pays soubsleger;
Hors du royaume les mena en Lorraine;
Françoys, Angloys fit ensemble marcher
Sur les Almans et les fit demarcher,
Lorsqu'il vainquit leur bataille en leur regne,
Jasoit qu'ils fussent gens autant que d'arene,
Mort leur livra là leur journée derrene[2].
Par nos gens furent combatus devant Basle;
Là acquit bruyt de triumphe haultaine
Le bon Dauphin, de l'ost grand cappitaine;
Choc leur donna, qui fut bon, vert et masle,
Dont maint Almant demoura mort au hasle.

1. Entendez : *au parti français*.

2. Le copiste du manuscrit n'a pas compris le sens de ce mot, qui signifie *dernière;* il a écrit : *d'Errene*.

*
* *

Ainsy doncques à ce joyeux esté
Le bon Gaston, après qu'il eut esté
Parmy ses pays, ses villes visitant,
En grand noblesse en curieuseté,
A court s'en vint, en grand pompeuseté,
Voir le bon Roy Charles, qui l'amoit tant.
Le gentil comte, lors de xx ans enffant[1],
A sa venue entra fort triumphant,
Ayant de six à sept vings gentilshommes,
Dont le moindre sembloit bien combatant,
Coursiers houssés à poires d'or batant
Sur cramoisy, chamffrains, plumeaux et pommes,
Qui valloint d'or et d'argent grosses sommes.

*
* *

A Nancy vint ce beau prince excellent
Trouver le Roy, en cueur estincelent
De bruit acquerre pour monter en valeur,
Maint hault voulloir d'honneur amonsselant,
Fryant aux armes, vaillant comme un Rolant,
Tout acomply comme où Dieu veut valheur.
Un pas de jouxte se tint là où la fleur
Des chevaliers de France par honneur
Illec voulurent demonstrer leur vaillance;
Mais le bon prince, s'essayant au meilleur,
Par la visiere rencontra son coureur,
Hors des arçons le pendyt à sa lance,
Loing renversé par terre il le vous lance.

Adresse de bonne Memoire sur la prose :

Sur ce chapittre que diras-tu, acteur?
J'ay veu qu'estois ample declarateur;
Tel acte n'est à passer soubs silence;
Dy-nous en donc le vray sans vaxillance.

1. Au moment de son voyage à la cour de France en 1445, Gaston IV avait exactement vingt-deux ans; il était né en 1423.

CHAPITRE VIII[e] DE L'ACTEUR SUR LA VENUE DU PRINCE A NANCY DEVERS LE ROY ET AUSSI DE BELLES ARMES QU'IL FIT AUX JOUXTES DUDIT NANCY.

[SOMMAIRE.

Visite du comte de Foix à travers ses États. — Trêve de deux ans entre la France et l'Angleterre. — Charles VII informe Gaston de son départ pour l'expédition de Lorraine et le mande auprès de lui. — Le comte, après avoir nommé le seigneur de Navailles son lieutenant général dans ses domaines, va retrouver le roi à Nancy pour assister aux fêtes et joutes qui doivent y avoir lieu. — Entrée solennelle du comte dans la ville. — Bon accueil qu'il reçoit du roi et de tous les grands seigneurs de la cour. — Vie du prince à Nancy. — Joutes données par le roi René de Sicile et Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, en l'honneur de l'ambassadeur anglais le marquis de Suffolk, venu pour le mariage de Marguerite, fille du roi René, avec le jeune roi d'Angleterre. — Description détaillée de ces joutes tenues par le roi René, le comte de Saint-Pol, Ferry de Lorraine, Pierre de Brézé, Philippe de Lenoncourt et Jacques de Lalain; y prirent part le roi de France, le comte de Foix, les comtes de Clermont et de Chaumont, le vicomte de Tartas, fils du sire d'Albret, le seigneur de Beauvau, le maréchal de Loéhac, Bertrand de La Tour, Poton de Xaintrailles, l'amiral Prégent de Coëtivy, le seigneur de Genlis et Jean de Lorraine. — Le comte de Foix rompt onze lances et remporte le prix de la joute avec le comte de Saint-Pol [1].]

Ensuyvamment après ce que le susdit gentil prince conte de Foix, gouverneur et lieutenant general pour le Roy ou pays de Guienne, eut prins, mis et reduit

1. A partir de ce chapitre, Guillaume Leseur rentre dans l'exactitude chronologique : les fêtes de Nancy, de Châlons, etc., qu'il va raconter, sont bien des événements des années 1445 et suivantes, mais n'eurent point lieu, comme le chroniqueur persiste à le répéter encore au début de ce chapitre, après les épisodes de Mauléon, de Guiche, de Labourd et de Dax. Comme nous

en la subjection et obeissance dudit sieur la ville de Saint-Sever après sa rebellion, la ville et chastel de Mauleon de Solle, la place de Guichen, devant laquelle vaillament et audaxieusement il combatit, vaincquit et oultra en beau champ de bataille toute la puissance des Angloys là survenus en grand nombre, acompaignés en grosse puissance des nobles de Chaloce, de Labourth, Basques, Biscains et gens des communautés des villes et cités de Baionc et de Dacx qui tous furent illec deconfits, mors, prins et mis en honteuse fuyte, après aussy la course de Labourth, la prinse de Poillhan et la prinse de la cité de Dacx sur sa rebellion[1], touttes ces belles choses faittes, le susnommé prince s'en retira avecque son armée en ses pays, donna congié à ses nobles gens de son ost d'aller faire besoignes à leurs maisons, et, en atendant sçavoir quelques nouvelle[s] du Roy, voulut chevaucher parmy ses pays, voir et visiter aucuns de ses barons et mesmement aucunes de ses cités et villes pour contenter ses bons et loyaulx vassaulx et subjets qui ne desiroint ne n'avoint agreable à voir chose nulle tant que la très desirée personne de leur très redoubté sieur et prince.

l'avons déjà dit, le siège de Dax, qui vient d'être raconté, et celui de Bayonne, dont le récit ne viendra que bien plus loin, au chap. xiv, sont deux événements de la même année, se suivant à un mois de distance.

1. Nous voyons ici très nettement confirmée l'erreur chronologique du chroniqueur : pour G. Leseur, les événements militaires qu'il a racontés dans ses sept premiers chapitres forment comme la première partie de la vie de son héros et sont bien antérieurs au séjour du comte de Foix à la cour de France ; à ses yeux, tous les faits survenus entre la première prise de Dax (chap. ii) et la seconde (chap. vii) ont dû se passer entre 1442 et 1444.

En ce contemplé, c'est à sçavoir en l'an mil IIII^c XLIIII, en la fin du mois d'avril[1], les Angloys, voyans et cognoissans que le bas les chargoit fort et blessoit, et que, quelque part qu'ils fussent assaillis par les gens du Roy, ils y avoint tousjours du pire et mesmes par les Foixans, Bearnois, Begordans et autres vassaults et subgets de mondit sieur le prince, dont en plusieurs lieux et encore tout de frays ils avoint esté fort gourmandés, vaincus, mors et oultragés, si qu'ils en estoint encores fort estonnés et espaouris, esperans venir unne meilleure lune pour eux ou que le cours de la planette gettast son influence mieux à leurs avantaige, avoynt envoyé devers le très noble Roy Charles ung grand ambassade pour luy faire ouverture de trefves et d'abstinence de guerre entre les Françoys et les Anglois[2].

Et, après leurs remonstrances faites et icelles bien examinées et debatues en son conseil, le Roy, pour le sublegement et repos de son peuple et de ses subgets, fut content de leur octroyer laditte trefve pour le terme de deux ans prouchains enssuyvans; et laquelle

1. C'est ici la première date d'année et de mois qu'on trouve dans la chronique, et elle est exacte. Une trêve fut en effet signée le 8 avril 1444 entre la France et l'Angleterre et fut le prélude de la grande trêve conclue au mois de mai et connue sous le nom de *traité de Tours* (Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 273).

2. Cette ambassade anglaise qui vint trouver Charles VII à Tours avait à sa tête le marquis de Suffolk, grand maître de l'hôtel d'Henri VI. Le traité de Tours fut signé le 28 mai; la trêve devait s'étendre du 1er juin 1444 (pour la Guyenne du 15 juin) au 1er avril 1446; elle devait donc bien durer à peu près deux ans, ainsi que le dit notre chroniqueur.

trefve fut accordée parmy ses.....[1], jurée de l'un party à l'autre et en tous lesdits deux partys criée et publiée tant en France et en Angleterre que aussy en Normandie et en Guienne; dont, tost après ledit accord, le Roy pár un sien herault en voulut advertir monsieur le prince, comte de Foix, affin qu'il cessât de plus guerroyer lesdits Angloys durant le terme de laditte trefve; et aussy par ledit herault luy fit sçavoir le Roy son alée de luy et de ses gens d'armes en Lorraine et en Allemaigne et comment il y menoit Mathago[2] avecque IIc lances d'Anglois d'Angleterre qui, par l'apointement d'icelle trefve, estoint liés et obligés de servir le Roy audit voyage[3]. Et, ainsy que le Roy

1. Le copiste doit avoir passé ici un ou plusieurs mots, dont l'absence rend le sens de ce membre de phrase difficile à saisir; il n'y a cependant pas de blanc dans le texte.

2. C'est le nom donné par tous les chroniqueurs du xve siècle au célèbre capitaine anglais Mathew Gough.

3. On sait qu'après la conclusion de la trêve de Tours Charles VII n'eut en vue que de débarrasser le royaume de ces bandes de routiers, de ces *Armagnacs,* comme on disait encore, qui, désormais inoccupés, menaçaient de troubler la tranquillité du pays. Il profita de ce qu'une occasion favorable se présentait pour « jeter hors du pays » ces pillards et ces aventuriers. Aux termes mêmes du traité de Tours, une armée, composée de gens d'armes français et anglais, fut mise sous les ordres du dauphin et de Jean de Bueil pour aller guerroyer en Suisse. Frédéric III d'Autriche, roi des Romains, était en lutte avec les habitants de ce pays; c'est à son secours que le dauphin fut envoyé sur les bords du Rhin. Les auxiliaires anglais, sous les ordres de Mathew Gough, s'empressèrent d'accourir, heureux de servir sous le commandement de Jean de Bueil, du *Jouvencel,* qui jouissait chez eux d'une grande popularité. Le chiffre donné par Leseur est inexact: les Anglais amenaient 400 lances et autant d'archers (Tringant, *Commentaire du Jouvencel,* par. xxxi, édit. Favre et Lecestre);

fit dire à nostredit prince, il ne vouloit pas que il desemparast ne habandonnast le pays de Guienne, ouquel il l'avoit constitué et fait son regent, gouverneur et lieutenant general, ainçois expressement voulloit que luy et son armée demourassent esdittes marches tant pour la seurté dudit pays que aussy pour faire barriere et deffence au pays de Languedoc, si quelque emocion ou effroy y entrevenoit. Et neantmoins luy manda le Roy que si, ayant mis le pays et les villes et places en bon ordre et soubs bonne et seure garde, il voulloit venir [en] sa personne avecques son estat devers luy, laissant son armée et ung bon lieutenant, il le povoit bien faire; car, ainsy que luy mandoit le Roy, il [n'i avoit] homme en ce monde que plus il desiroit voir.

Ouyes ses nouvelles par mondit sieur le prince, adverty, d'aultre part, que le Roy s'en venoit à Nancy[1], là où se devoint trouver tous seigneurs et toute la noblesse de France, et que là on avoit fait

Escouchy (t. I, p. 11) parle de 800 hommes; en novembre 1444, les forces des Anglais s'élevaient à 1,200 archers et 300 lances. (Sur cette campagne de Suisse, voir le récit de M. Camille Favre, *Introd. biographique au Jouvencel*, t. I, p. xcii et suiv.; Tuetey, *les Écorcheurs sous Charles VII*, Paris, 1874, 2 vol.; Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, chap. i.) — Tandis que le dauphin se mettait à la tête de l'expédition contre les Suisses, Charles VII, avec une autre armée, entrait en Lorraine, ainsi que le dit G. Leseur, et marchait contre la ville impériale de Metz, qui avait donné à son beau-frère le roi René de graves sujets de mécontentement; Charles partit de Montils-lès-Tours dès le 10 juillet 1444 (voir Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, chap. ii).

1. Charles VII s'installa à Nancy au mois de septembre 1444, pendant les opérations du siège de Metz, confiées au connétable de Richemont et au comte du Maine (*ibid.*, t. IV, p. 52).

crier ung pas de jouxtes à tous venans[1], pensa en soy mesme que, veu que l'exercice des armes estoit probibé et deffendu et que, en son quartier, falloit cesser la guerre, si ne vouloit pas touttefois, quelque lieutenance ou gouvernement que il eut par delà de par le Roy, exposer sa très noble personne à vaguabonder ne illec oysement guarder les cendres ne y demourer au sejour, ainçoys se delibera bien de ne faillir pas à la feste de Nancy, c'est à savoir aux belles jouxtes que on y preparoit. Et en unne instante diligence pourveut et y mit tout bon ordre à la garde des pays et de touttes les villes et places, dont il donna entierement la charge à monssieur de Nouailles, son bon parent et cousin[2], qui estoit ung très prudent et vaillant chevalier et grand homme, et lequel il constitua et laissa esdits pays son lieutenant general,

1. René d'Anjou, duc de Lorraine et roi de Sicile, se retrouvait, après une longue absence, dans la capitale de son duché; il profita de la présence du roi de France, de la reine, du dauphin et de la dauphine, de l'affluence d'un grand nombre de princes et seigneurs, de l'arrivée du marquis de Suffolk avec une brillante suite pour inaugurer avec éclat cette cour de Lorraine qui devait rester célèbre; il s'efforça d'imaginer tous les jours « de nouveaux jeux et esbattements » et le bruit en vint jusqu'aux oreilles du jeune comte de Foix.

2. Le seigneur de Navailles était bien cousin de Gaston IV; il était fils d'Archambaud, frère de Jean Ier, prédécesseur de Gaston. Archambaud avait passé sa vie au service du duc de Bourgogne et avait trouvé la mort au guet-apens du pont de Montereau avec son maître Jean Sans-Peur (voir Olivier de La Marche, édit. Beaune et d'Arbaumont, t. I, p. 199). — Il semble que la comtesse Éléonore dut aussi être chargée par Gaston IV du gouvernement des États de Foix; nous la voyons exercer les fonctions de lieutenant général en l'absence de son mari (Arch. des Basses-Pyrénées, E 351).

tant en son armée que autrement. Cela fait, ordonna et disposa de tout ce que necess[air]e luy estoit pour faire son voyage, trya et chosit jusques au nombre de cent à six vings gentilshommes tels qu'il luy pleut eslire des nobles de ses pays, tous pompeusement montés, richement vestus et habillés et bien garnis de tout ce que mestier leur estoit.

Et incontinent se myst à chemin sans guerre ou bien peu sejourner[1], tant qu'il fut en France ou par

1. G. Leseur commet un oubli en ne parlant pas du voyage de Gaston IV en Espagne, voyage qui précéda immédiatement la venue du comte à la cour de France. Gaston quitta le comté de Foix au mois de décembre 1444, malgré un hiver rigoureux; il partit de Varilhes et traversa les Pyrénées au col de Puymaurens, « où il y avoit grande neige, » nous dit Michel du Bernis (édit. Buchon, p. 597). Il arriva ainsi à Notre-Dame de Monserrat, en Catalogne, un des plus célèbres pèlerinages de l'Espagne, et y fit ses dévotions : c'était le prétexte de son voyage. De là il passa à Barcelone, où il eut très certainement une entrevue avec son beau-père Jean II, roi de Navarre. Michel du Bernis, qui est le seul à mentionner ce voyage, se borne à noter le passage du comte de Foix à Barcelone, sans dire pourquoi il y alla ni ce qu'il y fit; mais il nous paraît absolument sûr que Jean II, qui, dès le mois de septembre, avait l'intention d'avoir une entrevue avec son gendre (Zurita, *Anales de la corona de Aragon,* t. III, fol. 291 r°), et qui, au mois de décembre, n'était plus en Castille (*ibid.*), se trouva à Barcelone lors du passage de Gaston IV. Jean II dut tout faire pour détacher le comte de Foix de l'alliance de son fils D. Carlos, prince de Viane : il dut déjà lui faire espérer la succession possible au royaume de Navarre; le prince de Viane n'avait pas d'enfants; sa sœur Blanche, dont les droits à cette succession primaient aussi ceux de la comtesse de Foix Éléonore, était mariée au prince des Asturies, sur lequel Jean II espérait exercer assez d'influence pour le faire renoncer aux droits de sa femme sur la Navarre. De ce moment, Gaston IV dut concevoir l'espoir sérieux de succéder à son beau-père dans son royaume, et peut-être y eut-il un traité conclu dans ce sens entre Jean II et son gendre. On pourrait en voir un indice dans

les bonnes villes, pour icelles voir; et aussy pour observer estat, trayn et ordre de prince, il se y voullut bien aucun tant (*sic*) arrester et mesme pour y refreschir et reposer ses gens et chevaux; et tant fist par ses journées qu'il parvint en briefs jours ou pays de Champaigne, passa Chalons et Rheims et de là s'en vint en Barrois à Bar-le-Duc, et d'illec envoya devers le Roy son mareschal des logeis et un de ses fourriers, pour demander du logis à Nancy et mesmement pour advertir le Roy de sa venuee; qui, quand il le sceut, [fut] joyeux tant que povoir et commanda que on delivrast à son mareschal ung bon logeis pour luy près du sien, et, pour ses gens, tant de maisons que besoing seroit, à son gré et eslitte. Mondit sieur le prince, à qui il tardoit beaucoup qu'il veit le Roy et sa noblesse, ne vouloit pas faire long sejour à Bar-le-Duc, ainçoys s'en voulut partir très richement et noblement acompaigné pour venir audit Nancy. Et n'eut gueres esloigné laditte ville de Bar-le-Duc qu'il vint encontrer messire Pierre de Braisé[1], messire Pregent de Coetivi, Poton de Sainthrailles[2] et autres seigneurs, que le Roy envoya au devant de luy pour le recueillir et pour le conduire jusques devers luy. Les-

ce fait que, quelques mois après, Gaston IV, s'engageant dans une alliance avec Pierre de Brézé, promettait de le servir envers et contre tous, sauf contre le roi de Navarre (Arch. des Basses-Pyrénées, E 440). — De Barcelone, Gaston revint en France par Perpignan et Narbonne et prit alors la route du nord, se dirigeant vers Nancy.

1. Pierre de Brézé, seigneur de La Varenne et de Brissac, comte de Maulevrier, était à ce moment le favori de Charles VII; Gaston IV devint son ami intime.

2. Jean, dit Poton, seigneur de Xaintrailles, chevalier, bailli de Berry depuis 1437; il devint plus tard maréchal de France.

quels seigneurs mondit sieur le prince sceut très bien et très honnestement recevoir, et les festoya et ambrassa tous, l'un après l'autre, joyeusement et de bonne chere; et aussy firent monsieur de Lauthrec et ses barons et chevaliers et gentilshommes qui là estoint. Et à ce vespre vindrent au soupper et au giste à Vaucouleur[1]; lendemain, bon matin, ils se deslogerent et s'en vindrent à Neufchastel en Lhorraine[2], où le disner fut prest; et, ce jour mesme, pour estre lendemain de bonne heure à Nancy, s'en vindrent au giste à Mirrecourt[3], unne belle petite ville soubs Vaudemont[4], assés près de Nancy. Mondit sieur le prince, estant audit Myrecour, ne voulut partir de là jusques après le disner, qu'il fit appareiller de bonne heure; et, cependant, advisa ung peu à l'ordre de son entrée audit Nancy, comme celuy qui en tous ses faits ne se savoit monstrer autre que tout noble, seigneurial et tout honneste.

Et premierement fit partir ses chariots d'armes et de cuysines, lesquels estoint très bien et honnestement couverts de cuirs peints aux deux bouts à escusson de ses armes, et attelés chacun de six beaux et gros chevaux. Après lesdits chariots aloit son sommaige, c'est à sçavoir douze beaux, grands et puissans mulets de Castille, les ungs chargés de coffres ferrés, les autres de tapisseries, les autres de bahuts et d'autre bagaige, et estoint tous lesdits mulets couvers de tapis aux armes du susdit prince;

1. *Vaucouleurs,* Meuse, arr. de Commercy.
2. *Neufchâteau,* Vosges, ch.-l. d'arr.
3. *Mirecourt,* Vosges, ch.-l. d'arr.
4. *Vaudémont,* Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy.

et après partirent tous les officiers avec les serviteurs, portans malles et autre bagaige, pour préparer le soupper et les logeis pour leurs maistres. Et, quelques deux heures après, mondit sieur le prince, ayant avecque luy son frere monsieur de Lauthrec, messire Bernard de Bearn et les autres susnommés, envoyés de par le Roy, et aussy toutte sa noblesse, se myrent à chemin. Et, à l'approuche de la ville, saillirent au devant de luy plusieurs grands seigneurs, comme monsieur le connetable, monsieur d'Alebreth, monsieur d'Eu[1], monsieur de Clermont[2], monsieur du Maine, monsieur de Dunois[3], monsieur de Bueil, monsieur de Loehac[4] et plusieurs autres princes, contes, barons, chevaliers et escuyers pour le recuillir, fort joyeux de sa venue et desirans de le voir. Au regard de monsieur le Dauphin, il estoit encores avec son armée de Françoys et Anglois en Allemaigne, là où en ce mesme temps il deconfit les Alemans devant la cité de Basle[5].

1. Charles d'Artois, comte d'Eu.
2. Jean de Bourbon, comte de Clermont.
3. Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois. — G. Leseur, comme d'ailleurs Jean Chartier et les chroniques messines, commet une erreur en mentionnant Dunois comme présent auprès de Charles VII pendant son séjour en Lorraine. Le nom du bâtard d'Orléans ne se rencontre pas une seule fois parmi les signataires des ordonnances depuis le mois de juillet 1444 jusqu'au mois d'août 1445. D'ailleurs la présence de Dunois dans le centre de la France est constatée à cette époque par plusieurs documents (Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 46, note).
4. André de Laval, seigneur de Loéhac et de Rais, maréchal de France.
5. Allusion à la bataille de Saint-Jacques, gagnée par le dauphin sur les Suisses le 26 août 1444 (voir aussi les vers en tête

A l'entrée dudit Nancy se mirent devant quelque LXX ou IIII^{xx} de ses gentilshommes, bien montés et richement habillés, que menoit monsieur de Lauthrec; après eux venoit monsieur le prince, conte de Foix, ayant ses heros et trompetes et clerons devant luy, sonnans et menans grand bruit, et lesquels il faisoit merveilleusement bon ouyr; il estoit monté sur ung très beau hobin d'Angleterre, à unne très riche houssure de velours cramoisy broché d'or, toutte semée à grosses poires d'or, et au chamfrain sous le plumail unne très riche pomme d'or, aornée de grosses perles d'Orient et d'aultres pierreries; et, sur ung pourpoint de blanc satin, il portoit unne journade de veloux cramoisy, feultrée devant et derriere, flotant en façon de manteline richement brochée d'or; et si avoit en sa teste unne très belle cramaillole, là où il portoit un fermillet de rubis et de diamans richement lustrés et de hault pris et unne très riche houppe d'or trait. Et se contenoit si gentement sur ce hobin que merveilles; car, avecque ce que il avoit cheval bien embouché, legier, prompt et mieux faisant que aultre, il estoit si bel homme, gent et avenant, hault et droit, fendu de bras et de jambes, un regard amoureux, plaisant, sa face amesurement composée, clere et de beau teint, il estoit jeune enfant en l'aage de XX ans, bel et asseuré chevaucheur, ayant bonne et legiere

du chapitre, p. 127). — Ce que dit Leseur est un peu inexact: le dauphin devait être revenu de son expédition de Suisse et d'Alsace et avoir rejoint Charles VII à Nancy quand arriva Gaston IV; le comte de Foix, qui venait d'Espagne, ne dut arriver en Lorraine que vers la fin de janvier ou au commencement de février, et le dauphin se trouvait à Nancy avec son père dès la fin de l'année 1444 (Cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, p. 62).

main et bon esperon ; et en touttes ses façons se presentoit acceptable, plaisant à tout œil humain qui le povoit voir ne regarder, si que de le voir et hanter homme ne s'en povoit lasser ne enuyer. Après luy venoint six paiges vestus de veloux, party en bleu et violet, dont les trois estoint montés sur trois beaulx et puissans coursiers, richement houssés de veloux au[x] mesmes couleurs, et les autres trois paiges estoint montés sur trois belles grosses hacnées aux frains dorés, richement houssées de mesmes lesdits coursiers; et estoint aussy lesdits paiges vestus de veloux bleu et violet tout semé à belle orphaverie de pailletes d'or, à riches coliers blanlans (*sic*)[1] d'orphaverie d'or et cramoilloles de mesme. Puis après venoint messire Bernard de Bearn et deux prœlats de ses pays, ses conseillers et autres ses gentilshommes bien montés, fort gorgias et très bons et asseurés chevauceurs qui, là où ils voioint temps et lieu, sçavoint bien donner de l'esperon pour hault contourner leurs chevaulx en l'air ; et estoint les tous richement et pompeusement [habillés], si que les voyans partout disoint que jamais ils n'avoint veu venir à court prince nul, qui feit si bon voir ny quy eut son fait plus honnestement acostré unyement de touttes choses qu'avoit là le susdit prince à sa très honnourable entrée.

Lequel, ainsy gentil compaignon, vint descendre au logeis du Roy, qui le receut très honnourablement et, en le relevant à la reverence faisant, l'embrassa, tout joyeux de le voir et l'ayant tant agreable qu'il ne sçavoit quelle chose luy faire, en repetant plusieurs

1. *Corr.* : branlans.

fois : « Beau cousin, beau cousin, soiés le très bien « venu. Saint Jehan[1] ! beau sire, nous sommes joyeux « de vostre venue. » Ainsy recueillit le Roy monsieur le prince et luy dit plusieurs belles et honnestes parolles en le remerciant très fort des grands services qu'il luy avoit faits, tant en son pays de Guienne qu'à la prise de Mauleon et à la bataille de Guichen, qui avoit donné ung mauvais souflet aux Anglois et dont ils s'estoint trouvés si affeblis et estonnés[2].

Après ledit recueil ainsy fait par le Roy du susdit prince comte de Foix, se retira en son logis pour soy deshabiller ; et, après estre deshoussé, vesty unne très belle et riche robbe longue de veloux sur veloux viollé, doublé d'un blanc satin argenté, et dessus ung très bel et riche camail d'or ouquel pendoit unne rose à unne grousse pointe de diamant fin, ayant unne naifve couleur surundée d'un brun taint changent en riche et merveilleux lustre ; lequel diamant estoit estimé valoir de dix à douze mille escus[3]. Pareille-

1. « Saint Jehan » était le juron familier de Charles VII (Henri Baude, *Portrait historique du roi Charles VII*, publié par Vallet de Viriville dans ses *Nouvelles recherches sur Henri Baude*, p. 8 ; Chastellain, édit. Kervyn de Lettenhove, t. III, p. 18). On voit ici une preuve très caractéristique de l'exactitude de notre chroniqueur dans les petits détails ; il avait évidemment connu de près Charles VII.

2. Il est évident que Charles VII ne put en 1445 remercier le comte de Foix des services qu'il lui avait rendus aux prises de Mauléon et de Guiche, qui n'eurent lieu qu'en 1449 ; c'est là une erreur de Leseur, qui provient de cette étrange inexactitude chronologique que nous avons déjà plus d'une fois signalée, et qui lui a fait considérer des faits des années 1449 et 1450 comme antérieurs à 1445.

3. Gaston IV aimait beaucoup le luxe et possédait des bijoux d'un prix inestimable, que souvent, pour faire face à des dépenses

ment monsieur de Lautrhec, son frere, lequel estoit ung très bel et jeune seigneur, aussi messire Bernard de Bearn et tous les barons, chevaliers et escuyers du susdit prince se parerent et vestirent de precieux et riches habits. Puis en tel estat, très richement acompaigné, s'en retourna devers le Roy, qui dejà l'avoit demandé deux ou trois fois et bonnement ne se povoit saouller de le voir et de le conjouir et festoyer. Et pareillement le festoya et honnoura fort le Roy de Secille, qui là estoit, monsieur de Calabre[1], monsieur le connestable Artus[2], monsieur de Saint Paul[3], monsieur de Clermont, monsieur de Dunoys, et tous les princes et seigneurs qui là estoint, comme à l'envy y venoint tous l'un après l'autre, desirans le festoyer, et, pour le bien et honneur que en luy ils trouvoint, le hantoint et estoint de luy comme tous amoureux.

Ainsy fut mondit sieur le prince audit Nancy bien trois semaines ou ung mois[4], faisans tous les jours à

exagérées, il était obligé d'engager ou de mettre en vente. C'est ainsi qu'il avait dans son trésor une croix formée de 764 pierreries; ce bijou, qui sans doute lui venait de ses prédécesseurs, était célèbre dans tout le Midi; on l'appelait « la croix d'or des comtes de Foix. » Gaston fut obligé en 1456 de la vendre pour 10,000 livres, afin de pouvoir parer aux frais des fêtes splendides qu'il donna cette année-là à Barcelone. (Cf. F. Pasquier, *Un joyau des comtes de Foix au XVe siècle*. Foix, 1884, in-8°.)

1. Jean II d'Anjou, duc de Calabre, fils du roi René.

2. Arthur de Richemont.

3. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, beau-frère du comte du Maine et du comte de Richemont.

4. Le séjour de Gaston IV à Nancy dut être plus long que ne le dit Leseur. Le comte de Foix ne quitta cette ville qu'à la fin d'avril avec Charles VII; d'après son biographe, il ne serait donc arrivé qu'à la fin de mars. Mais, ainsi qu'on le verra plus loin, les joutes auxquelles il prit part eurent lieu en février; nous

divers princes et seigneurs grands et somptueux bancquets et disners, où chacun estoit servy en belle vaisselle d'argent. Car le comte Jehan, son pere, luy en avoit laissé, tant vaisselle d'or que d'argent, le plus beau et le plus riche dressouer de tout le monde, et tant d'aultre vaisselle pour service de table et de cuisine que c'estoit chose fort triumphante et très riche à voir, car il y en avoit bien la charge d'un chariot[1]. Et, en effet, sur tous les autres princes de la court le susdit prince triumphoit, tant en tenir grande et honnourable maison et tynel ouvert à tous venans en superabóndant largece que aussy en soy monstrant journellement paré de très riches somptueux habits, ungs jours en robe de divers draps d'or de diverses couleurs, autres jours en robe de broché d'or de veloux plain de satins figurés, satin damas, drap d'argent et de touttes autres sortes de draps de soye et de riches coliers et camaux d'or à pierrerie et aultrement. Et mesmes estoit tousjours compaigné de prélats, barons, vicomtes, notables chevaliers et d'une droite legion de beaux gentilshommes, les plus gorgias et les plus honnestes de tout le monde, qui pareillement se paroint tous les jours de riches habillemens à la façon qui lors couroit et n'y avoit celui qui, selon

avons déjà dit d'ailleurs que Gaston devait être à Nancy dès le mois de janvier.

1. Nous possédons l'inventaire des joyaux laissés par Jean I[er], comte de Foix, à son successeur; cet inventaire fut dressé au château de Pau en 1436, aussitôt après la mort de Jean I[er]; toute la vaisselle d'or et d'argent, aux armes de Foix, de Béarn, de Grailly, d'Aragon et de Castille, y est énumérée (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 74 v°; publ. par Lespy, dans la *Revue d'Aquitaine*, 1861-62, t. V, p. 84-88).

son estat, n'en eut à rechange. Et, en touttes façons que on le sçauroit prendre, certes il avoit l'honneur sur tout, et là n'estoit bruyt ne parolle que de luy, à son grand honneur et extresme loenge; et estoit tant agreable et tant amé du Roy et des princes et seigneurs de la court et mesmement de gens de tous estats que chacun à qui mieux mieux s'efforçoit de le loer et d'en dire tous les biens du monde, luy donnant bruyt que c'estoit celuy de tous les autres qui plus gentement et honestement en son port se contenoit et qui mieux en touttes ses mani[er]es et façons se monstroit en prince par son haut et seignourial maintien, conduyt d'une amoderée faconde en sa magnanime gravité, à toutes gens acceptable et loable sans ung seul si de reprise.

Or est-il vray que en celuy mesme temps estoint venus à Nancy le comte de Suffort[1] et autres seigneurs d'Angleterre, en ambassade devers le très noble Roy Charles et devers le Roy René de Secille, illec transmis de par le Roy Henry d'Angleterre, leur seigneur, pour le mariage de luy avecques madame Marguerite d'Anjou, fille dudit Roy René de Secille, lequel mariage avoit dejà esté accordé et ladite dame espousée par procureur en la personne dudit comte de Suffort[2].

1. William de La Pole, marquis (et non comte) de Suffolk depuis le 14 septembre 1444.

2. Le marquis de Suffolk avait fait un premier voyage en France au mois de mai 1444 pour la conclusion de la trêve de Tours; les fiançailles de Marguerite d'Anjou et du roi d'Angleterre Henri VI avaient été célébrées à Tours le 24 du même mois (voir le procès-verbal des fiançailles aux Archives nationales, reg. P 1334[18], n° 91, publ. par M. Lecoy de La Marche, *le Roi René*, t. II, p. 254-57).

Il est impossible de fixer d'une manière précise la date de la

Et aux nopces il y eut grande et notable feste qui dura huit jours; à laquelle feste, pour l'amour des dames, ledit Roy René de Secille, pere de laditte Royne d'Angleterre, et messire Loys de Luxembourg, comte de Saint Pol, avoint fait crier unnes jouxtes audit Nancy, auxquelles jouxtes luy, ledit comte de Saint Pol, Ferry monsieur de Lorraine[1], messire Pierre de Braisé et messire Philippes de Lenoncourt avoint entrepris de tenir les rancs à tous venans, c'est à savoir à XII coursses et six lances rompues de chacun survenant ou autant que on pourroit rompre de lances en faisant lesdittes XII coursses; car, se plus y en povoit avoir que le nombre des six, c'estoit à l'honneur et à l'advantaige de celuy qui les povoit rompre, mais que elles fussent bien rompues, sans fraude et deshonneste atteinte, en lieu non prohibé ne deffendu. Le jour escheu et advenu [pour] lesdittes jouxtes, ledit sieur Roy de Secille et ses compagnons, deffendans et tenans le pas desdittes jouxtes, avoint très bien et honnestement fait faire les lices, ainsy que en tel cas est requis et acoustumé, en la place du marchié de Nancy, et au droit du milieu d'icelles avoint fait faire

célébration du mariage de Marguerite d'Anjou et, par suite, celle des joutes qui suivirent immédiatement et durèrent quatre jours. D'après M. de Beaucourt (*op. cit.*, t. IV, p. 93, note 1), qui suit le récit donné par un extrait d'un manuscrit du temps, publié par le vicomte de Villeneuve-Bargemont (*Histoire de René d'Anjou*, t. I, p. 455), les joutes, dont parle ici Leseur, commencèrent le dimanche des brandons, premier jour de carême, qui tombait le 14 février. Cette hypothèse est très admissible; nous savons que le comte de Foix était à Nancy dès le mois de janvier.

1. Ferry de Lorraine, fils aîné du comte de Vaudémont; il épousa à Nancy même Yolande, fille aînée du roi René (Cf. Lecoy de La Marche, *op. cit.*, t. I, p. 238).

un eschafault pour le Roy et pour les princes et seigneurs, dames et damoiselles, et, de l'autre part, au droit d'iceluy en y avoit ung autre pour les juges; et si avoint à l'un des bouts de la lice leur beau pavillon très fort honneste, qui estoit de belle soye blanche, verte et rouge. A l'autre bout de la lice, par où les survenans devoint faire leur venue, avoit un gros et hault pilier vert, auquel estoit attaché ung papier cloué audit pilier, portans les chappitres desdittes jouxtes; le contenu desquelles, pour cause de briefveté, l'acteur se passe de les mettre icy ne autrement le descrire[1].

Et pour fournir au contenu desdits chappitres, à heure de dix heures, ledit sieur Roy René de Secille, mondit sieur de Saint Pol, Ferry monsieur de Lorraine, messire Pierre de Braizé et messire Philippe de Lenoncourt[2] s'en vindrent sur les rancs l'un après

1. Outre G. Leseur, les chroniqueurs contemporains qui fournissent quelques détails sur ces joutes de Nancy sont peu nombreux : voir Berry (dans Godefroy, p. 426), Mathieu d'Escouchy (t. I, p. 40 et suiv.), Martial d'Auvergne, les *Vigilles de Charles VII* (Paris, Coustelier, 1724, 2 vol. in-12). Tous mentionnent la part prise par le comte de Foix à ces exercices chevaleresques; mais ils sont loin de donner des détails aussi précis, aussi complets que le biographe de Gaston IV, dont le récit n'a encore été utilisé par aucun historien. On trouve aussi des informations assez détaillées sur ces fêtes dans le *Livre des faits de Jacques de Lalaing* (publié par Kervyn de Lettenhove, dans son édition de G. Chastellain, t. VIII, p. 40). Mais tout ce que dit l'auteur de cet ouvrage semble bien plutôt se rapporter aux fêtes données à Châlons, postérieurement à celles de Nancy. Ce chroniqueur n'est pas d'ailleurs le seul qui ait fait des confusions entre les événements de Nancy et de Châlons.

2. D'après M. de Beaucourt (*op. cit.*, t. IV, p. 92), les tenants de la joute furent le duc de Calabre, le comte de Saint-Pol, Pierre de Brezé, le seigneur de Beauvau, Thierry et Philippe de Lenon-

l'autre en la maniere cy après declairée : le Roy de Sécille vint tout le premier sur les rancs, et estoit monté sur ung courssier à unne housseure de drap de veloux à couleur de pourpre, brochée d'or, semée à estocs d'or tret et à crosettes d'or potencée[s], et sur son harnois portoit unne manteline de mesme et un escu de ses plaines armes, à six chevaux de parement, houssés : le premier de velouz cramoisy, semé à grandes lettres d'or trait en bordure à sa devise, à ung grand bord de jeunectes; le IIe de veloux noir, tout chargié d'orphaverie d'or; le IIIe de veloux bleu à larmes d'or; le IIIIe de blanc drap d'or; le IIIIIe de velours cendré à grands fueillages d'or; le VIe de veloux jaulne moucheté, semées à testes de Turch rognées à la morisque; et, dessus lesdits coursiers, estoint six paiges habillés de journades[1] dudit veloux moucheté, et portoint lesdits paiges cheppeaulx turquoys et blanches plumes d'autruche[2]. Et avoit après luy pour le servir XII chevaliers et escuyers à hocquetons de veloux jaulne, à grandes escharpes d'estocs d'or, et portoint chacun un boys le long des lices. Monsieur le comte de Saint Pol vint après sur les rencs, et estoit son cheval houssé de drap d'or violet à unne brodeure de longue frange d'or. Il avoit après luy six coursiers de monstre, houssés : le premier de veloux bleu, chargés d'orphaverie d'or; le second de

court et Jean Cossa, baron de Grimaldi, conseiller du roi René.

1. La journade était une cotte à grandes manches qui se portait par-dessus le harnais (Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 270).

2. Les plumes d'autruche étaient, au XIVe siècle et encore au XVe, un luxe étonnant; rien n'était plus rare; il fallait les payer au poids de l'or, et n'en avait pas qui voulait (*ibid.*, p. 233).

veloux cramoisy, semé en lionceaulx d'or en verdure; le tiers de velours noir à grands lettres d'or à ses devises; les autres trois estoint houssés de satin bleu à petittes campanes d'or; et estoint les paiges vestus de petits hocquetons de veloux noir, chargés d'orphaverie dorée, à petits chapperons de mesme; et avoit aussy pour le servir douze gentilshommes à hocquetons de satin bleu et mouches pendentes à orphaverie blanche, lesqueulx gentilshommes portoint chacun un gros boys le long des rencs[1]. Après vint messire de Braizé, IIIIe[2] coureur de ceulx de dedans, à son courssier houssé de veloux moitié bleu et moitié cramoisy, à ung bort de frange d'argent, à grandes lettres d'or de sa devise et à grand[s] EE brisés; il avoit après luy trois destriers de parement : le premier, houssé de veloux blanc à campannes d'argent doré, et les autres deux estoint houssés de damas chargés d'orphaverie d'or, et avoit ses trois paiges vestus de veloux bleu et cramoisy; il avoit aussy six gentilshommes à hocquetons de satin bleu et cramoisy, portans chacun ung boys. Après vint Ferry monsieur de Lorraine, aisné fils du comte de Vaudemont, monté sur ung grand et puissant coursier à unne housseure de veloux violet tout semé à roses de brodeures à fil d'or trait, unne manteline de mesme et son escu tymbré et armoyé de ses armes. Il avoit après luy six destriers houssés :

1. Il est à peine besoin de faire remarquer l'intérêt qu'offrent tous ces détails pour l'histoire du costume.

2. C'est sans doute *IIIe* et non *IIIIe* que le chroniqueur a voulu dire. — Notons d'ailleurs qu'après avoir parlé de Philippe de Lenoncourt comme d'un des tenants de la joute, Leseur ne donne point ici la description de son costume, ainsi qu'il le fait pour les quatre autres jouteurs.

les trois de damas violet, les autres trois de satin à unne grande croix blanche d'orphaveries, ses paiges à petites journades de mesme, et avoit pour le servir six gentilshommes à hocquetons de damas violet, portans chaicun un boys le long des lices. Et de ceulx de dehors survindrent sur les renc[s] à laditte heure de dix heures ceux qui s'ensuyvent : le très noble Roy Charles tout le premier, monsieur le comte de Foix, monsieur de Clermont, monsieur de Janly[1], messire Jacques de Luxembourg, frere dudit comte de Saint Pol[2], monsieur de Beauveau[3], monsieur de Loeheac, monsieur de Coetivi, messire Pierre de Myremont[4], monsieur de La Tour[5], Poton de Saintrailles, messire Jacques de Lalan[6] et plusieurs aultres gentils seigneurs, chevaliers et escuyers dont l'acteur n'entend

1. D'après M. de Beaucourt, dans son édition d'Escouchy (t. I, p. 42, note 1), ce seigneur qui vint à la cour de France, attiré par l'éclat des fêtes, en compagnie de Jacques de Lalain, peut être Jean de Hangest, seigneur de Genlis, ou Jean de Tenarre, seigneur de Janly. Dans son *Histoire de Charles VII* (t. IV, p. 93), M. de Beaucourt se prononce, avec vraisemblance, pour le premier de ces deux personnages.

2. Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, de Runughen et de Sainghin, frère de Louis.

3. Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigny.

4. Ce personnage est sans doute Pierre de Miraumont, seigneur de Bouteillier, attaché à la personne du comte d'Étampes, et dont parlent Olivier de La Marche, Jacques du Clercq et Mathieu d'Escouchy.

5. Bertrand de La Tour.

6. Le fameux Jacques de Lalain, célèbre par les fêtes chevaleresques auxquelles il prit part. (Voir surtout, à son sujet, le *Livre des faits de messire Jacques de Lalaing,* faussement attribué à Georges Chastellain, et qui, d'après M. Kervyn de Lettenhove (édit. de Chastellain, t. VIII, p. VII), est l'œuvre du héraut Charolais et surtout de Lefèvre de Saint-Remy.)

pas faire icy mention, car le conte en seroit trop long, et n'entend ledit acteur parler icy fors de ce que seit au propos de sa matiere.

Après donc que le Roy René de Secille, monsieur de Saint Pol, Ferry monsieur de Lorraine et les autres qui avoint entrepris le pas et de tenir les rencs audites jouxtes furent venus, de ceulx du dehors vint tout premierement le très noble et très victorieux Roy Charles de France, ayant devant luy grand nombre de trompettes, herauIx en cottes d'armes et ses huissiers d'armes; et estoit monté sur ung bel et puissant coursier à unne très riche housseure d'un drap d'or vert bordés de veloux blanc, vert et rouge, broché d'or, semé à petits soulleils d'or trait bien richement, et si avoit unne manteline de veloux vert broché d'or; il avoit aussy ung escu armoyé et tymbré des droittes armes et du tymbre de Lezignan[1]; il avoit après luy six chevaulx, qui portoint housseure de veloux vert, tous semés à souleils d'orphaverie d'or, et six paiges à journades de mesme, chacun unne lance, dont les trois premieres lances estoint feultrées de veloux vert. Et quand il eut fait sa venue le long des lices, il se prepara pour courir premierement contre le Roy de Secille qui estoit de ceux de dedans. A icelle premiere

1. Lusignan. — Il paraît bien établi que Charles VII prit part à la joute; Berry l'affirme (p. 426), et Martial d'Auvergne, dans ses *Vigilles* (t. I, p. 218), dit :

Et y jouxta le feu bon Roy,
Armé gentement à merveilles,
En très bel et plaisant arroy.

Mais il semble que ce fut plutôt à Châlons qu'à Nancy que le roi parut « paré des armes de Lusignan, » comme dit Mathieu d'Escouchy, qui est d'accord ici avec Guillaume Leseur.

course, le Roy et le Roy de Secille, courans l'un contre l'autre, se rencontrerent et rompirent leurs lances, qui estoint assés bonnes, c'est assavoir le Roy sur le grand gardebras du Roy de Secille, et le Roy de Secille rompit et fit unne vaine atteinte en l'escu du Roy ouquel il fit une bonne merche. A la IIe course, le Roy et ledit Roy de Secille coururent encore et s'entretoucherent, mais leurs lances glisserent et ne rompirent point l'un ne l'autre; et touttefois les atteintes furent belles et adventaigeuses, car le Roy donna au Roy de Secille en la buffe du heaulme et le Roy de Secille au haut du grand gardebras du Roy. A la IIIe course, le Roy courut contre messire Pierre de Braizé, et se rencontrerent bien et vertement et rompirent tous deux, c'est à savoir le Roy sur le plastron dudit Braizé, et ledit de Braizé sur l'escu du Roy, dont à celuy cop il desarma le Roy, et fut blasmé ledit de Braizé de ce qu'il couroit si gros boys contre le Roy[1]. A la IIIIe course, quand le Roy eut fait habiller son escu, il courut de rechief contre le Roy de Secille, et rompirent tous deux bien et honnestement leurs lances, c'est assavoir le Roy sur le hault de l'escu du Roy de Secille et ledit Roy de Secille sur la piece

1. Ce détail si précis est caractéristique et ne peut émaner que d'un témoin oculaire; le biographe de Gaston IV était évidemment présent à la joute et, confondu dans la foule, il en recueillait les impressions. — Charles VII, qui n'aimait pas beaucoup les exercices violents, ne devait pas être un très fort jouteur, et P. de Brézé ne dut pas avoir grande peine à le désarmer. Il est curieux de noter que Brézé fut, avec le roi de Sicile, le seul appelé à lutter contre le roi de France; on peut voir là une preuve de la grande faveur dont il jouissait à cette époque auprès de Charles VII; dès 1442 d'ailleurs, il avait pris toutes les allures d'un premier ministre.

double du plastron du Roy. Et, pour ce qu'il faisoit ung peu de chaleur, le Roy, voyant qu'il avoit rompu ses trois lances, obtemperant à monsieur le connestable et à monsieur du Maine, qui à ladite jouxte le servoint, se passa de plus jouxter pour ledit jour et se vint desarmer au logeis de mondit sieur du Maine, et prit unne robbe longue de veloux vert doublé de drap d'or, et s'en revint bientost après sur les rencs au chauffault des dames, où l'on luy avoit apareillé et très bien tendu sa place et sa chaire couverte de drap d'or, ainsy qu'à tel prince estoit afferant.

Le deuxiesme coureur des survenans à ladite jouxte, ce fut monsieur le comte de Foix, lequel estoit monté sur ung très bel et puissant coursier nommé la Grue, à ung chamfrain d'or, au hault duquel chamfrain avoit unne grosse pomme d'or, portant unne (*sic*) très riche plumail; et estoit ledit coursier couvert d'une très riche houssure de veloux cramoisy broché d'or, laditte houssure semée à riches aiglantiers d'or et de brodure; sur ledit veloux cramoisy y avoit petites vaches [à] campannes d'or fin, pendues à leur col[1], sonnant clerement et menans un grand bruit; et laquelle housseure estoit bordée de veloux vert, chargée d'orphaverie d'or à escriteaulx faits à lettres d'or de la devise que portoit ledit prince, disant : *C'est moy qui l'a*[2]. Il portoit sur son harnois

1. C'étaient les armes de Béarn qui étaient ainsi représentées sur l'équipement du cheval du comte de Foix; les seigneurs de Béarn portaient : *d'or à deux vaches passant de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur*.

2. Cette devise de Gaston IV ne nous a été conservée que par son biographe; le sens en est assez mystérieux. Celle de son père Jean Ier était : *J'ai belle dame*.

une très riche manteline de veloux cramoisy brochée d'or, toutte semée à lames d'or, à ung collier de grosses perles et de pierrerye[s], et avoit ung escu d'acier sur boys nervé, couvert de blanc veloux brochié d'or; il avoit devant luy quatre trompetes et quatre clerons à riches bannieres de ses armes et grosses houppes d'or. Et si avoit après luy six grands et puissans coursiers, houssés : le premier de drap d'or moitié blanc moitié vert, le IIe de drap d'or cramoisy, le tiers de veloux noir à orphaverie moitié d'or moitié d'argent, le IIIIe de veloux moitié cramoisy moitié cendré brochié d'or, le cinquiesme de damas blanc chargié d'orphaverie d'or, le sixiesme de veloux violet et tanné, semé à larmes d'or; et, sur lesdits six coursiers, avoit six paiges à courtes mantelines de veloux cramoisy broché d'or, à petits chapperons de mesme, et dessus les chapperons portoint blanches plumes d'autruche. Il avoit là pour le servir douze chevaliers, vestus de velours cramoisy semées d'orphaverie d'or; et portoit chacun unne grosse lance, dont les trois premieres lances estoint feultrées de drap d'or à rondelles dorées d'or fin.

Ainsy triumphantement vint sur les rencs nostredit prince, et fit trois tours à l'entour des lices, la visiere de son heaulme levée; et Dieu scet se le Roy et les princes et seigneurs et d'aultre costé les princesses, dames et damoyselles qui là estoint, prenoint grand plaisir à le voir; certes si faisoint, car, avecque ce qu'il estoit beau gendarme et adroit en son harnoys plus que aultre, gent, hault et droit et bien fendu, il estoit un des beaux et asseurés chevaucheurs que on sceut voir, et sembloit qu'il fut fils du harnois et cheval,

tant beau s'y savoit contenir. Quant il eut achevé ses trois tours, portant la lance sur la cuisse, ses tromppetes et clerons menans et grand et merveilleux bruyt, luy estant à ung bout du renc, monsieur le comte de Saint Pol à l'autre bout, le Roy voulut et fit dire par les heraulx que on commença de besoigner. Adonc nostre gentil comte fit baisser la visiere de son heaulme; quand tout fut prest, on cria : *Baille! baille!* Alors nostredit prince coucha sa lance en l'arrest, ainsy qu'il le savoit bien faire, et monsieur de Saint Pol pareillement.

A la premiere course, ils se vindrent rencontrer de toute la puissance de leurs chevaulx et ne faillirent pas de donner bon choc chacun à son compaignon, si que l'un et l'autre rompirent tous deux bien et roidement leurs lances; et fut l'atteinte que donna monsieur de Foix à monsieur de Saint Pol à la buffe du heaulme, dont il fut si bien touché qu'il chancela très fort, et, s'il n'eut esté bon chevaucheur, est à penser qu'il eut vuydé les arçons. Au regard de mondit sieur de Saint Pol, il rompit sa lance bien et gentement sur l'escu de mondit sieur de Foix et y fit du roquet de la lance unne bien apparente merche; ils parfirent chacun leurs cours jusques au bout de la lice, où les ung[s] cryoint : *Foix! Foix! Foix!* les autres : *Saint Pol! Saint Pol!* à grand bruyt de trompettes d'une part et d'autre; et faisoit bon voir ledit comte de Saint Pol, car il estoit grand homme, bel et puissant, bon et asseuré chevaucheur et ung adroit gendarme, s'il en fut oncques point[1].

1. Comparer le récit du fameux « pas » de Jacques de Lalain (édit. Kervyn de Lettenhove, p. 55 et suiv.).

A la seconde coursse, ledit comte de Foix et ledit comte de Saint Pol coururent encore l'un contre l'autre et rompirent tous deus leurs lances, c'est assavoit nostredit prince ou hault de l'escu dudit de Saint Pol, où il fit unne belle atteinte et bien merchée, et ledit comte de Saint Pol rompit sur le hault du gardebras de nostredit prince, et parfirent leur poindre chacun jusques au bout de la lice bien et honnestement.

A la tierce coursse, mondit sieur de Foix et Ferry monsieur de Lorraine coururent l'un contre l'autre et demanderent chacun unne grosse lance qui fut bonne et roide. Et à cette venue mondit sieur de Foix avoit son courssier dejà eschauffé, et partit plus prompt et plus bruamment que les autres foix. Et à la rencontre rompirent bien asprement, c'est à savoir monsieur de Foix sur le grand gardebras dudit de Lorraine, dont il desarma et tint à peu qu'il ne luy fit perdre les arçons, et ledit Ferry monsieur de Lorraine rompit son boys sur la piece double du plastron de mondit sieur de Foix; et, por ce que ce cop là fut grand et que les trençons de la lance de nostredit prince, qui estoit rompue jusques près de l'agraffe et de la rouelle en plus de dis trençons, vollerent, volerent hault en l'air jusques à veue perdue, cent mille gents[1] qui virent le choc ne se peurent tenir qu'à haulte voix ils ne s'escriassent : *Foix! Foix! Foix!* et prenoit chacun grand plaisir à le voir si bien faire, et mesmes affection les y portoit, pour le bel et gent maintien qu'ils voyoint en son beau port et en sa très asseurée

1. L'enthousiasme du chroniqueur l'emporte un peu loin et lui fait parfois, comme dans ce passage, singulièrement grossir les chiffres.

et adroitte contenance; car il estoit aysé en son harnois, bel et asseuré chevaucheur et adroit gendarme plus que autre[1]. Et, combien que Ferry monsieur de Lorraine de sa personne fut ung aussy bel, aussy adroit et autant honneste gendarme qui en fut jamais point veu, si estoit nostredit prince, pour ce qu'il estoit beaucoup plus jeune, beaucoup plus en gré du peuple, et le trouvoint par trop plus beau que ledit Ferry monsieur de Lorraine; lequel, laditte course faitte, entra au pavillon pour faire habiller son grand gardebras.

A la IIIIe course, se treuva sur les rancs messire Piere de Braizé, comte de Mauleuvrier[2], et laisserent courent les chevaux, nostredit prince et luy, l'un contre l'autre, lances baissées; mais pour celle venue ils ne toucherent point l'un l'autre, car le cheval dudit de Braizé gueuchit et fuyt au cop; et ainsy, sans rencontrer fer, parfirent leurs coursses jusques au bout

1. Ce portrait du comte de Foix n'est point flatté; on le retrouve chez un autre chroniqueur du temps, Georges Chastellain : « Estoit, dit-il, un très bel chevalier adroit..., et, parce que belle et agreable personne estoit et accompagné grandement, son fait, sa renommée et son autorité alloient montant et multipliant de plus en mieux tous les jours. Et, en toutes choses servantes à guerre ou à paix, fut trouvé un des plus loés. » (Édit. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 170.)

2. Gaston IV, aussitôt arrivé à Nancy, était devenu l'ami intime de Pierre de Brézé; c'est sous l'autorité de ce dernier, nous dit encore Chastellain, que Gaston prit son vol à la cour (*ibid.*, t. VII, p. 47). Trois mois plus tard, à Châlons (18 mai), le comte de Foix et le favori de Charles VII s'unirent de l'alliance la plus étroite, se promettant d'être à l'avenir « vrays et loyaulx freres adoptifz et d'armes » et de « s'entretenir l'un l'autre à leur povoir en la bonne amour et grace du Roy. » (Arch. des Basses-Pyrénées, E 440.)

des lices; et n'abandonna point sa lance nostredit prince, ainçoys la dressa bien et rudement sur la cuisse en contournant son cheval hault en l'air au chief de la lice, laquelle chose le cheval de luy mesme faisoit de gayeté de cueur, qui estoit ung très bel et puissant courssier andeluzien, nommé la Grue, pour ce qu'il avoit longue ancoleure; et touttefois c'estoit ung cheval estourdy et promt à l'esperon, portant sa teste seche, le plus beau et le mieux embouché de tout le monde.

A la v[e] coursse, le Roy René de Secille s'apresta pour courir contre monsieur de Foix; et coururent l'un contre l'autre, et rencontrerent tous deux et rompirent bien et sechement leurs lances, c'est assavoir ledit comte sur l'escu dudit sieur Roy de Secille, ouquel il fit unne très belle atteinte; et ledit sieur Roy de Secille rompit son boys sur le grand gardebras de nostredit prince, auprès de la clinque dudit gardebras, bien et honnestement; et, cela fait, le Roy de Secille, voyant qu'il avoit rompu ses trois lances, se retira à tant et s'alla desarmer, et tost après s'en vint au chaffault des dames avecques le Roy.

A la VI[e] coursse, ledit comte de Foix fit encore unne venue sur ledit messire Pierre de Braizé; et avoit pris unne bonne lance grosse et roide, et au partir donna de l'esperon, et, venant de toutte la puissance de son cheval et l'autre ou cas pareil, monsieur de Foix le vint trouver au dessus de la vissiere, en la coiffe du heaulme, où il luy dounit si bon choc qu'il rompit laditte grosse lance en plusieurs trençons et esclas qui vollerent hault en l'air, et fut le cop si grand que ledit de Braizé fut renversé tout estourdy sur la

crouppe du cheval, tellement que s'il n'eut eu bon[s] serviteurs, il s'en fut allé par terre; et neantmoins il avoit très bien rompu son bois sur l'escu de mondit sieur de Foix.

A la VIIe course, monsieur de Saint Pol retourna sur les renc[s] et encore se prepara pour courir à l'encontre dudit comte de Foix; et, après avoint[1] pris chacun un gros boys, lances couchées, donnerent de l'esperon et rencontrerent tous deux bien et roidement, si qu'ils rompirent leurs lances; c'est à savoir ledit comte de Foix sur l'escu dudit comte de Saint Pol et ledit de Saint Pol donna sur la rondelle de la lance d'iceluy comte de Foix; et pensoit bien à celuy cop luy trouver la main pour l'en envoyer; mais la rondelle avoit bonne grappe dessoubs qui tint ferme et soustint très bien le cop.

A l'huitiesme coursse, mondit sieur de Foix demanda unne bonne lance, et on luy en bailla unne grosse et roide de la mesme ordonnée, et courut de rechief contre ledit comte de Saint Pol, qui pareillement avoit prins ung aultre boys de mesme; et rompirent tous deux, c'est à savoir ledit de Saint Pol sur l'escu de nostredit prince et nostredit prince sur le hault du plastron dudit de Saint Pol si roidement qu'il luy fit plier l'echine et le renversa jusques sur la crouppe du cheval; et, pour ce qu'à celle venue ledit de Saint Pol rompit l'arest de sa cresque ou cuyrasse, il se retira en paveillon après icelle course pour en prandre ung aultre.

A la IXe coursse, messire Philippe de Lenoncourt,

1. *Corr.* : avoir.

qui estoit ung de ceulx de dedans, se trouva sur le renc, prest de besogner, et nostredit prince estant à l'autre bout fut prest aussy; et ayant chacun ung bon boys, coucherent l'un contre l'autre et rompirent tous deux bien vertement, c'est à savoir nostredit prince sur le grand gardebras et ledit Lenoncourt sur la buffe du heaulme de nostredit prince, auquel il donna si bon soufflet qu'il le fit chanceler.

A la xe coursse, ils coururent encore l'un contre l'autre et rompirent tous deux sur les escus, où ils mercherent très bien leurs atteintes; mais touttefois nostredit prince desarma ledit de Lenoncourt de son escu, et fut la pointe rompue, par quoy il s'en entra au pavillon pour la faire habiller.

A la xie coursse, retourna sur les rencs messire Pierre de Braisé, revenu de son etourdissement, ayant ung bon et gros boys; et nostre prince en prit ung aultre de mesme, et coucherent l'un contre l'autre; et au rencontré rompirent tous deux leursdittes lances, c'est à savoir ledit de Braizé sur l'escu de nostredit prince, et nostredit prince vint trouver ledit de Braizé ou plus hault du heaulme par dessus la visiere et luy donna si bon soufflet qu'il rompit et luy fit plier l'eschine, si que peu s'en faillit qu'il ne ala par terre.

A la xiie et derniere coursse [de] nostredit prince, messire Philippe de Lenoncourt, qui eut fait mettre ung aultre poire à son escu, retourna sur les rencs. Or estoit ledit Lenoncourt ung très gentil jouxteur et ung bon et asseuré coureur autant qu'il y en avoit point à la feste, et print un bon et gros boys, et nostredit prince ne faillit pas d'en prendre ung aultre, et, lances couchées, partirent bruament, venans l'un

contre l'autre. Et nostredit prince avecque sa grosse lance le vint trouver par la visiere de son heaulme, lequel avoit grand veue, et jasoit que ledit de Lenoncourt rompit sur l'escu de nostredit prince, nostredit prince l'asigna si bien que le rochet se fourra par laditte veue dedans le heaulme, et vous enleva en son cours de pointe de lance ledit de Lenoncourt et par dessus les arçons et la crouppe du cheval, il le porta pendu à sa lance plus d'unne grande lance loings tout envers au milieu de la lice, si estourdy qu'il demeura là grand piece qu'il ne savoit s'il estoit en ciel ou en terre; et l'en convint porter au pavillon et pensoit on qu'il fut mort. Touttefois, tantost après que on luy eut getté au visage force d'eau rose et de vinaigre, le cueur luy revint, mais pour ce jour il se retira sans plus jouxter.

En la maniere qu'avés ouy, parfit nostre gentil Gaston, comte de Foix, ses douze coursses, selon le contenu des chappitres, et rompit très bien et honnestement XI grosses lances roides et de bonne moyson. Et, cela fait, fit ung tour au long des lices, ayant ses trompetes et clerons, et vint prendre congié du Roy et des dames, puis s'en vint en son logeis, acompaigné des seigneurs et gentilshommes qui l'avoint servy celuy jour à la jouxte et d'autres LX ou IIII^{XX} gentilshommes, tous de sa maison. Et jusques à sondit logeis ses trompetes et clerons venoint sonnant et menant un merveilleux bruyt devant luy. Et, quand il fut à son logeis, il se desarma et se refrechit un peu et fit collation; et, cela fait, il vestit unne très belle robbe longue, flotant jusques en terre, d'un très riche drap d'or cramoisy, doublé d'un blanc satin, et dessus ung très

riche collier d'or, où il pendoit ung très riche affichet, fait en maniere de rose emaillée de blanc esmail, et dessus laditte rose estoit assis ung (*sic*) grosse pointe de diamant, estimée valloir x[m] escus. Et s'en retourna aux lices pour voir le surplus des jouxtes et s'en monta au chaffault, là où estoit le Roy et les autres princes, qui à grand joye le receurent et le louoint très fort de ce qu'à laditte jouxte il avoit si bien fait et qu'il s'y estoit si honnestement porté.

La venue de monsieur de Clermont.

Après que le susdit prince conte de Foix eut fait ses XII coursses, vint sur les rencs monsieur de Clermont, à son courssier houssé d'une très riche housseure de veloux vert chargé d'orphaverie d'or à grosses poire[s] d'or, ayant après luy six grands chevaulx de parement, houssés : le premier de drap d'or cramoisy, le second de veloux blanc et bleu, le tiers de damas à po[i]s de brodeure et d'orfaverie d'or à grand feu, le quart de veloux cramoisy à grandes lettres grecques de fil d'or en escriteaulx de sa devise, c'est à savoir : *Esperance de Bourbon;* le V[e] estoit de veloux noir et violet, le VI[e] de veloux cendré. Et avoit six paiges habillés de mesme lesdittes housseures, et si avoit aussy XII gentilshommes à journades de veloux vert. Et, en faisant ses douze venuees, rompit VIII lances contre monsieur de Saint Pol et messire Pierre de Braizé.

La venue de monsieur de Chaumont[1].

Après vint sur les rencs monsieur de Chaumont, sur ung bel et puissant courssier à une houssure de

1. Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont.

veloux moitié blanc moitié bleu, très richement broché d'or et semée de larmes d'or à campannes d'argent doré; et si avoit unne manteline de mesme, et après luy quatre paiges sur quatre beaulx chevaulx houssés de damas ainsy party de blanc et de bleu à lettres d'or à sa devise; avoit aussy six gentilshommes pour le servir, portans chacun unne lance, à journades de damas desdittes couleurs de blanc et bleu. Et en ce point vint mondit sieur de Chaumont très honneste sur les rencs, ayant devant luy les trompetes et clerons de mondit sieur de Foix empruntés. Et, en faisant ses douze coursses contre monsieur de Saint Pol et ledit messire Pierre de Braisé, il rompy IX lances et ceux de dedans en rompirent autant.

La venue de monsieur de Tartas, fils de monsieur d'Albreth.

Après vint monsieur de Tartas, un beau seigneur, sur ung courssier houssé de drap d'argent, portant unne manteline et un escu couvert de drap d'or cramoisy; et avoit après luy trois paiges sur trois grands chevaulx de parement, houssés de satin blanc et cramoisy, semées à gros chardons de brodeure et d'orfaverie et à lettres d'or à sa devise, ses paiges à manteline de mesme et avoit six gentilshommes à journades de satin audittes couleurs; et fit ses XII coursses contre mondit sieur de Saint Pol et ledit de Braizé, et rompit XI lances.

La venue de messire Jacques de Luxembourg, frere de monsieur de Saint Pol, et de messire Jacques de Lalan.

Après se vint presenter messire Jacques de Luxem-

bourg, frere de monsieur de Saint Pol, près de courir. Et, pour ce que messire Philippe de Lenoncourt, l'un de ceux de dedans, s'en estoit allé, comme avés ouy, et qu'ils n'estoint plus que deux pour soutenir le faix de la jouxte, là survint messire Jacques de Lalan, ung très gentil chevalier, fort bon coureur, qui fut receu avecques ceux de dedans pour courir et deffendre ou lieu dudit de Lenoncourt[1]. Messire Jacques de Luxembourg avoit sur son cheval unne housseure de drap d'or violet, bordée d'ermynes, et après luy avoit quatre beaulx chevaux de parement à housseures de veloux blanc et cramoisy, semés à lions de brodeure et d'orfaverie d'or, et les paiges avoint journades de mesmes; et si avoit dix gentilshommes à manteline de damas desdites couleurs qui portoint après luy chacun unne bonne lance. Ledit messire Jacques de Lalan vint sur ung coursier à unne très belle houssure de veloux bleu et cramoisy, broché d'or à grans lettres d'or de brodeure et d'orfaverie à ses devises, et si avoit unne manteline de mesme; après luy trois grands chevaulx de parement, houssés de veloux bleu et cramoisy, party à longs et estroits lambeaux desdittes couleurs, semés à larmes d'or, et les paiges avoint manteline de mesme, et avoit aussy six gentilshommes à journades de satin desdittes couleurs; et, en faisant le[s] XII coursses, ledit de Luxem-

1. Guillaume Leseur affirme donc que Jacques de Lalain prit part au tournoi de Nancy, mais simplement comme remplaçant. On ne saurait cependant rapprocher son récit de celui donné par l'auteur du *Livre des faits de messire Jacques de Lalaing;* car tout ce que dit ce dernier chroniqueur se rapporte aux fêtes de Châlons et non à celles de Nancy.

bourg rompit très bien et honnestement VIII lances, et ledit messire Jacques de Lalan en rompit dix.

La venue de monsieur de Beauveau.

Après vint monsieur de Beauvau, lequel avoit son cheval houssé de veloux noir broché d'or, et avoit unne manteline de mesme à lettres d'or à sa devise. Il avoit après luy quatre chevaux de parement, houssés : l'un de veloux cramoisy, semé à petites ondes d'orfaverie d'or; le second de damas, moityé blanc, moytié bleu; le troisieme de veloux cendré à fueillages d'or; le IIIIe de satin blanc et bleu, semé à larmes d'or, ses paiges à journades de veloux noir broché d'or, et avoit huit gentilshommes à mantelines de damas blanc et bleu, portans chacun unne lance. Il fit ses douze coursses, c'est à savoir les six contre messire Pierre de Braisé et les autres six contre messire Jacques de Lalan, et rompit ledit sieur de Beauvau sept lances.

La venue de monsieur de Loehac, fils de monsieur de Laval.

Après vint sur les rancs monsieur de Loehac[1], un très gent et honneste chevalier et qu'il faisoit très bon voir, qui avoit son cheval couvert d'une très belle et riche houssure de veloux blanc et cramoisy, brochié et chargé d'orfaverie d'or, et sur le blanc estoit laditte houssure en champ d'armines, et sur le cramoisy de larmes d'or, et si avoit sur le harnois unne manteline de mesme; il avoit après luy quatre che-

1. André de Laval, seigneur de Lohéac.

vaulx de parement, houssés audittes couleurs, l'un de damas et l'autre de satin à lettres d'or à sa devise, se[s] quatre paiges à mantelines de mesme sa houssure et dix gentilshommes à journades de damas blanc et cramoisy; et fit ses douze coursses, c'est à savoir les six contre monsieur de Saint Pol, trois contre messire Pierre de Braisé et trois contre messire Jacques de Lalan, et rompit IX lances.

La venue de monsieur de La Tour.

Après vint des survenants sur le renc monsieur de La Tour, monté sur ung bel et puissant coursier à unne housseure d'un beau drap d'or, chargée de petites campanes d'or, à unne manteline de mesme, et avoit dix gentilshommes à journades de satin blanc et cramoisy, portans chacun unne bonne lance. Il fit ses douze courses, c'est à savoir trois contre monsieur de Saint Pol, six contre messire Jacques de Lalan et trois contre messire Pierre de Braisé, et rompit six lances.

La venue de monsieur de Xaintrailles, nommé Poton.

Après vint Poton, sieur de Xaintrailles, qui avoit sur son cheval unne housseure de veloux cendré, brochié d'or, semée à larme[s] d'or, et avoit trois chevaux de parement, l'un houssé de veloux violet à boutons et franges de fil d'or, l'autre de damas moitié bleu moitié tanné, et le tiers de satin desdittes couleurs à letres d'or à sa devise, ses troys paiges à courtes mantelines de satin bleu et tanné; et si avoit six gentilshommes à journades de satin bleu et tanné, portans chacun ung boys. Et fit ses XII coursses,

quatre contre monsieur de Saint Pol, troys contre messire Jacques de Lalan et cinq contre messire Pierre de Braisé.

La venue de messire Pregent de Coetivi, admiral de France.

Après vint sur les rencs messire Pregent de Coetivi, admiral de France, qui estoit un très honneste et gentil chevalier, monté sur un bel et puissant courssier à unne housseure de veloux cramoisy, tout couvert de grands fueillages d'orphaverie d'or, et avoit unne manteline de veloux cramoisy, brochié d'or, son escu couvert de mesme; il avoit quatre grands destriers de parement, le premier houssé de veloux bleu à menue orphaverie d'or, le IIe de damas violet et tanné à grands lettres d'or à sa devise, le IIIe de veloux moitié violet et moitié tanné, et le IIIIe de satin ausdittes couleurs, les paiges à journades de veloux desdittes couleurs et six gentilshommes à mantelines de satin violet et tanné, portant chacun ung boys. Et fist ses douze coursses, c'est à savoir trois contre monsieur de Saint Pol, six contre messire Jacques de Lalan et trois contre messire Pierre de Braisé, et rompit IX lances.

La venue de monsieur de Janly.

Après vint monsieur de Janly, ung gentil chevalier du pays de Picardie[1]. Et avoit son coursier unne

1. On ne saurait douter qu'il ne s'agisse de Jean de Hangest, seigneur de Genlis : le seigneur de Hangest était Picard; on trouve deux localités de ce nom dans le département de la Somme. Nous avons ici une preuve de l'exactitude remarquable de notre chroniqueur pour certains petits détails.

housseure de damas vert et violet, couvert d'orfaverie d'or, sa manteline et son escu couvert de mesme; après luy trois destriers de parement, le premier houssé de damas desdites couleurs à letres d'or à sa devise, le IIe houssé de veloux noir à poires d'argent, et le IIIe estoit houssé de satin party desdittes couleurs de vert et de violet; et avoint les paiges petites journades de damas des couleurs desudites. Il avoit après luy six gentilshommes à mantelines de satin vert et violet, portans chacun ung boys. Il fit ses XII coursses, c'est à savoir deux contre monsieur de Saint Pol, quatre contre messire Pierre de Braisé et six contre messire Jacques de Lalan, et rompyt huit lances.

La venue de Jehan monsieur de Lorraine, fils du comte de Vaudemont et de Harrecourt[1].

Après vint Jehan monsieur de Lorraine, fils du comte de Vaudemont, ung très bel et honneste coureur, monté sur ung bel et puissant courssier à unne housseure de veloux vert brochié d'or, et avoit unne manteline de mesme et son escu couvert de veloux

1. Ce personnage, que tous les chroniqueurs appellent « Jean monsieur de Lorraine, » était frère de Ferry de Lorraine, dont il a été déjà question, et fils cadet d'Antoine, comte de Vaudémont. Sur ce Jean de Lorraine, voir une intéressante notice du comte de Pange dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1890, t. LI, p. 569-70. — Les éditeurs des poésies de Charles d'Orléans (Champollion-Figeac, Guichard, d'Héricault, Gaston Raynaud) ont confondu ce prince avec un autre Jean de Lorraine, qui est Jean d'Anjou, duc de Lorraine et de Calabre, fils du roi René. Les deux princes devaient plus tard combattre ensemble en Catalogne et tous deux y trouver la mort.

blanc. Il avoit après luy quatre destriers de parement : le premier estoit houssé de drap d'or bleu, le second de drap d'argent à unne bordeure d'armines, le IIIe de veloux cramoisy, brochié d'or, le IIIIe de veloux violet, chargié d'orphaverie d'or, et avoit ses quatre paiges à petites robes justes de veloux vert, brochié d'or, à petits chapperons de mesmes et plumes d'autrusche, et avoit aussy dix gentilshommes à mantelines de satin vert, portant chacun ung gros boys. Il fit ses XII courses, six contre monsieur de Saint Pol, trois contre messire Pierre de Braisé et trois contre messire Jacques de Lalan, et rompit dix lances.

Et, pour ce que l'heure estoit tarde et qu'il estoit heure d'aler soupper, on se departyt à tant et tint on ladite jouxte pour achevée et ceux qui tenoint les renc[s] deument excusés. Après donc qu'ils eurent très bien jouxté tout iceluy jour en la maniere que avés ouy, le Roy, qui là estoit present, voyant que l'heure estoit dejà tardive, fit dire à ceulx de dedans par les heraulx qu'il suffisoit pour celle foix et que les dames estoint contentes, tant d'entre eulx de dedans que de ceux de dehors. Et, cela fait, tous les heraulx et poursuyvans s'en vindrent aux dames, entre lesqueles y estoint les reines de France[1] et de Secille, madame la Dauphine, madame de Calabre[2],

1. La reine de France Marie d'Anjou avait rejoint Charles VII à Nancy dès la fin de 1444, ainsi que la dauphine Marguerite d'Écosse; la reine de Sicile, Isabelle de Lorraine, était arrivée un peu après et fut suivie de sa fille, la future reine d'Angleterre (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 90-91).

2. Marie de Bourbon, duchesse de Calabre, femme de Jean, fils du roi René.

madame de Vaudemons[1] et plusieurs autres grands dames et damoiselles pour savoir d'elle[s] à qui devoit estre donné le prix[2], tant de ceulx de dedans que de ceulx de dehors; lesquelles dames les renvoyerent au[x] juges pour en dire les oppinions. Et, incontinent, lesdits juges, qui estoint gens gracieux et saiges, pour faire honneur aux dames et les contenter, vindrent à leur chauffault, et, après consultacion faite entre eux et lesdittes dames, le tout bien debatu, par l'oppinion de la plus saine partie fut dit et adjugé le pris, c'est à savoir pour ceulx de dedans à monsieur de Saint Pol[3] et pour ceux de dehors à monsieur le comte de Foix, nostre prince dessus mencionné, comme à ceux qui avoint fait de plus belles et plus rudes atteintes en lieux prisés et adventaigeux, et qui aussy avoint manié plus gros boys et plus rompu de lances. Et, au departir, mondit sieur de Saint Pol et pareillement nostredit prince furent menés et conduyts à grands bruits de trompettes et de clerons chacun à son logeis, grandement et triumphantement acompaignés, c'est à savoir ledit de Saint Pol du Roy de Secille et de partie des princes, ducs et contes qui là estoint, et pour ce que le logeis de nostredit prince estoit presque joignant de celuy du Roy, le Roy en per-

1. Il s'agit, ainsi que le confirme Berry (édit. Godefroy, p. 426), de Yolande d'Anjou, fille aînée du roi René, femme de Ferry de Lorraine. Mais ce dernier n'était pas encore comte de Vaudémont, son père Antoine n'étant pas mort.

2. Le prix consistait en un diamant de mille écus, avec un chanfrein dont le timbre devait porter les armes du vainqueur (Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, p. 93).

3. Mathieu d'Escouchy (t. I, p. 41) dit bien que le comte de Saint-Pol remporta le prix, mais il ne parle pas du comte de Foix.

sonne, monsieur le Daulphin[1] et unne partie des princes le conduysirent très honnorablement jusques à sondit logeis.

Et c'est ce que l'acteur entendoit à dire par le contenu de ce present chapitre.

Neufvieme insidence de bonne Memoire, loant la personne du prince, condescendant au IXe chapittre et dirigeant son parler à l'acteur.

Bonne Memoire à l'acteur.

Du gentil prince très desiré Gaston
Son hault honneur pour Dieu ne le gaston;
Prenons-le à drammes au poix de la balance;
Où n'a mesure, souvent maint bien gaste-on;
Mais se soubs moy de bonne langue as ton,
Par tes petits prans-le sans violence,
Et se quelque desir hastif te lance
Voulloirs soudains, regarde l'excellence
Du personnage qu'as empris de louer;
De ses haults fais, de sa haulte vaillance
Dy-nous en jusques au moindre cop de lance;
En sa cronique je veus tout à louer,
Et te deussé-je cent franc[s] par jour louer.

*
* *

Et s'aucuns bestes d'asnerie, estalons,
Voyans des yeux autant que des talons,
En cler ouvraige vont grondant, n'en tiens comte;
Car selon l'euvre nous n'y sommes point longs
S'il ne deplest. Sus venons à Chalons,
Fay-nous des jouxtes qui là furent le comte;
De Tours après, puis de Chinon raconte,

1. Le dauphin ne figura pas dans la joute. Il tomba malade à Nancy, comme l'apprend un document publié dans les *Preuves* de la chronique de Mathieu d'Escouchy (t. III, p. 392).

Et de Saumur, où nostre gentil comte
Fist si très bien au pas du Roy Renier.
Qui het tieux faits, voir ne sçait qu'honneur monte,
Car honneur d'arme tout autre honneur surmonte,
D'aultant que vaut l'escu sur le denier;
Pas n'est gibier pour sot ou rude asnier.

*
* *

Soit en histoire ou poeticale muse,
Je vueil que ton engin jour et nuit muse
A hault louer l'honneur de son hault trosne.
Ne vois-tu pas toutte vertu infuse
En son hault los, plaine grace profuse,
Clarté de vie, à tous princes patronne;
Et quoy que Mort, l'inhumaine matronne,
Furtivement comme faulce latronne,
Ravy nous ait se (*sic*) prince tant loable,
Au hault palais son non vit et fleuronne,
Là où fameuse Renommée le couronne,
En hault renom de gloire perennable,
A tousjours mais, maulgré mort, perdurable.

*
* *

Entre les pieux où luyst beatitude,
Son nom triumphe en haulte celsitude
D'onneur saine qui jamais ne mourra,
En son franc cueur regentoit gratitude,
Bonté, vaillance, tendant à rectitude,
Ce bruit au moins tout dis luy demourra,
Tant que le monde à jamais durera,
De luy le nom a couru et courra
En touttes terres, tant haults pays que campaignes;
Qui de ses faits ouyr parler voulrra,
Aux Cathelans informer s'en pourra[1];
D'eux il fut maistre, grand dompteur des Espaignes.
Avecques les pieux veux donc que tu le paignes.

1. Allusion à la guerre de Catalogne, racontée dans un des chapitres suivants.

*
* *

Pour donc reduyre de nostre propos l'ordre,
Sans inmixter en nos euvres desordre,
Louant tousjours la personne assouvie
Du gentil comte, que la mort sans remordre
Arraugament a voulu poindre et mordre,
Privant nos cueurs de nostre joye ravie,
Dy-nous, beau sire, le procès de sa vie
De chief en chief; j'ay d'oyr grand envie
Le remenant de ses loables faits.
Au fes lever à t'ayder me convie :
Vien à Chalons, de clique tire vie;
Jouxta-il pas là le parfait des parfaits,
Dis-en le voir : or fais, mon amy, faits.

Chappitre ixe de l'acteur, ou il parle des jouxtes qui furent faites a Chalons pour la venue de madame de Bourgoigne, qui la vint a court devers le Roy.

[Sommaire.

La cour se rend de Nancy à Châlons. — Arrivée de la duchesse de Bourgogne, venue pour accorder avec Charles VII un différend entre son mari et le roi René. — Joutes organisées en son honneur par Jean de Lorraine, les seigneurs de Beauvau et de Genlis; y prennent part : les comtes de Charny, de Clermont, de Saint-Pol, le comte de Foix, le vicomte de Lautrec, Louis de Bueil, le chevalier bourguignon Hervé de Mériadec et Ferry de Lorraine.]

L'Acteur.

En après lesdittes jouxtes de Nancy et le partement de la Royne d'Angleterre en l'an mil iiiic xlv[1], le Roy

1. La reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, avait quitté

se partit de la ville de Nancy[1], avec lui le Roy de Secille, monsieur le Dauphin, monsieur de Calabre[2], monsieur le connestable, monsieur Charles d'Anjou, monsieur le comte de Foix, monsieur de Saint Pol, monsieur d'Eu, monsieur d'Albreth, monsieur de Dunoys et tous les princes et seigneurs de la court, et s'en vint à Bar-le-Duc et de là à Chalons ou pays de Champaigne. Auquel lieu de Chalons vint devers luy madame la duchesse de Bourgoigne[3], monsieur le comte de Charny[4] et aultres seigneurs de la maison du duc de Bourgoigne, pour accorder aucuns differens qui estoint entre le Roy de Secille et le duc de Bourgoigne, à cause de la rançon et finance dudit Roy de Secille, de lorsqu'il fut prisonnier dudit duc de Bourgogne, auquel ledit Roy de Secille, pour ce qu'il n'avoit pas l'argent de sa finance, avoit baillé et livré par maniere de gagement les villes de Clermont en Argonne, Gondrecourt et le Neufchastel en Lorraine[5], esqueles viles et places estoint plusieurs gens de guerre en garnison de par ledit duc de Bourgoigne, qui toutte-

Nancy dès le commencement de mars (Beaucourt, *Histoire de Charles VII,* t. IV, p. 93).

1. Le roi quitta Nancy à la fin d'avril 1445, mais n'arriva à Châlons, ou plutôt à Sarry-lès-Châlons, que le 29 mai; la reine l'y avait précédé; elle s'y trouvait dès le 4 mai (Cf. *Lettres de Louis XI*, publ. par Charavay et Vaesen, t. I, p. 199).

2. Le duc de Calabre ainsi que le dauphin avaient accompagné la reine.

3. Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne.

4. Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

5. *Clermont-en-Argonne,* Meuse, arr. de Verdun; — *Gondrecourt,* Meuse, arr. de Commercy; — *Neufchâteau,* Vosges, chef-lieu d'arr.

fois estoint souldoyés des deniers du Roy de Secille; et, quand on leur faisoit faulte de payement, ils couroint, pilloint et fourragoint les duchés de Bar et de Lorraine, dont plusieurs maux s'ensuyvoint. Si fut lors fait ung grand traicté entre ledit Roy de Secille et la duchesse de Bourgoigne, que iceluy Roy de Secille laisseroit au duc de Bourgoigne à tousjours mès pour heritage le val de Cassel, unne terre qu'il avoit, enclavée en la comté de Flandres; en que faissant il fut quicte de sa rançon et luy furent rendues et delaissées ses villes et places franches et quictes; et servit beaucoup la presence du Roy à faire lesdits appointemens[1].

1. Sur les conférences de Châlons qui eurent lieu entre Charles VII et la duchesse de Bourgogne, voir Mathieu d'Escouchy, t. I, chap. v; Olivier de La Marche, édit. Beaune et d'Arbaumont, t. II, p. 56-58, et surtout la note 8 de la p. 56; D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, *Preuves*, p. CLXXV à CXCIII; enfin, Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 112-141. — L'affaire du roi de Sicile dont parle ici G. Leseur ne fut qu'un des nombreux points traités dans ces conférences. Il suffira de rappeler sommairement ce dont il s'agissait, afin de rectifier le récit du chroniqueur. René d'Anjou, prisonnier du duc de Bourgogne à Bulgnéville, avait été libéré par le traité de Lille du 25 janvier 1437, moyennant : 1° la cession par René des seigneuries de Cassel et du Bois-de-Nieppe en Flandre; 2° l'abandon de la succession de la comtesse de Saint-Pol; 3° une rançon de 420,600 écus; en garantie de la moitié de cette rançon, le duc de Bourgogne avait reçu les villes de Neufchâtel et de Clermont-en-Argonne. Lors de l'ouverture des conférences de Châlons, 320,600 écus restaient encore à payer. C'est du total de cette somme que le roi René obtint la remise par le traité de Châlons, conclu le 6 juillet 1445 avec la duchesse Isabelle. Mais les places de Neufchâtel et Clermont furent remises entre les mains du comte de Saint-Pol, qui s'engagea à ne les rendre au roi René que quand Montbéliard, occupé par une garnison française qui dévastait les pays du duc, aurait été rendu au duc de Wurtemberg. G. Leseur commet donc une légère erreur en disant que le roi René rentra

Et, pour la venue de laditte duchesse de Bourgoigne, pour la festoyer et luy donner esbat[1], furent cryées audit Chalons unnes jouxtes, auxqueles jouxtes ils estoint quatre seigneurs qui tenoint les rencs à tous venans, c'est à savoir Jehan monsieur de Lhorraine, monsieur de Beauvau, monsieur de Janly et ung gentilhomme de monsieur le connestable, nommé L'Ardonnois, ung gentil coureur et adroit gendarme[2]. Et portoit l'ordonnance des chappitres d'icelles jouxtes que chacun survenant pouvoit faire dix coursses, et en icelles dix coursses rompre autant de lances ou au dessoubs, le plus que chacun d'entr'eulx en pourroit rompre, selon que l'heure ou la bonne fortune leur seroit aydant ou favorable. Et estoint icelles jouxtes tenues (?) au dimanche ensuyvant à commencer à

immédiatement en possession de ses places. Il est le seul aussi à parler de Gondrecourt, dont il n'est question nulle part ailleurs.

1. A la même époque étaient venues à la cour des ambassades du duc de Milan, du duc de Savoie, du roi de Castille, des électeurs de l'Empire, du duc d'York, de l'empereur et du patriarche de Constantinople. — C'est pendant ces fêtes de Châlons qu'eut lieu le fameux pas de Jacques de Lalain, si amplement décrit dans le *Livre des faits de messire Jacques de Lalaing* (édit. Kervyn de Lettenhove, p. 43-62). Leseur n'en parle point; il est vrai que la fin du chapitre manque; mais il est probable qu'il ne devait point en parler. Les fêtes de Châlons comportèrent plusieurs jours de jeux chevaleresques : « Sy se faisoient très souvent, dit M. d'Escouchy, jouxtes et aultres esbatemens dedens le marchié d'icelle ville. » Leseur n'a dû décrire que la joute à laquelle son maître prit part; on ne saurait donc l'accuser d'inexactitude, parce que son récit ne ressemble point à celui des autres chroniqueurs. Sur ces joutes, on peut aussi consulter Olivier de La Marche, t. II, p. 56, Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 50; mais aucun d'eux ne donne des détails aussi circonstanciés que Leseur.

2. C'est sans doute un surnom que portait ce gentilhomme; il devait être originaire de l'Ardenne.

heure de dix heures. Auquel jour les lices furent très bien ordonnées et preparées, garnis d'echaffaulx tant pour le Roy et pour les princes, princesses, dames et damoiselles que aussy pour les juges ordonnés et establis pour discerner et avoir esgard et bon advis au nombre des lances rompues, de qui et pour qui seroint faites les plus belles atteintes, qui plus romproit de lances et à qui le pris seroit mieux deu; et pareillement avoit à l'un des bouts de la lice ung très beau pavillon pour retraire à couvert, quant besoing seroit, ceulx qui seroint blessés, estourdis ou desarmés.

La venue de Jehan monsieur de Lorraine.

Audit jour de dimanche, à laditte heure de dix heures, tout premierement vint sur les rencs de ceulx de dedans Jean monsieur de Lorraine, second fils de monsieur le comte de Vaudemont, monté sur ung grand et puissant courssier, à unne housseure de drap d'or bleu, bordé de veloux blanc, semé à grosses houppes d'or et à lettres d'or de sa devise; avoit aussy unne manteline de drap d'or fourrée d'armines. Il avoit après luy six chevaulx[1] de monstre très richement houssés : le premier de drap d'or violet, le IIe de veloux violet brochié d'or, le tiers de veloux cramoisy à grand[s] fueillages d'or, et les trois autres estoint houssés de damas blanc et bleu toute semée d'orphaverie d'or, les paiges à journades de mesme; et si avoit dix gentilshommes à mantelines de satin partie

1. Il y a *herauls* dans le texte ; il faut évidemment corriger : *chevaulx*.

de blanc et de bleu, portant chacun unne bonne et grosse lance. Et fit ledit Jehan monsieur de Lorraine à sa venue un tour au long des lices, ayant devant luy quatre grosses trompetes, et puis s'aresta joignant du pavillon.

La venue de monsieur de Beauveau.

Le deuxiesme qui vint sur les rencs, ce fut monsieur de Beauveau, qui aussy estoit de ceulx de dedans, monté sur ung bel et puissant cheval couvert d'une houssure de veloux cramoisy, fort chargé et semé d'orphaverie d'or, sa manteline de mesmes. Il avoit après luy quatre chevaulx de parement, houssés le premier de veloux violet, tout semé à petis croissans de brodeure d'or, le IIe de damas violet à laditte livrée des croissans de bordeure d'or, le IIIe et le IIIIe de satin violet ausdits croissans d'or; ses paiges avoint petites journades pareilles de sa houssure; avecques luy venoint six gentilshommes à mantelines de satin violet, portans chacun ung bon boys. Il fit sa venue au long des lices et puis s'aresta près du pavillon pour donner lieu aux aultres.

La venue de monsieur de Janly, l'un des quatre tenans les rencs.

Le troisiesme venans sur les rencs de ceulx de dedans, ce fut monsieur de Janly, lequel vint sur ung beau coursier à unne housseure de veloux noir chargé d'orphaverie blanche, à petites campannes d'argent bien dorées, et sa manteline de mesme, son escu coûvert de satin blanc à larmes noires; il avoit après luy quatre paiges sur quatre grands chevaulx de parement,

houssés : le premier de veloux bleu à gros chardons de brodeure et grandes lettres d'or enlacées à sa devise; le IIe avoit unne housseure de veloux cendré à lettres de brodeures enlaxées à gros cordons et houppes d'or; le IIIe estoit houssé de veloux violet, chargé et semé ausdites lettres, le IIIIe de damas violet ausdites devises; et avoint les paiges journades de veloux noir de mesme luy. Il avoit aussy six gentilshommes à mantelines de veloux à branlans d'orphaverie blanche, portans chacun unne bonne lance. Et, quand il eut [fait] sa venue le long des lices, il se mit à par[t] pour attendre le IIIIe deffendeur et les survenans.

La venue de L'Ardenois.

Le IIIIe de ceulx de dedans, ce fut L'Ardenois, un gentil escuyer; et vint monté sur un grand et puissant cheval, à unne housseure de veloux moitié blanc moitié cramoisy, sa manteline de mesme, chargés d'orphaverie d'or; il avoit après luy trois chevaulx de parement, houssés : l'un de veloux blanc et cramoisy, le IIe de damas blanc et cramoisy et le IIIe de satin desdites couleurs. Ses paiges avoint petites journades de veloux desdites couleurs; et avoit six gentilshommes à hocquetons de satin desdites couleurs, portans chacun ung gros boys de la mesure ordonnée. Et avoit fait sa venue au long des lices, comme les aultres[1], il se retira pour attendre venir les survenans, c'est à savoir ceulx de dehors.

1. Il faut sans doute corriger : *et après avoir fait sa venue au long des lices, il se retira*, etc.

La venue de monsieur le comte de Charny.

Pour le premier des survenans vint sur les rencs monsieur le conte de Charny, monté sur ung grand et puissant courssier à unne houssure d'un très riche drap d'or violet, bordé d'une longue et espesse frange de fil d'or trait, unne manteline de mesmes, à son escu armoyé de ses armes. Et, par ung curieux et bien ordonné artifice, il avoit unne longue verge d'acier emptée sur le hault de la coiffe de son heaulme, qui portoit sur sa teste ung grand pavillon de clere et deliée soye blanche en maniere d'orthie ou de linomple, lequel pavillon se soustenoit à cercles de fil d'orchal, et estoit si grand et si large qu'il couvroit le comte de Charny et son courssier en rotondité et de tous costés batoit jusques rès terre; mais ledit pavillon estoit fort leger, si delié et si fin qu'il n'empeschoit en rien de voir ledit conte, son courssier ne sa houssure, jasoit qu'il en fut tout couvert; et fut ledit pavillon trouvé pompeux et fort beau de tous ceux qui le virent. Il avoit après luy six paiges sur six grands chevaulx de parement, houssés : le premier de veloux moitié bleu moitié cramoisy, brochié d'or, le IIe de damas party desdites couleurs à lettres d'or et larmes d'or en brodeure, le IIIe de veloux bleu et cramoisy tout plain à poires timpanisées, et les troys autres estoint houssés de satin bleu et cramoisy, couvert d'orphaverie d'or; et avoint ses paiges mantelines de drap d'or cramoisy. Il avoit dix gentilshommes à journades de satin bleu et cramoisy, à branlans d'orphaverie d'or, qui portoint chacun unne grosse lance. Et fit en ce point sa venue à quatre trompetes au long des lices.

Et, pour ce que le Roy, les autres princes, les princesses, dames et damoiselles estoint jà venus et en leur caffault, le Roy fit dire par les heraulx à haute voix que on commençast de besoigner. Alors Jehan monsieur de Lorraine, à qui il ennuyoit, se prepara et voulut avoir la premiere jouxte. Si print unne bonne et roide lance, car il estoit ung très beau seigneur, bon et adroit coureur et qui très bien savoit manier son boys. De l'autre part, c'est à savoir des survenans, se prepara ledit conte de Charny. Trompettes sonnerent de tous costés, et commença l'on à crier : *Baille! baille!* Alors ils coucherent leurs boys et de toutte la puissance de leurs chevaulx se vindrent rencontrer bien et vertement et rompirent tous deux, c'est à savoir ledit conte de Charny sur l'escu dudit Jehan monsieur de Lhorraine, et ledit de Lorraine, qui estoit bon et seur coureur, vint rompre sur le hault du heaulme dudit conte de Charny et luy donna si grande loquemelle qu'il l'estourdit et luy porta par terre son beau pavillon et tout le tabernacle qui le portoit. Et, se ledit conte n'eut eu bons serviteurs, il s'en aloit tout estourdy par terre; et convint le mener hors de la lice pour luy deffermer la visiere de son heaulme et luy geter du vinaigre et de l'eau roze au visage.

La venue de monsieur de Clermont, messire Jehan de Bourbon.

Après vint sur les rencs messire Jehan de Bourbon, conte de Clermont, monté sur ung très beau courssier puillois ou secilean, couvert d'une très riche houssure de drap d'or à petites figures de veloux violet, et dessus icelle housseure avoit unne autre houssure de

fin linomple de clere soye en maniere de une.....[1], dessoubs laquelle apparoissoit ledit drap d'or fort beau, puis avoit manteline de mesme, son escu couvert de blanc veloux à petites estoiles d'or, six paiges après luy montés sur six beaux coursiers : le premier houssé de veloux cramoisy, brochié d'or à petites poires d'or; le IIe houssé de veloux violet à grands escriteaulx de sa devise à lettres d'or en brodeure, où il y avoit : *Esperance de Bourbon;* le IIIe de veloux noir brochié d'or à blanches larmes de brodure; le IIIIe de veloux bleu, semé de fleurs de lys d'or à la barre de veloux cramoisy par dessus; le Ve estoit houssé de veloux blanc à grands pois de brodeure jettans feu; le VIe estoit houssé de damas blanc tout couvert d'orphaverie d'or. Se[s]dits paiges avoint mantelines de veloux cramoisy, broché d'or, et dix gentilshommes pour l'acompaigner, qui avoint journades de mesme, portans chacun unne bonne lance, dont les trois premiers estoint couvertes de veloux cramoisy, et devant luy avoit trompetes et clerons. Et, en faisant ses dix coursses, il rompit six lances, c'est à savoir deux contre Jehan monsieur de Lorraine, unne contre monsieur de Beauvau, deux contre L'Ardenoys et unne contre monsieur de Janly; et, ses dix coursses faites, il s'en alla desarmer à son logeis.

La venue de monsieur de Saint Pol.

Après vint sur les rencs des survenans messire Loys de Luxembourg, conte de Saint Pol, lequel, jasoit ce qu'il eut unne jambe fort blessée de cop de pié de

1. Le copiste du manuscrit a dû omettre un mot, bien qu'il n'y ait pas de blanc dans le texte.

cheval[1], si ne peut-il oncques avoir la patience que, en voyant exercer le très noble mestier d'armes, qui estoit l'esbat et le passe temps que plus il aimoit, qu'il ne faulsit ribum ribaine[2], son mal oublié, et quicomque en vousit parler, qu'il y venit; et fut plus tost veu aux lances baisser sur les rencs que on peut savoir qu'il eut voulu d'y venir ne de s'y trouver. Il vint monté sur un très bel et puissant courssier, couvert d'une houssure prinse à la haste d'un veloux blanc, là où pendoynt grosses poires d'or, et avoit unne manteline de mesme, desus unne grosse chaine d'or en escharpe. Il avoit à son cheval ung chainfraim garny d'or, dont la pierrerie estoit prisée de dix à douze mille escus; et pareillement avoit son escu couvert de veloux blanc à ung grand lion de cramoisy ou milieu dudit escu. Après luy venoint six paiges montés sur six courssiers houssés de veloux blanc, et avoit douze gentilshommes pour le servir, tous lesquels et aussy lesdits paiges avoint mantelines de veloux blanc et portoint chacun desdits gentilshommes ung gros boys. En ce point survint sur les rencs ledit conte de Saint Pol, ayant ses trompettes devant le long des lices; et, incontinent qu'il eut fait sa venue, il print unne bonne et grosse lance, et pareillement Jehan monsieur de Lorraine en print unne autre, et se rencontrerent bien et roidement et rompirent leurs lances, c'est à savoir ledit comte de Saint Pol sur le grand gardebras dudit Jehan monsieur de Lorraine,

1. On voit ici un nouvel exemple de l'exactitude minutieuse du chroniqueur dans les plus petits détails; cette remarque ne peut être que d'un témoin oculaire.

2. C'est-à-dire : *coûte que coûte.*

dont il desarma, et ledit de Lorraine sur le hault de la piece double du plastron dudit conte de Saint Pol. Plusieurs lances rompit ledit de Saint Pol, c'est à savoir jusques à neuf, en faisant ses dix courses; et de cop de lance il abatit et rua par terre monsieur de Janly, luy et son cheval tout en ung troupeau, et fit d'autres belles atteintes. Et puys sesdittes coursses faites, il se retyra et s'en alla à son logeis pour soy desarmer et faire habiller sa jambe malade.

La venue de monsieur le conte de Foix[1].

Après survint sur les rencs monsieur le conte de Foix, lequel, jasoit que de prime face il fut venu tout

1. G. Leseur ne donne point de détails sur les occupations de son maître à Châlons; Gaston IV ne dut pas prendre une part aussi active aux exercices chevaleresques qu'à Nancy. Nous savons, par Mathieu d'Escouchy (t. I, p. 50), que « très souvent il accompagnoit la duchesse de Bourgoingne en ses affaires. » Il fut surtout mêlé à des intrigues de cour, qui eurent pour point de départ son alliance avec Pierre de Brézé. Le sénéchal de Poitou voulut, par une union intime avec le comte de Foix, contrebalancer l'influence que lui semblaient prendre le roi René, le comte du Maine et le connétable de Richemont, qui tous deux venaient de s'unir, par des mariages, à la puissante maison de Luxembourg. Dès lors, on peut voir le conseil royal modifié : le roi René, le comte du Maine n'y figurent plus et se retirent l'un après l'autre dans leurs terres. C'est le comte de Foix qui prend leur place : avec lui entrent dans le conseil royal des gens de moins haute naissance, comme Guillaume Jouvenel, Jean Bureau, Jacques Cœur, Cousinot; Dunois reparaît aussi et c'est d'alors, sans doute, que date son amitié avec Gaston IV (Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 103).

C'est aussi pendant son séjour à Châlons que Gaston IV s'occupa activement de l'affaire du comte d'Armagnac. Ce turbulent seigneur, rebelle à l'autorité royale, avait été, à la suite d'une campagne du dauphin, fait prisonnier et enfermé à Carcassonne. Il n'avait cessé d'intriguer pour obtenir son pardon et sa déli-

desarmé sur les rencs et ne fut pas fort deliberé de courir ne de jouxter pour celle foix, si ne s'en put-il touttevoys tenir, quand il eut vu courir monsieur de Charny et monsieur de Clermont; encor luy en creut le desir quand il vit sur les rencs mondit sieur de Saint Pol[1]. Or avoit-il ce neantmoins chevaulx, harnois et houssures et tout son fait prest, et, devant que gueres de gens s'advisassent qu'il se fut descendu du chauffault du Roy ne que ledit conte de Saint Pol eut fait sa dixiesme coursse, mondit sieur de Foix fut prest, lance sur cuisse, au bout de la lice. Il vint sur les rencs bien triumphantement, ayant devant luy ses clerons et trompetes, monté sur ung très bel et puissant courssier, couvert d'une houssure d'un très riche drap d'or flotant jusques en terre; à laquelle houssure pendoint grand nombre de grosses campannes d'or,

vrance et avait réussi à mettre dans ses intérêts les plus grands seigneurs de la cour de France. Chose singulière, ce fut le comte de Foix, l'ennemi héréditaire de la maison d'Armagnac, qui, oubliant ses griefs et ses haines, se mit à la tête du mouvement en faveur de son ancien rival dans le Midi. A son retour d'Espagne, Gaston IV avait eu une entrevue à Perpignan avec le fils du comte d'Armagnac, et D. Vaissète prétend que Gaston entreprit le voyage de France tout exprès pour aller défendre le comte d'Armagnac (édit. Privat, t. XI, p. 10). Les défenseurs du vassal rebelle obtinrent, on le sait, la grâce de leur client : il fut remis en liberté, moyennant des garanties sérieuses fournies par les principaux seigneurs : celle du comte de Foix fut de cent hommes d'armes et deux cents hommes de trait (Bibl. nat., coll. Doat, 218, fol. 250 r°; Mathieu d'Escouchy, t. III, *Preuves*, p. 121).

Enfin, pendant son séjour à Châlons, Gaston IV prit part aux délibérations du Conseil d'où sortit la nouvelle organisation de l'armée française (Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 54).

1. Il semble qu'une sorte de rivalité secrète existât entre les comtes de Foix et de Saint-Pol.

et sur laditte houssure il portoit à plaisance unne maniere de superciel de fine soye comme orthye ou fin linomple, si clerc et si delié que on voyoit ce que ledit superciel couvroit comme s'il n'y eut riens, et à merveilles faisoit beau voir ce drap d'or vert dessoubs ledit superciel. Il avoit au front de son cheval un très riche camfrein, unne manteline de mesme sa houssure, et son escu armoyé de ses armes. Après luy venoint six paiges à mantelines de veloux vert, chargiés d'orphaverie d'or, montés sur six grands chevaulx de parement, houssés : le premier de veloux vert, brochié d'or, bordé de drap d'argent à gros boutons de fil d'or ; le IIe houssé de drap d'or violet à ung bord d'ermynes ; le IIIe houssé de veloux cramoisy brochié d'or à ses devises en brodures disans : *C'est moy qui l'a ;* les autres trois estoint houssés de damas, party de blanc et de vert, tout chargié et semé d'orphaverie d'or. Il avoit à l'acompagner douze chevaliers et escuyers, beaulx hommes à journades de veloux vert brochié d'or, et portoint chacun unne grosse lance, dont les trois premiers estoint couvertes et fueultrées de drap d'or vert, et touttes les autres lances estoint vertes ou paintes de verte couleur. Et, quand il eut fait sa venue au bout de la lice, il se prepara pour courir contre Jehan monsieur de Lorraine et prindrent chacun un bon boys, gros et roide.

A la premiere coursse, mondit sieur de Foix et ledit Jehan monsieur de Lorraine se vindrent rencontrer de toutte la puissance de leurs chevaulx et ne faillirent pas de donner bon hurt chacun à son compagnon, si que l'un et l'autre rompirent tous deux bien et roidement leurs lances ; et fut l'atteinte de mondit

desarmé sur les rencs et ne fut pas fort deliberé de courir ne de jouxter pour celle foix, si ne s'en put-il touttevoys tenir, quand il eut vu courir monsieur de Charny et monsieur de Clermont; encor luy en creut le desir quand il vit sur les rencs mondit sieur de Saint Pol[1]. Or avoit-il ce neantmoins chevaulx, harnois et houssures et tout son fait prest, et, devant que gueres de gens s'advisassent qu'il se fut descendu du chauffault du Roy ne que ledit conte de Saint Pol eut fait sa dixiesme coursse, mondit sieur de Foix fut prest, lance sur cuisse, au bout de la lice. Il vint sur les rencs bien triumphantement, ayant devant luy ses clerons et trompetes, monté sur ung très bel et puissant courssier, couvert d'une houssure d'un très riche drap d'or flotant jusques en terre; à laquelle houssure pendoint grand nombre de grosses campannes d'or,

vrance et avait réussi à mettre dans ses intérêts les plus grands seigneurs de la cour de France. Chose singulière, ce fut le comte de Foix, l'ennemi héréditaire de la maison d'Armagnac, qui, oubliant ses griefs et ses haines, se mit à la tête du mouvement en faveur de son ancien rival dans le Midi. A son retour d'Espagne, Gaston IV avait eu une entrevue à Perpignan avec le fils du comte d'Armagnac, et D. Vaissète prétend que Gaston entreprit le voyage de France tout exprès pour aller défendre le comte d'Armagnac (édit. Privat, t. XI, p. 10). Les défenseurs du vassal rebelle obtinrent, on le sait, la grâce de leur client : il fut remis en liberté, moyennant des garanties sérieuses fournies par les principaux seigneurs : celle du comte de Foix fut de cent hommes d'armes et deux cents hommes de trait (Bibl. nat., coll. Doat, 218, fol. 250 r°; Mathieu d'Escouchy, t. III, *Preuves*, p. 121).

Enfin, pendant son séjour à Châlons, Gaston IV prit part aux délibérations du Conseil d'où sortit la nouvelle organisation de l'armée française (Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 54).

1. Il semble qu'une sorte de rivalité secrète existât entre les comtes de Foix et de Saint-Pol.

et sur laditte houssure il portoit à plaisance unne maniere de superciel de fine soye comme orthye ou fin linomple, si clerc et si delié que on voyoit ce que ledit superciel couvroit comme s'il n'y eut riens, et à merveilles faisoit beau voir ce drap d'or vert dessoubs ledit superciel. Il avoit au front de son cheval un très riche camfrein, unne manteline de mesme sa houssure, et son escu armoyé de ses armes. Après luy venoint six paiges à mantelines de veloux vert, chargiés d'orphaverie d'or, montés sur six grands chevaulx de parement, houssés : le premier de veloux vert, brochié d'or, bordé de drap d'argent à gros boutons de fil d'or; le IIe houssé de drap d'or violet à ung bord d'ermynes; le IIIe houssé de veloux cramoisy brochié d'or à ses devises en brodures disans : *C'est moy qui l'a ;* les autres trois estoint houssés de damas, party de blanc et de vert, tout chargié et semé d'orphaverie d'or. Il avoit à l'acompagner douze chevaliers et escuyers, beaulx hommes à journades de veloux vert brochié d'or, et portoint chacun unne grosse lance, dont les trois premiers estoint couvertes et fueultrées de drap d'or vert, et touttes les autres lances estoint vertes ou paintes de verte couleur. Et, quand il eut fait sa venue au bout de la lice, il se prepara pour courir contre Jehan monsieur de Lorraine et prindrent chacun un bon boys, gros et roide.

A la premiere coursse, mondit sieur de Foix et ledit Jehan monsieur de Lorraine se vindrent rencontrer de toutte la puissance de leurs chevaulx et ne faillirent pas de donner bon hurt chacun à son compagnon, si que l'un et l'autre rompirent tous deux bien et roidement leurs lances; et fut l'atteinte de mondit

sieur de Foix au hault de la coiffe du heaulme dudit Jehan monsieur de Lorraine, dont il le fit fort chanceler; l'atteinte dudit de Lorraine fut au hault du plastron de mondit sieur de Foix. Ils parfirent leurs cours jusques au bout des lices bien et gentement, là où mondit sieur de Foix contourna son courssier aussy hault et aussy legierement que s'il n'eût eu piece de harnois, à la vue de tous les seigneurs et dames qui priserent fort ce tour. Et prenoit tout homme grand plaisir à voir mondit sieur de Foix parce que, avecque ce qu'il estoit en la fleur de sa jeunesse, le plus pompeux et le plus beau prince de toutte la feste, si estoit-il neantmoins grand, hault et droit, bien fendu, le plus bel et le plus asseuré chevaucheur et plus adroit coureur que on sceut gueres voir là ne ailleurs.

A la IIe coursse, mondit sieur de Foix et ledit Jehan monsieur de Lorraine coururent encores l'un contre l'autre et demanderent chacun unne grosse lance, et rompirent tous deux, c'est à savoir monsieur de Foix sur le hault de l'escu dudit de Lorraine, où il mercha très bien son atteinte, et ledit Jehan monsieur de Lhorraine rompit sur le grand gardebras de nostredit prince.

A la IIIe coursse, monsieur de Beauvau, l'un de ceux de dedans, se trouva sur les rencs pour courir contre mondit sieur de Foix; et, ayans chacun ung bon boys, se rencontrerent tous deux et rompirent bien et vertement leurs lances, c'est à savoir mondit sieur de Foix sur la buffe du heaulme dudit de Beauvau, et fut si roidement touché qu'il plia l'echine et que peu s'en faillit qu'il n'allast jus par terre; neantmoins, il rompit très bien son boys ou hault de l'escu de mon-

dit sieur de Foix et le me[r]cha si bien que les troys pointes du rochet y paroissoint.

A la IIII[e] coursse, vint encore ledit de Beauvau contre mondit sieur de Foix, et se rencontrerent si bien qu'en leur venue tous deux rompirent, c'est à savoir monsieur de Foix sur la pate de la banniere dudit de Beauvau et du choc de la lance de mondit sieur de Foix fut trençonnée en plusieurs trençons, et en vollerent les esclats presque à veue perdue, especiallement le rochet, qui au choir bleça ung homme. Iceluy de Beauvau rompit sur le hault de la piece de mondit sieur de Foix.

A la V[e] coursse, vint sur les rencs monsieur de Janly, ung gentil chevalier de ceux de dedans, très bon coureur, et laisserent courre monsieur de Foix et luy l'un contre l'autre; mais, parce que le cheval dudit sieur de Janly ne vint point franchement et fuit au cop, ils ne se toucherent point à celle venue, fors d'une petite atteinte que monsieur de Foix, à force de croisser, fit au heaulme dudit sieur de Janly. Et parfirent neantmoins leur poingrdre jusques au bout des lices bien et honnestement, sans habandonner leurs lances, lesqueles ils sceurent bien dresser et roidement lever sur leurs cuisses en contournant leurs chevaux au bout de la lice.

A la VI[e] coursse, mondit sieur de Foix et ledit sieur de Janly coururent encore l'un contre l'autre. Lequel de Janly domta si bien son cheval que à celle fois il vint franchement, et se rencontrerent tous deux de grand force, si que leurs lances rompirent en plusieurs tronçons et jusques près des rondelles, et en vollerent les esclats à merveilles hault, especialement

celle de monsieur de Foix qui rompit sur la coiffe du heaulme dudit sieur de Janly si roidement que du choc il se trouva fort estourdy et s'en aloit par terre, s'il n'eût eu serviteurs à commandement; par quoy plusieurs gens qui virent le cop ne se peurent tenir qu'ils ne s'escriassent à haulte voix : *Foix! Foix! Foix!* Et neantmoins ledit sieur de Janly rompit très bien sa lance sur la pate du heaulme de mondit sieur de Foix, où il chocqua si estroit qu'il le fit chanceler.

A la VII[e] coursse se trouva sur le renc pour courir contre mondit sieur de Foix ung gentilhomme de ceux de dedens nommé L'Ardenois, lequel n'estoit pas fort grand homme, mais il estoit ung gentil chevaucheur, adroit gendarme et très bon coureur. Ils prindrent chacun ung gros boys et donnerent de l'esperon et se vindrent rencontrer de toutte la force de leurs chevaux si asprement que tous deux rompirent leurs lances en plusieurs esclas; et donna monsieur de Foix si bon choc audit Ardenoys sur le hault de la piece double du plastron que le cheval dudit Ardenoys cheut sur le cul, et tint à bien peu que homme et cheval ne renverserent par terre. Ledit Ardenoys donna pareillement si bon hurt à mondit [sieur de] Foix en la buffe du heaulme qu'il luy fit plier l'echine et l'estourdit ung peu.

A l'huitiesme coursse, mondit sieur de Foix et ledit Ardenoys coururent de rechief l'un contre l'autre et rompirent tous deux leurs lances, c'est à savoir ledit Ardenoys ou hault de l'escu de monsieur de Foix, et monsieur de Foix sur la visiere du heaulme dudit Ardenoys, où il toucha si roidement qu'il le fit chanceler.

A la neufviesme coursse, retourna sur les rencs Jean monsieur de Lhorraine, ayant un bon boys; monsieur de Foix en prit ung aultre, et laisserent courre leurs chevaulx et s'entrevindrent chocquer si très estroit qu'ils rompirent tous deux leurs lances en plus de dix trençons, c'est à savoir ledit de Lorraine en l'escu de monsieur de Foix et ledit sieur de Foix sur le grand gardebras dudit Jehan monsieur de Lorraine, dont il le desarma. Et, icelle coursse faite, ledit de Lorraine s'en entra au pavillon pour faire habiller son gardebras.

A la dixiesme et derniere coursse de monsieur de Foix, se prepara de courir contre luy monsieur de Beauvau; et se rencontrerent si aspremeent que ils rompirent tous deux leurs lances en plusieurs esclats qui volerent fort hault en l'air; l'atteinte de mondit sieur de Foix fut sur le hault du heaulme dudit de Beauvau, où il fut si bien rencontré qu'il fut renversé tout etourdy sur la crouppe de son cheval et s'en aloit par terre, s'il n'eût eu bons serviteurs; et, toutefoix, il rompit très bien sa lance sur l'escu de mondit sieur de Foix, qui, après son cop fait, parfit son poindre, et, au bout de la lice, en faisant l'adieu, il contourna son cheval si très hault que tous ceux qui le veirent en furent à merveilles contens et l'en priserent fort.

Et, pour ce que mondit sieur de Foix avoit acomply ses dix coursses selon le contenu des chappitres, après icelles faites et avoir rompu neuf grosses lances, il se retira à tant et s'en revint très honnourablement acompaigné à son logeis, ayant devant luy ses trompetes et ses clerons, qui estoint les meileur[s] du

royaume. Puis il se desarma et print unne robbe de beau satin figuré à couleur de brun vert, longue jusques en terre, doublé d'un blanc satin, ung riche collier d'or dessus, où il pendoit unne très belle et riche bague. Et, après qu'il se fut ung peu refreschy et qu'il eut fait collacion, il s'en retourna aux lices et monta au chauffault du Roy, où estoint les dames, et tant du Roy que d'elles fut illec honnourablement recuilly et fort festoyé pour ce qu'il s'estoit si honnestement contenu à la jouxte. Et là voullit voir courir monsieur de Lauthrec, son frere, et les autres jouxteurs.

La venue de monsieur de Lauthrec, frere de monsieur de Foix.

Après vint sur les rencs monsieur de Lauthrec, ung très bel et honneste jeune seigneur, hault et droit, fendu de bras et de jambes, monté sur ung grand et puissant courssier, couvert d'une houssure de drap d'argent violet, à ung grand bord de drap d'or fissu sur veloux blanc, et avoit unne manteline dudit drap d'or et son escu couvert de mesme. Il estoit accompaigné de huit gentilshommes à journades de veloux blanc, portans chacun ung bois, et avoit après luy quatre paiges à mantelines de veloux blanc, montés sur quatre courssiers houssés de damas party à long[s] lambeaux de vert, violet et bleu battans jusques en terre; et estoint les coutures faites à brodures d'or et lesdittes housseures semées à branlans d'orphaverie d'or. Et avoit fait sa venue le long des lices, ayant devant luy trompetes et clerons; il prit unne bonne et grosse lance. De l'autre bout de la lice se prepara

pour courir contre luy monsieur de Janly; et, en leur venue, qui fut fort roide et bruyante, ils se rencontrerent de toutte la puissance de leurs chevaux et rompirent leurs lances en plusieurs esclas, c'est à savoir monsieur de Lautrech sur la pate du heaulme dudit sieur de Janly, où il chocqua tellement qu'il le fit fort chanceler, et ledit sieur de Janly rompit sur le grand gardebras dudit sieur de Lautrech. Ainsy, ledit sieur de Lautrech, en faisant ses dix coursses, rompit sept lances, c'est à savoir trois sur monsieur de Janly, deux sur Jehan monsieur de Lorraine et deux sur l'Ardenoys; et, lesdittes coursses faites, il se retira et s'en ala desarmer en son logeis.

La venue de monsieur de Bueil, frere de monsieur de Bueil.

Après survint sur les rencs Loys de Bueil[1], lequel estoit ung très bel et puissant gendarme, monté sur ung grand courssier houssé de veloux cramoisy, chargié et semé d'orphaverie d'or, sa manteline et son escu couvert de mesme. Après luy venoint six paiges à journades de satin vert et violet, montés sur six grands chevaulx, houssés : les trois de damas vert et violet, couvert d'orphaverie d'or, et les autres troys estoint de satin ausdites couleurs semées à larmes d'or en brodure. Il estoit acompaigné de six gentilshommes à journades de satin vert et violet. Il fit très bien ses dix coursses et rompit huit lances, c'est à

1. Louis de Bueil, seigneur de Mermande, frère de Jean de Bueil, auteur du *Jouvencel*. Il devait périr à Tours dans une joute contre un écuyer anglais (Cf. Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 108-109).

savoir trois contre monsieur de Beauvau, deux contre Jehan monsieur de Lorraine, autres deux contre monsieur de Janly et la huitiesme contre L'Ardenois, qui le desarma du gardebras et le blessa en l'espaulle, et à tard se retira tout blessé.

La venue de Meliadec, gentilhomme du duc de Bourgoigne.

Après vint sur les rencs Meliadec[1], un bon et adroit gendarme, gentil coureur, monté sur ung bel et puissant cheval, à unne houssure de veloux cramoisy, sur lequel veloux avoit unne aultre houssure de satin blanc, tout decouppé à grandes letres et à souleils, qui se apparoiss[oi]ent soubs ledit satin dudit veloux cramoisy. Il avoit sa manteline de mesme et son escu couvert de cramoisy, six gentilshommes à mantelines de satin cramoisy, portans chacun ung gros boys, et avoit après luy quatre paiges sur quatre grands chevaux, houssés les deux de damas blanc et cramoisy, semé d'orphaverie d'or, et les aultres deux houssures estoint de satin blanc et cramoisy, faits à lettres de sa devise et à soleils d'or en brodeure; lesdits paiges avoint journades de satin blanc et cramoisy et petits chapperons de mesme. Il fit bien et honnestement ses dix coursses et rompit six lances : deux contre Jehan

1. Hervé de Mériadec, gentilhomme breton de l'hôtel du duc de Bourgogne. Rapprocher du portrait qu'en fait Leseur le suivant qu'on trouve dans Escouchy (t. I, p. 151) : « Il estoit bien furni de membres et renommé d'estre le plus habile et de grant force selon sa grandeur, tant en lutte comme en aultres besoingnes, que nul autre que, longtemps par avant, eust esté ne repairé en l'ostel dudit duc de Bourgoingne, et avec ce estoit hardy et bien usitez en fait de guerre. »

monsieur de Lorraine, unne contre monsieur de Janly, deux contre L'Ardenoys et unne contre monsieur de Beauvau; et à tant s'en alla, ses coursses faites.

La venue de Ferry monsieur de Lorraine.

Après vint Ferry monsieur de Lorraine, aisné fils du comte de Vaudemons, monté sur ung grand et puissant coursier, à unne houssure partie moitié de drap d'or bleu et l'autre moitié de drap d'or violet, laditte houssure bordée d'ermines; et avoit sa manteline et son escu couvers dudit drap d'or ausdites couleurs, dix gentilshommes à journades de satin violet et bleu, portans chacun un bon et gros boys le long des lices, et après luy venoint six paiges à mantelines de veloux desdites couleurs bleu et violet, montés sur six grands chevaulx, houssés les trois de damas party de violet et bleu, chargés d'orphaverie à grand[s] croissans d'or en brodeure, et les autres trois houssures estoint de satin desdites couleurs, chargées d'orphaverie d'or audits croissans en lettres d'or en brodeure. Après qu'il eut fait sa venue sur les lices, il fit ses dix coursses et rompit huit grosses lances : trois sur monsieur de Janly, deux sur monsieur de Beauvau et trois sur L'Ardenoys. Et, cela fait, il se retira et s'en alla desarmer à son logeis...[1].

1. C'est ici que l'on constate dans le manuscrit, au bas du feuillet 62 v°, l'interruption dont nous avons déjà parlé dans notre *Introduction*. Le récit ne reprend au haut du feuillet 63 r° qu'avec le chapitre xiv. La fin du chapitre ix manque, ainsi que les chapitres x, xi, xii, xiii en entier; nous avons pu insérer ici les résumés des chapitres xi, xii, xiii que l'on trouve dans le volume LX des Armoires de Baluze, à la Bibl. nat.; ils donnent au moins une idée du contenu de ces chapitres. Le chapitre x est donc le

Chapitre XI.

Joustes et armes faites au pas du Rocher Perilleux[1], tenu

seul dont il ne reste absolument rien; il devait renfermer le récit de joutes, ainsi que les chapitres suivants; mais il est difficile de conjecturer quelles peuvent bien être ces joutes. Charles VII, ayant quitté Châlons le 17 août 1445, rentra aussitôt à Montils-lès-Tours; il ne fit qu'y passer et vint au mois de novembre prendre sa résidence au château de Razilly, à deux lieues de Chinon; il y séjourna jusqu'à l'automne suivant, sauf quelques apparitions à Chinon (Beaucourt, *Histoire de Charles VII,* t. IV, p. 169). Est-ce pendant ce court séjour aux Montils-lès-Tours qu'eurent lieu des joutes dont le chroniqueur aurait fait le récit dans son chapitre x? Cela nous paraît peu probable : le roi, en quittant Châlons, était sous l'empire de la douleur que venait de lui causer la mort si brusque et si mystérieuse de la dauphine, Marguerite d'Écosse, décédée à Châlons même le 16 août; il ne semble pas qu'il dut autoriser de nouvelles fêtes pendant son court séjour aux Montils.

1. Ce *pas du Rocher-Périlleux,* appelé aussi l'*Emprise de la gueule du dragon,* eut lieu au mois de juin 1446 entre Razilly et Chinon. La date en est fixée par l'extrait suivant du 8e compte de Xaincoins, Bibl. nat., Cabinet des titres, 685, fol. 107 v° : « Guillaume du Bois, dit Willequin, xx l. xii s. vi d., pour avoir assisté aux joustes qui se sont faites, puis la Pentecoste, tant devers le Roy à Razillé près Chinon, que devant le Roy de Secille à Saumur, et durant icelles fait plusieurs esbatemens et dit plusieurs plaisantes paroles. » La cour était alors brillante : le duc de Bretagne était venu en personne prêter hommage à Charles VII; on voyait se presser autour du roi le roi René, le comte d'Eu, le comte de Nevers, le duc d'Alençon, le comte du Maine, le comte de Clermont, le comte d'Angoulême (Beaucourt, *op. cit.,* t. IV, p. 182-183). Voici comment s'explique le nom donné à cette joute : quatre seigneurs avaient entrepris de garder le pas « à force d'armes » et il avait été stipulé « qu'aucune dame ni demoiselle ne passeroit par le carrefour où le pas avoit été dressé qu'elle ne fût accompagnée de quelque vaillant chevalier ou écuyer, qui seroit tenu de rompre deux lances pour l'amour d'elle. » On avait fait planter une colonne sur laquelle était représenté un dragon

près de Chinon par monsieur le comte de Foix, monsieur de Tancarville[1] et autres, l'an 1446.

Le second jour desdites joustes survint sur les rencs Anthoine d'Aubusson, sieur du Montet, dit le petit Trignac[2], lequel amena une belle jeune damoiselle, cousine de Mlle Marguerite de Villequier.

Avec Mlle de La Greve, pour la faire passer, survint sur les rencs messire Pierre de Braizé, comte de Maulevrier, lors senechal de Poitou.

Leonor de La Barre, Leonor de La Haye[3].

Chapitre XII.

En d'autres joustes...[4] se trouverent Renaut de La Jume-

furieux qui gardait les écus armoriés des quatre chevaliers entreprenants. — Le roi René y parut, et « pour ce qu'il estoit encore affligé de tant de pertes et de tant de malheurs », il se présenta revêtu d'une armure toute noire, portant au bras gauche son écu de sable semé de larmes, tenant une lance noire à la main et ayant un cheval caparaçonné de noir.

1. Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville.

2. Antoine d'Aubusson, seigneur du Monteil-au-Vicomte, échanson du duc de Bourbon; c'était le mari de Marguerite de Villequier et un des *mignons* du roi. G. Leseur est le seul qui nous révèle ce surnom de *petit Treignac* donné à ce seigneur.

3. Ce sont sans doute les noms des dames auxquelles on fit passer le pas; nous ne les trouvons point citées ailleurs.

4. Il y a ici dans la copie de Baluze un mot illisible; peut-être indiquait-il l'endroit où eurent lieu les joutes racontées dans ce chapitre. S'agit-il de celles qui se tinrent à Saumur, à la cour du roi René? Peut-être, à moins que le chapitre x, sur lequel tout renseignement nous manque, ne leur fût consacré; nous savons, par les vers placés en tête du chapitre ix, que G. Leseur racontait, dans un des chapitres absents, ces fêtes de Saumur (voir plus haut, p. 171). Sur ces fêtes, on peut consulter Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 107; Vulson de La Colombière, *le Vray théâtre d'honneur et de chevalerie* (1647, in-fol.), t. I, p. 81; Lecoy de La Marche, *le Roi René* (Paris, 1875, 2 vol. in-8°), t. II, p. 146. Le

liere[1], Gilles du Fay[2], Jacques de Clermont[3], messire Jean Le Maingre, dit Bouciquault[4].

Monsieur Gilles de Bretagne[5] et Alain Labbé, son principal gouverneur, gentilhomme de Sa Majesté. Ledit Gilles avoit fiancée la dame de Chateaubrient et de Montafilant.

CHAPITRE XIII.

Du tournoy qui fut mis sus par le Roy Charles et monsieur le comte de Foix à Tours[6].

tournoi de Saumur aurait eu lieu au mois d'avril 1446 et serait, par conséquent, antérieur à celui de Razilly; ce qui nous ferait croire que Leseur lui consacrait plutôt son chapitre x que son chapitre xii. Ce tournoi (auquel assista toute la cour de France) fut tenu dans la plaine de Launay, et Ferry de Lorraine en fut le vainqueur. Vulson de La Colombière (*op. cit.*, p. 83-106), qui appelle aussi cette joute l'*Emprise de la joyeuse garde,* donne les noms des tenants et des assaillants, mais ne cite point le comte de Foix. D'après Mathieu d'Escouchy (t. I, p. 108), un seigneur de la cour du roi René trouva la mort à Saumur.

1. Regnaut de La Jumelière est mentionné par Vulson de La Colombière (*op. cit.*, p. 89).

2. Gilles du Fay, chevalier, seigneur de Richemont, de Farcourt et de Château-Rouge.

3. Jacques de Clermont, seigneur de Cressieu et de Poupet, écuyer, conseiller du roi.

4. Jean Le Meingre, sire de Boucicaut.

5. Gilles de Bretagne, seigneur de Chantocé, fils de Jean VI, duc de Bretagne, et frère de François Ier. Il avait toujours été favorable aux Anglais; il fut arrêté le 26 juin 1446 et emprisonné; il devait mourir étouffé le 25 avril 1450. (Sur cette affaire, voir Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, p. 184-187.)

6. Ce tournoi eut lieu tout à fait au début de l'année 1447, au mois de janvier. Nous savons que, la veille des Rois, la cour se rassembla au château des Montils pour célébrer cette fête. De plus, Charles VII venait de fiancer sa fille Jeanne au comte de Clermont; ce fut, sans doute, à cette occasion qu'eurent lieu les fêtes que Leseur devait raconter dans ce chapitre. Ce tournoi eut

De la partie du Roy audit tournois survindrent le premier le susdit Roy Charles, monsieur le comte de Foix, monsieur de Laval, Jehan monsieur de Lorraine, monsieur de Beauvau, monsieur de Vauvert[1], Guillaume Courssier[2], messire Jean Boussicault, monsieur de Cullant[3], le mareschal de Jalloignes, Jehan de Tranchelyon, messire Pierre de Brezé, Ferry de Granssy, messire Philippe de Lenoncourt, monsieur de Janly, François du Tierssant[4], Guichart de Montberon, Pierre des Barres[5], Jean Fleury[6], Mery de Coué[7], Hardouin de La Touche, Jean d'Aillon[8] et le sieur de Mouy[9].

En la bande de monsieur le comte d'Eu estoint, tenans le party du violet : premier le susdit comte d'Eu, monsieur le comte de Nevers, monsieur le comte de Vendomois[10], monsieur de Tartas, monsieur de La Tour, Regnault de La Jumeliere, Jaques Roaut[11], monsieur de Florigny[12], le sieur de Maupas, Charlot Blocet, Jaques de Clermont, Loys de Bueil; Jean Cossé[13],

lieu au marché de Tours « pour passer temps plus joyeusement », dit Escouchy (t. I, p. 107).

1. Jean de Lévis, seigneur de Vauvert, puis comte de Villars.

2. Peut-être faut-il lire Guillaume Gouffier; c'était un des *mignons* de Charles VII.

3. Charles, seigneur de Culant, grand maître de l'hôtel du roi.

4. François de Tiersant, attaché plus tard à la personne du dauphin (Cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, pp. 98, 481).

5. On le trouve plusieurs fois mentionné sous Charles VII (Beaucourt, t. V, pp. 294, 298, 462).

6. Mentionné comme vice-amiral dans un acte du 7 mai 1454 (Cosneau, *le Connétable de Richemont*, p. 438, note 2).

7. Méry de Couhé, mêlé aux intrigues du dauphin en 1446 (Beaucourt, t. IV, p. 194).

8. Jean de Daillon, seigneur de Fontaines.

9. Louis de Soyecourt, seigneur de Mouy et d'Escuvilly.

10. Jean II de Bourbon, comte de Vendôme.

11. Il faut sans doute identifier ce personnage avec Joachim Rouault, seigneur de Boismenart et de Gamaches, maréchal de France.

12. Philippe de Fleurigny, bailly de Chartres.

13. Jean Cossa, baron de Grimaldi, un des conseillers du roi René.

Gilles du Fay, Jean Crespin[1], Antoine de Beauvau, Aubert Le Groing, Jean Carbonnel[2], Gieffroy Levrault[3], Aimar de Clermont[4], Gobert des Massues, Jean Blocet, Gilles de La Porte, Ymbert de Beauvais, Alain de L'Estang, Nicole Chambre[5], le sieur de Belabre[6], Pierre de La Jumeliere, Jean Chaudrier[7], Jean de Chateauvillain, frere au sieur de Chateauvillain[8].

XIIII CHAPPITRE OU L'ACTEUR PARLE DE LA CONQUESTE DE GUYENNE ET DES SERVICES [FAITS] AU ROY CHARLES PAR MONSIEUR LE COMTE DE FOIX EN LADITE CONQUESTE[9].

[SOMMAIRE.

Après avoir reconquis la Normandie, Charles VII décide de porter ses armes en Guyenne. — Dunois est nommé lieutenant général. — Siège et prise de Montguyon. — Siège et prise de Blaye et de Bourg. — Libourne se rend sans coup férir. — Capitulation de Fronsac, Bordeaux, Cadillac, Langon, Saint-Macaire, Blanquefort, Castillon. — Entrée des troupes françaises dans Bordeaux, où Olivier de Coëtivi est établi sénéchal

1. Jean Crespin, seigneur de Mauny.
2. Jean Carbonnel, un des lieutenants de Brezé.
3. Geoffroy Levrault, serviteur du comte du Maine.
4. Aymard de Clermont, un des serviteurs du dauphin.
5. Nicole Chambre, écuyer d'écurie de Charles VII et un de ses favoris.
6. Il faut probablement corriger *Belarbre* (Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Veigt, comm. de Bourrou).
7. Jean Chaudrier, ou Chauderier, écuyer, seigneur de Cirière en Saintonge et de Champ-de-Liveau.
8. G. Leseur ne parle pas d'André de Villequier, qui assista aux joutes de Tours; on trouve dans le 9e compte de Xaincoins, Bibl. nat., Cabinet des titres, 685, fol. 112 v° : « André, seigneur de Villequier, escuyer, LXVIII l. X s. pour ses despens, en janvier 1446, et CX l. pour ses despenses à l'occasion de certaines joutes qui ont esté faites oudit mois de janvier au marché de Tours. »
9. C'est ici que reprend le récit dans le manuscrit de la chronique.

de Guyenne. — Le comte de Foix se met à la tête de l'armée qui vient assiéger Bayonne, seule place restant aux Anglais. — Récit détaillé du siège : prise du faubourg de Saint-Léon; Bernard de Béarn est blessé dans une sortie des Anglais; prodige dans le ciel. — Les Bayonnais se rendent et obtiennent la vie sauve. — Entrée solennelle du comte de Foix et de Dunois dans la ville. — Jean Le Boursier est nommé maire et Martin Garcie capitaine de Bayonne. — Le comte de Foix, après être passé par Orthez et Mont-de-Marsan, va rejoindre Charles VII à Taillebourg et le suit en Touraine. — Mention du couronnement à Rome, comme roi des Romains, de Frédéric, duc d'Autriche, et de son mariage avec une princesse de Portugal. — Insurrection des Gantois contre le duc de Bourgogne. — Lutte en Angleterre entre les ducs d'York et de Somerset. — Envoi par le pape des cardinaux d'Estouteville et des Ursins en France et en Angleterre pour négocier la paix entre les deux pays. — Refus de cette médiation par les Anglais.]

L'Acteur.

Après les grans et multipliez benefices, dons de grace, prospertés et bien felicitées fortunes de Dieu le tout puissant octroyées et imparties au très noble Roy Charles, en faisant sa guerre et très eureuse conqueste de ses pays et duché de Normandye[1], dont il, en moins d'un an acomply, et plus par miraculeuses et divines operacions que par ayde ne conduite d'humain entendement, vint à bon chief, obtenant glorieuse victoire de ses ennemys, planiere possession et paisible joyssance dudit pays, ledit sieur Roy Charles, de tant enrichy et assouvy d'un hault honneur et bruyt triumphal de loable et recommendable fame et très appré-

1. Allusion à la campagne de Normandie de 1449-1450, qui se termina par la victoire de Formigny; elle dura un an (Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, chap. I du livre V).

ciée renommée, s'en vint en son pays de Touraine. Et, prenant tousjours à son avantage l'heur de ses bonnes fortunes, la disposition du temps, qui bien luy disoit, et considerant d'autre part la grant et strenueuse puissance de son armée, de nassions voisines et loingtaines très redoubtée, en laquelle il avoit plusieurs princes et tante copiosité de nobles et vaillans hommes nourrys et tous duyts du mestier de la guerre, non voullant perdre temps ne donner lieu à ses nobles et bons gens d'armes d'eulx oyseusement endormir ou appesantir, mais plustost eslisant de les employer, exerciter et mettre en besoigne en ung autre quartier où le besoin le donnoit, fist en saditte ville de Tours assembrer avecques luy les princes et seigneurs de son sang, ses cappitaines et gens de son grant conseil, pour conclure et deliberer sur le fait de la guerre de Guyenne[1]. Auquel conseil ou à l'issue d'icelluy, il fist

1. Cette réunion eut lieu à Tours à la fin de mars 1451 ; c'est là que la marche des opérations fut arrêtée (Voir Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 329). Mais elle avait été précédée de quelques événements militaires dont Leseur ne parle point. Après la prise de Mauléon et de Guiche en 1449, le comte de Penthièvre, lieutenant général du roi, avait assiégé et pris Bergerac (10 octobre 1450), occupé Gensac, Montfourat, la Rouquette, Sainte-Foye et la Roche-Chalais ; plus au sud, Bazas même était redevenu français (31 octobre). C'est alors qu'eut lieu un événement militaire d'un grand retentissement, que Chartier (t. II, p. 246-47), Berry (p. 458-59), Escouchy (t. I, p. 322-24) racontent en grands détails ; nous voulons parler de la défaite des Bordelais par le sire d'Orval au village du Haillan, à 8 kilom. de Bordeaux : journée à laquelle les Bordelais donnèrent le nom de *male journade* (Cf. Ribadieu, *Histoire de la conquête de la Guyenne*, p. 179-184 ; Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 44). Les opérations furent ensuite suspendues jusqu'à l'année suivante. Le 31 mars, des pouvoirs furent donnés

son lieutenant general de l'armée, qu'il envoya premierement oudit pays de Guyenne, monsieur de Dunois. Et, de prime face, mondit sieur de Dunoys, avecques environ v^c lances[1], s'en vint mettre le siege devant la place de Montguyon[2]; et estoint là avecques luy au service du Roy monsieur le conte d'Angoulesme[3], monsieur de La Rochefoucault[4], messire Pierre Louvain[5], maistre Jehan Bureau et aultres cappitaines; et laquelle place de Montguyon fut prise ou moys [de may][6].

A la fin dudit moys de may[7], mondit sieur le conte de Dunoys, lieutenant du Roy, avecques luy la bande des gens d'armes qu'il avoit à Montguyon, se vint loger aux forsbourgs de Blaye jusques au plus près de la porte devers ledit forsbourg; et là se rendirent devers

au comte d'Armagnac et au sire d'Albret pour entrer en Guyenne et recevoir la soumission des places (Bibl. nat., ms. fr. 5909, fol. 181; coll. Doat, 218, fol. 176). C'est alors que commence le récit des faits dont parle Leseur; il est facile de voir que le biographe de Gaston IV s'est fortement inspiré de Chartier ou de Berry. Tout ce qu'il dit d'ailleurs, sauf quelques erreurs, est exact; il suffirait d'intercaler à la place où il devrait être le récit du siège de Dax, raconté au chapitre VII.

1. 400 lances et 3,000 francs-archers, d'après Berry et Chartier.

2. *Montguyon,* Charente-Inférieure, ch.-l. de cant., sur le Mouzon, entre Barbezieux et Blaye. Le siège fut mis devant cette place vers le 28 avril.

3. Jean d'Orléans, comte d'Angoulême.

4. Aymard de La Rochefoucauld, seigneur de Montbazon.

5. Le copiste a écrit par erreur *Lormain.* — Pierre de Louvain, vicomte de Berzy et d'Acy.

6. La reddition de Montguyon est du 6 mai 1451. Cf. Chartier (t. II, p. 249-253), qui donne le texte du traité de reddition, et Berry (dans Godefroy, p. 459).

7. Le 15 mai, d'après Chartier (t. II, p. 254).

luy monsieur de Beauvau et monsieur de La Bessiere[1], qui avoint VIII^xx lances. Aussy y vindrent Joachim Rouault, messire Jacques de Chabannes[2] et Gieffroy de Saint Belin, qui avoit II^cXL lances et II^m francs archiers, lesquelx se logerent devers la porte du chastel. Là vindrent aussi celluy mesme jour par la riviere de Gironde une grosse flote de navires françoys, chargez de vivres et de gens d'armes, que messire Jehan Le Bourssier, sieur de Sternay, general de France[3], y admena, et lesquelx navires françoys combatirent et desconfirent cinq grosses nefz de Bourdeaulx, qui cuydoient venir à Blaye, chargés d'Angloys et de vivres, pour renforcer la garnison et advitailler ladite ville de Blaye. Mais ledit sieur de Sternay leur vint au devant et les assaillit si vigoureusement que lesdites nefs furent illec gaignées et tous les Angloys qui estoint dedens mors et pris. Et tost après ladite ville de Blaye fut prise d'assault, et les Angloys estans en icelle mis en sacqueman[4].

1. Leseur fait deux personnages distincts de M. de Beauvau et de M. de La Bessière; en réalité, c'est le même personnage, Pierre de Beauvau, seigneur de La Bessière, conseiller et chambellan du comte du Maine, qui fut tué à Castillon. D'après Chartier (*loc. cit.*), Pierre de Beauvau vint avec Geoffroy de Saint-Belin, tandis que d'un autre côté arrivèrent Jacques de Chabannes et Joachim Rouault.

2. Jacques de Chabannes, seigneur de Montagu et de La Palisse.

3. Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay, chevalier, général des finances. A la fin de la campagne, il reçut 2,000 livres « pour le récompenser des grans frais et despenses qu'il avoit faictes ou service du Roy, tant sur la riviere de la Gironde comme au siege devant Bayonne. » (Rôle du 7 mai 1454; Bibl. nat., ms. fr. 20683, fol. 47.)

4. Blaye capitula le 23 mai (Chartier, t. II, p. 262-64; Berry,

Après la prise de ladite ville de Blaye, mondit sieur de Dunoys[1] fist partir l'armée pour venir devant la ville de Bourg[2], où il fist mectre le siege le premier jour de juing[3]; en laquelle ville estoit cappitaine pour les Angloys le sieur de Montferrant[4]; lequel, voyant et considerant la puissance du Roy et que ladite ville n'estoit pas bonnement à eulx tenable, doubtans d'aultre part que on leur feist le gieu que on avoit fait à leurs voisins de Blaye, parlamenta de bon heure et fist sa composition pour luy et pour ceulx de ladite ville, moyennant que luy et les Angloys s'en pourroint aller les bagues saufves et que ceulx de la ville demourroint à leurs biens et possessions sans riens perdre[5].

Après ce que ceulx de Bourg ce (*sic*) furent ainsi renduz, monsieur de Dunoys fist marcher l'armée pour venir mectre le siege à Libourne; mais ceulx de la ville vindrent à sauf conduyt devers mondit sieur de Dunoys ung nombre des plus suffisans, et sans coup ferir se rendirent à composition[6].

Tost après, mondit sieur de Dunoys fist marcher

p. 459-60; Escouchy, p. 329 sqq. Voir le traité de reddition en copie contemporaine à la Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 1426, p. 162).

1. Il venait d'être rejoint par le comte de Penthièvre avec 100 lances et 300 arbalétriers (Chartier, p. 255).

2. *Bourg*, Dordogne, arr. et cant. de Ribérac.

3. Il y a une légère erreur de date. Bourg s'était rendu dès le 29 mai; cependant Berry dit que le siège dura huit jours (p. 460).

4. Bertrand de Montferrant, seigneur de Gassac, d'Aquigny et de Vermes.

5. Le texte de la capitulation est dans Chartier, t. II, p. 262-64.

6. Sur la reddition de Libourne, voir *Ordonnances des rois de France*, t. XIV, p. 155.

l'armée pour venir assieger Fronssac[1]. Et à la venue de noz gens, les Angloys fistrent une saillie jusques à venir combatre à noz coureurs main à main, et y eult de grans armes faictes d'une part et d'aultre. Toutesfoiz à la fin, quant l'avant garde fut près, noz gens s'enfforcyrent et les repousserent à pointes de lances jusques dedens leur boullevart. Et, quant l'armée fut toute arrivée et l'artillerie et bagaiges, chaqun se logea tout à l'entour de la place le plus près que l'on peult de leurs fossés; et y fut l'armée plus de quinze jours, car ladite place estoit bien forte, bien garnie de gens de guerre et bien artillée et avitaillée. Toutesfois ceulx dudit Fronssac, voyans que on les avoit fort batuz et approchez, et que à la longue il conviendroit que ilz disissent le mot, regardans aussi que ceulx de Bourdeaulx se voulloint desjà mectre sur traités de parlement et estoint venuz à l'ost des Françoys à sauf conduyt, ceulx de ladite place saillirent aussy à seurté des principaulx de leans, et en effect il fut illec appoincté et composé entre monsieur de Dunoys et les Angloys[2] que, ou cas que au xv jour de jung, qui estoit huyt jours après ensuyvans, les Angloys ne se trouvoint les plus fors devant ladite place de Fronssac pour illec combatre les Françoys, au susdit xv jour les

1. *Fronsac,* Gironde, arr. de Libourne, ch.-l. de cant.

2. Voir dans Chartier (t. II, p. 271-75) la convention plus en détail : « Traité passé entre Jacques de Chabannes, Théaulde de Valpergue, Jean Bureau et Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay, commissaires du comte de Dunois, avec le prieur et le curé de Fronsac, le curé de Villebonsie, et les capitaines anglois. » La « journée » de Fronsac fut tenue le 15, et la place fut occupée à cette date; Chartier dit le 23, bien que le traité qu'il publie indique le 15 comme date de reddition.

Angloys juroyent et promectoyent de rendre la ville de Bourdeaulx et toutes les aultres villes et places de Guyenne, reservé la cité de Bayonne, en laquelle ilz disoient n'avoir povoir aucun. Et ainsy, les huyt jours escheux, l'armée du Roy demoura tousjours devant Fronssac. Et se accreult et augmenta fort ladite armée; car le Roy, qui estoit venu à Sainctes, s'approucha fort et y envoya plus de six cens lances de creue pour tenir la journée contre les Angloys, s'ilz venoint pour combatre audit Fronssac. Et, au jour XV dudit moys escheu, monseigneur de Dunoys mist tous ses gens d'armes en ung beau champ qu'il avoit fait clorre et preparer, et tindrent la bataille tout le jour, actendans les Angloys, qui toutesvoys n'y vindrent point; et lendemain ceulx de la place se rendirent. Aussy firent ceulx de Bourdeaulx, de Cadilhac[1], de Langon[2], Saint-Macquaire[3], Blanquefort[4], Castillon[5] et toutes les villes et places, reservé Bayonne. Et vint mondit sieur de Dunoys et plusieurs des cappitaines, avecques cinq cens lances et II^{m} francs archers, fere l'entrée à Bourdeaulx, où ilz furent très honourablement receus, et fistrent le serment plusieurs des nobles du pays et ceulx de ladite ville[6]. Et fut adonc fait seneschal de

1. *Cadillac,* Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac.

2. *Langon,* Gironde, arr. de Bazas, ch.-l. de cant.

3. *Saint-Macaire*, Gironde, arr. de la Réole, ch.-l. de cant. Saint-Macaire fut pris par le comte d'Armagnac, qui, après avoir pris Duras et Sauveterre, marcha vers Bordeaux par la vallée de la Garonne (Chartier, Berry).

4. *Blanquefort,* Gironde, arr. de Bordeaux, ch.-l. de cant.

5. *Castillon-sur-Dordogne,* Gironde, arr. de Libourne, ch.-l. de cant.

6. Remarquons avec quelle rapidité Leseur passe sur les circons-

Guyenne messire Olivier de Coetivi, frere de feu monsieur Pregent de Coetivi[1], n'avoit gueres admiral de France, et lequel avoit la compaignie de sondit feu frere, et demoura audit Bourdeaux en garnison avecques ladite compaignie et ung nombre de francs archiers.

Après ce que la ville et cité de Bourdeaulx, ensemble toutes les places du pays de Bourdeloys, eurent esté mises et reduytes en l'obeissance du Roy, l'armée dudit seigneur marcha pour venir mectre le siege devant Bayonne, et fist-on aussi marcher les francs archiers et l'artillerie. Or, avoit monsieur le conte de Foix de nouvel mys sus et en armes les nobles et gens de ses pays, et tellement y avoit pourveu que en son armée il avoit quelque v^c lances, très bien en point et de bons gendarmes, avecques vii^c brigandiniers et de iiii à v^m pavoisiers et arbalestriers. Et, pour ce qu'il estoit lieutenant du Roy en Guyenne, le Roy manda à aucuns des cappitaines qu'ilz et leurs compaignies se myssent soubz luy et en sa bande. Entre lesquelx y vindrent messire Jacques de Chabannes, grant maistre de France, avec ses cent lances, monsieur de La Bessiere qui menoit la compaignie de son frere Joachin, Robin Petitlieu, messire Martin Garssit, messire

tances de la reddition de Bordeaux ; il ne dit mot ici du siège de Dax qui avait lieu à cette époque et qu'il a raconté comme s'étant passé dans une autre campagne. — Dunois entra dans Bordeaux le 30 juin. Voir plus haut, p. 122, note.

1. Prégent de Coëtivy était mort au siège de Cherbourg l'année précédente (Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 317). — Ce fut le comte de Clermont qui fut gouverneur de Guyenne ; Olivier de Coëtivy ne fut que son lieutenant (Cf. Jacques du Clerq, édit. Michaud et Poujoulat, p. 612).

Theolde de Valpergue[1], et la compaignie de Poton de Saintrailles, Lespinace[2], messire Jaspar Bureau, maistre de l'artillerie, et messire Tristan Lermite, prevost des mareschaulx[3]. Et ainsy ilz povoint bien estre en la bande de monsieur le conte de Foix environ[n] IX^{c} lances et mil archiers d'ordonnance[4]. Et conduysoint les gens de mondit sieur de Foix monsieur de Lautrec, messire Bernard de Bearn, monsieur de Lucé, monsieur de Nouailles, messire Bertran d'Espaigne, monsieur d'Aindoins, monsieur de Lescun, monsieur de Couraze, monsieur de Lavedan, monsieur de Berat, monsieur de Riquault, monsieur d'Asté, monsieur de Bazilhac, monsieur de Garrosse, monsieur de Domin, monsieur de Ros, le sieur de Chastelbayac, le sieur de Saint Paul, le sieur de Benac, le sieur de Montespan, le sieur de Ramefort, le sieur de Rabat, le sieur de Myussans, le sieur de Meritain, messire Espan du Leon, le sieur de La Salle, le sieur d'Abors, le sieur de La Garde, le sieur de Montastruc[5], le sieur de Mauleon, le sieur de Selles[6], le sieur de

1. Théaulde ou Théodore de Valpergue, chevalier du Milanais, conseiller et chambellan du roi.

2. Ce capitaine, que tous les chroniqueurs ne désignent pas autrement, est Étienne de L'Espinasse, chevalier, seigneur d'Esvon.

3. Tristan L'Hermite, seigneur de Moulins et du Bouchet.

4. Ce chiffre est sans doute exagéré : Chartier (t. II, p. 314), Berry (p. 464) estiment que l'armée royale, jointe à celle du comte de Foix, ne dépassait pas 800 lances, dont la moitié appartenait au comte.

5. Sans doute *Montastruc-la-Lande*, Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Galan.

6. Peut-être faut-il lire *Salles;* ce serait *Salles-Adour* (Hautes-

Montagu[1], le sieur de Lobye, le sieur de Myglos[2], le sieur de Cussac, le sieur de Serres[3], le sieur de Roquefort[4], le sieur de Lerboust, le vicomte d'Orthe, le vicomte de Coserans et plusieurs aultres.

Ainsi doncques monsieur le conte de Foix, avecques son armée et acompaigné des seigneurs et cappitaines susnommez, quant vint à devoir arriver devant Bayonne, print la charge et conduyte de l'avant garde et envoya ses coureurs devant, qui povoint estre environ XL lances des siens que conduysoit messire Bernard de Bearn et aultre[s] XL lances des gens du Roy, lesquelx vindrent courir jusques aux portes de Bayonne. Et, neantmoins que les Angloys fussent lors ung peu sailliz au dehors de leurs barrieres, quant ilz virent nos gens si puissans, ilz se retyrerent à bien grant haste jusques dedans leur boullevert, et firent sonner tocquesains à puissance, bien advisez que c'estoit le siege qui leur venoit. Et se mystrent tant les Angloys que ceulx de la ville tout en armes, et vindrent les ungs aux boullevertz, les aultres chacun à leur garde sur les murailles de la ville. Tost après survint monsieur le comte de Foix avecque l'avant garde; et de plaine venue messire Bernard de Bearn et monsieur de Laultrec vindrent loger la bande de l'armée de mondit sieur de Foix

Pyrénées, arr. et cant. de Tarbes), ou *Salles-Argelès* (ibid., arr. et cant. d'Argelès).

1. *Montagut*, Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq.

2. *Miglos*, Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon.

3. Il y a plusieurs *Serres* dans l'Ariège, les Hautes et les Basses-Pyrénées.

4. Sans doute *Roquefort*, Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet.

jusques au plus près d'un boullevert ou des murailhes de la ville de Bayonne, et assaillirent le boullevert sur les Angloys, qui très bien le deffendirent ; et y eult de grandes armes et belles, faictes d'une part et d'aultre. Et illecques, mondit sieur de Foix fist chevaliers le filz de monsieur le grant maistre, le sieur de Cusac[1], frere du sieur de Nouailhes, messire Bertrand d'Espaigne, le sieur de Benac et plusieurs aultres jusques au nombre de XVI.

Après l'assault dudit boullevert, monsieur le conte de Foix fist loger ses gens et tous les cappitaines qui s'estoint mys de sa bande. Et tenoit mondit sieur de Foix son siege du costé devers Saint Leon[2], où il y avoit ung fort bourg fossoyé, pallé et bien fortiffié que les Angloys pensoint deffendre aussi bien que la ville. Monsieur le conte de Dunoys, qui pareillement estoit lieutenant du Roy en ladite armée, et lequel conduysoit la bataille et l'artillerie, se vint loger auprès de la porte qui sailloit à venir devers Bearn[3]. Et avoit mondit sieur de Dunoys avecques luy monsieur d'Orval, monsieur le mareschal de Loehac, monsieur de Cullant[4], monsieur le mareschal de Jaloignes[5], messire

1. Chartier l'appelle le seigneur de Tressac, Berry, le seigneur de Tescat ou Cusac, Du Clercq, le sieur de Tessacq.

2. C'est encore le nom d'un faubourg de Bayonne.

3. Il occupa le faubourg de Mousserolles, entre la Nive et l'Adour (Cf. Balasque et Dulaurens, *Études historiques sur la ville de Bayonne,* t. III, p. 497-98).

4. Louis, seigneur de Culant.

5. Philippe de Culant, seigneur de Jalognes. Berry et Chartier mentionnent simplement « les gens de monseigneur de Jalongnes, dont estoit conducteur messire Jehan d'Archier. »

Jehan d'Acher[1], messire Pierre Louvain, Robert Conigan[2], messire Boniface de Valpergue[3], Lespinace, messire Jehan Carbonnel, Gieffroy de Saint Belin, messire Jehan Bureau et plusieurs aultres seigneurs et cappitaines, qui povoint bien estre de huyt à neuf cens lances[4], et si y avoit bien environ IIIm francs archiers. Ainsy, de l'une part et de l'aultre des deux sieges, noz gens firent fere grans et profons fossez, mines et belles approuches et grands taudeys pour mectre leur guet en seurté. Puys après furent assises bonbardes et toute la grosse artillerie aux lieux où l'on advisa que ladite artillerie pourroit mieulx batre sur la ville et plus grever ceulx de dedens tant de l'un que de l'aultre siege; et faisoit-on tyrer ladite artillerie jour et nuyt. Et, quant les mynes et approuches furent tant avancées ou quartier de monsieur de Foix que elles venoint jusques à entrer ou fossé que les Angloys avoint fait fere à la closture de leur forbourg de Saint Leon qu'ilz gardoyent, monsieur de Foix, qui avoit fait fere des eschielles, les fist secretement apporter par les tranchées jusques audit fossé, et incontinent leur fit donner ung assault fort et aspre, où il y eult de belles et grandes armes faittes, et le deffendirent les Angloys plus de deux bonnes heures. Toutesfoys à la longue on les chargea si de près qu'ilz furent contraintz d'abandonner leurs gardes. Et jasoit ce que desjà les Angloys

1. Chartier l'appelle aussi *Jehan d'Athie* ou *d'Acdie*.
2. Robert Cuningham, capitaine des archers écossais.
3. Capitaine lombard au service de Charles VII.
4. Ce chiffre est sans doute encore exagéré; Berry dit 600 lances, Chartier 5 à 600.

de dedens la ville, voyans que ilz perdoynt ledit forbourg, y eussent commencé de mettre le feu, noz gens prindrent le forbourg de bel assault, et y eult des Angloys tuez à la retraite plus de soixante. Et vindrent noz gens assez à temps pour amortir le feu que lesdits Angloys avoint mys en deux ou en troys maisons. Et ainsi oudit forbourg et au tourner des Augustins qui estoit leans incluz, mondit sieur de Foix s'y loigea et monsieur le grant maistre et les aultres cappitaines de la bande de mondit sieur de Foix, avecques autant de combatans qu'ilz y povoint fourrer[1].

Celluy mesme jour[2], monsieur le conte d'Albreth, monsieur de Tarthas, monsieur de Painthievre et plusieurs aultres seigneurs, venans devers Bourdeaulx, arriverent au Saint-Esprit qui est à l'entrée des pontz de Bayonne[3]; qui povoint avoir IIc lances et environ IIm arbalestriers[4], et se logerent audit Saint-Esprit.

A ce jour mesmes, les Angloys firent une saillie pour cuyder venir prandre les marchans de l'ost, et estoint yssuz bien IIc par une poterne[5]. Messire Bernard de Bearn le sceut de son guet où il estoit, et à grant haste vint charger sur lesdits Angloys, tellement que à la retraicte il en fut tué bien cinquante, et ne fistrent lesdits Angloys point de mal aux marchans de l'ost.

1. Tout ce récit est analogue à celui donné par Berry et Chartier, mais plus détaillé ; il semble que Leseur ait contrôlé et complété par ses renseignements personnels ceux de ses devanciers.
2. Le « 6e jour ensuivant », d'après Berry et Chartier.
3. Saint-Esprit est le principal faubourg de Bayonne.
4. 3,000 (d'après les mêmes chroniqueurs).
5. D'après Balasque (*loc. cit.*), la sortie eut lieu par un boulevard du côté de la mer, probablement celui de Lachepaillet.

Toutesvoys, de mal avanture, ainsi que ledit messire Bernard de Bearn se retyroit, il fut actaint à la jambe d'un coup de coulevrine dont il fut fort blessé; mais il fut si bien pensé que le danger en fut hors, et fut bien tost gary[1].

Or, est-il vray que, sur le quartier de mondit sieur le conte de Foix, les Angloys tenoint contre nos gens une esglize forte en partie autant ou plus que la ville[2], laquelle eglize ilz avoint fort reparée et fortiffiée, et y tenoint grans gens, pour ce que d'ilec ilz batoint fort noz gens et si veoyent toute leur convine[3]. Or, avoit mondit sieur de Foix mys et assis près de ladite eglise ung puissant et fort guet, et tout le long d'une nuyt il les avoit fort effrayez et veillez tellement que, quant ce vint devers le point du jour, de l'une part ilz s'endormirent. Ainsi que mondit sieur de Foix le sceut, qui en fut adverty par le guet qu'il tenoit au clocher des Augustins, il fist dresser des eschelles et fist monter dix ou douze hommes qui despescherent ceulx-là qui dormoint, et à force noz gens monterent tellement que ceulx de dedens, en cuydant deffendre ladite eglise, y furent tuez de quatre à cinq cens[4], et si y eult bien

1. « Fut frappé, dit Chartier, d'une coulevrine, laquelle perça son pavais et la plombée de son bas; et entra le boulet en sa jambe entre les deux os; lequel fut incontinent retiré, et fut si bien pensé par les médecins et chirurgiens que le peril du feu en fut mis hors. »

2. Sans doute l'église des Carmes à Tarride (Balasque, *loc. cit.*).

3. Il y a *comune* dans le texte, ce qui ne signifie rien; il faut évidemment corriger : *convine*.

4. D'après Chartier et Berry, tous les Anglais auraient pu s'enfuir, sauf cinq ou six qui furent tués.

deux cens prisonniers ; laquelle chose esbahit fort ceulx de la ville ; car, en prenant ladite eglise, ilz se trouverent lors assiegez de toutes partz. Et, à prandre ladite eglise, mondit sieur de Foix et monsieur de Laultrec, son frere, s'y trouverent en personne, qui s'y porterent très bien et vaillamment, ce qui leur servit bien ; car, avecques ce que ladite eglise estoit forte, si y avoit-il dedens de six à sept cens Angloys et Gascons. En laquelle eglise monsieur de Foix y myst pour la garde d'icelle le sieur de Luce avecques III^c combatans, Lespinace et Martin Garssie.

Ainsi furent noz gens devant Bayonne environ XV jours[1], qui en chacun des deux sieges avoint tellement approuchée la ville et si bien batuz leurs murailles en plusieurs lieux que ceulx de la ville en estoint fort effraiez et esbahiz ; car ilz se voy[oi]ent assiegez de tous costés par terre et aussi par eau. Car il y estoit venu douze gros navires de Biscayns[2], chargez de gens et de vithailles, et d'autre costé monsieur le conte de Foix avoit mys si bon ordre à fere venir des vivres de ses pays, qui sont voisins dudit Bayonne, que certes et par terre et par eau c'estoit une belle chose de veoir la grande copiosité de vivres qui venoit à l'ost. Et, par

1. Le siège avait commencé le 6 août.

2. Les habitants de la Biscaye, sujets du roi de Castille, devaient aide et secours aux Français. L'alliance castillane ne fut pas cependant d'un grand secours à Charles VII ; le roi de Castille, Jean II, prince indolent et nul, montra toujours une grande mauvaise volonté dans ses réponses aux ambassadeurs du roi de France (ambassades de Jean Le Boursier en 1449, de Gérard Le Boursier et d'Inigo d'Arçeo en 1450. Bibl. nat., Cabinet des titres, 685, fol. 144, 144 v°; ms. fr. 20977, p. 355).

le contraire, ceulx de dedens la ville avoint petiz vivres; ils veoyent leur ville destruye et abatue en plusieurs endroits, veoyent d'aultre costé la grosse puissance qu'ilz avoient devant eulx et les apprestz et preparations que noz gens avoint faiz pour leur donner prochainement l'assault de plusieurs pars. Lesquelles choses considerans, encores que à ung vendredi matin[1], par voulloir et plaisir de Nostre-Seigneur, à la veue d'eulx et des Françoys, en plain jour il s'estoit apparu au ciel, sur le beau mylieu de ladite ville, la figure d'une grande croix blanche[2], eulx, meuz de ce très bel exemple, cognoissans leur default et prevoyans leur ruyne et l'emynent peril et dangier où ilz estoient, prierent et supplierent humblement à monsieur le conte de Foix et à monsieur le conte de Dunoys, qui estoint chiefz de l'armée et lieutenans pour le Roy que on les voulsist oyr parlamenter et que on les receust à composition[3].

Laquelle chose, pour obvier à l'occision du peuple et à la destruction de ladite ville, on leur accorda, moyennant que ilz [livreroient] à mesdits seigneurs Jehan de Beauveau[4], leur cappitaine, et que tous les Angloys

1. Le vendredi 20 août.

2. Sur cette sorte de miracle, qui eut lieu à sept heures du matin, et non en plein jour, comme le dit Leseur, voir la lettre écrite par les comtes de Foix et de Dunois à Charles VII, le jour même; elle est publiée dans les *Preuves* de Mathieu d'Escouchy, t. III, p. 397.

3. D'après Chartier (t. II, p. 318), les Bayonnais demandèrent à entrer en composition le 18 août; Du Clercq se trompe en donnant la date du 26 (p. 612). Les négociateurs furent Pierre de Beauvau, Théodore de Valpergue et Jean Le Boursier.

4. Il y a là une erreur, sans doute de copiste; c'est de Jean de

demoureroint prisonniers à mesdits seigneurs, et ceulx de la ville à la volunté du Roy, pour tant qu'ilz s'estoient si longuement rebellez, denyant au Roy, leur souverain seigneur, l'obeissance et loyaulté qu'ilz luy devoient. Et, comme ainsi fust que, en tant que ceulx de la ville s'estoient renduz et submys à la volunté du Roy et de messeigneurs les lieutenans, il feust loysible à mesdits seigneurs de ordonner et disposer d'eulx, de leurs personnes et de leurs biens, comme bel et bon leur sembleroit, toutesvoys eulx, meuz de pitié, leur firent grace de les laisser les vies saufves et à leurs biens, maisons et possessions, pourveu qu'ilz payeroient au Roy dedens ung an la somme de XL^{m} escuz. De laquelle grace et pardon ceulx de la ville, qui n'estoint pas bien asseurez de leurs vies auparavant dudit traicté, en furent très joieux et en remercierent très humblement le Roy et mesdits seigneurs les contes ses lieutenans. Et, devant l'an achevé, le Roy leur faist encore plus liberalle grace, leur remist et quicta la moitié de la somme et ne payerent que XX^{m} escuz[1].

La composition de Bayonne doncques ainsi faicte, furent mises sur les portaulx de la ville, de la partie de chacun siege, les banieres et estandars de messieurs les contes de Foix et de Dunoys, à grand bruyt

Beaumont qu'il s'agit; c'était le grand prieur de Navarre, frère du connétable Louis, qui, comme on le sait, servait dans les rangs anglais.

1. Les archives de Bayonne (AA1, p. 297) mentionnent très sommairement la prise de la ville : « L'an mil IIII^{c} LI, à VI dies d'agost, metton lo seti à Baione lo conte de Foix, moss. de Dunoys et moss. de Labrit et prengon la dita ciutat lo XV^{au} jorn deud. mes. » (Cf. Balasque, *op. cit.*, t. III, p. 506.)

de clerons et de trompectes. Et à celle mesme heure entrerent dedens le port de Bayonne vingt navires de Biscains, tous portans la croix blanche, qui estoint chargez de gens et vivres, tyrans canons en signe de joye et de victoire, et avecques lesdites banieres entrerent les lieuxtenans des cappitaines avecques chacun un petit nombre de gens.

Ung jour de sabmedi, xxiie jour d'aoust[1], entra dedans ladite ville de Bayonne, par le costé de son siege, monsieur le conte de Foix, lieutenant du Roy, ayant devant mil archiers en habillement, salades en teste, à l'arc et à la trousse, et mille arbalestriers portans la livrée de mondit sieur de Foix, que conduysoient messire Bernard de Bearn et le cappitaine dit Lespinace; et y estoit aussi messire Bertrand d'Espaigne, seneschal de Foix, portant la baniere de mondit sieur le conte de Foix, armé et monté sur ung courssier houssé de veloux cramoisy. Après venoit mondit sieur le comte de Foix, ayant devant luy ses heraulx à leurs cotes d'armes et ses clerons et trompectes à grans baneroles de ses armes. Et estoit mondit sieur de Foix armé tout à blanc, soubz une riche manteline de veloux cramoisy, brochée d'or, une cramaillole de mesmes à unne grosse houppe d'or, très bien à cheval sur un bel et puissant courssier nommé l'Emparadour, couvert d'une très riche housseure d'un beau drap d'or cramoisy, toute semée à grosses poires d'or; et au front du cheval il avoit ung chamfrain d'or tout garny de fine pierrerie, que on extimoit

1. C'est bien un samedi qu'eut lieu l'entrée dans Bayonne, mais ce samedi tombait le 21 août et non le 22.

valloir bien xv^{m} escuz d'or. A sa queue venoient quatre paiges vestuz de veloux cramoisy, montez sur quatre beaulx courssiers houssez de veloux cramoisy brochié d'or. Et, auprès de mondit sieur de Foix, venoient ensemble monsieur le grant maistre messire Jacques de Chabannes et monsieur de Laultrec, le sieur de La Bessiere, monsieur de Nouailhes, Robin Petit Leu, messire Martin Garssie et messire Theolde de Valpergue, Jacques Ruault, Jaspar Bureau, tous richement montez et houssez. Et à leur queue venoient huyt cens hommes d'armes, tous armez et à pié, qu'il faisoit très bon veoir[1].

De l'aultre part de la cité entra monsieur le conte de Dunoys, aussi lieutenant du Roy, qui avoit devant aultres mil archiers à pié en habillement, avec l'arc et la trousse, entrans serrez et ensemble; et estoit mondit sieur de Dunoys armé et monté sur ung grant courssier, houssé de veloux violet chargé d'orffaverie dorée; après luy troys paiges sur courssiers, houssez du pareil veloux. Avecques lui venoient monsieur d'Orval, monsieur de Loheac, monsieur de Cullant, monsieur le mareschal de Jaloignes et aultres cappitaines, montez sur courssiers parez de très belles et riches housseures, especiallement monsieur d'Orval, qui estoit houssé d'ung riche drap d'or violet, semé à grosses campannes d'or, sur ung gentil courssier qui se tournoit en l'air du hault de luy. Et à la queue desdits cappitaines venoient huyt cens hommes d'armes tous armez à blanc, marchans ensemble tout à pié.

1. Comparer le récit de cette entrée avec ceux de Chartier, t. II, p. 321-22, de Berry, p. 466, de Du Clercq, p. 612-13.

Et vindrent les deux contes descendre aux deux portes de la grant église, savoir est à Nostre Dame, où mondit sieur le comte de Foix, après qu'il y eult dit son *Ave Maria*, donna à l'aultier de Nostre Dame ung drap d'or[1] pour faire ung parement d'aultier, qui valloit plus de cinq cens escuz d'or. Et, après avoir fait leur devocion, lesdits deux contes s'en allerent à leur logeys, et aussi les cappitaines se tirerent chacun à leur quartier, car toute la ville et la cité avoient esté departies par quartiers pour loger les gens d'armes.

Lendemain de la prise, monsieur d'Albreth, monsieur de Tartas, son filz, et monsieur de Paintievre et aultres seigneurs, qui estoient logez au bout du pont à Saint-Esperit, fistrent leur entrée très honnourablement, armez et montez sur courssiers parez de riches housseures, et lesquelx furent très honnestement recueilliz par messieurs les contes de Foix et de Dunoys et s'en allerent loger au quartier que on leur avoit ordonné et espargné. Celuy mesmes jours fut pourveu aux offices de la ville de Bayonne; et fut fait et constitué mere de ladite ville messire Jehan Le Bourssier, seigneur d'Esternay, general de France, et fut fait cappitaine d'icelle ville messire Martin Garssie, pour y demourer luy et sa compaignie en garnison avecques grant nombre de francs archiers. Et après, mesdits seigneurs les contes firent fere le serment aux nobles du pays et aussi aux gens d'eglise, bourgeoys et habitans de ladite ville de Bayonne.

Et, quand ilz eurent esté et reposés certains jours

1. C'était la couverture de son cheval, d'après les autres chroniqueurs.

en ladite ville, comme icelle ville fust la derreniere reduyte, voyans que tout le pays de Guyenne estoit paisiblement en la bonne subgection et obeissance du Roy, après avoir donné ordre et provision à toutes choses requises et pertinentes pour la seurté d'icelle ville et de tout le pays, messieurs les contes et tous les cappitaines, ensemble tous les gens d'armes, se mistrent à chemin pour venir en France. Et, au regard des susdits seigneurs, ilz s'en vindrent devers le Roy qui, pour lors, estoit à Taillebourg[1], reservé monsieur le conte de Foix, qui fist departir son armée et s'en vint ung peu refreschir en ses villes d'Orthès et de Mon-de-Marsan; et tantost après se prepara pour venir devers le Roy et le vint encores trouver audit Taillebourg. Et vint là mondit sieur de Foix, à merveilhes grandement et honnourablement accompaigné, comme celuy qui tousjours en tous ses faiz estoit plus qu'aultre de cueur noble et magnanimeux et en tous actes triumphant, pompeux et magnific. Et lequel, à sa venue, fut du Roy tant honnestement et joyeusement recueilly que merveilles, et ne se povoit le Roy lasser de le festoyer, de l'embrasser et conjoyr, et aussi le remercia fort de quoy il avoit si bien et si vaillam-

1. Le roi était resté à Taillebourg pendant toutes les négociations qui amenèrent la reddition de Bordeaux et pendant le siège de Bayonne (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, pp. 51 et 75). Il y était dès les premiers jours de juillet; il n'en partit qu'en octobre pour le château de Villedieu; à la fin de novembre, il était à Montils-lès-Tours où il passa l'hiver. Nous ignorons si Gaston IV resta auprès de Charles VII tout l'hiver; nous savons seulement qu'au mois de mai 1452 il était de retour en Béarn (Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 489).

ment et si honnestement servy à la conqueste de son pays de Guyenne et mesmes à la prise de sa ville et cité de Bayonne, qui estoit la clef et plus forte ville de tout le duchié de Guyenne. Et, petitz jours après la venue de mondit sieur de Foix devers le Roy, ledit seigneur se partit dudit Taillebourg et vint en son pays de Touraine, où mondit sieur le conte de Foix se tint longtemps avecques luy.

Oudit an IIII^{c} LI, dam Federich, duc d'Autriche, vint à Rome devers pape Nicolas, qui illec le couronna en empereur d'Allemaigne, et fist lors ledit pape Nicolas le mariage dudit empereur avec une fille du Roy de Portuga, et tost après s'en retourna ledit empereur à la joissance de son empire en Alemaigne[1].

En celle mesme année, les Ganthoys se insurdirent et esleverent en armes à grosse puissance contre le duc Philippe de Bourgoigne[2], à cause de ce que icelluy duc Philippe voulloit exhiger et mectre sus en la ville de Ganth le droit de la gabelle du sel; et lesquelx Ganthoys firent grant resistence et bruslerent beaucoup de pays audit duc de Bourgoigne et luy tuerent beaucoup de gens de bien; mais, à la fin du gieu, ledit duc Philippe les myst en une telle subjec-

1. C'est le 1er janvier 1452 que Frédéric III, roi des Romains, arriva en Italie. Sa fiancée, Éléonore de Portugal, débarquée à Livourne le 2 février, le rejoignit à Sienne; ils firent leur entrée à Rome le 9 mars, et Nicolas V célébra leur mariage le 15; leur couronnement eut lieu le 19 (Cf. Escouchy, t. I, p. 340 sqq.; Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 165). — La mention de cet événement et de ceux qui sont rapportés dans les trois paragraphes suivants se retrouve dans Chartier (t. II, p. 324 sqq.) et dans Berry (p. 467).

2. Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

tion qu'ilz furent contrainz de prester toute obeissance et d'eulx rendre à sa mercy[1].

Oudit an mil IIII^c LI, grandes guerres et questions se meurent en Angleterre entre le duc d'Yorllr (*sic*)[2] et le duc de Soubzmersset[3], lequel tenoit les champs oudit pays d'Angleterre; et ung jour les deux ducs se trouverent avecques leurs armées en bataille l'un devant l'aultre pour devoir combatre. Toutesvoys, les prelats dudit pays s'entremistrent de leurs debatz, tellement qu'ilz paciffierent leur litige et question[4].

Pareillement en celle mesme année vint legat en France monsieur le cardinal d'Estouteville[5], ayant charge de par nostre Saint Pere de traicter et moyenner la paix entre les Roys et royaulmes de France et d'Angleterre; et, pour semblable cause, envoya nostredit Saint Pere le cardinal des Ursins[6] en Angleterre.

1. Sur la révolte des Gantois, voir Escouchy, t. I, chap. LVIII à LXXIV; Beaucourt, *op. cit.*, t. V, chap. VIII du livre V, p. 220 sqq. — Dès le mois de novembre 1451, Gand était en pleine révolte.

2. Richard, duc d'York.

3. Edmond Beaufort, comte de Mortain, duc de Somerset.

4. Sur cet événement qui suivit de près l'insurrection de Jack Cade, cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 48. Le duc d'York était alors lieutenant en Irlande; le duc de Somerset, revenu de France, gouvernait le pays pour Henri VI.

5. Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen, cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts. Sur sa légation en France, voir Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 189-220.

6. C'était d'abord le cardinal Nicolas de Cusa, alors légat en Allemagne, qui avait été désigné pour aller en Angleterre. L'archevêque de Ravenne lui fut ensuite substitué; c'est cet archevêque de Ravenne qui, dit Chartier (et après lui Leseur), « estoit de la maison et famille des Ursins de Rome. » C'est une erreur : l'archevêque de Ravenne était alors Bartholomeo Roverella et non Latino Orsini (Cf. Ughelli, *Italia sacra*, t. II, p. 391; Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 199).

Toutesvoys, après les ouvertures faictes et le susdit traicté de paix mys en termes par les susdits cardinaulx, de la partie des Angloys fut faicte response que là et quant le Roy d'Angleterre auroit conquesté sur le Roy de France autant de pays que le Roy de France avoit pris sur luy de nouvel, comme des duchiez de Guyenne et de Normandie, alors il seroit temps de parler et traicter l'accord et la paix d'entr'eulx ; et n'y peurent oncques lesdits deux cardinaulx aultre chose fere ne conclurre pour celle foiz.

Et c'est ce que l'acteur entendoit dire pour le contenu de ce present chappitre.

FIN DU TOME PREMIER.